

**CHANGEMENTS ECONOMIQUES
ET REPRESSION PENALE**

plus de chômage, plus d'emprisonnement ?

Thierry GODEFROY
Bernard LAFFARGUE

**CENTRE DE RECHERCHES SOCIOLOGIQUES SUR LE DROIT
ET LES INSTITUTIONS PENALES (URA CNRS 313)**

4, rue de Mondovi - 75001 PARIS

Tél : (1) 44.77.78.82. - Fax : (1) 44.77.78.77.

CHANGEMENTS ECONOMIQUES ET REPRESSION PENALE

plus de chômage, plus d'emprisonnement ?

**CESDIP,
1991 n° 55**

**Thierry GODEFROY
Bernard LAFFARGUE**

**Le CESDIP est une unité de recherche du ministère de la Justice
associée au CNRS les analyses et conclusions exprimées dans ce
rapport n'engagent pas ses autorités de tutelle.**

Cette recherche procède tout d'abord à un examen de la relation généralement supposée entre conditions économiques et délinquances et constate les conclusions incertaines de la plupart des travaux empiriques. Puis, à la suite des travaux de Rusche, les AA. proposent une autre approche de la question : les rapports entre le marché du travail et les formes de la répression pénale. A partir d'une analyse des séries chronologiques sur un siècle, ils concluent à l'incidence du chômage sur les effectifs de la population incarcérée indépendamment des variations de la délinquance enregistrée.

DESCRIPTEURS

Analyse de régression - Chômage - Criminalité - Crise économique - Délinquance - Données statistiques - Economie - Emploi - Emprisonnement - Evolution - Justice pénale - Marché de l'emploi - Peine - Population incarcérée - Population pénale - Répression - Sanction.

France

Années 1872-1913

Années 1920-1938

Années 1952-1985

RESUME

La question des liens entre économie, délinquance et répression pénale est le plus souvent abordée au travers de la relation pauvreté-criminalité. Ce lien a un double mérite; il a toutes les évidences de l'apparence et à peu près toutes les théories sociologiques ou économiques peuvent être utilisées pour tenter de le justifier.

En fait, on s'appuie sur le résultat d'un processus social, la répression pénale, pour en déduire une relation de causalité : la plupart des personnes arrêtées et condamnées à l'emprisonnement pour des infractions "traditionnelles" (vols, violences et maintenant stupéfiants) sont issues des milieux touchés par la pauvreté et le chômage ; les détenus se distinguent nettement de l'ensemble de la population par leur situation socio-économique et leur place sur le marché du travail. De ces constats on conclue que le chômage et la pauvreté sont l'une des causes majeures de la délinquance. De très nombreux travaux empiriques s'inscrivant dans des approches théoriques diverses, parfois opposées, ont tenté de tester cette relation. Les résultats peu probants et souvent contradictoires laissent la controverse ouverte.

Cette recherche s'appuie sur une autre analyse : la répression n'est pas une simple réponse à la criminalité. L'influence de l'économie sur le pénal passe par un lien directe entre l'évolution du marché du travail (conjoncturelle ou structurelle) et les formes de répression pénale, et ceci indépendamment des variations de la criminalité enregistrée. L'analyse ne porte pas sur les facteurs du crime, mais sur les modes de contrôle et de répression de la délinquance en rapport avec les changements économiques.

Ce thème peut être abordé selon deux perspectives :

- les relations entre des changements structurels du marché du travail et la transformation de l'économie des peines à certaines périodes historiques,

- l'influence de la conjoncture économique sur la répression pénale : le lien entre les variations de la situation sur le marché du travail et l'importance du recours à l'emprisonnement.

Cette recherche visait à vérifier cette dernière hypothèse, celle d'une relation entre le chômage et l'emprisonnement. Elle s'appuie sur la construction d'un modèle économétrique à partir de séries chronologiques. Deux périodes ont été étudiées : 1920-1938 et 1982-1985. Les tests empiriques ne portent pas sur le fonctionnement du processus pénal mais évaluent l'existence d'une relation entre marché du travail et population pénitentiaire, toutes choses étant égales par ailleurs, notamment l'évolution de la criminalité enregistrée. La méthode adoptée pour le traitement des données est celle des régressions multiples, fréquemment utilisée dans l'analyse de séries chronologiques.

Les tests économétriques donnent les résultats suivants :

- La relation -chômage et criminalité- ne se vérifie sur aucune des périodes étudiées. Les tests ne donnent pas de résultats satisfaisants ;

- La relation -chômage et emprisonnement- hypothèse de base de cette recherche, (influence directe du marché du travail), est confirmée pour les deux périodes étudiées. Les populations pénitentiaires varient de façon significative en fonction de l'évolution du chômage, indépendamment du niveau de la délinquance enregistrée;

- Les variations démographiques pèsent d'un poids important sur l'évolution des populations pénitentiaires. Cet effet se vérifie pour les deux périodes qui connaissent pourtant, sur ce plan, des évolutions opposées. Les variations de populations en volume plus qu'en structure par âge semblent jouer un rôle déterminant.

Ces résultats confirmant la relation entre les variations du marché du travail et l'évolution de la population pénitentiaire indépendamment de la criminalité, sont confortés par ceux de la plupart des travaux étrangers, notamment anglo-saxons, menés dans ce domaine.

Une analyse du fonctionnement de la justice pénale permet une première interprétation des résultats.

Une filière particulière au sein du système pénal est réservée à la répression de la "criminalité traditionnelle"; elle se distingue par les procédures suivies et les peines finalement prononcées. Ce circuit joue un rôle hégémonique dans l'approvisionnement des prisons. Tout un processus de sélection précédant le jugement, par des mesures restrictives de liberté (garde à vue, défèrement, renvoi en

comparution immédiate, mise en détention provisoire) prédétermine les peines. Les personnes poursuivies, socialement marginales, n'offrent que peu de garanties de représentation et risquent de faire davantage l'objet de mesures restrictives de liberté. On peut ainsi parler de "population cible" de la justice dans son circuit le plus répressif: un sous-prolétariat et la population la plus fragile sur le marché du travail (jeunes et étrangers).

Les périodes de récession économique se traduisent par une détérioration des conditions sur le marché du travail avec, pour conséquences, une exclusion des plus inaptes par le chômage de longue durée et une précarisation des emplois, notamment, pour ceux qui entrent dans la vie active.

Ce double effet d'exclusion et de précarisation élargit ce que l'on pourrait appeler le "bassin de recrutement" de la justice pénale : "les populations cibles".

Cette recherche ne donne pas une réponse définitive à la question sur les relations entre chômage et emprisonnement, notamment sur les médiations existantes entre cette variable socio-économique et les processus pénaux. Cependant il s'en dégage quelques lignes de forces dans le fonctionnement de la justice pénale : avec les variations démographiques, les évolutions du marché du travail jouent un rôle important sur les formes de répression pénale, la place de l'emprisonnement et l'inflation des populations carcérales.

La question reste particulièrement d'actualité dans une période qui connaît non seulement la persistance d'un niveau élevé de chômage mais aussi une évolution vers la précarisation de tout un secteur de l'emploi.

TABLE DES MATIERES

PREMIERE PARTIE.....	19
CONDITIONS ECONOMIQUES -[DELINQUANCES]- REPRESSION PENALE	
CHAPITRE 1 : CONDITIONS ECONOMIQUES ET.....	23
DELINQUANCES	
1.1 - L'apparence des évidences et du consensus théorique	24
1.2 - Les doutes empiriques.....	31
CHAPITRE 2 : CONDITIONS ECONOMIQUES ET.....	35
REPRESSION PENALE	
2.1 - Le syllogisme juridique	35
2.2 - La répression pénale contextualisée	38
2.3 - Marché du travail et régime des peines.....	40
2.4 - La nouvelle actualité de Rusche	50
2.5 - Plus de chômage, plus d'emprisonnement ?	56

DEUXIEME PARTIE	75
EN FRANCE....	
CHAPITRE 1 : UN DOUBLE CONSTAT	79
1.1 - La population des prisons, une population spécifique	79
1.2 - Périodes de récession, périodes de répression	80
CHAPITRE 2 : PROPOSITION DE MODELE EXPLICATIF.....	91
2.1 - Une filière pénale pour la prison	91
2.2 - L'emprisonnement : une mesure pré-sentencielle	96
2.3 - Marché du travail (population cible)	97
et population pénitentiaire	
CHAPITRE 3 : ANALYSE DES SERIES	103
CHRONOLOGIQUES	
3.1 - Du modèle explicatif au modèle empirique	103
3.2 - Les variables.....	106
3.3 - Traitement et analyse.....	125
3.3.1 - Méthode.....	125
3.3.2 - Résultats	127
3.3.3 - Discussion	150

CHAPITRE 4 : CHOMAGE ET PRISON	157
SOUS LA III^e REPUBLIQUE (1872-1913)	
4.1 - L'économie, le chômage et la prison.....	157
4.2 - Traitement et analyse	159
4.3 - La prison républicaine.....	164
 CONCLUSION	173
Nouvelles formes du marché du travail, nouvelle répression pénale ?	
 ANNEXES	181
1 - Résumé des principaux travaux.....	183
2 - Liste des variables et sources	191
3 - Données.....	207
4 - Graphes	215
5 - Méthode.....	241
6 - Tests statistiques (1872-1913)	245
 BIBLIOGRAPHIE	251

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Principaux travaux empiriques testant la relation.....	58-59
marché du travail - population pénitentiaire	
Tableau 2 : Liste des variables.....	124
Tableau 3 : Résultats des analyses de régression pour les	131
variables pénitentiaires (1920-1938)	
Tableau 4 : Résultats des analyses de régression pour la	132
délinquance enregistrée (1920-1938)	
Tableau 5 : Résultats des analyses de régression pour les	141
variables pénitentiaires (1952-1985) -type a-	
Tableau 6 : Résultats des analyses de régression pour les	142
variables pénitentiaires (1952-1985) -type b-	
Tableau 7 : Résultats des analyses de régression pour les	143
variables des entrées (1952-1985)	
Tableau 8 : Résultats des analyses de régression pour les	144
variables nombre de prévenus (1952-1985)	
Tableau 9 : Résultats des analyses de régression pour la	145
variables effectif de détenus (modèle 2) (1952-1985)	
Tableau 10 : Résultats des analyses de régression pour la	146
variable effectif de détenus (modèle 1) (1952-1985)	
Tableau 11 : Résultats des analyses de régression pour la	147
variable effectif de détenus (1952-1985)	
Tableau 12 : Résultats des analyses de régression pour la	148
délinquance enregistrée (modèle 2a) (1952-1985)	
Tableau 13 : Résultats des analyses de régression pour la	149
délinquance enregistrée (modèle 2b) (1952-1985)	

LISTE DES GRAPHERS

GRAPHE 1 : Effectif des détenus dans les prisons82 départementales et indice de la production industrielle (1872-1913)	82
GRAPHE 2 : Effectif des détenus dans les maisons d'arrêt et84 chômage (1920-1938)	84
GRAPHE 3 : Nombre de prévenus et chômage (1920-1938)85	85
GRAPHE 4 : Effectif de détenus de droit commun dans les88 maisons d'arrêt et chômage (1953-1985)	88
GRAPHE 5 : Effectif de détenus de droit commun dans les89 maisons d'arrêt et tension sur le marché de l'emploi (1953-1985)	89

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : Schéma des relations entre variables économiques.....27 et la délinquance	27
FIGURE 2 : Schéma des relations marché du travail -99 population cible - population pénitentiaire	99
FIGURE 3 : Schéma du modèle sommaire 103	103
FIGURE 4 : Schéma du modèle empirique 105	105
FIGURE 5 : Schéma des relations chômage-population 130 pénitentiaire (1920-1938)	130
FIGURE 6 : Schéma des relations emploi - population 140 pénitentiaire (1952-1985)	140

La crise économique qui frappe les pays occidentaux à la fin de la décennie soixante-dix est l'occasion de la résurgence d'une interrogation sur les relations entre récession économique et délinquance.¹

Bien que la France soit relativement restée à l'écart de cette vague, il nous avait paru utile de procéder à un examen de l'histoire de cette interrogation.² Dans le chapitre 1 de la première partie nous en reprenons les grandes lignes : une interrogation récurrente depuis l'origine du débat criminologique et des conclusions incertaines pour la plupart des travaux empiriques.

Dans le chapitre 2 de cette première partie nous présentons une réorientation possible de cette question vers les rapports entre conditions économiques et répression pénale, notamment à la lumière des travaux de Rusche sur la relation entre marché du travail et répression pénale. Cette problématique est souvent résumée dans les travaux empiriques par la question : plus de chômage, plus d'emprisonnement?

Dans la deuxième partie nous examinons la situation française sous le prisme de cette question.

Le chapitre 1 est l'occasion d'un double constat : la population des prisons est une population spécifique au regard des caractéristiques de l'emploi et les périodes de récession sont des périodes de répression.

Le chapitre 2 esquisse un modèle explicatif de la relation entre marché du travail et emprisonnement.

Dans le chapitre 3 à partir de l'analyse des séries chronologiques sur une assez longue période (1920-1938 et 1952-

1 - D'abord aux Etats-Unis puis sous l'influence d'instances internationales comme l'ONU et le Conseil de l'Europe, voir UNSDRI (1976) ou la 13^e Conférence des ministres européens de la Justice et ses suites (Badinter, 1982 et Conseil de l'Europe, 1985).

2 - Godefroy et Laffargue (1984).

1985), nous pouvons conclure à l'incidence du chômage sur l'emprisonnement.

Dans le chapitre 4 c'est à une analyse des transformations structurelles de l'emploi au début de la IIIème République que nous procédons. Elles peuvent être mises en relation avec les transformations de l'économie répressive de la période.

En conclusion, à la suite de cette analyse de la prison républicaine nous nous interrogeons sur les relations entre les profondes transformations que connaît le marché du travail depuis 1970 et d'éventuels changements structurels affectant le modèle répressif dominant depuis un siècle.

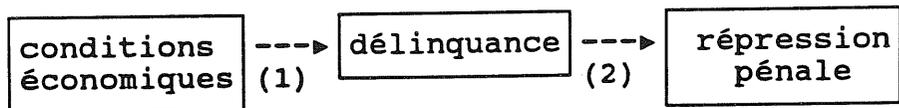
PREMIERE PARTIE

**CONDITIONS ECONOMIQUES -
[DELINQUANCES]- REPRESSION PENALE**

Traiter de la relation entre l'économie et la répression pénale renvoie le plus souvent à la question classique de l'articulation entre les conditions économiques et les délinquances.

Le modèle le plus communément partagé présente l'interrogation sur la répression pénale comme une sorte d'appendice de la relation conditions économiques-délinquances.

Ce modèle classique peut se schématiser ainsi :



Il repose sur la virtualité de deux relations :

- (1) les conditions économiques influencent la délinquance
- (2) les variations de la répression pénale sont une conséquence des variations de la criminalité.

CHAPITRE 1

CONDITIONS ECONOMIQUES ET DELINQUANCES

La relation conditions économiques-délinquances a fait l'objet d'un très grand nombre de travaux se référant à la plupart des théories sociologiques ou économiques. La grande majorité des recherches où l'on aborde de front cette relation ont été réalisées dans les pays anglo-saxons (et plus rarement en Allemagne).

En France, cette approche directe n'a suscité que peu de recherches.¹ Comme le notent J.C. Lagrée et P. Lew-Fai, l'interrogation sur cette relation fait partie d'un questionnement plus large sur les relations sociales : "elle se trouve intégrée dans la question sociale, reconstruite et re-formulée par les partenaires institutionnels et sociaux".² Ce clivage de la recherche explique que presque tous les travaux, qui traitent directement de cette question, auxquels nous nous référons soient anglo-saxons.

Le présupposé de cette relation entre conditions économiques et délinquances semble largement partagée. Elle bénéficie d'un concert d'évidences et d'un apparent consensus théorique. Les résultats des travaux empiriques laissent cependant pour le moins dubitatif.

1 - On peut mentionner les travaux dirigés par C. Labrousse et J.P. Courtheoux, entrepris à la demande du Comité d'étude sur la violence présidé par A. Peyrefitte, notamment ceux de Cavalier (1978), Goldman (1978), Ph. d'Arvesinet (1978) ou Lecaillou (1978), la synthèse de Courtheoux (1978) ainsi que le mémoire de Goldnabel (1984) ou la thèse plus approfondie de Nadjafi (1984).

2 - Voir Lagrée et Lew-Fai, 1987, p. 1.

1.1 L'apparence des évidences et du consensus théorique

Les évidences des apparences...

Lorsque l'on aborde la question générale de l'articulation entre conditions économiques et délinquances, il est courant de se référer à la relation pauvreté-criminalité.

Cette question qui a l'évidence des apparences, a une histoire fort longue. Elle hante dès sa naissance l'étude du crime comme phénomène social.³

Le concert d'apparences est connu. Il est banal de constater que la plupart des personnes arrêtées et condamnées sont issues des milieux frappés par la pauvreté et le chômage, que les détenus sont plus pauvres que le reste de la population ou que les quartiers où vivent les catégories défavorisées connaissent des niveaux de délinquances supérieurs aux autres. Il semble alors logique de conclure que la pauvreté (et/ou l'absence de travail) sont l'une des causes majeures de la criminalité.

Les supputations de cette relation remontent fort loin, l'histoire en est fort longue. Déjà dans l'Antiquité on estimait que la pauvreté conduisait à la criminalité (et aux révoltes). Les adages ou les préceptes moraux ne manquent pas pour imputer à l'oisiveté tous les vices. Bref, si l'on tenait un florilège des idées reçues, nul n'infirmait que chômage et pauvreté sont une des causes majeures de la criminalité.

Un apparent consensus théorique...

Le débat sur les conditions économiques comme source du crime naît dès l'émergence d'un savoir et d'un discours criminologique.

3 - Voir une analyse du débat criminologique dans Godefroy et Laffargue (1984).

Si l'on suit, par exemple, H. Denis (1886, 1896 et 1901),⁴ les pré-socialistes de la fin du XVIIIème siècle (comme Godwin, Owen, Helvetius) rendaient, déjà, les inégalités (imputés alors à de mauvaises institutions) responsables de la criminalité. Dans la première moitié du XIXème siècle ce sont les "statisticiens moraux" tels Fletcher (1849), Ducpétiaux (1827) ou Quételet (1848) qui tentèrent de référer les effets observés (les statistiques criminelles) à des causes socio-économiques.⁵

La deuxième partie du XIXème siècle est marquée par le débat entre les tenants de la criminologie positiviste développant un discours d'ordre essentiellement naturaliste ou physiologique et les criminologues socialisants comme Colajanni (1889), Ferri (1883 et 1893) ou Denis (1901) qui, partisans d'un lien entre conditions économiques et criminalité, imputent l'augmentation de la criminalité à l'aggravation des conditions économiques et sociales réservées au prolétariat.⁶ Cette dernière orientation sera poussée le plus loin par Bongier (1905).

Pour résumer cette controverse on peut reprendre le schéma proposé par Lynn Mc Donald (1976). Deux courants de pensée se seraient affrontés au sein de la criminologie : l'école du consensus et celle du conflit.

Au cours du XIXème siècle, les auteurs de la théorie du consensus, largement majoritaires, se sont efforcés de montrer que la délinquance serait due à des déficiences physiques, mentales et surtout à des carences du sens moral, propre aux délinquants. A l'inverse, pour les théoriciens du conflit la délinquance était le fruit de contradictions sociales et des conditions économiques et sociales

4 - Socialiste et auteur de mémoires aux IIIème et Vème Congrès International d'Anthropologie Criminelle sur les causes économiques et sociales du crime.

5 - Sur Quételet et les origines de la criminologie positiviste voir Beirne (1987) ou encore Helin et Kellens (1984) et sur cette période Nye (1984).

6 - Ce thème d'un lien entre économie et criminalité domina les débats du Vème Congrès International d'Anthropologie Criminelle. Voir les mémoires de Van Kan, Denis et Tarde qui furent publiés en 1901.

dans lesquelles vivaient ses auteurs. Par un curieux retournement de tendance, au cours du XX^{ème} siècle, les criminologues du consensus ont de plus en plus pris en compte les facteurs économiques et sociaux dans leurs analyses des causes de la délinquance. Au contraire, les théoriciens du conflit en arrivent à considérer les conditions économiques non pas exactement comme un facteur de délinquance mais plutôt comme source de vulnérabilité face à l'action répressive de la justice pénale.

De fait, pratiquement toutes les théories sociologiques et criminologiques contemporaines, quelles que soient leurs orientations, se référant aux causes des conduites déviantes et du passage à l'acte, peuvent expliquer le rôle de facteurs économiques dans l'étiologie de la criminalité.⁷

Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport de faire un exposé détaillé des articulations et des points de clivage de l'ensemble de ces théories. Nous ne faisons ici que décrire brièvement les relations supposées entre les variables économiques dominantes (chômage, inégalités,...) et la criminalité, selon les différentes orientations théoriques, (fig.1). Nous retenons schématiquement sept dominantes théoriques.

(1) Reprenant en le modifiant le concept de Durkheim, des approches ont été développées en terme d'anomie (Merton, 1938 et 1965). En période de récession économique, lorsque le chômage augmente et que les inégalités croissent, un plus grand nombre de personnes font l'expérience que les voies légales ne permettent pas d'atteindre les buts proposés par la société ; certains peuvent alors passer à l'acte. Ainsi s'explique un accroissement de la délinquance durant ces périodes.

7 - Voir Hughes et Carter (1981) ou encore Neuman et Berger (1988) ainsi que le chapitre consacré par Box (1987) dans son livre à l'ensemble des théories disponibles sur le "marché scientifique" pouvant expliquer pourquoi la récession économique peut être la cause d'une augmentation de criminalité.

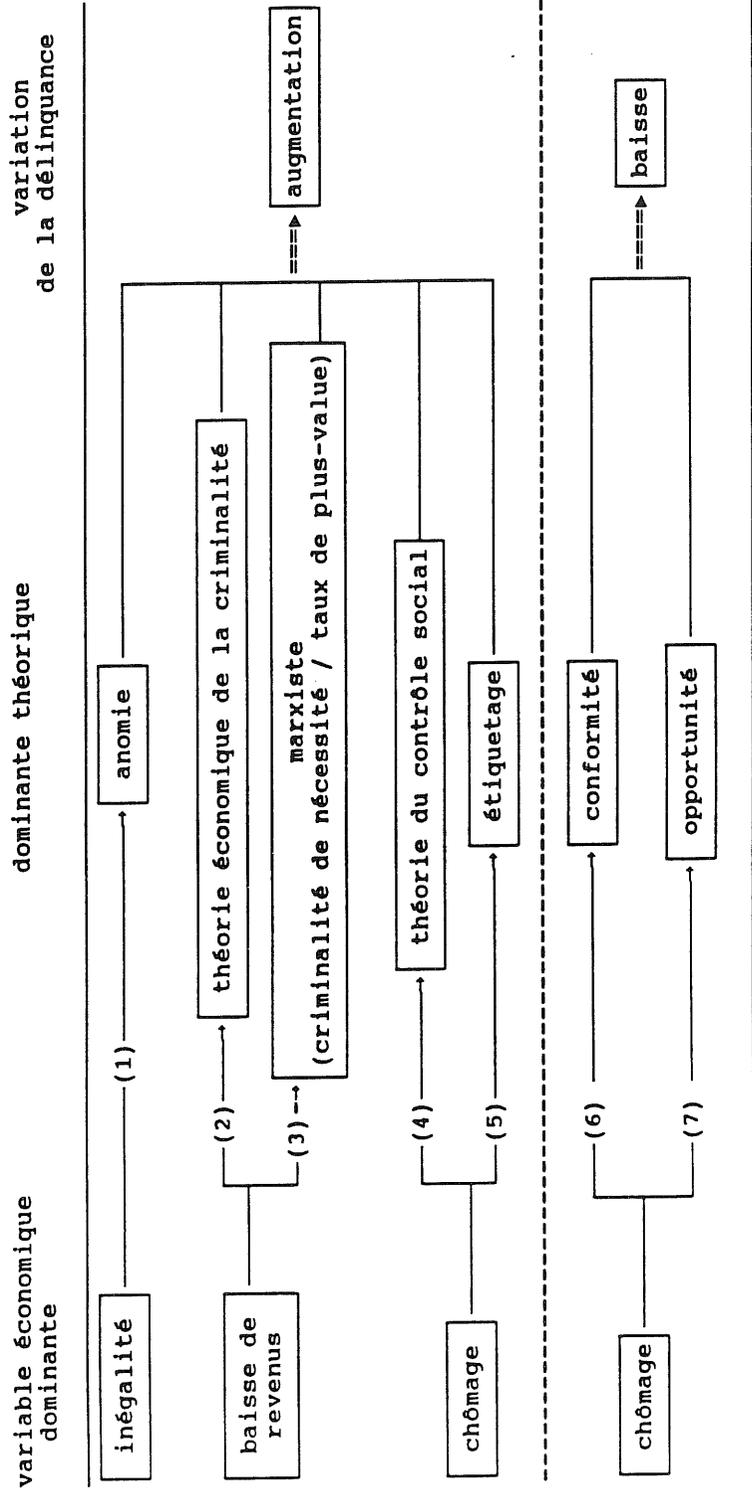


Figure 1 : Schéma des relations entre variables économiques et délinquance

(2) Les théories économiques du crime (G. Becker, 1968) d'inspiration ultra-libérales reposent sur un calcul de maximisation des différences d'utilité entre activités légales et illégales.¹ En période de récession économique, la probabilité de chômage plus importante diminue l'espérance de gain des activités légales rendant plus attrayante celle des activités illégales. Il s'en suit un accroissement de la délinquance.

(3) Pour les théoriciens marxistes la criminalité n'est pas un objet d'étude en soi mais est liée au procès d'accumulation capitaliste et à la constitution de la société en classes antagonistes. La lecture la plus mécanique des travaux de Marx, dans la ligne de celle faite par Bongor (1905) à ses débuts, suggère que la criminalité est une réponse rationnelle aux principes de la société capitaliste (Gordon, 1973). Dans les périodes de récession économique on verrait donc se développer des formes de criminalité de nécessité, réponse rationnelle aux conditions de vie qui seraient imposées aux classes les plus exploitées. M. Lynch (1987a et b) a développé une orientation marxiste quelque peu différente. Il s'efforce de soumettre la théorie marxiste à l'analyse quantitative et met en relation le taux de plus-value et la délinquance contre les biens.²

(4) Les théoriciens de l'école américaine du *control* ne lient pas directement chômage et délinquance. (Hirchi, 1969) Cependant, l'articulation théorique en autorise l'hypothèse. Ainsi, la récession économique porterait atteinte à la capacité d'une génération à transmettre ses valeurs à la suivante (le chômage fragilise la famille, délégitime l'école qui ne formerait que de futurs chômeurs). Il s'en suivrait une perte de confiance et du respect de l'ordre social.

1 - "Une personne commet une infraction si l'utilité (de cette action) dépasse l'utilité qu'elle pourrait obtenir en utilisant son temps et ses ressources à d'autres activités. Des personnes deviennent criminelles, non parce que leur motivation de base diffère des autres, mais parce que leurs bénéfices et coûts diffèrent" (G. Becker, 1968, p. 176, notre traduction).

2 - Voir aussi Humphries et Wallace (1980).

Cette théorie explique ainsi un accroissement de la délinquance des jeunes en période de tension économique.³

(5) La théorie de l'étiquetage (H. Becker, 1985) ne s'intéresse pas en premier au passage à l'acte délinquant, c'est plutôt une théorie de l'institution avant d'être une théorie du comportement.⁴ Elle devrait être écartée *a priori* de cette présentation. Cependant, s'il est bien postulé d'abord un effet de la récession sur le fonctionnement des agences de contrôle (un durcissement et un accroissement de leurs activités) ultérieurement, la conséquence sera une multiplication des carrières criminelles (un passage au travers du système pénal étant fortement stigmatisant, il a pour effet d'accroître les processus d'entrée dans des carrières délinquantes).

De toutes ces théories, brièvement évoquées, on peut conclure que les périodes de récession économique ont pour conséquence une augmentation de la délinquance.

Certains auteurs ont fait l'hypothèse inverse : un effet négatif du chômage, le chômage entraînerait une diminution de la criminalité.

(6) C'est le cas de la théorie du conformisme, qui à la suite des observations faites par Lazarsfeld (1931) en Allemagne dans l'entre-deux guerres, estime que la menace de chômage renforce, chez ceux qui ont un travail les conduites les plus conformistes et que la crainte de le perdre aurait un effet dissuasif sur le passage à l'acte déviant.

3 - Voir récemment l'utilisation de la théorie du contrôle social par Cusson (1990) : "...les déviations croîtront là où le nombre de jeunes gens augmentera plus rapidement que celui des niches sociales dans lesquelles ils auraient pu trouver place" (p. 58) et plus loin : "Pour le jeune adulte, l'insertion dans le tissu social consiste d'abord à trouver une niche dans le monde du travail" (p. 64) et sa critique, Faugeron, 1991 ainsi que la controverse Cusson/Hulsman *in Déviance et Société*, 1990, XIV, 3.

4 - Plus précisément, des interactions.

(7) C'est aussi dans cette hypothèse, d'une relation négative, que se situe la théorie des opportunités (Cantor et Land, 1985). Concernant quasi exclusivement la délinquance contre les biens, cette théorie suppose qu'en période de récession économique il y aurait moins de biens en circulation et qu'ils seraient mieux gardés (les chômeurs étant supposés rester à leur domicile). Cette diminution des opportunités se traduirait par une baisse de la délinquance.

Mises en oeuvre avec des théories postulant un effet positif, ces théories permettent d'interpréter un effet différentiel du chômage, à la fois positif et négatif (Kleck et Chiricos, 1987).

Enfin, l'hypothèse d'une relation réciproque a pu être faite (Thornberry et Christienson, 1984). Le chômage serait à la fois une cause du comportement criminel et une de ses conséquences.

Délinquance des "défavorisés" et délinquance des "possédants".

L'ensemble de ces théories, d'apparence très générales, se réfèrent en fait seulement à la délinquance conventionnelle, la délinquance des défavorisés.

Box (1987) refuse de s'en tenir à la seule criminalité des défavorisés (*powerless*) et s'interroge sur les effets d'une récession économique sur la criminalité des possédants (*powerfull*). Box fait entre autres deux hypothèses : en période de récession économique, les lois qui organisent la vie économique deviennent moins contraignantes pour les entrepreneurs d'une part et d'autre part la police se concentrant sur les classes jugées dangereuses délaisse la délinquance économique, celle des possédants.

Cette interrogation sur une relation entre crise économique et criminalité économique était aussi celle de Kellens (1978).

M. Lynch (1987 a et b et 1988), dans le fil de ses analyses des taux de plus-value estime quant à lui, que la criminalité d'affaires se développe en période de tension économique et peut s'interpréter comme une réaction des entrepreneurs capitalistes pour maintenir l'accumulation à un niveau identique.

1.2 Les doutes empiriques

On ne peut s'étonner que ce consensus sur les conclusions, soutenu par des approches théoriques aussi diverses, ait suscité de nombreux travaux empiriques dont les conclusions, par contre, sont loin d'être aussi convergentes. Le seul consensus en la matière paraît bien être celui du doute.⁵

Cette confusion tient, en partie, aux difficultés posées par la mesure de la criminalité. L'indicateur le plus généralement retenu est la statistique policière dont on connaît les biais tenant aux différences selon les formes de délinquances quant à la visibilité, la reportabilité et les modes d'enregistrement. Reflétant en premier les activités de la police, elles ne peuvent être tenues pour une mesure de la délinquance (Robert, 1977, Bottomley et Coleman, 1981 et Bottomley et Pease, 1986). Tout au mieux, on peut la considérer comme un indicateur du volume, à l'entrée, d'affaires traitées par le système pénal.

De ce fait le corpus de connaissance produit par les très nombreux travaux réalisés sur la question condition économique-délinquance n'est ni cohérent, ni cumulatif. Quelle que soit la méthode employée, études de cohortes, analyse spatiale ou de séries chronologiques les résultats restent contestables (à cause notamment des instruments utilisés) et contestés (en raison des contradictions entre les différentes recherches).⁶

5 - Chiricos (1987), examinant plus particulièrement la relation chômage-délinquance, constate qu'elle a été le plus souvent décrite comme inconsistante ou non-significative et qu'il existe une sorte de "consensus du doute".

6 - On trouvera les plus importantes synthèses bibliographiques sur la question dans Box (1987), Braithwaite (1981), Chiricos (1987), Freeman (1983), Gillespie (1975), Long et Witte (1981), Neuman et Berger (1988) ainsi que Orsagh (1980). Parmi de très nombreux travaux empiriques on pourra se reporter, pour les plus récents, à Allan et Steffensmeier (1989), Cantor et Land (1985), Chiricos (1987), Kleck et Chiricos (1987), Lynch (1988), Lynch *et alii* (1987), Parker et Horwitz (1986), Thornberry et Christianson (1984) ainsi que Votey (1991).

Ainsi, les travaux par analyses de cohortes utilisent tantôt la délinquance auto-reportée, tantôt les statistiques de police. Les contenus de ces deux indicateurs ne sont pas les mêmes et les conclusions des études opposées. En ce qui concerne les recherches par comparaisons spatiales, Box (1987) en analyse trente-deux et en recense dix-neuf qui répondent affirmativement à l'hypothèse d'une relation chômage-délinquance. Mais, si l'on tient compte des différences de données (taux de criminalité ou d'arrestation, chômage ou taux de participation à l'emploi), de types d'infractions ou de zones géographiques, les résultats sont nettement moins concluants. De même pour les analyses de séries temporelles. Bien que sur dix-huit recherches analysées treize apportent une réponse positive, les résultats apparaissent plus contradictoires lorsque l'on regarde plus finement les questions de données et de méthodes.⁷

La contradiction est frappante entre le grand nombre de modèles théoriques qui propose une explication du comment et du pourquoi de la relation conditions économiques-délinquances et la pauvreté des résultats empiriques, tentant de vérifier le bien-fondé de l'hypothèse.⁸

7 - Chiricos (1987) procède à un réexamen des recherches les plus récentes (plus de soixante travaux réalisés depuis 1970 dont les deux tiers par analyse spatiale) et conclut au caractère conditionnel de la relation chômage-délinquances. Elle ne se vérifie que pour certaines infractions (contre les biens et plus particulièrement les cambriolages), que par certaines méthodes (l'analyse spatiale et à condition de considérer un niveau correct d'unité géographique) et pas pour toutes les périodes (seulement depuis l'explosion du chômage du milieu des années soixante-dix).

8 - Vold (1979), par exemple, indique que les relations entre conditions économiques et criminalité sont tellement "indéfinies" qu'aucune conclusion claire ou définitive ne peut être tirée (Vold, 1979, p 179) rejoint des observations déjà faites par Mannheim (1940) ou Radzinowicz (1977). A l'issue d'un travail effectué dans trois pays d'Europe (Angleterre, France et R.F.A.) le comité restreint d'experts du Conseil de l'Europe conclut assez similairement : "Il est impossible d'avoir une image nette au macroniveau. En d'autres termes, l'analyse n'a pu mettre en évidence une relation de modèle univoque entre l'ensemble des mesures statistiques globales de la situation économique et la criminalité ou le système de justice pénale. Les résultats obtenus révèlent de grandes contradictions dans les signes et dans les coefficients et très peu de coefficients sont assez précis pour

Un seul constat ne peut être mis en doute : les sans-travail et ceux qui ne connaissent que des périodes de travail morcelées sont sur-représentés parmi les personnes mises en cause par la police et les condamnés (pour la France voir : Lévy, 1984 et Aubusson de Cavarlay, 1985 et 1987).

Le hiatus entre l'absence de conclusions fermes sur les conditions économiques comme facteur de la criminalité et les caractéristiques socio-économiques des condamnés conduit à s'interroger sur le fonctionnement de la justice pénale et les modes de sélection de sa clientèle.

Le problème doit être ainsi réexaminé selon une autre optique : moins le lien entre chômage et délinquance que celui entre chômage et clients du système pénal.

CHAPITRE 2

CONDITIONS ECONOMIQUES ET REPRESSION PENALE

Le scepticisme, au minimum "le consensus du doute", qui se dégage de l'analyse de la relation conditions économiques-délinquances ne clôt pas la question de la relation conditions économiques-répression pénale.¹

On peut répondre à l'interrogation sur cette relation de deux façons :

- la répression pénale est un effet dont la cause essentielle est la délinquance; c'est-à-dire que la structure sociale explique la criminalité et que la criminalité explique la répression, ce que Melossi appelle le "syllogisme juridique" ;²

- la répression pénale n'est ni une cause, ni un effet de la délinquance mais un phénomène social, une activité sociale, qui se développe dans un contexte social ; ce que Spitzer appelle la répression pénale "contextualisée".³

2.1 Le syllogisme juridique

Melossi (1985) présente ainsi le syllogisme juridique.

La prémisse majeure en est : la loi pénale institue une sanction pénale pour des comportements définis comme des infractions ;

1 - A la différence de ce qu'affirment Parker et Horwitz (1986), pour qui, s'il n'y a pas de relation entre chômage et criminalité, il serait difficile d'imaginer une situation selon laquelle il y aurait une relation entre chômage et emprisonnement.

2 - voir Melossi (1985, p. 170).

3 - voir Spitzer (1985, p. 576).

la mineure : une infraction est commise,
la conclusion en est : l'application de la sanction
(prescrite selon les principes de la loi pénale) à l'auteur de
l'infraction.

Il s'agit d'une conception uniquement juridique de ce que
devrait être la répression : une juste conséquence du crime. Dans le
même ordre d'idée, Garland et Young parlent d'une "généflexion à
la pensée juridique"⁴ et Spitzer de conclure que la répression ne
serait ainsi, qu'un "épiphénomène de la criminalité" ce qu'il traduit
par cette image : "la répression serait au crime comme le réflexe
rotulien au petit coup de marteau sur le genou".⁵

Dans cette perspective, plusieurs modèles de
fonctionnement de la justice pénale ont été construits considérant la
répression comme une variable dépendante ou indépendante.

- La répression pénale conséquence de la criminalité.
Dans le premier cas, on fait le plus souvent l'hypothèse d'une
relation positive : les taux d'emprisonnement s'expliquent par les
taux de criminalité. Les conclusions cependant, des nombreux
travaux empiriques menés pour tester cette hypothèse ne la
confirment pas; surtout lorsque les taux de criminalité ne sont pas
désagrégés suivant les types d'infractions.⁶ Pontell (1984) soutient
au contraire l'hypothèse d'une relation négative : plus de
délinquance conduit à moins de répression (car le système répressif
devient de moins en moins capable de fonctionner).

- La répression pénale détermine le niveau de
délinquance. C'est le cas notamment de tous les travaux sur la
dissuasion⁷ dont les conclusions restent aussi contradictoires.⁸

4 - voir Garland et Young (1983, p. 3).

5 - Spitzer (1985, p. 576).

6 - Voir pour les Etats-Unis: Nagel (1977) et Bowker (1981), pour l'Australie :
Biles (1982); le Canada : Waller et Touchetta (1982).

7 - Voir sur la dissuasion Dichiaro et Galliher (1984), Fattah (1983), Paternoster
(1988) et Piliavin *et al.* (1986).

- Enfin, certains auteurs tentent de montrer que les taux de répression pénale restent stables en longue période, "homéostatique" selon l'expression de Blumstein, Cohen et Nagin (1977).⁹

La stabilité ne signifie pas la constance, mais que l'on observe des écarts temporaires autour d'un niveau stable. En s'inspirant assez librement des thèses de Durkheim selon lesquelles la répression, en tant qu'expression de la conscience collective unitaire, assure la cohésion de la société et que, même dans une société de saints, certains comportements seraient criminalisés, ces auteurs indiquent que le nombre de personnes sanctionnées variera

8 - De trop nombreux facteurs interviennent entre l'enregistrement d'un événement comme infraction et la sanction pour qu'une relation entre niveaux de délinquance et de population pénitentiaire (ou inversement) puisse être vérifiée. Rutherford (1986, p. 43) conclut à ce propos : "il pourrait sembler évident et de bon sens que le niveau de criminalité et le recours à l'emprisonnement soient inextricablement liés....en fait, l'étude d'un grand nombre de pays montre qu'il n'y a aucune relation consistante entre la criminalité et l'emprisonnement".

9 - Cette hypothèse de stabilité de la répression (plus particulièrement des taux d'emprisonnement) a été développée et testée initialement par Blumstein et Cohen (1973). Puis à nouveau par Blumstein *et al.* (1977) qui trouvent que les taux d'emprisonnement pour les Etats-Unis, le Canada et la Norvège sont relativement stables. Blumstein et Moitra (1979), analysant les séries chronologiques des taux d'emprisonnement pour différents états des Etats-Unis, trouvent une certaine stabilité pour la majorité d'entre eux. Cette perspective de la stabilité des taux de répression a aussi été explorée par Waller et Chan (1974) qui, après avoir examiné les taux d'emprisonnement du Canada, du Royaume-Uni et de l'Australie, concluent quant à eux par la négative. Greenberg (1977), reprenant le modèle de Blumstein et ne lui trouvant pas de confirmation, souligne le rôle de variables exogènes dans l'explication du niveau de la répression. Rauma (1981) comme Berk *et al.* (1981) refont un examen de l'hypothèse de stabilité (analyse des séries pénitentiaires de l'état de Californie entre 1851 et 1970), ils ne trouvent aucune "évidence" à cette hypothèse. Enfin Moitra (1987) reprend la problématique de Blumstein et conclut quant à lui, à partir de l'analyse des taux d'emprisonnement désagrégés suivant la gravité des infractions, à la stabilité des taux de répression.

autour d'un niveau stable pour une société donnée. C'est par des changements de ce qui est socialement défini comme crime et réprimé comme tel que s'adaptent les formes de répression de telle sorte que le niveau reste stable.

Moitra (1987), qui a réalisé dans la lignée de pensée de Blumstein un des ensembles de tests empiriques sur l'hypothèse de stabilité parmi les plus complets, vérifie ainsi une hypothèse d'adaptation différente suivant la gravité de la criminalité. Lorsque la criminalité augmente, dans le même temps les taux d'emprisonnement s'accroissent pour la délinquance la plus grave et diminuent pour la délinquance la moins grave.

Finalement cette lecture très réductrice des thèses de Durkheim finit, dans sa traduction empirique, par replacer la problématique dans le cadre du modèle du syllogisme juridique. Pourtant l'approche de Durkheim est d'orientation résolument historique et sociale.¹⁰ Durkheim ne traite pas la sanction comme une simple technique, la répression comme une simple réaction, un simple corollaire négatif du crime et ouvre des perspectives de problématiques éloignées du syllogisme juridique.¹¹

2.2 La répression pénale contextualisée

En considérant que la répression pénale est un phénomène social se développant dans un contexte social, on rompt

10 - Rappelons en la résumant succinctement la position de Durkheim. La répression est déterminée par la nature de la société. L'évolution du système de peines s'explique par le passage de solidarités mécaniques à des solidarités organiques lié, en particulier, aux processus d'individualisation et de sécularisation qui accompagnent cette transition (Durkheim, 1900 et 1960 rééd.).

11 - Ce dont convient Garland malgré une critique sévère des thèses de Durkheim. Selon Garland (1983, p. 57) la théorie de Durkheim est trop générale et ne permet pas un développement théorique spécifique à la répression. La loi pénale ne serait utilisée que comme "une illustration empirique de ses spéculations philosophiques sur la nature fondamentale de la vie sociale".

nettement avec le syllogisme juridique qui, le plus souvent, prend l'ordre chronologique (la sanction intervient *a posteriori* de l'infraction) pour l'ordre explicatif (l'infraction explique la sanction). Il ne s'agit plus de considérer crime et sanction comme les deux faces d'une même pièce de monnaie (Jankovic, 1977).

Mais, il ne s'agit pas non plus (en se plaçant au niveau d'abstraction le plus élevé) d'une interprétation philosophique du sens et de la fonction de la peine, en cherchant par exemple à en élucider les impératifs moraux. Il ne s'agit pas, enfin, de prendre la répression pénale comme une institution sociale, dont l'intelligence peut se faire dans les seules limites étroites du système pénal.

La répression pénale est comprise, ici, comme un phénomène social à mettre en relation avec les formes de l'organisation sociale dans laquelle il se situe, notamment son contexte historique et économique spécifique. C'est cette piste d'une relativité historique et d'une inscription économique qu'ont ouvert Rusche et Kirchheimer (1939). Cette thèse d'une histoire des formes de répression, "libérée", est exposée dans l'introduction de leur ouvrage, *Punishment and Social Structure* :

"De façon à fournir une approche plus fructueuse de la sociologie des systèmes pénaux, il est nécessaire de dépouiller les institutions sociales de répression de leur voile idéologique et de leur apparence juridique pour les décrire dans leurs relations réelles. Le lien, transparent ou non, qui est supposé exister entre la criminalité et la répression, empêche de voir le sens indépendant de l'histoire des systèmes pénaux. Il doit être brisé. La répression est, ni une simple conséquence du crime, ni l'envers de la criminalité, ni un simple moyen déterminé par les finalités qu'il doit atteindre. La répression doit être comprise comme un phénomène social libéré à la fois de ses concepts juridiques et de ses finalités sociales".¹²

D'autres théories se sont certes efforcées de mettre en relation les variations de la répression et les changements de la

12 - Rusche et Kirchheimer (1939, p. 5 notre traduction).

structure sociale.¹³ L'accent particulier mis, ici, sur les travaux de Rusche et Kirchheimer ne tient pas à leur exclusivité, mais souligne une spécificité : une approche résolument économique fondée sur une analyse du marché du travail.

2.3 Marché du travail et régime des peines

L'originalité des positions de Rusche¹⁴ ne réside pas seulement dans la rupture du lien supposé entre criminalité et répression, mais surtout dans l'introduction d'un autre principe explicatif du régime des peines : le marché du travail.

Schématiquement, la proposition de Rusche se présente ainsi : -le régime des peines est un phénomène social, une théorie économique complétée par une analyse historique (la situation du marché du travail et l'état des intérêts des époques antérieures) permet de comprendre l'évolution des formes de peines.

Rusche indique dès son article dans la *Frankfurter Zeitung* de 1930¹⁵ qu'il ne veut pas s'engager "dans une vaste

13 - Sutherland et Cressey (1966) distinguent notamment trois auteurs majeurs. Ranulf (1938) qui relie les variations de la répression à l'existence ou à l'absence d'une petite bourgeoisie (et à l'indignation morale dont celle-ci serait porteuse). Sorokin (1937) pour qui la répression serait plus sévère dans les sociétés fortement hétérogènes et en état de désorganisation sociale. Durkheim (1900 et 1960) qui fait intervenir dans l'analyse des formes de répression la répartition du travail et l'évolution de la société d'un système de solidarité mécanique vers une solidarité organique.

14 - Il est d'usage de parler des positions de Rusche et Kirchheimer à cause de la publication du livre commun *Punishment and social structure* (1939) dont H. Zander et R. Lévy préparent une édition française. Les recherches récentes faites par Melossi (1978a et 1980), Zander (1980) et Lévy et Zander (1984) montrent la part déterminante prise par Rusche dans la formulation des thèses. On trouve un exposé plus précis de la pensée de Rusche dans les deux articles publiés en 1930 et 1933 dont la traduction française a paru dans *Déviance et Société* en 1984 et 1980.

15 - Traduction de R. Lévy in *Déviance et Société*, 1984, VIII, 2, pp. 151-156.

théorie de la nature du crime" ni discuter du sens de la peine. En 1933, dans son article de la revue de l'Institut de recherches sociales de Francfort¹⁶ il reprend une formulation analogue à celle de 1930 :

"La question de savoir si elle (la peine) est destinée à venger l'acte, dissuader ou amender son auteur, protéger la société ou remplir quelque autre fonction, reste ouverte. Toutefois, il est certain qu'une société ne peut assigner au régime des peines le but précis d'encourager le crime".¹⁷

Cette dernière phrase, en apparence évidente, conduit finalement Rusche à conserver pour son raisonnement une des fonctions de la peine : la dissuasion. Le régime des peines est conçu de telle sorte qu'il dissuade "ceux que leur origine, leur misère économique, leur éducation négligée ou leur état d'abandon moral poussent au crime".¹⁸ Dans cet exposé de sa théorie, Rusche reste en fait très marqué par des conceptions classiques. Celle d'une certaine étiologie de la criminalité (la criminalité de nécessité)¹⁹ et celle, tout aussi classique, de la dissuasion :²⁰

16 - Traduction de R. Lévy in *Déviance et Société*, 1980, IV, 3, pp. 215-228.

17 - Rusche (1980, p. 217).

18 - Rusche (1980, p. 218).

19 - Voir les débats qui agitent au tournant du siècle la criminologie et les positions des criminologues socialisants (Cf. supra Chap. 1).

20 - Rusche reprend le principe victorien de *less eligibility* qui préconise que les conditions de vie des prisonniers en termes matériels, de discipline ou de droits ne doivent jamais être supérieures au minimum que permet d'atteindre le travail libre. Pour ses promoteurs, de l'Angleterre de la moitié du XIX^{ème} siècle, le respect du principe de *less eligibility* permet d'atteindre un double objectif, dissuasif et économique. Il renforce la dissuasion à l'égard des classes dangereuses et il diminue les coûts des prisons qui alarment déjà à l'époque les responsables.

"Le régime des peines, pour dissuader efficacement du crime ces couches sociales, doit leur apparaître comme pire que leur condition présente elle-même".²¹

Mais, Rusche n'arrête pas là ce raisonnement parfaitement classique : une peine dissuade d'avoir un comportement favorisé par des conditions économiques si l'application de la peine impose des conditions pires que celles de l'état antérieur. Rusche renverse l'ordre des choses pour inscrire le régime des peines dans la logique économique : les conditions économiques dans lesquelles vivent ceux qui sont visés par la sanction, déterminent le régime des peines.²² Ce que Rusche qualifie à plusieurs reprises de "principe heuristique simple".

Il reste alors à franchir une dernière étape pour élucider la "catégorie" économique qui "détermine la destinée des couches sociales inférieures les plus menacées de devenir criminelles"²³ et qui peut, par conséquent, expliquer le régime des peines. Pour Rusche, c'est le marché du travail :

"On se rend alors immédiatement compte qu'elles (ces couches) ne possèdent pas d'autre bien que leur force de travail et que dès lors le marché du travail constitue cette catégorie déterminante".²⁴

21 - Rusche (1980, p. 218).

22 - Rusche précise : "Le sort fait à la plus basse des couches prolétariennes socialement importante que la société veut dissuader" (Rusche, 1980, p. 218). Toutes tentatives de réformes pénitentiaires se heurtent donc à la situation réservée aux plus pauvres. Seules, des politiques sociales améliorant les conditions des plus démunis permet d'humaniser le régime des peines ainsi que Rusche (1984) s'efforce déjà d'en faire la démonstration dans son article sur les révoltes pénitentiaires aux Etats-Unis.

23 - Rusche (1980, p. 219).

24 - Rusche (1980, p. 219).

Rusche complète cette "théorie économique du régime des peines", liant la situation du marché du travail et régime des peines, par une analyse historique :

"Ce n'est que par référence à l'état des intérêts dans des époques antérieures, d'où elles reçurent leur caractère originel, que l'on peut, dans une large mesure, comprendre les formes actuelles de la peine".²⁵

Cette explication du régime des peines par une analyse économique et historique, implique que la catégorie économique (le marché du travail) soit complétée par une catégorie historique ("le séculaire bouleversement des rapports de classes"). Mais ce double aspect de la théorie de Rusche ne sera jamais mené du même pas. Rusche privilégie dans l'application de sa méthode la catégorie économique.²⁶ Il sera souvent critiqué pour cet économisme.²⁷

Kirchheimer donne par la suite dans l'introduction de *Punishment and Social Structure* une formulation quelque peu différente, marquée par la tradition marxiste,²⁸ du principe économique-historique:

25 - Rusche (1980, p. 221).

26 - Ainsi que le note Zander (1980, p. 207) : "Rusche n'a jamais réussi à mettre en rapport la catégorie économique déterminante et la catégorie historique déterminante, la catégorie de la lutte économique de classe reste singulièrement sous-exposée".

27 - L'économisme (la réduction d'une structure politique, juridique ou idéologique à un simple phénomène économique) est une des critiques les plus constantes faites aux thèses de Rusche. Voir les premières réactions de Sellin et Sutherland et plus récemment de Melossi (1978) ou de Garland (1990).

28 - Il s'agit d'un rattachement à une famille de pensée, théorique, et non d'une référence explicite de l'un ou l'autre des auteurs. Rusche ne fait jamais référence au marxisme dans ses deux articles. Dans *Punishment and Social Structure*, Marx n'est cité qu'une fois, à propos de la révolution industrielle (il s'agit d'une référence de caractère économique: l'évaluation du salaire ouvrier par la reproduction de sa force de travail).

Même à l'époque, la maison marxiste est vaste et, suivant l'étage où l'on loge, les points de vue sont différents. On peut, par exemple, opposer le point de vue

"Chaque système de production tend à découvrir les formes de répression qui correspondent à ses rapports de production".²⁹

C'est cette formulation que l'on trouve le plus souvent citée chez tous les auteurs qui s'inspirent de leurs travaux.

Après l'exposé de sa théorie, dans la deuxième partie de son article de 1933, Rusche passe à l'application de sa méthode :

"Etudier les époques de l'histoire criminelle dans leurs rapports aux époques de l'histoire économique des classes, et appliquer les relations ainsi révélées à l'analyse de la peine contemporaine".³⁰

Rusche distingue trois époques dans l'histoire des peines. Il se propose d'expliquer le passage d'un système de peines reposant sur les amendes et les pénitences (période du haut Moyen-âge) à des peines corporelles et capitales (au bas Moyen-âge), puis le remplacement au XVIIIe siècle des châtiments corporels par des peines privatives de liberté.

Lorsque Rusche arrive à l'analyse de la période de la révolution industrielle et de l'entre-deux-guerres, la mise en oeuvre du "principe heuristique simple" s'avère beaucoup plus malaisée. Il doit faire subir quelques contorsions à sa théorie économique des peines pour expliquer pourquoi une peine identique (la privation de liberté) a pu conserver sa place hégémonique alors que la situation

idéologique de Pasukanis (1970) au point de vue économique de Rusche et Kirchheimer. Pasukanis établit aussi un lien entre le mode de production capitaliste et la sanction. Mais, à la différence de Rusche et Kirchheimer qui en privilégient la nature économique (surtout pour le premier, et plus politique pour le second), Pasukanis le situe à un niveau idéologique : la forme idéologique de la loi bourgeoise est inhérente, corollaire, des formes capitalistes des rapports sociaux d'une société de production marchande.

29 - Rusche et Kirchheimer (1939, p. 5, notre traduction).

30 - Rusche (1980, p. 222).

du marché du travail connaissait de profonds bouleversements : pénurie de main-d'œuvre au XVIIIe siècle, abondance et importante "armée de réserve" au XIXe et enfin chômage des années trente.

Rusche justifie cette permanence par un changement de fonction de la peine. Au XVIIIe siècle la prison est un moyen de forcer au travail, au XIXe elle est un moyen d'effrayer, de dissuader une main-d'œuvre trop nombreuse et inoccupée :

"La peine privative de liberté resta acquise, vestige d'une époque où les positions sociales étaient tout autres, et que l'on ne peut comprendre en référence aux intérêts contemporains; mais elle changea de fonction et s'adapta inévitablement aux besoins nouveaux. Des établissements où le travail forcé avait eu un sens se transformèrent en lieux de tourments capables d'effrayer même les plus miséreux".³¹

Mais, au XXe siècle et plus particulièrement dans l'entre-deux-guerres, la mise en place de premières mesures sociales changent les contours des populations que le seul marché du travail aurait pu désigner comme cible de ce régime des peines. Rusche distingue ainsi, pour les années trente, d'une part les chômeurs assistés qu'une politique sociale empêche de trop déchoir et qui peuvent ne pas relever du système de peines³² et d'autre part la couche des non assistés pour lesquels la prison (non pas de son seul point de vue matériel que prévoit le principe de *less eligibility* mais comme mesure de privation de liberté) joue son rôle.³³

31 - Rusche (1980, p. 224). C'est un point de vue auquel peu d'historiens aujourd'hui souscriraient. Voir Petit *et al.* (1991).

32 - "De ce fait, le régime des peines n'eut pas à accomplir le travail auquel il avait dû faire face à plusieurs reprises au cours de son histoire" (Rusche, 1980 p. 226).

33 - " La dégradation, l'absurdité des travaux à accomplir, la discipline carcérale et son ordre imposé, l'impossibilité de toute activité sexuelle normale, outre l'hostilité du personnel des établissements pénitentiaires surchargé de travail, en un mot *la privation de liberté semble avoir pour l'instant un effet suffisant*" (souligné par nous, Rusche 1980, p. 227).

C'est dans la situation aux Etats-Unis que Rusche voit la justification la plus évidente de ses thèses. Elle lui inspire ses premières considérations à la fois sur le lien entre marché du travail et régime des peines, et sur le rôle que peut jouer la politique sociale :

"Il existe une extraordinaire confirmation des conceptions ici exposées : c'est le dramatique effondrement du régime "humanitaire" des peines en Amérique. Le chômage qui existe aujourd'hui aux Etats-unis n'est pas compensé par une politique sociale analogue à la nôtre".³⁴

Mais cette analyse de la société contemporaine ne sera jamais développée dans les écrits ultérieurs. Ainsi que le fait remarquer Melossi (1978 a et b), si l'on y trouve bien une explication théorique des pratiques pénales des premiers stades du capitalisme, il n'y a aucune explication de celles du capitalisme contemporain.

L'article de 1933 est l'ébauche d'un livre, annoncé par Rusche,³⁵ où l'analyse de la situation contemporaine (tant aux Etats-Unis qu'en Europe) devait être développée. Mais l'ouvrage finalement publié en 1939, *Punishment and Social Structure*, ne contient pas, sur ce thème, de développements satisfaisants; sans doute parce qu'il est issu d'un manuscrit inachevé, réécrit et complété par Kirchheimer.³⁶

Sellin et Sutherland, chargés de parrainer la publication du livre, ont connaissance du manuscrit de Rusche dès 1935. Ils sont particulièrement sévères sur les passages concernant la société

34 - Rusche (1980, p. 227).

35 - Le titre initialement prévu par Rusche pour ce livre est : *Influence of economic conditions on crime and punishment*.

36 - Sur l'histoire mouvementée de la publication et des contributions respectives de Rusche et Kirchheimer à *Punishment and Social Structure* voir Melossi (1978a et 1980), Zander (1980) et Lévy et Zander (1984).

américaine et critiquent son économisme. Toute la partie traitant spécifiquement des Etats-Unis disparaîtra de la publication finale du livre de 1939 et Kirchheimer aura réécrit entre temps les chapitres concernant la situation contemporaine.

Kirchheimer,³⁷ en accord avec ses positions au sein de l'école de Francfort³⁸ et sa formation en droit et sciences politiques, oriente ces chapitres vers des considérations où la forme de l'Etat (démocratique ou non), les institutions politiques et les lois pénales jouent un rôle déterminant. Comme le note Melossi (1980), de la rigidité très économique de Rusche on est passé à des considérations plus exclusivement politiques.³⁹

Sellin n'est sans doute pas étranger à cette orientation plus politique donnée au manuscrit laissé par Rusche. Cette lecture orientée des thèses de Rusche apparaît dès son mémoire de 1937 sur la criminalité et la dépression⁴⁰ et se retrouve dans son avant-propos à l'édition finale du livre.

Le mémoire de 1937 est centré sur les relations entre crise économique et criminalité. Lors de sa rédaction, Sellin a

37 - Pour une idée plus précise des positions propres à Kirchheimer avant la réécriture du livre on peut se référer au paragraphe, assez court, qu'il consacre à l'analyse des peines dans un article sur les statistiques criminelles de la France. Il est à cette époque loin de la théorie économique des peines de Rusche (telle qu'exposée dans les deux articles de 1930 et 1933). Par exemple, l'accroissement des peines d'emprisonnement qu'il constate au début des années trente en France n'est pas mis en relation avec la montée du chômage mais avec l'impossibilité économique des condamnés de payer des amendes (voir Kirchheimer, 1936).

38 - Sur l'orientation de Kirchheimer et la place qu'il occupe au sein de l'école de Francfort on peut se reporter à Melossi (1978a et 1980).

39 - "La rigidité "économistique" des thèses de Rusche est alors transformée en une rigidité politique" (Melossi, 1980 p. 57, notre traduction).

40 - Voir Sellin (1937), le *Social Science Research Council* américain a commandé plusieurs études sur les aspects sociaux de la dépression économique. Sellin est chargé du *mémorandum* sur la criminalité.

connaissance du manuscrit du livre et de l'article de 1933. Il mentionne la position de Rusche mais en la tirant dans un sens particulier : l'effet de la crise économique sur l'application de la loi (le contenu répressif de la loi pénale serait modifié, notamment le législateur peut réagir à la crise économique en votant des dispositions plus sévères). Il fait aussi une présentation plus politique qu'économique des thèses de Rusche (il n'y est, notamment, nullement fait référence à la catégorie économique déterminante, le marché du travail) :

"Rusche suppose que la criminalité est un phénomène de classe et que les classes dominantes, qui ont le pouvoir politique, utilisent la loi comme moyen de réprimer la criminalité des travailleurs".⁴¹

L'avant-propos que rédige Sellin pour *Punishment and social structure* va dans le même sens et ne mentionne pas plus le marché du travail comme élément déterminant du régime des peines.⁴² On s'est éloigné du "principe heuristique simple" de Rusche. D'une théorie économique des peines on a glissé vers une théorie politique de la loi pénale. En fait, Sellin critique moins les développements théoriques de Rusche que leurs applications à la situation contemporaine, surtout dans le cas des états démocratiques (particulièrement les Etats-Unis). Il préfère considérer la théorie de Rusche comme un principe explicatif de l'histoire des peines. Ainsi, il utilise -un peu plus tard- une démarche très influencée par Rusche lorsqu'il analyse le système des peines de la Hollande de la fin du XVe siècle.⁴³

41 - Sellin (1937, p. 9) notre traduction.

42 - Sellin présente le régime des peines comme un moyen d'atteindre une finalité : la protection de valeurs sociales (celles jugées désirables par les groupes sociaux qui ont le pouvoir politique et qui font les lois pénales). Le choix du moyen (le type de peines) dépendra de la tradition, du niveau de connaissance ainsi que des conditions et institutions socio-économiques.

43 - Voir Sellin (1944) et l'analyse de Shank (1978). L'institution du travail forcé dans les maisons de disciplines (*tuchthuis*) de la Hollande y est interprété comme le moyen de remédier à la faiblesse de l'offre de travail et à des salaires peu

Sutherland n'a pas participé d'aussi près que Sellin à l'édition de *Punishment and Social Structure*, il s'est cantonné à une critique de l'économisme du manuscrit. Le modèle d'interprétation des peines de Sutherland est d'ordre plus culturel, le traitement des délinquants tend à être cohérent avec les politiques et les actions des autres institutions sociales. Ce concept de l'harmonie culturelle (*cultural consistency*) est suffisamment large pour que Melossi puisse souligner que l'on y retrouve "une constellation d'idées" (Melossi, 1985) suggérant une influence du manuscrit de Rusche.⁴⁴ Sutherland reconnaît un rôle au marché du travail comme facteur explicatif des politiques pénales mais ce n'est qu'un facteur parmi d'autres.

Cette position est commune aux deux parrains de l'ouvrage : Sellin et Sutherland.⁴⁵

Le passage fulgurant de Rusche dans la criminologie laisse après quatre années seulement un article de journal, un article scientifique et un manuscrit de livre profondément réécrit par un autre. Cela ne lui a sans doute pas permis de perfectionner ses thèses ni d'aller jusqu'au bout de leurs implications, notamment pour l'analyse de la situation contemporaine.

attractifs. L'influence de Rusche y est alors dominante, les autres recherches de Sellin sur l'histoire de la peine seront plutôt inspirées par Radbruch.

44 - Melossi (1985) se réfère à l'édition de 1939 de *Principles of Criminology* où Sutherland montre que le régime moderne des peines est associé aux idées de prix et de liberté et à une valorisation croissante du travail. L'édition française de 1966, révisée par Cressey, mentionne l'augmentation de la valeur du travail comme un des éléments expliquant la disparition de la torture, le recours moins fréquent à l'exécution capitale et leur remplacement par l'emprisonnement : "En raison de l'importance accrue reconnue à la main-d'oeuvre, il devint nécessaire de la conserver au lieu de la détruire par la mort ou la mutilation" (Sutherland et Cressey, 1966).

45 - Voir les deux lettres citées par Melossi (1980, p. 55) où Sellin et Sutherland donnent leur avis sur le manuscrit de Rusche. Sellin critique explicitement Rusche pour avoir : "les yeux fermés sur ces autres facteurs".

Cette oeuvre présente donc à la fois un côté séduisant, par la rupture avec le modèle explicatif d'usage, mais aussi schématique, par son aspect quelque peu mécaniste et le recours à un facteur explicatif exclusif.

Il en reste, cependant, quelques traits forts :

- considérer la répression pénale non comme traitement de comportements mais comme la gestion de population,
- montrer l'importance de la politique sociale et son influence sur le régimes des peines,
- retenir pour facteur explicatif du régime des peines une catégorie économique déterminante : le marché du travail ; (ce qui est la caractéristique de Rusche).

Mais il reste une ambiguïté sur la double implications des thèses de Rusche.

S'agit-il d'une analyse historique, de l'émergence de nouvelles formes de peines à des périodes de transition historique ou de la transformation du système des peines en relation avec les transformations du marché du travail ? ou s'agit-il d'une théorie économique permettant, par exemple, une analyse conjoncturelle de l'évolution de l'emprisonnement en fonction des variations du marché du travail.

2.4 La nouvelle actualité de l'oeuvre de Rusche à la fin des années soixante-dix

Les éditions Russel & Russel rééditent *Punishment and Social Structure* en 1968. Mais il faut attendre près d'une dizaine d'années pour que les travaux de Rusche trouvent une nouvelle actualité.

Dans le même temps, sous l'impulsion de philosophes, d'historiens et de sociologues (notamment ceux qualifiés de "radicaux" aux Etats-Unis), les travaux mettant en relation le régime

des peines et des changements de la structure sociale prennent un nouvel essor.

En France, par exemple, Foucault (1975, 1976) contribue à resituer l'analyse de la répression pénale dans ses relations avec les formes du pouvoir. Le système des peines y est analysé en tant qu'une des manifestations du pouvoir.⁴⁶

Dans les pays anglo-saxons, des historiens comme Hay (1975) ou Ignatieff (1978) soulignent les aspects idéologiques et politiques des formes de répression. Ignatieff explique l'émergence du système pénitentiaire, au début du XIXe siècle, par la réussite des réformateurs à le présenter non seulement comme un mode de traitement de la criminalité, mais aussi comme une réponse à la crise sociale de la période. La prison apparaît alors comme l'un des instruments dans les stratégies de réformes politiques, sociales et juridiques pour rétablir l'ordre sur de nouvelles bases.⁴⁷

Aux Etats-Unis principalement, certains criminologues radicaux mettent l'accent sur la gestion des populations dites à problèmes⁴⁸ (cibles/clients de la répression pénale). Mathiesen (1974) avait souligné qu'une des façons dont la société traite ses éléments improductifs consiste à criminaliser leurs activités et à les réprimer par des peines d'emprisonnement ; Spitzer (1975) se réfère

46 - Foucault, en philosophe, s'intéresse plus aux rapports de pouvoir qu'aux rapports de productions; il situe essentiellement la prison dans un réseau de pratiques disciplinaires lié à un projet de transformation des individus et à la mise en place d'une société de surveillance.

47 - Hay, dans ses analyses des formes de la répression pénale dans l'Angleterre du XVIIIe siècle souligne, quant à lui, plus particulièrement les aspects idéologiques.

48 - Dans la théorie marxiste, l'accumulation du capital qui est à la fois la source des contradictions et la finalité de l'économie capitaliste, engendre une population (dite "armée de réserve") non directement nécessaire à la valorisation du capital et qui présente une menace pour les relations sociales de production. Ces sociologues d'inspiration marxiste s'interrogent sur le rôle de la justice pénale (particulièrement le régime des peines) dans la gestion de cette population.

aux mêmes groupes sous le terme de "populations à problèmes". Perçus comme une menace pour les relations sociales de production, ils deviennent "éligibles" à une gestion comme déviants; Quinney (1977), parlant de "population en surplus", estime que l'incarcération est un des moyens dont dispose l'Etat pour en assurer le contrôle.⁴⁹ D'autres, comme Scull (1977), invoquent la crise fiscale de l'Etat des années 1970 et soulignent ses conséquences sur les formes de contrôle social. Scull croit pouvoir ainsi, annoncer le début d'un mouvement de "décarcération" et de recours à des mesures alternatives fiscalement moins voraces.⁵⁰

Ces efforts théoriques pour repenser la répression pénale dans le contexte de la profonde crise économique qui frappe les économies occidentales, ainsi que ses conséquences sur le marché du travail à partir de 1975, donnent une nouvelle actualité à une théorie des peines faisant du marché du travail la catégorie économique dominante. A la fin des années soixante-dix, les relectures des travaux de Rusche deviennent nombreuses (voir principalement Melossi (1978 et 1980), Pavarini (1978), Jankovic (1977) ou Zander (1980)). Elles se font à la lumière des travaux que viennent de développer ces historiens, philosophes et sociologues.

Schématiquement les critiques apportées à la théorie de Rusche sont de deux ordres : l'ambiguïté de l'objet et la place -quasi exclusive- accordée au marché du travail.

49 - Steven Box (1987, p. 129) reprend ces différentes analyses. Il distingue parmi ces populations à problèmes (inutiles au procès de production et perçues comme une menace) le groupe des "*social junk*" (les vieux, les malades mentaux, les handicapés...) qui relève d'une politique sociale, ce qui pose un problème budgétaire en période de crise de l'Etat providence, du groupe des "*social dynamite*" (les jeunes au chômage et particulièrement ceux d'origine étrangère) qui sont une menace pour la discipline sociale et donc relève d'un contrôle pénal sanctionné par l'emprisonnement.

50 - Cette hypothèse fut l'objet de nombreuses critiques; voir la mise au point de Scull dans la réédition de 1984 de son livre ainsi que Chan et Ericson (1981) et dernièrement Melossi (1989). Ce dernier réévalue le concept de "décarcération", qui peut s'interpréter comme la décroissance de la place relative de l'emprisonnement dans l'ensemble de l'économie pénale.

L'ambiguïté

Est-ce que la théorie de Rusche rend compte de l'apparition et de la disparition de types de peines au cours de grandes périodes historiques ou de la transformation d'une peine? Par exemple, Rusche explique-t-il l'invention de la prison ou la place de l'emprisonnement? Melossi (1978a et b), alors fortement influencé par Foucault, tranche : le marché du travail ne peut expliquer l'invention⁵¹ de la prison (son adoption comme forme de peine par une société qui sort du féodalisme), mais permet de comprendre son développement (le concept de répression par l'emprisonnement étant un donné).

Sans être aussi catégorique que Melossi, la plupart⁵² des auteurs reprirent la théorie de Rusche pour ne s'intéresser qu'à la place prise par l'emprisonnement dans la société contemporaine; ainsi Pavarini (1978) prévoit à la fois une concentration de la prison et une diffusion du modèle carcéral -hors les murs- à l'ensemble du contrôle social; Jankovic (1977) et Bottoms (1983) s'interrogent sur d'autres formes de peines (probation, amendes) plus en rapport avec le développement du capitalisme avancé.⁵³

La place du marché du travail

51 - Melossi (1978a, p. 75) estime, alors, que seul le concept de discipline, au centre des valeurs de la bourgeoisie, peut expliquer la naissance de la prison.

52 - Parmi les exceptions, voir Shelden (1981) et Adamson (1984) dont les analyses concernent l'emprisonnement durant le XIXe siècle aux Etats-Unis.

53 - Pour Pavarini (1978), l'influence de Foucault est dominante. Jankovic (1977) poursuit lui plus nettement les analyses de Rusche. Il estime que les mesures de probation devraient être la peine dominante du capitalisme contemporain (les mesures de probation seraient avec la politique sociale les deux façons de contrôler le surplus de force de travail).

Bottoms (1983) reprenant une réflexion amorcée par Kirchheimer (1936) analyse le rôle de l'amende, notamment sa croissance et la place prise par cette peine en Angleterre et aux Pays de Galles.

Lorsque Rusche passe de l'exposé de sa théorie à sa mise en oeuvre, il ne réfère plus le système des peines qu'à une seule logique, le marché du travail. Zander (1980) observe que Rusche ne réussit pas à mettre en rapport théorie économique et analyse historique; les rapports de classes restent sous-exposés. Garland (1983 et 1985) note que les relations entre les formes de sanctions et les autres institutions sociales sont complexes et ne peuvent se concevoir sous la forme d'un simple déterminisme.⁵⁴ Il souligne que la prison a aussi une fonction idéologique comme forme de répression de l'Etat et critique Rusche et Kirchheimer pour n'avoir introduit aucun concept permettant de penser l'idéologique et l'Etat.⁵⁵ Robert (1984, p.174) fait une critique semblable en estimant que Rusche "néglige l'aspect autonome des phénomènes politiques et idéologiques et leurs chronologies propres".

Melossi (1985 et 1989) réserve aussi plus de place au politique, plus précisément à la traduction politique du cycle économique ("*political business cycle*"). Mais il insiste surtout sur le climat moral de ces périodes. Le durcissement des attitudes répressives intervenant lors de moments de panique morale, a pour conséquence une aggravation du régime des peines. Les non-délinquants acceptent ainsi des conditions beaucoup plus défavorables sur le marché du travail.⁵⁶ Melossi, qui a évolué dans

54 - Pour Garland (1985), la critique est valable non seulement pour Rusche mais aussi pour d'autres (Pasukanis ou Foucault). Il leur reproche de même de faire correspondre le système des peines à une seule logique, la loi bourgeoise (pour Pasukanis) ou la logique inexorable d'une société disciplinaire (pour Foucault).

55 - Dans son ouvrage de 1985, Garland étudie l'évolution du système des peines au cours du passage de l'époque victorienne à l'époque contemporaine. Il analyse l'influence des changements de mode de production permettant des transformations politiques et idéologiques ayant des conséquences sur les politiques sociales et pénales. Garland reprend, en la prolongeant, la réflexion de Rusche sur la politique sociale. La répression ne peut s'interpréter dans les limites étroites du système pénal, elle doit être mise en relation avec d'autres institutions ayant le même objectif (le contrôle des pauvres); il propose ainsi étendre la réflexion aux aspects, même non-pénaux, de la politique sociale.

56 - Ce qui reprend le principe de *less eligibility* dans un sens, en fait, symbolique et renverse l'articulation de Rusche. Pour Rusche c'est la situation de la dernière

son appréciation de la place du marché du travail comme variable explicative de l'emprisonnement, tente de se tenir éloigné à la fois de l'hypothèse juridique (l'acte détermine la sanction) et de l'hypothèse économique (le régime des peines dépend uniquement de la situation économique).

La problématique de Rusche ainsi actualisée ouvre la voie de travaux s'organisant autour de deux pôles ;⁵⁷

- les évolutions structurelles : schématiquement la place de l'emprisonnement dans le régime des peines,
- les changements conjoncturels : l'influence de la conjoncture économique sur le volume des populations carcérales.

En fait ces deux orientations, structurelle (plus qualitative) et conjoncturelle (plus quantitative) ne sont pas totalement opposées. Ainsi que le fait remarquer justement Melossi (1989), des évolutions quantitatives de l'emprisonnement posent la question de modifications qualitatives du régime des peines.⁵⁸

La deuxième orientation a conduit à un grand nombre de travaux empiriques qui ont étudié principalement les relations entre les fluctuations du marché du travail et l'emprisonnement. Ces liens entre chômage et incarcérations sont généralement testés par des comparaisons spatiales (intra ou transnationales) ou par des analyses de séries chronologiques.

classe sociale qui détermine le régime des peines. Ici ce serait "la dernière classe de peines" qui déterminerait le statut le plus défavorable sur le marché du travail.

57 - Si on laisse de côté les travaux d'orientation résolument historique mettant en relation mode de production et économie des peines.

58 - C'est une idée que Melossi avait déjà exprimé auparavant :

"Une tentative pour saisir les raisons structurelles les plus significatives de la crise de l'institution prison n'est pas antagoniste d'une théorie qui montre la correspondance entre taux d'emprisonnement et taux de chômage" (Melossi, 1978a, p. 81, notre traduction).

2.5 Les analyses quantitatives : plus de chômage, plus d'emprisonnement ?

2.5.1 Une interrogation en référence à Rusche

Mis à part les travaux d'orientation nettement prévisionnelle, comme ceux réalisés à l'initiative du Congrès des Etats-Unis au milieu des années soixante-dix,⁵⁹ tous se situent dans la mouvance globale des références à Rusche.⁶⁰ L'interrogation porte sur l'influence du marché du travail sur la population pénitentiaire.⁶¹

Si quelques travaux se limitent à de simples analyses de corrélations, la plupart utilisent la méthode de l'analyse de régression qui permet de tester l'influence d'une variable (le marché du travail) sur une autre (la population pénitentiaire) toutes choses égales par ailleurs. Les tests empiriques peuvent être menés à partir de séries chronologiques ou par analyse spatiale. Dans ce dernier cas, il s'agit de comparaisons d'unités géographiques différentes (généralement, le groupe des cinquante Etats américains) et l'on cherche à expliquer des différences dans la situation de la population pénitentiaire par des différences sur le marché du travail.⁶²

59 - Voir les travaux de Frank (1975), Ambrust et Deloney (1977), Robinson et al. (1974) ou Waldron et Popichal (1979).

60 - Le plus souvent pour en vérifier les thèses. Voir Box et Hale (1982, 1985), Greenberg (1977), Inverarity et Grattet (1989), Jankovic (1977), Lynch (1988), Melossi (1985), Yeager (1979), Lessan (1991) et, avec des conclusions plus ambiguës, Sabol (1987) et Wallace (1980).

61 - Pour un résumé des principaux travaux, on peut se reporter à l'annexe 1.

62 - On remarque que ces travaux menés par analyse spatiale (Marenin *et al.*, 1983, Carroll et Doubet, 1983, Galster et Scaturro, 1985, Parker et Horwitz, 1986 ou Michalowski et Pearson, 1990) infirment l'hypothèse d'une influence du marché du travail sur la population pénitentiaire. Ces différences entre Etats, sur le plan du marché du travail, sont sans doute trop faibles pour permettre d'en mesurer l'influence. Mais surtout, d'autres variables, autres qu'économiques,

Ainsi que le montre la liste des principaux travaux quantitatifs menés depuis une quinzaine d'années (voir tableau 1), la très grande majorité concerne les Etats-Unis et accessoirement le Canada (Greenberg, 1977) ou l'Angleterre (Box et Hale, 1985, Sabol, 1987 ou O'Hara, 1983). On peut remarquer à ce propos que les Etats-Unis furent, parmi les pays occidentaux, confrontés dès les années soixante-dix, avec le plus d'intensité à la pression d'une population pénitentiaire fortement inflationniste.

peuvent intervenir sans que l'on puisse toujours les contrôler. Ainsi, la dichotomie nord/sud aux Etats-Unis qui ressort le plus souvent de ces travaux oblige leurs auteurs à tenir compte des traditions culturelles propres à ces régions.

AUTEURS	Marché du travail	Population pénitentiaire	Période	Pays	Méthode	Décalage
Ambrust et al. (1977)	Taux de chômage	entrées (Pris. Féd.)	1960-1976	Etats-Unis	Corr.	1 an
Box et Hale (1982, 1985)	Taux de chômage	entrées	1952-1981	Angleterre	Rég.	
Frank (1975)	Taux de chômage	effectifs (Pris. Féd.)	1951-1975	Etats-Unis	Corr.	15 mois
Galster et al. (1985)	Taux de chômage	Taux incarcération	1976-1981	Etats Unis	Spat.	
Greenberg (1977)	Taux de chômage	effectifs entrées	1945-1959 1960-1972	Canada Etats-Unis	Corr.	0/1 an
Inverarity et al. (1989)	Taux de chômage	Taux incarcération	1948-1985	Etats Unis	Rég.	
Jankovic (1977)	Taux de chômage	effectifs entrées (Pris. Féd/Etat)	1926-1974 1947-1974	Etats-Unis	Rég.	
Killias et al. (1986)	Taux de chômage	effectifs	1890-1941	Suisse	Rég.	0/1 an
Lynch (1988)	Plus-value	entrées	1950-1980	Etats-Unis	Rég.	2 ans
Melossi (1985)	PIB/tête	entrées	1896-1965	Italie	Rég.	
Michalowski et al. (1990)	Taux de chômage	effectifs	1970 et 1980	Etats-Unis	Spat.	1 an

O'hara (1983)	Taux de chômage	entrées/ effectifs	1950-1982	Angleterre	Corr.	
Parker et al. (1986)	Taux de chômage	entrées/ effectifs	1974-1979	Etats-Unis	Spat. (panel)	1 an
Robinson et al. (1974)	Taux de chômage	entrées/ effectifs (Pris. Fed./Etat)	1974-1980	Etats-Unis	Corr.	0/1 an
Sabol (1987)	Taux de chômage	condamnations	1946-1985	Angleterre	Rég.	
Strikwerda (1983)	Chômage	condamnations	1930-1980	Pays-Bas	Corr.	0/3ans
Waldron et al. (1979)	Taux de chômage	Taux incarcération	1971-1976	Etats-Unis	Rég.	
Wallace (1981)	labour surplus	effectifs	1971-1977	Etats-Unis	Rég.	
Yeager (1979)	Taux de chômage	Taux détention	1952-1978	Etats-Unis	Rég.	15mois

Tableau 1 : Principaux travaux empiriques testant la relation marche du travail/population pénitentiaire.

A la fin des années soixante-dix, les trois publications principales (Jankovic, 1977, Greenberg, 1977 et Yeager, 1979) présentent le modèle de type "radical" (expliquant l'inflation carcérale par la situation du marché du travail) comme alternatif au modèle "classique" qui interprète la croissance de la population carcérale comme une conséquence mécanique de l'augmentation du nombre d'affaires et de personnes (la pression de la matière première "*workload*").

Les trois auteurs concluent similairement, à la validité du modèle de type "radical".

Les conclusions de ces trois auteurs sont claires.

Greenberg (1977), qui retient le taux de condamnation comme indicateur de la charge des tribunaux, conclut : "les taux élevés de mises en détention durant les périodes de chômage ne peuvent être expliqués comme une réponse judiciaire passive à un plus grand nombre d'affaires ...il apparaît que, pour le Canada et les États-Unis, des changements dans les mises en détention peuvent être expliqués presque entièrement par des changements dans les taux de chômage" (Greenberg, 1977, p. 650; notre traduction).

Jankovic (1977) prend lui le nombre de personnes arrêtées comme indicateur de la charge de travail et montre que la relation entre chômage et emprisonnement est positive, statistiquement significative et indépendante du volume enregistré de l'activité criminelle. Ses analyses, qui portent sur les États-Unis de 1926 à 1974, connaissent cependant une exception pendant la Grande Dépression (1930-1940) où la politique sociale du *New Deal* aurait atténué l'effet du chômage sur la population pénale.

Yeager (1979) analyse les données américaines (1952-1978) et conclut similairement (les taux de chômage expliquent 54% des variations de la population carcérale, après contrôle par les taux de condamnation).

Dans les années quatre-vingt, les travaux s'appuient sur les résultats de ces premières analyses empiriques, et cherchent à mieux interpréter l'articulation entre le marché du travail et la population pénitentiaire (on peut voir : Box et Hale 1985, Box 1987, Hale 1989, Melossi 1985, 1989, Inverarity et Grattet, 1989, Inverarity et Mc Carthy, 1988 ou encore Sabol, 1987).

2.5.2 Les points en discussion

On peut organiser les points en discussion autour de quatre questions :

- 1 la mesure du marché du travail,
- 2 la mesure des populations soumises à l'emprisonnement,
- 3 les hypothèses testées (sévérité, fréquence ou utilité de l'emprisonnement),
- 4 les principes explicatifs (comment peut-on expliquer la relation observée).

1 - Les fluctuations du marché du travail

Fondés sur les analyses de Rusche¹ et les développements des chercheurs "radicaux" nord-américains sur les populations à problèmes, les travaux empiriques se sont heurtés à la difficulté de la mesure du volume de ces populations, cibles privilégiées de la répression pénale.

La plupart eurent recours aux indicateurs de chômage.² Quelques auteurs s'efforcèrent de préciser le profil de ces populations cibles.

1 - Rappelons que les descriptions les plus précises données par Rusche font référence au "sort fait à la plus basse des couches prolétariennes socialement importante" (Rusche, 1980 p. 218) et plus précisément pour l'Allemagne de l'entre-deux-guerres aux "sans-travail assistés" et "non-assistés" (Rusche, 1980, p. 226).

2 - L'indicateur de chômage peut-être exprimé en effectif ou en taux (le plus souvent). Ainsi que l'ont montré Marenin *et. al.* (1983), les conséquences du choix de l'une ou l'autre de ces mesures sur la force de la relation observée ne sont pas les mêmes.

Wallace (1980) reprend une voie ouverte plusieurs années auparavant par Philips *et al.* (1972). Plutôt que les mesures habituelles du chômage, il préfère utiliser un taux de population active non occupée ("*non-participation in labour force*"), le surplus de force de travail ("*labour surplus*"). Wallace analyse des données américaines de 1970 à 1976 et conclut que, cet indicateur a bien une influence sur les libérations conditionnelles, les dépenses de l'administration pénitentiaire et les effectifs de populations carcérales; il ne permet pas cependant de faire des prévisions sur l'évolution du nombre des détenus.

Box (1987) critique cette définition de la situation du marché de l'emploi. Il estime que nombre de personnes n'occupant pas effectivement un emploi (comme les retraités, les femmes au foyer ou les travailleurs indépendants) n'appartiennent pas à ces catégories de population perçues comme une menace à l'ordre social et ne doivent donc pas être décomptées dans les populations cibles de la justice pénale.

Melossi (1989), au contraire, retient le caractère plus exhaustif de cet indicateur mais souligne la nécessité de mieux différencier le marché du travail tant au niveau de l'offre d'emploi (très grandes entreprises vs. P.M.E.) que de la demande (en tenant compte de la structure par sexe et origine ethnique). Par exemple pour les Etats-Unis, un taux de non-participation au marché du travail des hommes, jeunes et "non-blancs" rendrait mieux compte de la situation d'un groupe particulier de la population qu'un taux général de chômage.³

3 - Melossi observe que dans les sociétés contemporaines avancées, les "classes dangereuses" visées par l'emprisonnement se définissent par un mélange de critères économiques et ethniques (voir Melossi, 1989, p. 317). Reste à définir ce que recouvre le critère ethnique, dans quelle mesure il complète la situation socio-économique et à savoir si la position économique ne suffit pas à décrire les populations cibles. Sur le critère ethnique, on peut se reporter au débat dans la *Revue Canadienne de Criminologie* en avril 1990 (Roberts et Gabor, 1990, Rushton, 1990 et Gabor et Roberts, 1990).

Lynch (1987a, 1987b, 1988), conscient du caractère très restrictif de l'indicateur de chômage dans l'évaluation du volume des populations cibles, explore une autre voie. Il propose un retour à l'orthodoxie marxiste et retient comme indicateur, des populations en surplus (rejetées en dehors des relations de travail), le taux de plus-value.⁴ Lynch estime que ce serait une erreur d'assimiler cette population en surplus aux seuls chômeurs. Il s'agit d'une population plus large que celle que mesurent les statistiques du chômage. Une augmentation importante de ces populations marginales rend nécessaire le développement de modes de contrôle externes aux relations de travail. Elle conduit ainsi à une extension des mesures répressives comme l'emprisonnement.

Si, les conséquences (un gonflement de la population carcérale) sont identiques à celles de la relation chômage-emprisonnement, l'articulation théorique diffère.

Selon Lynch le taux de chômage, la composition ethnique ou la structure par âge et sexe ne sont que des variables intermédiaires ;⁵ la relation est plus générale, elle se situe entre l'exploitation capitaliste (la plus-value) et la répression pénale via la population en surplus.⁶

4 - Lynch (1987a et 1988) indique qu'au cours du procès de production capitaliste, l'extraction de la plus-value engendre une population marginale, non nécessaire à l'accumulation du capital.

Un bon indicateur de ces populations marginales serait donné par le taux de plus-value, mesuré par le ratio : (valeur ajoutée - salaires) / salaires. On peut alors mesurer l'effet de variations du taux de plus-value sur les admissions en prison.

5 - Lynch (1988) vérifie ainsi que, pour les Etats-Unis, sur la période 1950-1980, les variations de taux de plus-value a un effet sur les taux d'incarcérations (avec un retard de deux ans) alors que le chômage et la composition ethnique ne sont statistiquement pas significatifs.

6 - Rappelons que Lynch ne mesure pas directement la population en surplus à proprement parler, mais seulement un indicateur de sa variation évaluée par le taux de plus-value.

En fait, ce modèle abandonne une problématique strictement ruschienne; l'emploi, le marché du travail n'y est plus la catégorie économique déterminante. Les déterminants des variations de l'emprisonnement sont beaucoup plus larges; ce sont plutôt les contradictions économiques d'un mode de production, en l'espèce celles du capitalisme américain contemporain.

Enfin, plusieurs auteurs soulignent la nécessité de compléter une mesure strictement quantitative du marché du travail par des indications sur les tensions politiques (Kellough, Brickey et Greenaway, 1980) ou sociales en découlant (Killias et Grandjean, 1986, retiennent ainsi le nombre de grèves comme indicateur de la dégradation des conditions de travail).

2 - La population carcérale

Second terme du modèle, la variable dépendante mesure par l'emprisonnement l'évolution de la répression pénale.

Se posent alors des problèmes inhérents au choix des indicateurs : effectifs condamnés, incarcérés ou emprisonnés ? C'est-à-dire où mesurer (à quel stade du processus) : statistiques de condamnations ou pénitentiaires et comment mesurer : les entrées (flux) ou le nombre de personnes détenues (stock).⁷

Les premiers travaux (Jankovic, 1987 et Greenberg, 1977) utilisent les deux mesures des populations pénitentiaires (le stock : le nombre de détenus à une date donnée et le flux: le nombre de personnes entrées pendant une année). Ils mettent en évidence des relations statistiquement plus fortes avec les entrées qu'avec les stocks.

A leur suite la plupart des auteurs -à l'exception de Wallace (1980) et Michalowski et Pearson (1990)- ont utilisé des

7 - Sur les questions de démographie carcérale on peut se reporter aux travaux de Barré (1986), Barré et Tournier (1988) et Tournier (1981 et les actualisations 1990, base SEPT).

données de flux.⁸ Michalowski et Pearson, par exemple, justifient leur choix pour les seules données en stock par un modèle théorique qui intègre l'incidence de la crise budgétaire sur les dépenses de l'administration pénitentiaire. Ils estiment que le stock est un meilleur indicateur de la taille du système carcéral et donc de l'incidence fiscale des dépenses engendrées.

La mesure du recours à l'emprisonnement par les seules données de flux fait l'objet d'une autre critique. Elles donnent un poids identique aux incarcérés quelle que soit la durée de la peine. Inversement la seule mesure par les stocks peut être aussi trompeuse; pour deux années différentes l'effectif peut en être le même avec une durée de détention qui a doublé si le nombre d'entrées a diminué de moitié. Flux et stock sont en relation, le lien c'est la durée moyenne de détention. Aussi Parker et Horwitz (1986) utilisent dans leur modèle d'analyse par *panel* les deux indicateurs. Ils n'observent aucune corrélation entre chômage et taux de détention (les stocks) et une très faible relation avec les entrées.⁹

Les données pénitentiaires sont aussi le résultat de toute une série de déterminants (taux de condamnation à l'emprisonnement, mesures probatoires ou décisions de sorties par exemple) dont Galster et Scaturro (1985) se proposent de tenir compte. Ils testent ainsi l'effet du chômage non pas directement sur la population pénitentiaire mais sur une mesure indirecte, les déterminants des taux de détention (notamment les taux de

8 - Voir notamment Box et Hale (1982, 1985), Lynch (1988) et Inverarity et Grattet (1989).

9 - Parker et Horwitz (1986) portent plusieurs critiques aux travaux menés par analyse de séries temporelles ou spatiales. Notamment d'avoir souvent confondu des co-variations externes aux séries avec les *trend* internes à ces séries et de ne pas avoir contrôlé correctement les effets de décalages. Ils refont pour la période 1974-1979 un traitement par *panel* des cinquante Etats américains en tenant compte des *trend* et des décalages entre séries. Ils trouvent "peu d'évidence" à la relation supposée.

condamnation à l'emprisonnement et les taux de libération conditionnelle).¹⁰

Sabol (1987) préfère utiliser comme mesure des flux pénitentiaires une variable de condamnation à l'emprisonnement (en postulant que le niveau des condamnations détermine le niveau des entrées) et axer son travail sur les pratiques condamnatoires (*sentencing*). Il observe (Angleterre et Pays de Galles, 1946-1985) que les magistrats n'ont pas modifié leurs pratiques de condamnation et que les variations du chômage n'ont que peu d'effets sur les taux de condamnation à l'emprisonnement et ne jouent donc qu'un rôle marginal dans la variation des entrées observée.

Ces résultats sont en contradiction avec ceux produits par Box et Hale (1982, 1985) et Hale (1989). Ces auteurs privilégient aussi les changements dans les pratiques condamnatoires, mais ils retiennent comme indicateur des variations dans le recours à l'emprisonnement une statistique pénitentiaire (les entrées de condamnés). Ils montrent (Angleterre et Pays de Galles, 1952-1985) l'effet des variations du taux de chômage sur les incarcérations.¹¹

3 - Les hypothèses testées

Dans le cadre de cette problématique trois types d'hypothèses peuvent être testées : un accroissement des peines d'emprisonnement (la fréquence), une aggravation des peines (la

10 - Galster et Scaturro (1985) procèdent à une analyse spatiale des cinquante Etats américains (période 1976-1981) de l'effet du chômage sur quatre déterminants des taux de détention. Ils n'observent aucun effet du chômage sur les taux de condamnation et de libération conditionnelle, un effet faible sur les libérations non conditionnelles et les retours en prison par violation des mesures probatoires.

11 - Box et Hale (1982 et 1985), attachés à saisir l'effet des changements de pratiques condamnatoires des magistrats, ne prennent en compte que les entrées de détenus condamnés. Or, les entrants non condamnés (*on remand*) représentent environ 40% du flux (Collier et Tarling, 1987). Ce choix restrictif ouvre la voie à la critique de Sabol (1987) qui estime qu'une statistique des condamnations (le changement dans la probabilité de recevoir une peine d'emprisonnement) rendrait mieux compte de la question posée.

sévérité) et un effet possible des incarcérations sur le marché du travail (l'utilité).

La fréquence

L'accroissement du nombre des incarcérations en période de détérioration du marché du travail est l'hypothèse la plus souvent vérifiée.¹² Ces résultats, une augmentation des entrées, ont été parfois opposés aux thèses de Scull (1977 et 1984) sur l'évolution vers la "décarcération".¹³ Ces deux hypothèses ne sont pas nécessairement contradictoires si l'augmentation de la fréquence de l'emprisonnement est interprétée de façon relative, en tenant compte de la place occupée par l'emprisonnement dans la gamme des sanctions ou de cette mesure parmi les différentes formes de contrôle social.¹⁴

La sévérité

Cette hypothèse soulève plus de problèmes. Elle a été testée de différentes façons, soit sur un indicateur de durée, soit sur la seule variable des effectifs, soit enfin sur les taux de condamnation à l'emprisonnement. Elle n'est généralement pas vérifiée.¹⁵ Par exemple, pour Jankovic les peines d'emprisonnement

12 - Voir avec des modèles assez différents: Jankovic (1977), Box et Hale (1985) ou Lynch (1988).

13 - Dans sa version de 1977, Scull a émis l'hypothèse que l'emprisonnement avait atteint son apogée et que l'on allait vers d'autres mesures de sanctions et de contrôle. Dans la réédition de son ouvrage en 1984, Scull tempère quelque peu ce point de vue.

14 - Voir Melossi (1989) ou Inverarity et Grattet (1989). Inverarity et Grattet montrent que le chômage intervient directement sur les entrées en détention et qu'il n'y a pas d'effet de substitution entre les incarcérations et d'autres modes de contrôle social (dans leur recherche, les hôpitaux psychiatriques, les effectifs des armées et les bénéficiaires de l'aide social).

15 - Voir Jankovic (1977), Box et Hale (1982), Greenberg (1977), Yeager (1979), Galster et Scaturro (1985).

sont, dans la gamme des peines, les plus sévères ; il utilise donc l'accroissement des effectifs comme indicateur de sévérité. Box et Hale retiennent l'allongement des durées des peines (ratio stock/flux) comme indicateur de sévérité. Dans les deux cas l'hypothèse n'est pas confirmée. Pour Greenberg l'aggravation des peines tiendrait moins à l'augmentation du nombre d'emprisonnements et de sa durée qu'à une baisse relative de mesures de substitution comme la probation.

L'utilité

Cette hypothèse a été formulée de la façon la plus mécanique par Reasons et Kaplan¹⁶. Elle suppose que l'augmentation du nombre de personnes emprisonnées aurait un effet réducteur sur les taux de chômage, les personnes incarcérées n'étant plus des demandeurs d'emploi. L'analyse de corrélation menée par Jankovic (1977), pour les Etats-Unis de 1926 à 1974, infirme clairement cette hypothèse. Elle a d'ailleurs souvent été critiquée (Sabol, 1987) ou reformulée de façon moins quantitative en terme d'effets disciplinaires. La prison ne trouverait pas son utilité dans un effet quantitatif sur le chômage mais par la menace qu'elle fait peser sur les populations à problèmes. Les tests empiriques ne permettent évidemment pas d'évaluer cet effet disciplinaire.¹⁷

4 - L'explication

Au delà d'une simple vérification statistique, plusieurs auteurs, dans la suite de Rusche, se sont proposés d'expliquer comment le marché du travail peut influencer la population pénitentiaire.

16 - Reasons et Kaplan (1975) font l'inventaire de toutes les fonctions possibles de la prison. Ils indiquent qu'en ce qui concerne le marché du travail (pour les Etats-Unis), le système pénitentiaire fournit un emploi à 70 000 personnes, met à l'écart de l'emploi 200 000 personnes et pèse sur le niveau des salaires (les libérés conditionnels acceptant des conditions peu favorables).

17 - Voir Box et Hale (1985), Hale (1989), Yeager (1979) ou Lynch (1988).

On peut présenter schématiquement les modèles explicatifs retenus comme étant d'ordre interne (une modification des attitudes ou des pratiques des agents du système) ou externe (le modèle de "discipline pénale"¹⁸) au système de justice pénal.

Externe

Le modèle de "discipline pénale" s'organise autour de trois éléments : la valeur du travail, le contrôle des populations à problèmes et un effet de substitution possible entre les institutions chargées du contrôle.

Les variations de la valeur du travail permettent de comprendre l'articulation entre le marché du travail et les niveaux de population pénale. En période de chômage, le recours à l'emprisonnement peut s'accroître car le travail représente une valeur marginale plus faible (Michalowski et Pearson, 1990).

Cette analyse est complétée par le deuxième argument : la nécessité de contrôler les populations à problèmes (plus précisément celles en surplus par rapport aux besoins de l'économie). La baisse de la valeur du travail rend possible des taux d'emprisonnements élevés mais c'est le contrôle des populations à problèmes qui les rend nécessaires. Ce dernier argument, assez souvent partagé par les sociologues radicaux anglo-saxons, suppose que le rôle de la justice pénale est de gérer, discipliner ou contrôler une population laissée en dehors des relations (et de la discipline) du travail et perçue comme menace à l'ordre socio-économique.

Cette explication est souvent critiquée car elle instrumentalise l'Etat dans cette institution : la justice pénale ne serait qu'un simple instrument permettant aux classes dominantes de contrôler les classes dominées. Elle relève d'une analyse très réductrice de la place de l'Etat dans la société, abandonnée le plus souvent même par des marxistes. Sabol (1987) fait deux remarques complémentaires : cette conception supposerait une identité d'intérêt entre la justice pénale et l'Etat ainsi qu'une homogénéité de l'Etat et de ses agents. Box (1987) s'oppose aussi à cette vision

18 - Pour reprendre une expression employée par Michalowski et Pearson (1990).

instrumentaliste et défend une position d'autonomie relative de la justice pénale; police ou justice sont des institutions relativement autonomes et leurs agents ont des raisons propres de traiter plus sévèrement les populations à l'écart du système social du travail.

Enfin, des substitutions peuvent exister dans les interventions des diverses institutions participant au contrôle social. La justice pénale, par l'emprisonnement, n'est qu'un des moyens à la disposition de l'Etat pour exercer son contrôle social.¹⁹ Inverarity et Grattet (1989), par exemple, proposent de resituer l'emprisonnement parmi d'autres formes de contrôle social (institutions psychiatriques, armée, aide sociale...) et d'étudier les éventuels effets de substitutions entre ces institutions pour mieux apprécier les raisons des variations de taux d'emprisonnement.

Interne

Ce modèle repose essentiellement sur l'hypothèse d'un durcissement des attitudes et des pratiques des agents de la justice pénale.

Reprenant des analyses développées, notamment au cours des années soixante-dix, dans les travaux sur le *sentencing*,²⁰ l'interrogation porte sur un éventuel changement (en période de récession) des pratiques condamnatoires. Greenberg (1977) explique les corrélations observées entre le chômage et les incarcérations par un durcissement des attitudes des magistrats et auxiliaires pénaux conduisant à une diminution des mesures probatoires et, dans une moindre mesure, une plus grande sévérité des peines.

Cependant, ces premiers travaux (Jankovic, 1977, Greenberg, 1977 ou Yeager, 1979) relèvent plus de simples interprétations faiblement étayées par des résultats empiriques que de

19 - Voir Grabosky (1980), Inverarity et Mc Carthy (1988) ou Inverarity et Grattet (1989).

20 - Certains de ces travaux avaient conclu que la sévérité des peines seraient directement proportionnelle à la distance sociale entre le condamné et les agents du système pénal (voir Jankovic, 1978 ou Lizotte, 1978).

réels développements explicatifs sur l'articulation de la relation. Melossi (1985) a pu les qualifier de relation évasive dont l'explication reste le plus souvent du domaine des spéculations.

Box et Hale (1982 et 1985) développent ces interrogations sur un changement éventuel de pratiques condamnatoires. Ils mettent l'accent sur l'attitude des juges. La plus grande sévérité des juges source d'une augmentation des incarcérations tiendrait à une réponse, idéologiquement motivée par leur appartenance de classe, face à la perception en période de crise de l'augmentation des populations marginalisées comme une menace à l'ordre social.

Melossi (1985 et 1989) se propose de comprendre cette observation communément faite : les périodes de dépressions sont des périodes de répressions. Il cherche à expliquer comment les agents chargés d'assurer le contrôle social peuvent partager ce sentiment d'une menace pour l'ordre en période de crise. En introduisant le concept de *Political business cycle*, il donne une traduction plus politique de la notion de cycle économique.²¹ Il insiste sur le rôle très important joué par le discours pour comprendre la correspondance entre les cycles politico-économiques et ceux de la répression. Un réseau complexe de discours, une chaîne discursive, se construit à partir des dirigeants économiques et des entrepreneurs moraux vers les acteurs du contrôle social; il provoque un durcissement des attitudes et une sévérité accrue en périodes de "panique morale". Le mouvement serait pendulaire, discours libéral ou répressif, en liaison avec le climat moral des différentes périodes des cycles politico-économiques (dépression ou expansion).

L'insistance mise par Melossi pour souligner le rôle du discours dans l'explication de la relation lui fournit l'occasion de critiquer la confusion faite parfois entre la cause et les effets de la relation récession-emprisonnement.

21 - L'analyse des données italiennes (1896-1965) montre qu'il n'y a pas de relations entre cycle économique et variables de *sentencing* mais une association directe avec les entrées en prison (voir Melossi, 1985).

Melossi distingue l'explication de la relation observée - la cause- qui est à rechercher dans les discours (dans les mouvements des opinions publiques et des idéologies), des effets qui sont d'un ordre tout autre : ils consisteraient, finalement, à faire accepter aux non-délinquants des conditions de travail un peu plus pénibles (précaires ?) qu'antérieurement. Car, si la loi pénale dans son application n'a en fait que peu d'effets pratiques sur les taux de délinquance, elle a une valeur pédagogique : contribuer au climat général de soumission à l'autorité.

Le modèle de discipline pénale place, au contraire, le contrôle des populations en surplus au cœur de l'explication et non pas comme un effet de l'accroissement des incarcérations. Il y aurait donc, dans ce modèle, confusion entre l'effet de la relation chômage-emprisonnement, le contrôle des populations à problèmes et la cause qui relève pour Melossi de la chaîne discursive.

Hale (1989) rejoint les arguments développés par Melossi et souligne, lui aussi, l'importance du discours sociaux.²² Mais il insiste principalement sur le rôle des juges. Hale développe une argumentation qui souligne la cohérence de la propension des juges à la sévérité, leur appartenance de classe et l'inquiétude ressentie face à la crise. Les changements de climats idéologiques induiraient ainsi des attitudes plus répressives de la part des juges.

Box (1987) insiste sur le rôle du discours communément répandu selon lequel le chômage produit de la criminalité et s'attache à l'effet qu'un discours sur ce thème peut avoir sur les pratiques des agents du système pénal. Il vaut mieux chercher à comprendre comment cette opinion affecte les pratiques condamnatoires, les recommandations sur les mesures probatoires et les activités de la police (déploiement, arrestations, déférences) que de considérer les facteurs intermédiaires que sont les taux de criminalité ou les taux de condamnations. Box relativise cependant quelque peu sa position et convient que si ce discours influence les décisions prises, il ne les détermine pas.

22 - Hale (1989) analyse la traduction politique et idéologique de la récession économique des quinze dernières années (en Angleterre) dans les discours.

Les thèses ainsi développées par ces chercheurs ouvrent la voie à une réelle compréhension de la relation marché du travail-emprisonnement. Car, même non déterminante, l'influence du statut à l'égard de l'emploi sur les décisions peut, lorsque ces décisions sont agrégées, produire une macro relation entre un effet de la récession (le chômage) et un type de contrôle social (l'emprisonnement) et rendre compte (même si ce n'est que partiellement) de la surpopulation des prisons.

DEUXIEME PARTIE

EN FRANCE.....

Dans le concert des travaux étudiant la relation fluctuations économiques-répression pénale, la France paraît singulièrement absente. Il nous a donc paru intéressant d'examiner la situation française à la lumière de cette problématique et, particulièrement, d'analyser les rapports entre marché du travail et emprisonnement.¹

Un double constat peut être fait :

- La population des prisons est spécifique notamment par le statut social, la nationalité, l'âge et le sexe. On constate la permanence d'un noyau dur de la répression, caractérisé par le type d'infractions sanctionnées (la criminalité traditionnelle), les peines prononcées (l'emprisonnement ferme) et le profil social des condamnés (ceux restés sur les marges du marché du travail).

- Les périodes de récession économique sont des périodes d'inflation carcérale. En examinant sur un siècle les séries pénitentiaires et les données économiques, on peut relever une assez grande contemporanéité entre les périodes de crise économique et celles de recours accru à l'emprisonnement.

Dépasser ce simple constat nous conduit à esquisser, pour la France, un modèle explicatif de relation marché du travail processus pénal. Nous avons tenté de cerner, au travers d'une analyse du fonctionnement de la justice pénale, les processus sociaux et pénaux par lesquels la situation du marché du travail peut avoir une influence sur le volume et la composition des populations pénitentiaires.

A partir d'un modèle empirique limité, les tests statistiques permettent de confirmer l'incidence du chômage sur les prises en charge carcérale, durant deux périodes : 1920-1938 et 1952-1985.

Un modèle proche appliqué au début de la Troisième République (1872-1913) confirme ces résultats. Une étude plus approfondie de cette époque permet de replacer l'émergence de la prison républicaine dans le contexte des transformations du marché de l'emploi à cette époque.

1 - Les premiers résultats ont été publiés in Laffargue et Godefroy (1989).

CHAPITRE 1

UN DOUBLE CONSTAT

1.1 La population des prisons, une population spécifique

Les travaux de démographie carcérale ont souligné les particularités de la population des prisons.²

La population des prisons est quasi exclusivement une population masculine. Les femmes, même si la proportion remonte légèrement depuis le début des années 1980, ne représentent (en 1988) que 6% des entrants en prison et un peu plus de 4% de l'effectif moyen. En effet, les durées de séjour des femmes restent très inférieures à celles des hommes (en moyenne près de 7 mois pour les hommes et seulement 4,8 mois pour les femmes).

C'est une population jeune, même si le groupe des 18-21 ans diminue depuis vingt ans (ils sont passés de moins de 15% à moins de 10%). Surtout, si l'on considère l'âge des entrants, 70% ont moins de 30 ans et 50% moins de 25 ans.

C'est aussi une population où les étrangers sont sur-représentés et en forte croissance (près de 30% contre 15% il y a 20 ans); en quinze ans, le nombre des détenus étrangers a été multiplié par 2,8 contre 1,4 pour les nationaux (Tournier et Robert, 1991).

Les entrants en prison ont un statut social précaire et le niveau scolaire reste bas : les deux tiers sont célibataires, 20% ne peuvent faire la preuve de disposer d'un domicile et 68% n'ont fait aucune étude ou n'ont pas dépassé le primaire (dont 13% d'illettrés). Leur situation sur le marché du travail est défavorisée, marginalisée

2 - Pour une analyse complète de la structure démographique des populations carcérales on peut se reporter à Tournier (1981) et son actualisation (Leconte et Tournier, 1988), la base de données SEPT ainsi que Barré et Tournier (1988) et Barré (1990).

et instable : plus du tiers des détenus sont des ouvriers, 40% se déclarent sans profession ou chômeur.

Une recherche portant sur une cohorte de personnes incarcérées permet de clarifier la position professionnelle réelle (Barré et Tournier, 1988) ; 19% sont des ouvriers (dont 30% sont dans la manutention ou dans des transports), 37% des sans profession ou des chômeurs d'âge actif, 6% des inactifs parmi lesquels des jeunes en stage, enfin 20% déclarent une "profession de type artisanal à statut mal défini qui recouvre probablement et des compétences hypothétiques et des statuts précaires" (Barré et Tournier, 1988, p. 41).

Quatre délits motivent les trois quarts des entrées.

Ce sont d'abord les vols, une entrée sur deux, bien qu'en diminution (60% des effectifs il y a vingt ans, 37% aujourd'hui); viennent ensuite les infractions à la législation sur les stupéfiants et celles des étrangers sensiblement identiques pour le nombre des entrées (environ 8%) mais de poids très différents en effectifs (18% pour les stupéfiants et 3% pour les infractions à la législation sur les étrangers); enfin les coups et blessures volontaires, un incarcéré ou un détenu sur vingt (Base de données SEPT).

Le profil type des détenus qui émerge ainsi, est d'ailleurs bien connu, c'est celui d'un homme jeune, précarisé sur le marché du travail, souvent étranger et poursuivi pour des vols, des affaires de stupéfiants ou des délits contre les personnes et, subsidiairement pour les étrangers, un séjour irrégulier en France.

1.2 Périodes de récession, périodes de répression

On peut commencer par effectuer une simple comparaison des courbes d'évolution des séries économiques et pénitentiaires. En les examinant sur un siècle, on observe que les périodes d'inflation carcérale coïncident assez sensiblement avec celles de récession économique (tout au moins si l'on tient compte des changements démographiques et des événements politiques).

Les courbes concernent la France métropolitaine sur trois périodes : 1872-1913, 1920-1938 et 1952-1985. Nous avons pour chaque période exclu les années de guerre et d'immédiate après-guerre en raison des perturbations statistiques dues à ces événements et à leurs suites.

Période 1872-1913 (voir graphe 1)

On ne dispose pas pour cette période de données nationales sur le chômage.³ On retient un indicateur indirect, l'indice de la production non agricole (Lévy-Leboyer, 1968). Cet indicateur peut être considéré comme acceptable dans la mesure où, à cette époque, le marché du travail est un marché de l'emploi industriel. Ce marché est encore très flexible (voir Luciani, 1985 a et b) et on peut légitimement postuler que les variations de la production industrielle ont un effet direct et immédiat sur le volume du chômage.⁴

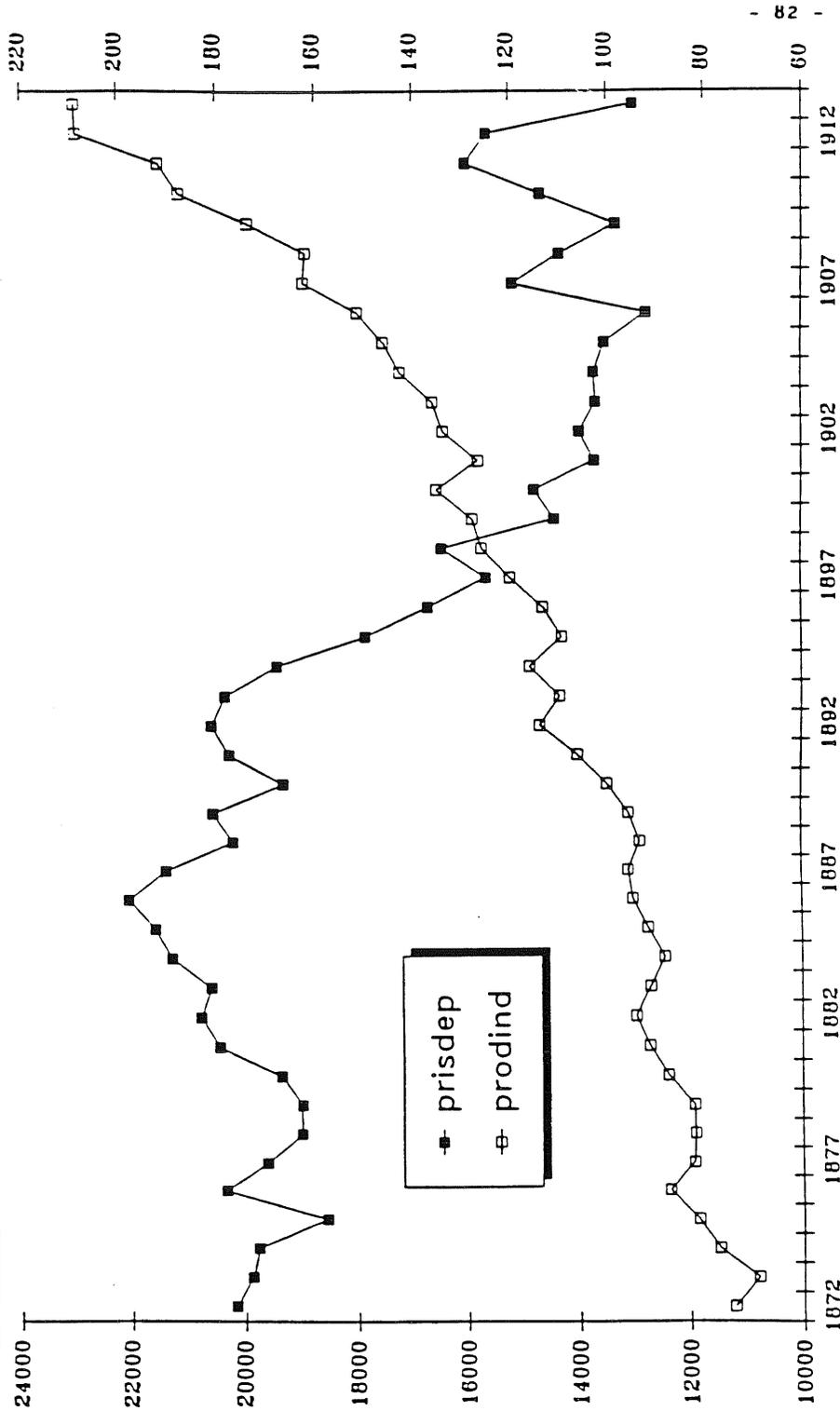
3 - La catégorie chômage apparaît pour la première fois en France, statistiquement parlant, lors du recensement de 1896. Ce n'est encore à cette époque qu'un concept en formation (voir Salais, Baverez et Reynaud, 1986 et Topalov, 1990).

4 - La série, indice de la production industrielle hors-bâtiment, permet de saisir les tendances lourdes, les retournements les plus significatifs de l'économie. On sait l'extrême sensibilité du bâtiment aux aléas de la conjoncture, parfois même simplement météorologiques.

1872-1913

prodind

prisdep



GRAPHE 1 : Effectif des détenus dans les prisons départementales et indice de la production industrielle (1872-1913).

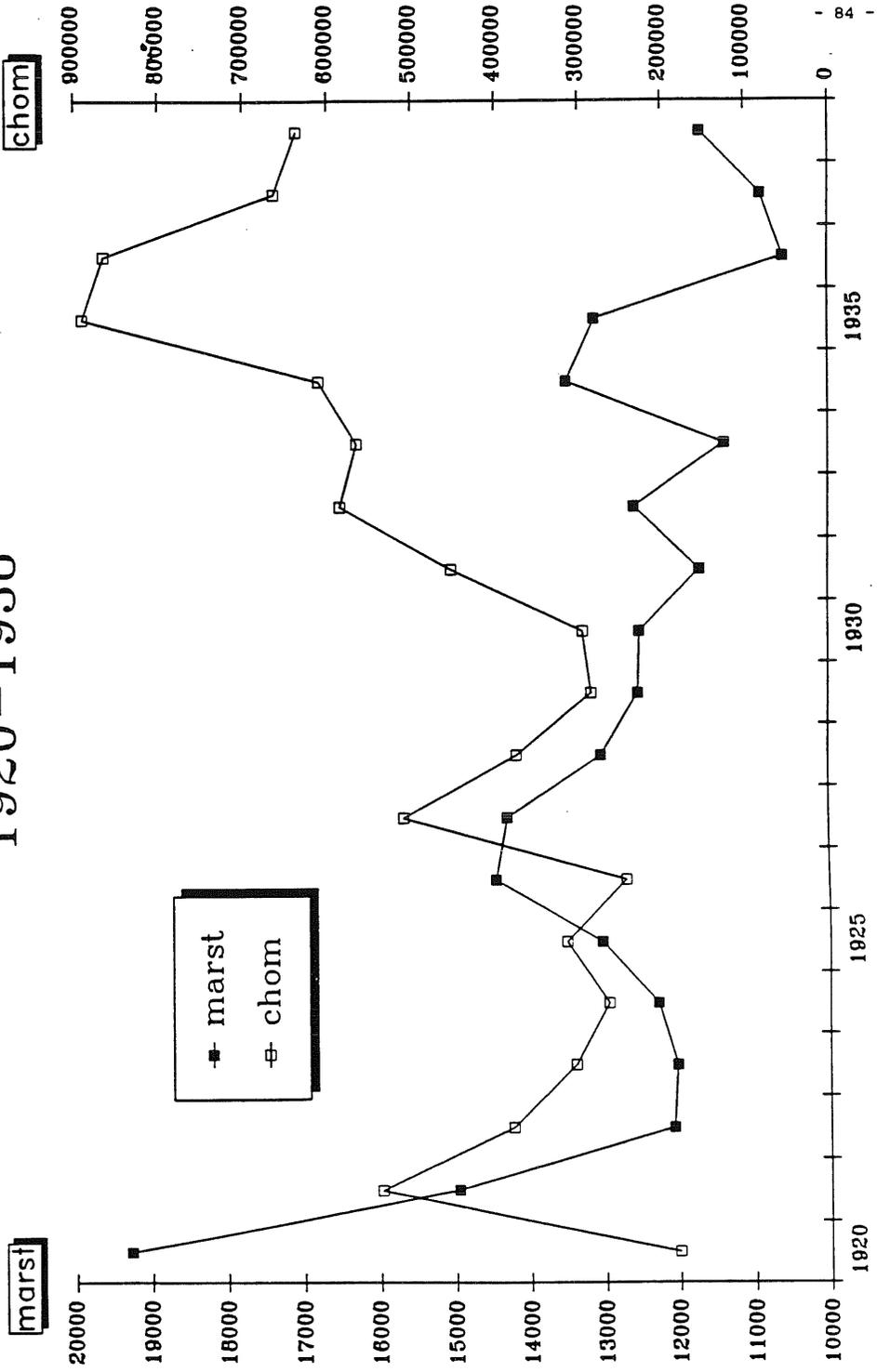
L'évolution des populations pénitentiaires de la période s'inscrit dans le mouvement de décroissance des incarcérations entamé dès la fin du Second Empire. Venant d'un haut plateau carcéral on entre dans une période de diminution de la population en prison (voir Petit, 1990). On passe ainsi de taux de détention oscillant entre 2,5 et 3% avant la guerre de 1870 à des taux proches de 1,5 % en fin de période (Barré, 1986). Cette tendance générale à la baisse connaît cependant quelque rupture en phase avec le mouvement de l'économie.

Le mouvement de décroissance marque le pas depuis le début des années 1880 jusqu'aux premières années de la décennie 1890. Au cours de la même période se développe la grande dépression économique de la fin du XIXème siècle. Pendant les années les plus sombres sur le marché du travail, 1882-1886 (voir Néré, 1959), on constate une nette augmentation des effectifs de détenus. Le mouvement de baisse des incarcérations reprend ensuite, le taux de détention masculine diminue de près de moitié entre 1886 et 1906 (de 2,8 à 1,5). Cette période est aussi celle d'une forte expansion économique. On peut ajouter qu'aux courtes récessions économiques correspond une brève remontée des effectifs.

Période 1920-1938 (voir graphes 2 et 3)

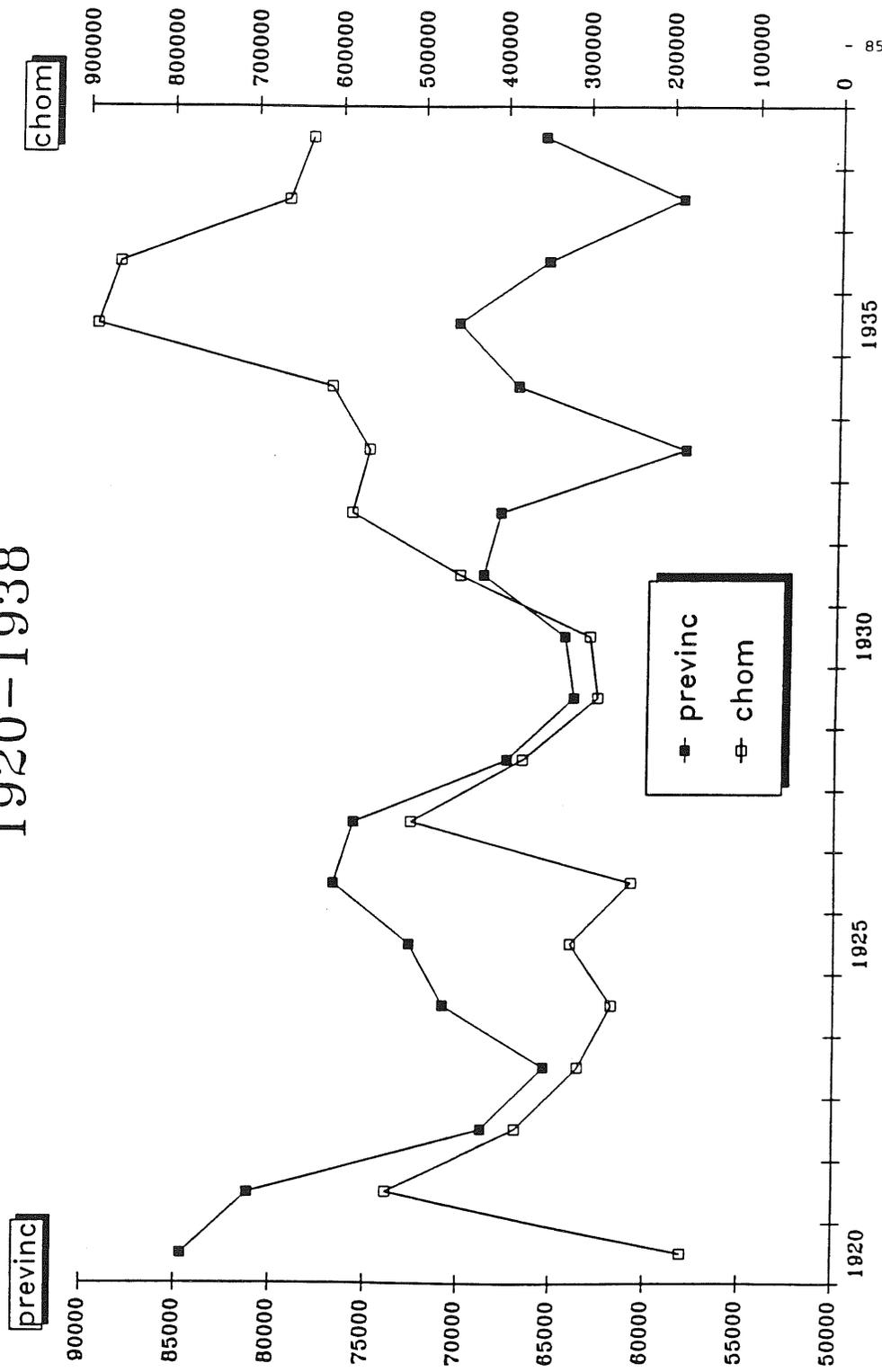
La vie économique au cours de cette période est marquée par la grande crise des années trente. Ses effets s'en font sentir plus tardivement en France que dans les autres pays occidentaux (Carré, Dubois et Malinvaud, 1972 et Maddison, 1981).

1920-1938



GRAPHE 2 : Effectif des détenus dans les maisons d'arrêt et chômage (1920-1938).

1920-1938



GRAPHE 3 : Nombre de prévénus et chômage (1920-1938)

Le nombre des chômeurs croît rapidement durant les années 1931-1932, puis à nouveau en 1934-1935 avant de se stabiliser en 1936 puis de nettement diminuer en 1937. En raison des structures démographiques françaises (chute brutale des effectifs de la génération des 18-25 ans due au déficit des naissances causé par la première guerre mondiale) et de la place importante qu'occupe encore à cette époque l'agriculture dans la production, les taux de chômage restent cependant moins élevés que dans la plupart des autres pays (voir Sauvy, 1984).

Sur l'ensemble de cette période, on observe une stabilisation des taux de détention, de l'ordre de 1,3 à 1,4 (voir Barré, 1986).

Les années 1926-1927 et 1932-1935 sont des périodes hautes pour les incarcérations et la population des détenus.⁵ Sur le plan de l'emploi, ces années correspondent à la courte récession de 1926-1927⁶ et à la période de la grande crise, où sont enregistrés les plus forts taux de chômage. Les statistiques pénitentiaires sont nettement à la baisse pour les années 1936-37, au moment où le chômage décroît sensiblement.

Période 1952-1985 (voir graphes 4 et 5)

Du point de vue économique, cette période est marquée par deux phases distinctes; une croissance économique soutenue jusqu'à la moitié de la décennie soixante-dix (la production industrielle a presque triplé et le P.I.B. par habitant a plus que doublé) et à partir de 1975 la récession (une quasi stagnation de la production industrielle et un fort ralentissement du P.I.B.).

5 - Les points de l'année 1933 paraissent erratiques de la tendance de la courbe des détenus et de celle des prévenus. Peut-être, est-ce l'effet de l'éphémère loi du 7 février 1933 sur la détention préventive qui fut abolie en 1934.

6 - Il s'agit d'une courte période de récession spécifique à la France, conséquence d'une politique de déflation menée pour la défense du franc (Sauvy, 1984). Marseille (1980) voit même dans ce retournement de 1927 l'origine proprement française de la crise de 1929.

Le chômage connaît une augmentation très importante sur l'ensemble de la période, de moins de 2% au début il dépasse le seuil des 10% de la population active dans les années 1985.⁷

Il reste stable, en taux comme en volume, et à un niveau faible jusqu'au milieu des années soixante. Puis, avec l'arrivée des générations d'après guerre sur le marché du travail et le développement de l'activité féminine, il augmente lentement, très lentement, même pour les hommes (leur chômage reste inférieur à 2%) jusqu'en 1975.

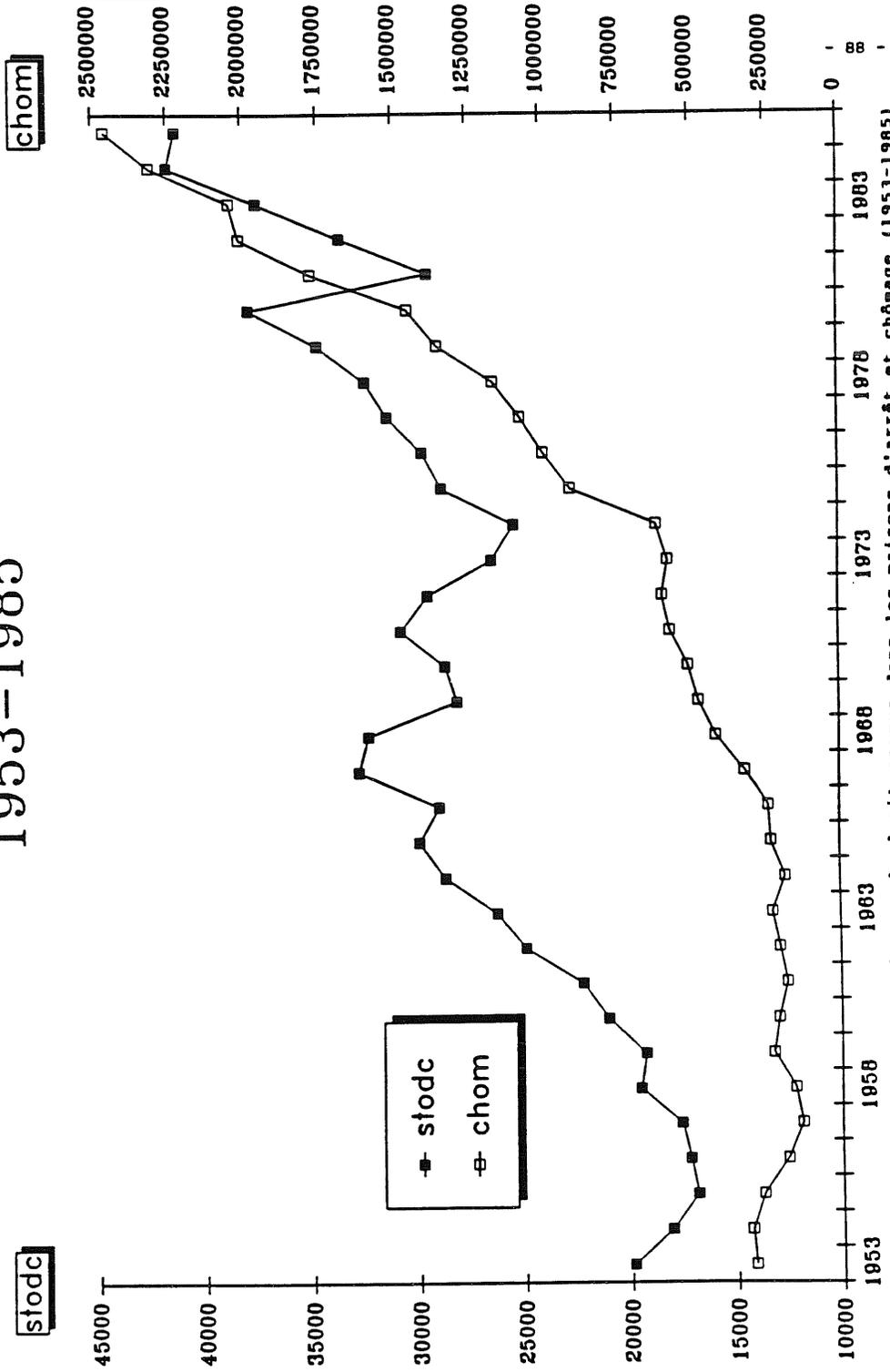
A partir de 1974-1975, la récession qui se développe se traduit par une forte détérioration du marché du travail; en dix ans le chômage est multiplié par quatre, il touche en 1985 près du quart des jeunes (18-24 ans).

La relative stabilité du chômage durant la première période recouvre cependant des variations plus différenciées de l'emploi. On relève des périodes de tension⁸ sur ce marché dans la décennie soixante (1959 et surtout 1965 et 1968). Après une détente au début des années soixante-dix, l'indicateur de tension connaît une croissance rapide similaire à celles d'autres indicateurs d'emploi, comme le chômage.

7 - Pour une analyse de la situation du marché du travail et du chômage, on peut se reporter à Bartoli (1982), Thélot (1985 a et b) et INSEE (1987).

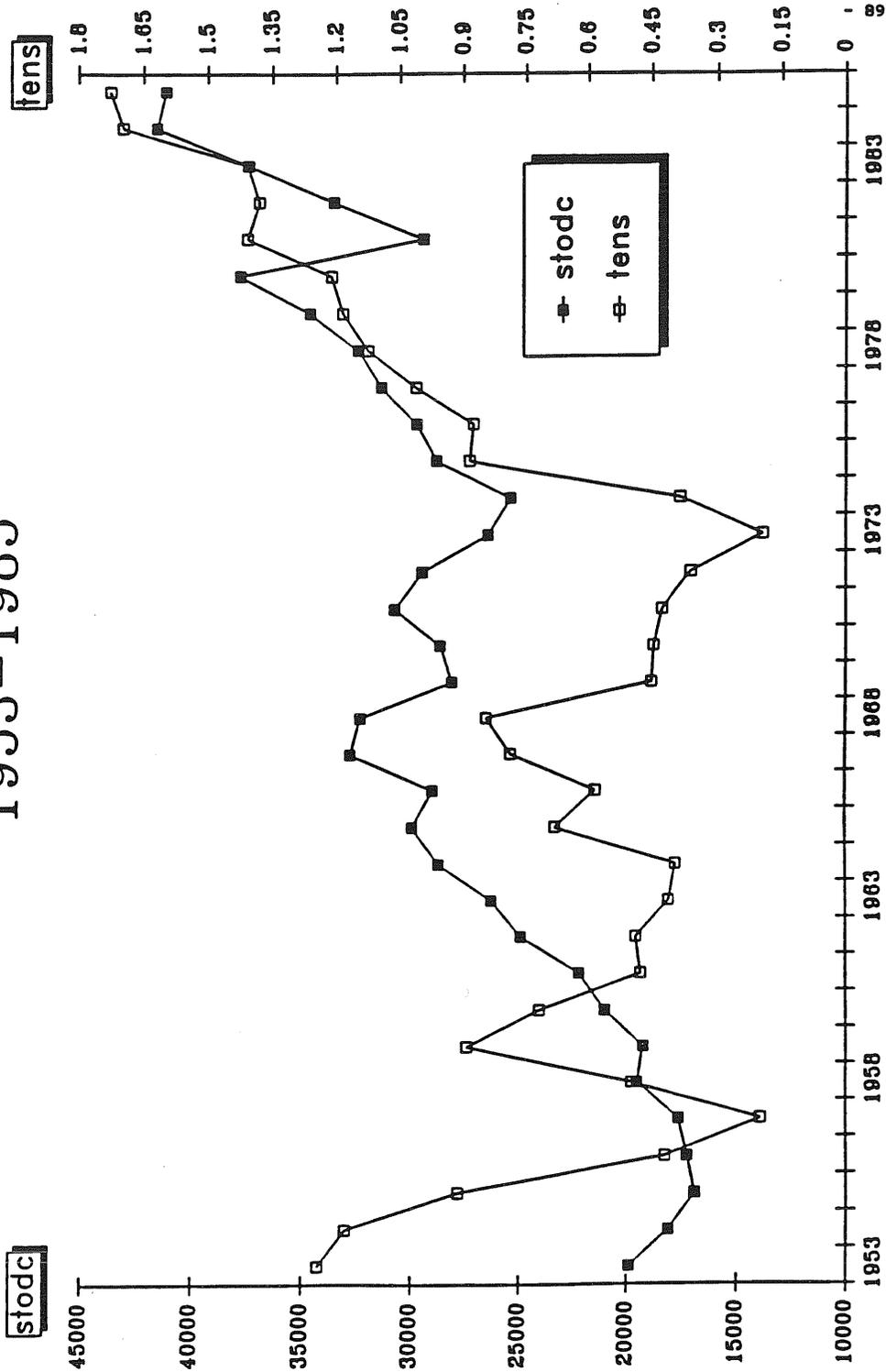
8 - L'indicateur de tension mesure le rapport entre demandes et offres d'emploi.

1953-1985



GRAPHIE 4 : Effectif des détenus de droit commun dans les maisons d'arrêt et chômage (1953-1985)

1953-1985



GRAPHIE 5 : Effectif des détenus de droit commun dans les maisons d'arrêt et tension sur le marché de l'emploi (1953-1985).

Les statistiques pénitentiaires connaissent au cours de cette période des perturbations liées à des événements politiques, ce qui en rend parfois difficile l'examen. Ainsi, la guerre d'Algérie a pour conséquence une augmentation rapide des incarcérations (autour des années soixante) pour des faits liés à ces événements. Par ailleurs, les séries pénitentiaires sont scandées à la baisse par des lois successives d'amnistie.⁹

Il n'en reste pas moins que l'on observe un véritable retournement de tendance dès la fin des années cinquante (Barré, 1986).

Durant la décennie soixante, les effectifs de détenus (seules séries où les effets de la guerre d'Algérie ont pu être éliminés) augmentent de façon régulière et assez soutenue. Cette croissance s'explique plutôt par une augmentation des taux de détention que par des effets démographiques (Barré, 1986). La baisse constatée dans les premières années soixante-dix, outre deux amnisties, tient sans doute pour une part à des changements législatifs.¹⁰

Depuis 1975, les emprisonnements connaissent une croissance rapide (surtout compte tenu de l'amnistie de 1981); les travaux de démographie carcérale indiquent que cette forte augmentation semble liée à un recours accru à l'incarcération jusqu'en 1980 puis ensuite davantage à un allongement des durées

Si l'on rapproche les séries d'effectifs de détenus de l'évolution du marché du travail, en première analyse il semble qu'au cours de la première période (jusqu'au début des années soixante-dix) les variations seraient plutôt liées aux tensions sur le marché de l'emploi, et ensuite à la très forte croissance du chômage.

9 - Des lois d'amnisties (1959, 1966, 1969, 1974 et 1981), le plus souvent votées après chaque élection présidentielle, effacent généralement les peines inférieures ou égales à trois mois. Celle de 1981 a été plus large dans ses conditions.

10 - Notamment la législation sur la détention provisoire et le contrôle judiciaire.

CHAPITRE 2

PROPOSITION DE MODELE EXPLICATIF

L'inspection visuelle des courbes sur les trois périodes permet de constater d'apparentes corrélations entre périodes de chômage et d'inflation carcérale.

Mais cette concomitance ne permet bien évidemment ni d'établir, ni d'expliquer la relation. Pour aller au delà de la simple observation de contemporanéité, nous proposons d'esquisser un modèle explicatif de l'effet de la situation du marché du travail sur un produit de la justice pénale, l'emprisonnement.

Pour ce faire nous nous référons largement aux travaux d'analyse du système de justice pénale menée au CESDIP : les analyses de R. Lévy sur les pratiques policières et la procédure des flagrants délits, les recherches de B. Aubusson de Cavarlay sur les condamnations et les filières pénales et les travaux sur les incarcérations de M.D. Barré et P. Tournier.¹

2.1 Une filière pénale pour la prison

L'image d'une justice pénale fonctionnant de façon homogène ne résiste pas à l'examen. Les processus sont différenciés, il existe des filières dont le produit final est contrasté aussi bien par le type de sanctions prononcées que le profil social des condamnés (Aubusson de Cavarlay, 1985 et 1987).

1 - Voir principalement, Lévy (1984, 1985 et 1987), Aubusson de Cavarlay (1985 et 1987) ainsi que Barré et Tournier (1988). Certains de ces résultats proviennent de recherches menées sur une procédure particulière (les flagrants délits) ou un terrain limité (un tribunal de province). Nous les prenons ici seulement pour étayer notre proposition de modèle explicatif sans prétendre au caractère général de leurs résultats.

Une justice pénale mais des filières différenciées

Les délinquances font l'objet de traitement bien spécifiés.

Il y a d'abord tout un pan de la délinquance qui, géré par des agences spécialisées et non traité à l'initiative de la police, échappe pour une large part à la justice pénale (Robert, 1985).

Ensuite, parmi les principaux contentieux traités par la justice pénale, il y a les affaires liées à la circulation routière (les homicides et blessures involontaires ou celles relatives à la conduite et à la possession de documents en règle) et celles concernant la famille. Elles débouchent généralement sur des peines d'amende ou parfois d'emprisonnement assorti du sursis.

Enfin deux contentieux très contrastés, tant par les types de délinquances que par les profils sociaux des condamnés ou les peines prononcées :

- la délinquance professionnelle (qui dépasse la stricte délinquance économique et financière²), elle concerne principalement les employeurs, le personnel d'encadrement et les indépendants, elle est le plus souvent sanctionnée par de l'amende,

- la délinquance classique ou traditionnelle (vols, coups et blessures, atteintes à l'ordre social et public), elle concerne les sans profession, les inactifs jeunes et les ouvriers (notamment jeunes et étrangers), elle est majoritairement sanctionnée par de l'emprisonnement ferme.³

Une filière particulière, au sein du système pénal, est réservée à la répression de ce dernier type de délinquance. Elle se distingue par les procédures suivies et les peines finalement prononcées. Ce circuit, qualifié de "pénal-pénalisant", (Aubusson de

2 - Les infractions financières, fiscales et douanières mais aussi à la réglementation du travail, des transports ou des chèques.

3 - Ces contentieux représentent un peu plus du tiers des condamnations, mais près des trois quarts des peines d'emprisonnement ferme.

Cavarlay, 1985) joue un rôle hégémonique dans l'approvisionnement des prisons.

Le "pénal-pénalisant"

La filière pénale décrite⁴ est un processus de sélection précédant le jugement où, à chaque stade, sont prises des décisions restrictives de liberté (garde à vue, défèrements, renvoi en comparution immédiate, mise en détention provisoire) prédéterminant la peine et conduisant finalement à une mesure d'incarcération.

Le caractère discriminant de ce processus de sélection se reflète dans son résultat final : la structure sociale des populations incarcérées.⁵ Le poids respectif des critères pénaux et des critères sociaux à l'origine de cette partialité est difficile à évaluer tant ceux-ci sont imbriqués.⁶

Le déroulement régulier de la procédure pénale exige que les personnes poursuivies restent à la disposition de la Justice. Celles qui sont marginales socialement n'offrent que peu de garanties de représentation,⁷ elles risquent donc plus de faire l'objet d'une mesure restrictive de liberté.

4 - Les résultats sur lesquels nous nous appuyons sont évidemment datés, mais ils rendent compte d'un processus qui a peu de chances d'être très différent suivant les périodes.

5 - 35% des hommes condamnés à l'emprisonnement ferme sont sans profession (Aubusson de Cavarlay, 1985); ou encore, l'observation d'une cohorte d'entrants montre que 37% sont sans profession d'âge actif et 20% ont une profession de type artisanal à statut non défini (Barré et Tournier, 1988).

6 - Les résultats d'un calcul d'indices (voir Aubusson de Cavarlay, 1985, p. 294) permettent cependant de confirmer que les sans profession ont une part d'emprisonnement ferme supérieure à ce qui résulterait d'une répartition égale à type d'infraction égal.

7 - Principalement avoir un travail et de préférence permanent ainsi qu'un domicile fixe.

Aux différents stades de la procédure (police, parquet, instruction), ces éléments pèsent conjointement sur les décisions.

- la police

Lorsqu'une affaire est élucidée,⁸ c'est-à-dire qu'un auteur présumé a été identifié, la police a le choix entre laisser en liberté et placer en garde à vue. Dès cette première mesure restrictive de liberté, une inégalité apparaît : la moitié des personnes sans emploi mises en cause sont placées en garde à vue contre moins d'un cinquième de ceux faisant la preuve d'un travail (Aubusson de Cavarlay, 1987, p. 173).

En fin de garde à vue, la police peut soit remettre en liberté la personne mise en cause, soit décider de la déférer au Parquet. Les deux tiers des personnes exerçant un emploi sont remises en liberté, les deux tiers des sans emplois sont conduites au parquet. Le fait d'avoir un emploi épisodique place dans une situation intermédiaire, une chance sur deux d'être remis en liberté ou déféré au parquet.⁹

Ainsi après une première sélection policière, 30% des chômeurs ou des personnes ayant une profession précaire sont immédiatement mis à la disposition de la justice contre 7 % de ceux qui ont un emploi (Aubusson de Cavarlay, 1987, p. 173).

- le parquet et l'instruction

R. Lévy (1984) observe dans sa recherche portant sur une cohorte de personnes mises en cause par la police que pour les personnes déférées au parquet l'ouverture d'une information ou le

8 - Globalement, de l'ordre d'un tiers des cas; mais il s'agit d'un taux éminemment variable : 15% en ce qui concerne les cambriolages et plus des deux tiers pour les CBV.

9 - Voir Lévy, 1984, p. 468. Ce qu'il résume un peu plus loin : "La probabilité d'être déféré croît avec l'instabilité de l'emploi" (*ibid*, p. 469).

jugement en comparution immédiate sont adoptés dans 95% des cas.¹⁰ Cela conduit le plus souvent à une incarcération immédiate.

Le juge d'instruction, dans ses décisions de mise en détention, tient compte des garanties de représentation qu'offre l'inculpé; et le travail est une garantie essentielle.¹¹ Mais ses décisions sont largement prédéterminées par la phase policière, les trois quarts des inculpés déférés par la police sont placés en détention provisoire (Laffargue, 1980).

Concernant l'orientation vers une procédure rapide, Lévy montre (pour son terrain parisien) que, "Ne pas avoir d'emploi, c'est globalement courir deux fois plus de risques d'être jugé en flagrant délit que lorsqu'on travaille" (Lévy, 1984, p. 472). Dans le cadre de cette procédure, où les deux tiers des personnes concernées sont sans famille, sans domicile et sans travail, la gamme des peines est extrêmement réduite : "c'est l'emprisonnement dans 97% des cas et près de trois quarts des condamnés ont à purger une peine d'emprisonnement ferme" (Lévy, 1984, p. 9), supérieur à trois mois le plus souvent.

Tout semble bien se jouer dès la première étape, la phase policière.

Ainsi qu'il ressort de la recherche sur un tribunal de province, la différence selon la possession d'un emploi ou pas s'atténue au fur et à mesure des étapes : "le taux de garde à vue varie relativement de 1 à 2,8 selon qu'on a une profession stable ou non, tandis que le taux de défèrements (par rapport à la garde à vue) varie de 1 à 1,3 et le taux de mise en détention provisoire (par rapport aux déférés) de 1 à 1,1" (Aubusson de Cavarlay, 1987, p. 174). Tout au cours du processus ces taux se cumulent, ce qui ne fait qu'ajouter à l'effet sélectif et déterminant de ces étapes précédant le jugement.

10 - Rappelons qu'il ne s'agit pas d'un résultat d'ensemble, qu'ils provient d'un terrain parisien.

11 - Voir le mémoire réalisé par les auditeurs de justice à l'ENM, "Justice pénale et crise" (Carbonell, 1987).

2.2 L'emprisonnement, une mesure pré-sentencielle pour une population cible

Les étapes antérieures au jugement ont un rôle de sélection et de mise en forme. Elles prédéterminent d'une certaine façon le jugement.¹² Dans la détermination des peines, la phase du jugement joue un rôle plutôt second.

La moitié des détenus ont le statut de prévenus. Environ 15% des entrants en prison sont incarcérés par mise à exécution d'une condamnation. Une recherche plus fine réalisée sur une cohorte d'entrants (Barré et Tournier, 1988) montre que la mise en détention provisoire représente 60% des entrants et la comparution immédiate un quart. Si la détention est inférieure à 6 mois (la durée moyenne de la détention provisoire est inférieure à quatre mois) près de 90% du temps de détention est effectué en détention provisoire.

En forçant un peu le trait des flux pénitentiaires, on peut en conclure que l'on entre non condamné et l'on sort condamné au moment du jugement.¹³

La pratique d'un recours intensif à la mise en détention avant jugement renforce le poids relatif du statut social dans les décisions pénales. C'est, pour la France, un critère déterminant dans le processus qui conduit finalement à une incarcération.

12 - Ceci ne tranche pas la question de savoir s'il y a une détermination de l'aval (le jugement) par l'amont (la police) ou si l'amont anticipe le produit requis par l'aval c'est-à-dire fournit la matière souhaitée après élimination de celle n'ayant pas le "format" .

13 - Lorsque l'on ne sort pas avec le jugement, les mesures de grâce et amnistie souvent utilisées pour gérer les effectifs de détenus fonctionnent encore au détriment des populations à problèmes. On remarque par exemple que les effectifs de détenus ont baissé suite à ces mesures en 1981 et 1988 de 25 et 10% pour les détenus français et de 10 et 4% pour les étrangers (Tournier et Robert, 1991).

On peut ainsi parler de "populations cibles" de la justice pénale dans son circuit "pénal pénalisant" : les populations précarisées sur le marché du travail et la fraction la plus fragile du prolétariat, les jeunes et les étrangers.

2.3 Marché du travail -populations cibles- populations pénitentiaires

Il reste à interpréter quels pourraient être les effets d'une détérioration du marché du travail sur cette filière particulière de la justice pénale. Nous avons tenté de modéliser les relations entre la situation sur le marché de l'emploi et le processus pénal (voir figure 2).

Les périodes de récession économique se traduisent par une détérioration de l'emploi. La stagnation ou la baisse de la production provoque une augmentation du chômage total ou partiel. Les conséquences pour l'emploi sont accrues par les mutations technologiques qui se produisent au cours de ces phases de restructuration économique.

Les tensions sur le marché du travail excluent les plus inaptes par le chômage de longue durée et favorisent une précarisation des emplois, notamment pour ceux qui entrent dans la vie active. On assiste ainsi à une marginalisation (ceux dépourvus de tout emploi) et à une fragilisation (ceux soumis au travail précaire) d'une partie de la population active.

Ce double effet d'exclusion et de précarisation élargit ceux que l'on a défini comme populations cibles de la justice pénale : les sans emplois ou précaires, les jeunes, les étrangers.

Au vu des mécanismes du circuit "pénal pénalisant", décrit précédemment, la conséquence de ce double effet est une augmentation du nombre des personnes en détention.

Les décisions d'incarcération seront plus nombreuses. A chaque stade du processus, des mesures restrictives de liberté accrues

peuvent être prises, compte tenu de la détérioration des garanties (de représentation) que peuvent offrir les clients.

Les peines d'emprisonnement prendront aussi une place plus importante. Sous l'effet d'une augmentation de la fréquence (un nombre accru d'incarcérations avant jugements sera confirmé par une peine d'emprisonnement) et de la sévérité (allongement des durées).

Enfin, les sorties avant fin de peines (libération conditionnelle) pourront se raréfier du fait de la pénurie d'emplois.¹⁴

Le processus s'auto-alimente et peut s'accélérer en période de récession de longue durée. La réinsertion par l'emploi des ex-détenus devient tout à fait problématique et leur position sociale encore plus défavorable. En cas de nouvelle entrée dans le circuit pénal, la qualité "déjà client" ne fera qu'accroître les probabilités de prises de mesures restrictives de liberté.¹⁵

14 - Les juges d'application des peines font régulièrement état des difficultés qu'ils ont à trouver des emplois pour des sortants.

15 - Voir les observations d'Aubusson de Cavarlay (1987, p. 184 sq.) pour ce qui concerne une ville moyenne de province, mais aussi pour Paris celles de Lévy (1984, p. 475) : "Il reste que, globalement, le fait d'avoir des antécédents double les probabilités d'être jugé en flagrant délit". Toutes indications que l'on retrouve dans les travaux (malgré les difficultés qu'ils présentent) sur le retour en prison (Kensey et Tournier, 1991) : le taux de nouvelles affaires sanctionnées par une peine de prison ferme dans un délai de 4 ans après libération est de 48 %.

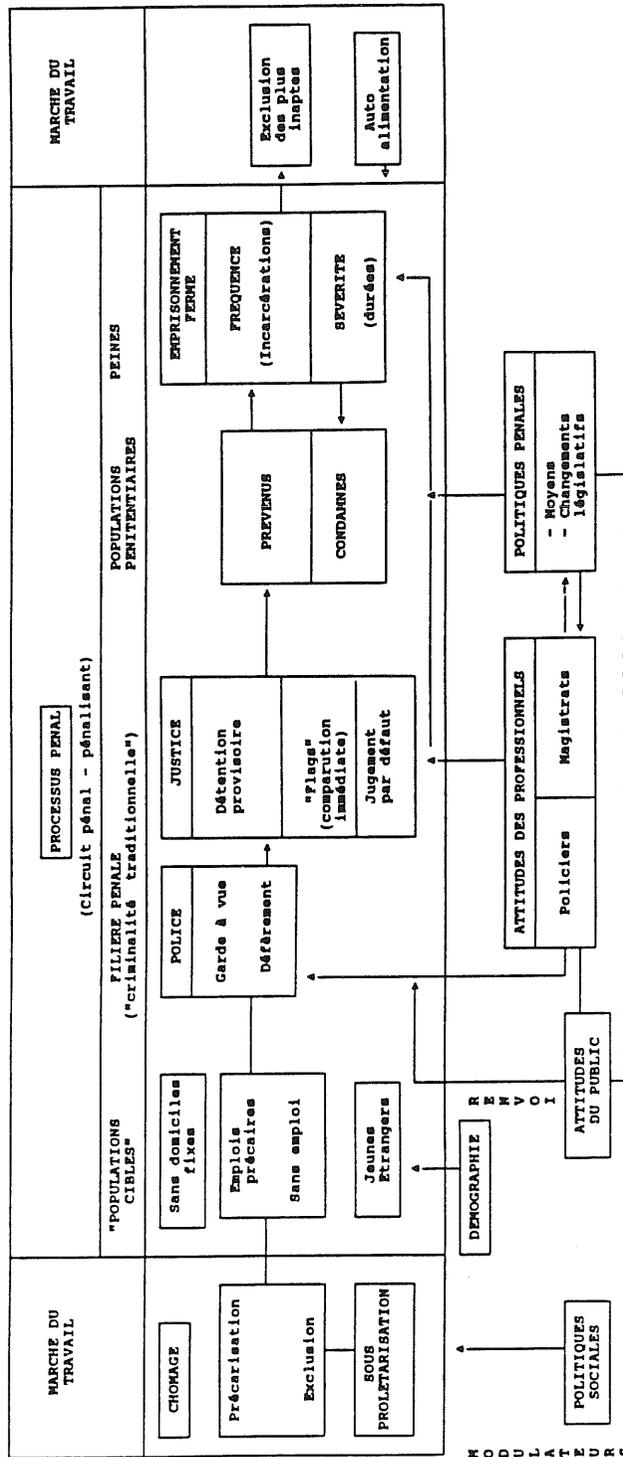


FIGURE 2 : SCHEMA DES RELATIONS MARCHÉ DU TRAVAIL - POPULATIONS CIBLES - POPULATIONS PENITENTIAIRES

Pour une présentation plus complète du modèle explicatif, des modulateurs qui renforcent ou atténuent les effets quasi mécaniques de ce processus doivent être introduits. Certains sont externes, d'autres interviennent dans le fonctionnement du processus pénal. Ils tiennent aux effets de la structure de la population, aux développements du sentiment d'insécurité et aux mesures politiques.

Les structures démographiques de la population influent sur le volume et la vulnérabilité des populations cibles. Ainsi du poids des classes jeunes ou de celui des populations étrangères fragilisées et précarisées sur le marché du travail, elles sont les plus visées dans le circuit pénal par des mesures restrictives de liberté.¹

Les études sur le développement du "sentiment d'insécurité",² mettent l'accent sur son lien avec la précarisation économique et la dislocation du tissu social. Comme l'ont souligné de nombreuses recherches étrangères sur la relation chômage-emprisonnement (voir 1ère partie), les périodes de difficultés économiques s'accompagnent de la montée des inquiétudes, du renforcement des pratiques de recours au pénal et de la demande d'une répression plus sévère des infractions même de faible gravité. Un glissement s'opère ainsi de l'insécurité sociale -lié aux mutations profondes de l'emploi- vers la punitivité. Le pénal devient aussi l'enjeu de débats politiques qui nourrissent cette demande sociale de répression.

1 - Pour les étrangers, l'écrou par procédure rapide reste, si l'on fait abstraction des infractions à la police des étrangers, encore près de deux fois plus fréquent. M.D. Barré (1988, p. 49) montre que cela tient principalement au traitement des délits vols-recels pour lesquels les étrangers ont un taux d'écrou par saisine directe de 41 % alors qu'il n'est que de 20 % pour les nationaux. Sur ces questions on peut se reporter aussi à Tournier et Robert (1991).

2 - Il s'agit d'un terme générique et commode pour désigner un thème objet de nombreuses enquêtes de types qualitatifs depuis la fin des années 1970. A ce propos, F. Ocqueteau (1989, p. 37) parle de : "l'apparition, puis la fixation dans les représentations de certaines catégories sociales, d'une inquiétude s'apparentant à un sentiment d'insécurité".

Des professionnels de la justice, magistrats et policiers se font l'écho de ce sentiment; ils peuvent répondre à ces attentes par des pratiques plus répressives : multiplication des décisions d'incarcération et prononcé de peines plus lourdes de la part des magistrats. Le rôle des policiers est à souligner; souvent assez proches des catégories sociales où se développent ces inquiétudes, ils opèrent le premier tri parmi les populations entrant dans le processus pénal et prennent les premières mesures souvent décisives dans l'orientation vers une incarcération.

Les politiques sociales ou pénales ont une influence sur le processus mais on ne doit pas en surestimer les effets. En période de récession, l'austérité budgétaire limite les aides sociales développées pour enrayer le glissement vers la marginalisation des plus défavorisés. Les politiques pénales peuvent soit tenter d'enrayer le processus (mais elles ne peuvent aller trop nettement contre une demande sociale de répression ou la réticence des agents du système pénal), soit suivre le mouvement et même l'amplifier dans l'espoir de gains politiques (mais elles sont confrontées à l'engorgement du système pénal, notamment des prisons et l'Etat risque alors une perte de légitimité par l'écart entre l'annonce d'une politique et sa relative inefficacité).

Le modèle esquissé (avec beaucoup d'hypothèses), s'il permet de comprendre certains des mécanismes sociaux et pénaux d'une relation entre marché de l'emploi et populations pénitentiaires en raison du fonctionnement d'un circuit particulier de la justice pénale (le pénal-pénalisant), il ne permet pas une opérationnalisation empirique. Il faut recourir à un modèle simplifié autorisant des tests statistiques. Ces tests ne confirment pas la validation des hypothèses faites plus haut sur le processus pénal; ils testent seulement l'éventualité d'une relation entre marché du travail et population pénitentiaire, toutes choses égales par ailleurs.

CHAPITRE 3

ANALYSE DES SERIES CHRONOLOGIQUES¹

3.1 Du modèle explicatif au modèle empirique

Au cours du chapitre précédent, nous avons proposé quelques hypothèses sur les relations intermédiaires pour expliquer comment la situation sur le marché du travail peut avoir une influence sur les populations pénitentiaires.

Ce modèle explicatif est trop complexe pour permettre une opérationnalisation empirique et le traitement de données, à partir des séries chronologiques. De plus, il serait nécessaire de recourir, pour certaines hypothèses, à des données qualitatives.

Nous avons donc eu recours pour les tests empiriques à un modèle simplifié dont la seule ambition est de tester l'éventualité d'une relation entre marché du travail et population pénitentiaire.

Pour reprendre une image classiquement utilisée, nous considérons le circuit pénal-pénalisant comme une boîte noire et les hypothèses intermédiaires comme des postulats. Nous nous proposons seulement de répondre à la question : "des modifications sur le marché du travail ont-elles une influence sur les variations des populations carcérales ?" et non pas, "comment se produisent-elles ?"

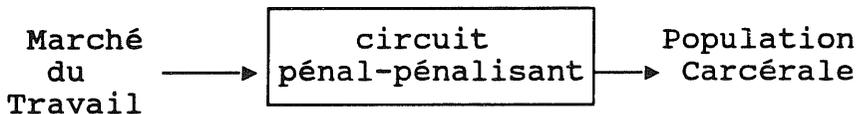


Figure 3 : Modèle sommaire

1 - Ce travail a fait l'objet d'une communication au 39e Congrès de l' *American Society of Criminology* (voir, Laffargue et Godefroy, 1990).

Pour rester dans une présentation classique de la modélisation, un modèle ne se justifie pas par la proximité de sa représentation avec la réalité, mais par la qualité des prévisions qu'il permet. C'est à cette condition qu'il sera considéré comme signifiant.²

Le passage du modèle explicatif au modèle empirique n'impose cependant pas, de s'en tenir à un modèle aussi sommaire, avec une seule variable indépendante. Il n'implique pas de se contenter seulement d'un simple constat associant les variations d'une variable avec celles d'une autre; comme pourrait le montrer une simple analyse de corrélation entre, par exemple, le chômage et les effectifs incarcérés.

L'introduction dans le modèle de variables indépendantes complémentaires permet une meilleure compréhension de l'influence exacte de la situation de l'emploi sur les populations pénitentiaires compte tenu de l'influence de ces nouvelles variables.

Deux variables complémentaires sont introduites : un indicateur de la délinquance enregistrée par les statistiques de police et des variables démographiques.

En effet, la nécessité méthodologique d'apprécier l'influence du marché du travail toutes choses égales par ailleurs implique de tenir compte d'un effet éventuel d'une variable dite de délinquance.³

D'autre part l'analyse de séries chronologiques relativement longues pose la question d'éventuels effets de modifications dans la composition démographique.

2 - Voir notamment Veljanovski (1984) qui indique que si le modèle proposé permet des prévisions plus conformes aux événements que celles engendrées par des théories alternatives, le modèle proposé sera alors considéré comme signifiant.

3 - Par nécessité méthodologique, nous entendons la nécessité d'apprécier l'influence du marché du travail à approvisionnement (policiers) constant.

Finalemment, le modèle empirique retenu met en relation trois variables explicatives : marché du travail, indicateurs de délinquance enregistrée et variables démographiques avec la mesure des populations pénitentiaires.

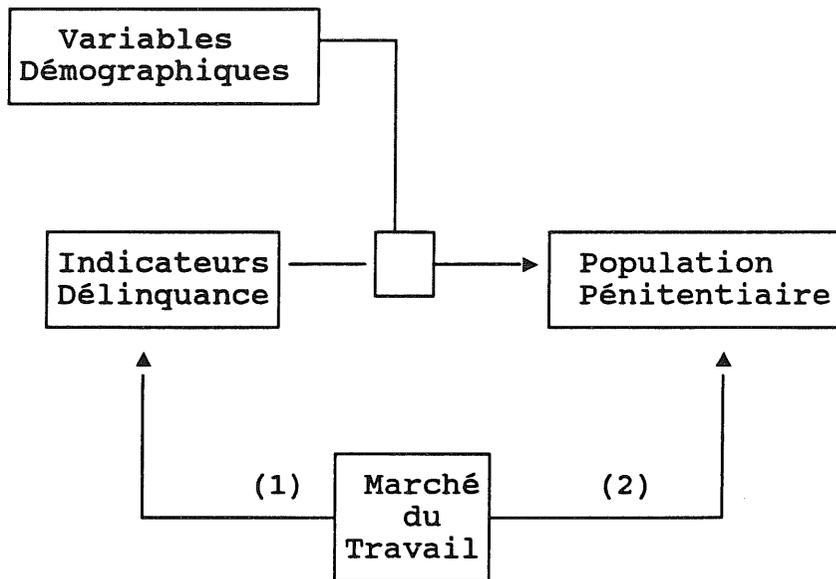


Figure 4 : Modèle empirique

L'analyse empirique porte sur l'influence du marché du travail et les tests statistiques permettent de répondre aux quatre hypothèses possibles :

- influence du marché du travail sur les indicateurs de délinquance enregistrée, (1) ;
- influence du marché du travail sur les populations pénitentiaires, (2) ;
- influence du marché du travail sur les indicateurs de délinquance enregistrée et les populations pénitentiaires, (1) et (2);

- aucune influence du marché du travail sur ces deux indicateurs, ni (1) ni (2).

Une des méthodes les plus couramment employées pour tester la qualité de la relation supputée entre variables exogènes et endogènes est celle des régressions linéaires multiples, notamment pour le traitement de séries chronologiques. Elle présente cependant quelques limites et, si les tests empiriques permettent de répondre positivement à l'interrogation sur la relation entre variables exogènes et endogènes, ils devront être interprétés avec précaution.

Tout d'abord, les tests empiriques menés sur un tel modèle n'établissent qu'une relation *ceteris paribus*, c'est-à-dire que le marché du travail affecte la population pénitentiaire toutes choses égales par ailleurs, autrement dit tous les autres facteurs (retenus dans le modèle) affectant la population pénitentiaire restant constants. Ensuite, il s'agit d'une relation partielle, ce qui laisse supposer que d'autres facteurs (de quelques natures qu'ils soient) pourraient être utiles à un modèle explicatif.

3.2 Les variables

Le traitement et l'analyse du modèle empirique pose le problème du choix des variables. Celles disponibles ne sont parfois qu'une appréciation indirecte ou une approximation de la variable souhaitée.

La constitution d'une base de données pour des études chronologiques sur une assez longue période est l'occasion de nombreuses difficultés.⁴ Notamment pour la France qui a connu

4 - La recherche des données a donné lieu au recueil de plusieurs dizaines de variables qui figurent dans un cahier de données (Godefroy, Laffargue, 1986). Les données ainsi rassemblées permirent dans un premier temps des comparaisons d'évolution. La base de données finalement constituée (voir la liste des variables retenues en annexe 2) appellerait d'amples développements qui ne peuvent trouver ici leur place. Il s'agit d'une base de données finales, après des évaluations, des critiques, des choix ou des abandons de certaines variables.

deux guerres depuis le début de ce siècle. Ces deux guerres et leurs séquelles, ainsi que les changements intervenus dans les méthodes d'enregistrements des données, rendent impossible toute continuité statistique.

Enfin, la même dénomination qui recouvre les années trente et quatre-vingt : "crise économique", renvoie à des réalités très différentes.

Un grand nombre de travaux économiques⁵ a porté sur la question de savoir dans quelle mesure la crise des années quatre-vingt pouvait être comparée à celle des années trente. La plupart ont mis en évidence les multiples spécificités de la dernière crise.⁶ Ces différences trouvent leurs prolongements dans les analyses que l'on peut faire du marché du travail à ces deux périodes.

Pour Mazier *et alii* (1984), si les deux crises, celles des années trente et quatre-vingt, appartiennent bien à la même espèce,

5 - Voir les recherches de Boyer (1979), Boyer et Mistral (1983), Mazier *et alii* (1982 et 1984).

6 - Mais tout dépend bien évidemment du niveau de généralité auquel on se place. Ainsi, M. Guillaume (1984) indique "qu'à un niveau suffisant de généralité la crise d'aujourd'hui reste comparable, dans sa structure profonde, non seulement à celle de 1929, mais à toutes celles qui ont secoué le système capitaliste depuis le XVIII^e siècle" et précise un peu plus loin "Le niveau de généralité auquel il faut se placer pour admettre cela est à peu près celui où se situe Paul Veyne quand il écrit (à propos de la méthode de Michel Foucault) que "les faits humains sont rares" Veyne (1978), qu'il y a du vide autour d'eux. Une autre formulation de la même idée est de dire que le passage d'un état social à un autre demande beaucoup de temps. Les crises du capitalisme, (.....), peuvent s'interpréter comme une tentative d'accélérer le temps, (....)" (Guillaume, 1984, p. 62). La notion du temps se trouve aussi au centre des analyses de Dockes et Rosier (1983) qui parlent "de polyrythmie d'un temps pluridimensionnel et dont l'épaisseur est superposition de plusieurs durées en relation les unes aux autres, (....)" (Dockes et Rosier, 1983, p.8). L'idée d'un décalage possible entre les rythmes conduit à la définition de la crise comme "une dyschronie aiguë sur fond de dyschronie permanente" (Guillaume, 1984, p. 63).

les "grandes crises" (c'est-à-dire des crises de mutation), elles diffèrent par les sources de déséquilibres.

Dans le cas de la crise des années trente il s'agit d'une crise liée à l'auto-accumulation; l'expansion de la période est due au développement de la section productive des biens d'équipements, qui a assuré pratiquement seule une extension des débouchés à cette même section. Dans le cas de la crise contemporaine, il s'agit d'un dérèglement du régime d'accumulation intensive; on assiste à la transformation de la section productive des biens de consommation qui, depuis la fin de la guerre, assurait des débouchés à la section des biens d'équipements. La crise est caractérisée par la conjonction d'une crise nationale (épuiement de ce mode de croissance) et d'une crise internationale. Outre des origines différentes, ces deux crises se caractérisent par des modes de sorties qui ne sont pas identiques. Lors de la crise des années trente ce sera par le "fordisme" et lors de celle des années quatre-vingt par un retour vers des formes de régulations plus concurrentielles.

On peut alors s'interroger sur les conséquences de ces deux modes de sorties sur le marché du travail et faire une double hypothèse : une régulation par l'Etat en contrepartie du fordisme dans un cas et un marché en partie dérèglementé accompagnant un retour vers l'économie libérale dans l'autre.

Pour une analyse plus complète des influences du marché du travail sur les effectifs de populations pénitentiaires, il serait souhaitable de tenir compte de ces différences. Malheureusement, les données sont souvent indisponibles pour des analyses de séries chronologiques.

Nous avons eu recours à un traitement en deux périodes distinctes : 1920-1938 et 1952-1985, pour lesquelles des variables identiques n'ont pas toujours pu être retenues. Le choix des dates initiales des séries, 1920 et 1952, doit nous permettre d'éviter les perturbations qui ont fait suite aux deux guerres mondiales.

Quatre blocs de variables ont finalement été retenus :

la variable dépendante :

(1) population pénitentiaire,

les variables exogènes :

(2) le marché du travail,

(3) un indicateur dit de délinquance enregistrée,

(4) et les variables démographiques.

1 - Population pénitentiaire

Les statistiques de la population des prisons sont assez anciennes (1852) et semblent, en apparence, poser peu de problèmes. En fait l'analyse de 130 années de statistique pénitentiaire montre de grandes difficultés (Barré, 1986) dont des périodes beaucoup plus courtes (1920-1938 et 1952-1985) ne sont pas exemptes.

La statistique pénitentiaire comporte des variables de flux (entrées, sorties) et de stocks (effectifs des détenus présents). Les variables de stocks sont un indicateur à double sens qui reflète à la fois l'effet de la durée (c'est-à-dire la sévérité) et des taux d'entrée (c'est-à-dire la fréquence ou l'intensité du recours à l'emprisonnement), alors que les flux pénitentiaires, ici la variable d'entrée, rend compte seulement de l'effet de l'intensité du recours à l'emprisonnement.

Compte tenu du modèle à tester, une augmentation des prises en charge pénitentiaires consécutives à une détérioration du marché du travail, la variable des incarcérations (flux des entrées) aurait été la meilleure. Le modèle empirique simplifié n'impose, en effet, pas nécessairement d'hypothèses sur les durées. Malheureusement, la série des entrées a connu des perturbations telles que ses possibilités d'utilisation pour une analyse chronologique sont limitées.

La situation légale des détenus constitue aussi un critère intéressant notre problématique. Nous avons vu précédemment l'importance des mises en détention avant jugement. Rappelons la situation assez particulière de la France : seules environ 15% des personnes sont des condamnés au moment de l'écrou; la détention provisoire concerne près de 85% des entrants (avec les procédures

rapides) et les prévenus constituent en permanence près de 50% des effectifs (Barré et Tournier, 1988).

Finalement les indicateurs de la population pénitentiaire seront au nombre de trois :⁷

- le flux des entrées pendant une année,
- l'effectif des détenus,
- le nombre de prévenus.

Tout au long des deux périodes, les séries de la population pénitentiaire ont connu des mouvements d'origines diverses (Barré, 1986). Les statistiques ont été perturbées par des événements politiques et des changements institutionnels.

Ainsi, pendant la période 1920-1938 deux événements ont modifié la gestion de la population pénitentiaire : la fin de la transportation et la fermeture de la chambre de dépôt et de sûreté de la Seine.⁸

Si le premier de ces événements (décret loi du 17 juin 1938) n'a eu que peu d'effets sur les séries nous intéressant, le deuxième (fermeture des chambres de dépôt en 1935) peut avoir affecté la série des entrées, notamment la série des entrants venant de la liberté.⁹ La série que nous avons finalement retenue, celle de

7 - Voir en annexe 4, les graphes 8 et 9 pour la période 1920-1938 et les graphes 15 et 16 pour la deuxième période.

8 - Les chambres de dépôt et de sûreté sont des établissements rattachés aux prisons départementales; ils reçoivent les prévenus au moment de leur arrestation, en attendant leur transfert dans une maison d'arrêt. Il s'agit d'une population se renouvelant rapidement, la durée moyenne de séjour étant inférieure à deux jours.

9 - Deux séries rendent compte du flux d'incarcération selon, l'origine : les entrées venant de la "liberté" et celles venant "d'autres établissements" (prison et autres lieux de détention). Cette dernière série comprend les détenus venant des chambres de dépôt. En 1935, année de la fermeture de celui de la Seine, on constate un gonflement de la série "liberté" et un affaissement de la série "autres établissements". Pour pallier ces mouvements erratiques de la série "liberté", nous

l'ensemble des entrants, est homogène sur la période mais prend en compte, pour partie, des mouvements internes entre établissements pénitentiaires. Nous faisons le postulat de la constance de ces mouvements.

Au cours de la seconde période (1952-1985), des événements extra pénaux perturbent aussi sérieusement les séries.¹⁰ Ainsi la guerre d'Algérie a eu pour effet de 1958 à 1963 une sérieuse augmentation puis une chute du nombre de détenus pour des faits liés à ces événements. Si une série apurée de ces détenus politiques a pu être reconstruite pour les données en stock,¹¹ cela n'a pas été possible pour les entrées. Cette dernière série présente donc des perturbations pour les années 1958-1963 qui en obèrent l'utilisation.

Enfin, différentes amnisties, notamment depuis les années soixante-dix, ont eu pour effet de réduire à des époques répétées la population carcérale.

2 - Le marché du travail

Il s'agit de rendre compte ici d'une population en dehors du marché du travail, soit occupant des emplois précaires dont le

avons retenu pour expression du flux des entrées durant cette période les incarcérations totales (c'est-à-dire la somme des deux séries).

10 - Plusieurs mouvements ont affecté les séries pénitentiaires. A la fin de la deuxième guerre mondiale, près de la moitié des incarcérés le sont pour des faits de collaboration. La population pénitentiaire décroît jusqu'au milieu des années cinquante où elle n'est plus constituée que de détenus de droits commun. A partir de 1957, la tendance s'inverse notamment avec l'arrivée des détenus incarcérés pour des faits se rapportant à la guerre d'Algérie. Les accords d'Evian (1962) produisirent au début des années soixante un mouvement en sens contraire, en même temps que sont incarcérés des partisans de l'OAS.

11 - Sur l'importance du nombre de ces détenus "non droit commun" on peut se reporter à Barré (1986) et aux calculs que nous avons faits pour la population masculine (voir annexe 2 et Godefroy et Laffargue, 1986).

caractère éphémère, instable ou incertain la marginalise par rapport à ce marché.

La statistique de chômage est la plus couramment employée pour rendre compte de cette population (voir *supra* 1ère partie 2.5). Mais, dans le cadre de notre problématique cette statistique présente plusieurs inconvénients; elle est à la fois un indicateur très réducteur, son contenu a beaucoup varié dans le temps et elle est très hétérogène.

En effet, la simple mesure du chômage sous-estime considérablement ces populations. A la fin des années quatre-vingt, pour un volant de 2,5 millions de chômeurs, c'est plus de 4 millions de personnes qui bénéficient d'un système d'assistance.¹² Durant ces dernières années, le développement des politiques sociales, la mise en place de mesures de solidarité et la multiplication des emplois aidés (souvent à durée déterminée) rendent les statistiques du chômage de moins en moins caractéristiques de la population marginalisée.¹³

La mesure du chômage pose, en fait, le problème de la mesure de l'emploi, des diverses sortes d'emploi.

La crise des années soixante-dix et la sortie de crise des années quatre-vingt ont fondamentalement changé les statuts de

12 - Ainsi, pour 1987 on relève 2,6 millions de chômeurs, 470 000 pré-retraités auxquels on peut ajouter 140 000 chômeurs de plus de 55 ans indemnisés mais dispensés de la recherche d'un emploi, 150 000 stagiaires et 970 000 emplois publics ou privés aidés (il y avait en 1974, 500 000 chômeurs, 60 000 préretraités et 50 000 stagiaires).

13 - Ces mesures, de large assistance, posent aussi la question du statut à leur attribuer dans le modèle. En bref, s'agit-il de mesures de politiques sociales -en quelque sorte alternatives aux mesures de contrôle social que peuvent être les peines d'emprisonnement-, ou bien s'agit-il de mesures d'assistances (souvent d'emplois assistés), qui comblent les carences du marché du travail classique? Dans un cas il s'agirait d'une variable endogène, de même statut que les populations pénitentiaires, dans l'autre cas il s'agirait d'une variable indépendante (indicateur complémentaire et de même statut que la marché du travail).

l'emploi et par conséquent du chômage.¹⁴ Tout au long du siècle le développement du salariat reposant sur des normes communes (contrat de travail à durée indéterminée et emploi à temps plein) semblait proposer des frontières claires entre chômeurs, détenteurs d'un emploi ou inactifs.

Aujourd'hui des zones de flous apparaissent, les frontières s'estompent.¹⁵ De l'emploi au chômage il y a toutes les situations intermédiaires. Lorsque l'économie française est passée de la crise à la reprise, les emplois atypiques se sont développés et avoir une activité ne signifie pas toujours avoir un emploi. Ces formes particulières d'emploi.¹⁶ concernent plus d'un actif occupé sur cinq, sans que l'on puisse en préciser le statut : substitut au chômage ou prélude à l'emploi.

14 - Dès son existence statistique dans les années 1890, la notion de chômage pose au statisticien une question de définition ("qui a la qualité de chômeur?") corollaire de celle que rencontre le juriste ("qui a la qualité de salarié?"). L'émergence du contrat de travail est aussi l'émergence de la catégorie de ceux qui sont sans contrat mais qu'il faut alors distinguer "de la masse des nécessiteux d'habitude" (selon l'expression d'un des auteurs des documents présentés par l'Office du Travail en 1895). Sur l'invention du chômage, on peut se reporter à Salais, Baverez et Reynaud (1986) et Topalov (1990).

15 - Ainsi que le note Thélot (1986a) : "L'hétérogénéité des formes d'emploi et celle des formes de chômage se sont beaucoup accrues, les situations intermédiaires se sont développées. Le continuum des positions s'est à la fois densifié et étendu. En particulier, les séparations entre chômage, inactivité et emploi se sont brouillées; à tel point qu'à l'idée de frontière, il vaut peut-être mieux préférer celle de halo, ou de frange".

16 - Ces formes particulières d'emploi comprennent le temps partiel, les stages, l'apprentissage, l'intérim, les contrats à durée déterminée et le sous-emploi (défini comme une activité d'une ampleur limitée contre sa volonté). Ces emplois atypiques sont en plein développement et l'on peut distinguer, au milieu des années quatre-vingt, certaines polarités entre jeunes et stages, femmes et temps partiel ainsi qu'entre hommes et contrats à durée déterminée (Heller 1985 et 1986 et Thélot, 1986b).

On doit aussi observer que, sous le même nom de chômage, sont comptabilisées des situations sans grands rapports; le chômage dans les années trente (Salais, 1983) et dans les années quatre-vingt recouvre des réalités très différentes.¹⁷ Outre des changements de contenu au cours du temps, être au chômage recouvre toute une gamme de situations très diverses, qui va des chômeurs avec "petits boulots" aux chômeurs sans ressources.¹⁸

Schématiquement, la population des demandeurs d'emploi s'organise autour de deux pôles, les chômeurs passagers.¹⁹ et les laissés pour compte de la crise. Ces derniers (environ 1 500 000 personnes) regroupent deux types très contrastés, les chômeurs de longue durée (environ 800 000 personnes) qui pour beaucoup sont des chômeurs âgés et découragés²⁰ et les jeunes dont le nombre (de l'ordre de 700 000 personnes de moins de 25 ans) est plus fluctuant.²¹ Pour reprendre une expression employée par Thélot

17 - Non seulement les contextes économiques dans lesquels le chômage se développe sont différents, mais de plus les mesures de protection assurées aux chômeurs sont peu comparables. Au cours de la première période, il s'agit d'un chômage de beaucoup plus forte exclusion sociale amenant ceux qui en sont victimes aux franges de l'extrême pauvreté et qu'aucune politique sociale ne vient véritablement atténuer jusqu'au Front Populaire de 1936.

18 - Les différences sont grandes entre les chômeurs détenteurs de petits boulots (autorisés par les mesures des plans emplois) qui vont d'une activité de quelques heures à des quasi mi-temps, et les chômeurs sans ressources. Selon une étude de l'UNEDIC (sept. 1989), un peu plus d'un million de demandeurs d'emploi ne touchaient aucune indemnité (dont près de 4 sur 10 ont moins de 25 ans).

19 - Dont l'entrée en chômage se fait suite à une démission ou des licenciements.

20 - Alors que le marché du travail devient de plus en plus sélectif et tend à rejeter la main-d'oeuvre supposée la moins productive, les chômeurs les plus âgés sont de plus en plus désabusés. La moitié de ces chômeurs découragés ont plus de cinquante ans.

21 - Si les taux de chômage des jeunes en 1982 et 1989 sont sensiblement identiques (autour de 18%), ce taux est monté jusqu'à près de 25% en 1985. Le chômage des jeunes peut varier assez fortement en fonction de l'allongement de la scolarité, du volume des générations et de l'enchaînement possible d'emplois de

(1985a) on peut parler à propos de ces deux types de chômage, de chômage "de métier"²² et de chômage "de conscription"²³ dont tous les indicateurs (durée, vulnérabilité, employabilité) montrent qu'ils se renforcent.²⁴

Dans une analyse de la relation marché du travail-population pénitentiaire, l'incidence de ces formes particulières d'emploi sur les prises en charge pénitentiaire seraient certainement à étudier. Mais le recours, dans le cadre de notre modèle, à des traitements quantitatifs sur des séries chronologiques rend nécessaire de disposer de séries aussi homogènes que possible (et sur une période relativement longue). Ils obligent à faire la part du possible, à laisser le souhaitable pour ne retenir que le disponible. Nous avons donc retenu le chômage (seule variable disponible sur longue période) comme indicateur des variations du marché du travail, mais nous sommes très conscients du caractère insatisfaisant de ce choix par rapport à la complexité des modifications de l'emploi.²⁵

courtes durées qui maintiennent en dehors du chômage des effectifs importants (même si ce n'est que momentanément).

22 - En permanence, une certaine proportion de personnes (à peu près toujours les mêmes) sont au chômage alors que d'autres sont épargnées.

23 - Chacun dans sa vie y passerait une période plus ou moins courte.

24 - Entre 1974 et 1985, la vulnérabilité des jeunes (le risque de tomber au chômage) a doublé alors que pour les plus âgés c'est l'inemployabilité (la probabilité de ne pas retrouver d'emploi) qui a fortement augmenté (voir Thélot, 1985a et INSEE, 1987).

25 - La statistique du chômage n'est pas qu'un choix négatif ("à défaut de mieux"). Comme le fait remarquer Bartoli *in* Gazier (1981), "Toute variable économique est multidimensionnelle. Elle n'exprime pas seulement les variations d'une "quantité". Elle manifeste l'ensemble des rapports sociaux qui la déterminent". En ce sens les statistiques de chômage ne sont pas seulement une mesure des sans emploi mais aussi l'expression des tensions fortes du marché du travail, là où elles s'inscrivent et se mesurent. En ce sens, et bien que fort réducteur, le chômage est une variable incontournable de toutes recherches sur les relations entre marché du travail et populations pénitentiaires.

L'utilisation des statistiques du chômage pose encore d'autres problèmes. Le chômage est un indicateur de plusieurs difficultés (risque d'entrée, problèmes de reclassement) rencontrées par différentes catégories de population mesurées par des durées. Dans une analyse de l'effet des variations du chômage sur les prises en charge pénitentiaire, il faudrait pouvoir disposer de données suffisamment désagrégées afin de tenir compte notamment des effets de structure et de durée.²⁶ Malheureusement les données disponibles pour des analyses de longue période ne le permettent pas. La mesure du chômage en effectif permet cependant de tenir compte (au moins pour partie) d'un effet durée, dans la mesure où un indicateur de stock intègre l'effet durée du phénomène mesuré.

Nous avons retenu le nombre de chômeurs estimé en moyenne annuelle. L'estimation par les séries en taux nous semble présenter de nombreux inconvénients tant au regard de la méthode utilisée²⁷ que de la problématique. Nous postulons un effet quasi mécanique du processus pénal propre au volume des personnes précarisées sur le marché du travail et indépendant du niveau de chômage (le taux).

La mesure du chômage en volume ne permet pas, cependant, de rendre compte de formes particulières de chômage. C'est notamment le cas durant la deuxième période.

26 - Dans leurs analyses de la relation entre chômage et populations pénitentiaires, Melossi (1989) comme Michalowski et Pearson (1990) insistent sur l'intérêt qu'il y aurait à disposer de données désagrégées pour une analyse plus fine des effets structurels. Box (1987) souhaite que la mesure quantitative du chômage soit complétée par des données plus qualitatives sur la perception du chômage tant pour ceux qui en sont victimes que pour les responsables politiques et économiques.

27 - Rappelons que la méthode utilisée, les régressions multiples, teste le pouvoir explicatif de variations de variables. Or l'observation de la courbe du taux de chômage (pour la deuxième période) montre un *trend* exponentiel sans variabilité, ce qui enlève beaucoup de l'intérêt à l'utiliser comme variable indicative des variations conjoncturelles des déséquilibres sur le marché du travail.

Jusqu'au début des années 1970, on a assisté à une croissance très lente mais régulière du chômage. Il s'agit la plupart du temps d'un chômage dit frictionnel ou d'inadéquation que la seule observation de la variable chômage en niveau masque. Nous avons eu recours à un autre indicateur dit de tension sur le marché de l'emploi. Cette mesure du désajustement entre offre et demande, peut être considérée comme un descripteur correct des populations marginalisées sur le marché du travail en période de croissance.

A partir des années 1970, la courbe du chômage montre (voir annexe 4, graphe 17) une allure différente marquée par la cassure de 1974. Si les formes antérieures de chômage (dites de segmentation) subsistent, on assiste surtout à la croissance de déséquilibres globaux; le nombre de postes de travail paraît être devenu très inférieur à la demande d'emploi (Thélot, 1985b). On peut considérer que, durant cette deuxième sous-période où l'on assiste à un accroissement très rapide du chômage en effectif, l'effet volume absorbe la croissance de ces populations précarisées sur le marché du travail. L'effectif du chômage devenant alors un descripteur correct des variations de ces populations.

Pour mieux rendre compte de ces formes dominantes de chômage suivant les périodes, les années 1952-1985 ont été scindées en deux sous-périodes : 1952-1968 et 1969-1985.²⁸

28 - Les années 1968/1969 ou 1974/1975 pouvaient être retenues comme moments charnières. Nous avons choisi les premières dans la mesure où d'importantes négociations syndicales (les accords de Grenelle en juin 1968), suivies de mesures législatives (1969), inaugurent des formes d'indemnisation très différentes tendant à rendre moins marginales et à mieux intégrer les populations touchées par le chômage.

seront :²⁹ Finalement, les indicateurs du marché du travail

- l'effectif du chômage
- un indicateur de la tension³⁰ sur le marché du travail pour la période d'après-guerre.

3 - Indicateurs de la délinquance enregistrée

La pratique la plus courante consiste à prendre les statistiques policières pour mesure des délinquances.

Une première difficulté vient de ce que ces statistiques (administratives) ne sont, au plus, qu'une mesure de l'activité pénale des services de police ou de gendarmerie (Robert, 1977 et 1985a). On sait comment les questions de visibilité et de renvoi de l'événement susceptible de constituer une infraction, mais aussi de logique administrative (priorités officielles de la répression selon les moments, effets de la répartition des moyens ou encore évaluation de la productivité) influent sur cette statistique.³¹

Il est donc tout à fait abusif de discourir à partir de tels indicateurs sur "la criminalité". C'est un des problèmes majeurs posé par tous les travaux empiriques analysant la relation conditions économiques délinquances.³²

29 - Voir annexe 4, le graphe 10 pour la première période et 17 et 20 pour la seconde.

30 - Il s'agit du logarithme décimal du rapport des demandes sur les offres d'emploi non satisfaites.

31 - Voir notamment Lévy (1984) et Bottomley et Coleman (1981) ainsi que sur le comportement des victimes Zauberman *et al.*, (1990).

32 - Rappelons, que déjà une grande partie du mémoire de Sellin (1937) était consacrée à une discussion du statut et de la significativité des indicateurs de criminalité.

Dans le cas de notre approche, ils ne sont utilisés que par la nécessité méthodologique d'apprécier l'influence du marché du travail toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire compte tenu des variations dans l'approvisionnement de la matière pénale initiale. L'emploi de ces statistiques administratives est donc moins gênant.

Une deuxième difficulté vient de ce qu'il s'agit, apparemment, d'un indicateur global et qu'il peut être souhaitable de disposer d'indicateurs désagrégés aussi proches que possible de la matière conduisant à l'emprisonnement. Un indicateur global peut en effet masquer des évolutions de sens inverses de diverses sortes de contentieux, notamment entre délinquance plus ou moins grave.³³

En fait, si l'on regarde plus finement le contenu des statistiques de police, beaucoup d'infractions n'y figurent pas.³⁴ C'est un indicateur de quelques contentieux, les chèques et la délinquance dite traditionnelle : les vols, les violences et les stupéfiants (c'est-à-dire les infractions généralement à l'origine d'incarcérations).

Nous avons éliminé les chèques et reconstitué un sous-ensemble réduit de la statistique policière pour les années 1952-1985 (voir tableau 3 annexe 2). Nous avons retenu de la statistique policière deux indicateurs : les faits constatés et les personnes mises en cause.

Les faits constatés ne sont pas un indicateur satisfaisant. Les nombreux changements intervenus dans les méthodes d'enregistrement statistique de la police le rendent peu homogène.

33 - C'est notamment l'hypothèse faite par Moitra (1987).

34 - La statistique de police ne prend pas en compte les contraventions (y compris celles de 5ème classe), les atteintes involontaires contre les personnes, la plupart des infractions de type règlementaires et toute la circulation. Très grossièrement quantifié pour faire plus parlant : au milieu des années 1980 sur plus de 20 millions d'infractions, la police n'en enregistre que 3,5 millions; manquent 17 millions d'infractions à la circulation routière et sans doute de l'ordre de 2 millions d'autres infractions (notamment des infractions traitées par d'autres administrations ou non enregistrées par la police).

De plus, l'important développement que les pratiques d'assurances des biens³⁵ ont connu ne peut être sans relation avec la forte croissance de cette série ces dernières années. Enfin, les faits constatés ne sont pas des faits élucidés, particulièrement pour les vols et cambriolages (le taux d'élucidation est inférieur à 20%).

La série des personnes mises en cause est moins perturbée. Surtout elle a le mérite d'être plus représentative des personnes sur lesquelles la justice pénale a réellement à prendre des décisions, les faits constatés restés sans auteur donnant au mieux que des classements sans suites. Pour l'analyse de séries chronologiques, les mis en cause sont le moins mauvais des indicateurs de l'approvisionnement du pénal. C'est aussi l'indicateur le plus cohérent avec notre problématique en volume de personnes.

Pour la période 1952-1985 nous disposons des statistiques de police édité par le ministère de l'Intérieur depuis 1972; pour la période antérieure nous ne pouvons utiliser que des tableaux non publiés avec des unités de compte et des contenus qui ont varié. Nous avons dû reconstituer une série corrigée des statistiques de police (voir annexe 2, la série reconstituée).

Sur la période 1920-1938, il n'a pas été possible de réunir de données policières. Nous avons donc utilisé comme substitut à l'indicateur policier de l'approvisionnement pénal (dit des délinquances) un indicateur un peu plus en aval : le nombre d'affaires portées à la connaissance des parquets et sur lesquelles ils ont à prendre une décision (total des plaintes, dénonciations et procès-verbaux).

35 - C'est la nécessité, pour les victimes d'atteintes à des biens assurés, de faire une déclaration, par exemple, de vols au commissariat pour obtenir un remboursement de l'assurance, même si aucune issue pénale n'est attendue de cette démarche.

seront :³⁶ Finalement, les indicateurs dit de la délinquance

- 1920-1938 : le nombre de procès-verbaux (plaintes et dénonciations) enregistrés par les parquets ;

- 1952-1985 : le nombre de faits constatés et le nombre de personnes mises en cause.

4 - Variables démographiques

L'importance de ce type de variables, dans ses relations avec le fonctionnement de la justice pénale et, plus particulièrement, avec les variables pénitentiaires, a souvent été mise en évidence dans les travaux étrangers.³⁷ En France, une mesure de l'effet de l'accroissement de la population carcérale dû aux changements des effectifs de la population générale a été tentée sur la période 1954-1985 par Barré (1986); le poids du facteur démographique y apparaît nullement négligeable, surtout depuis 1968.

Le choix des variables démographiques doit permettre de traduire les importantes modifications de structures intervenues dans la population au cours des deux périodes (poids prépondérant des classes âgées à la veille de la seconde guerre mondiale, arrivée de classes jeunes au début des années 1970).

Nous avons retenu une sorte d'indicateur de vieillissement de la population.

A la suite des travaux d'Easterlin (1976) sur l'analyse de l'évolution des naissances à partir du ratio entre deux générations consécutives (la population des 35-64 et des 15-34 ans), Leridon

36 - Voir annexe 4, graphe 7 (pour la première période), et graphes 13 et 14 (pour la deuxième période).

37 - Voir Gladstone (1979), Easterlin (1978), Maxim (1985), Pratt (1985) ou Riley (1986).

(1978) propose une analyse légèrement différente.³⁸ On peut estimer, en effet, que les places à prendre par les jeunes générations ne sont pas celles laissées vacantes par les générations qui les précèdent immédiatement, mais celles des générations plus âgées qui vont, par exemple, cesser toute activité (on peut ainsi retenir comme indicateur de remplacement des générations le rapport des 60-64 ans à la moitié des 15-24 ans).

Nous reprenons cette idée en l'adaptant quelque peu à notre problème, dans le sens d'un indicateur de vieillissement des populations.³⁹

A ce stade il n'est pas possible de préciser le statut de ces variables démographiques, à savoir si elles agissent directement sur les populations pénitentiaires ou sur les deux autres variables exogènes retenues : chômage et mis en cause par la police.⁴⁰

38 - Un indice construit par ratio de classes d'âge consécutives sera en outre particulièrement sensible à des effets de bornes. Que la génération des 34 ans soit plus ou moins nombreuse et son passage du dénominateur au numérateur entraînera des changements brusques des valeurs de l'indice.

39 - Il s'agit du ratio des classes 60-64 ans et 18-24 ans. L'interprétation de ce rapport comme indice de remplacement des générations quittant la vie active par les générations y entrant soulève à nos yeux plusieurs problèmes. Le taux d'activité des 60-64 ans a énormément varié : 85% en 1921, 68% en 1954 et 39% en 1982. Avec l'accroissement de l'activité féminine, il n'est pas sûr que les sorties d'hommes actifs soient uniquement compensées par des entrées masculines. Enfin, certaines activités à population active âgée étant en déclin, le remplacement ne joue alors pas. Nous préférons donc interpréter ce ratio comme un indicateur de vieillissement de la population.

40 - Il est toujours difficile de découper la réalité sociale en variables indépendantes les unes des autres. Ainsi, la comparaison internationale entre les principaux pays d'Europe, les Etats-Unis et le Japon montrent que des contextes démographiques très différents ont des conséquences très différentes sur les ressources de main-d'oeuvre et les besoins d'emplois (voir Marchand, 1989).

Enfinement nous avons retenu comme variables démographiques :⁴¹

- les effectifs de population totale, adulte (18-64 ans), jeune (18-24 ans) et âgée (60-64 ans),

- l'indicateur de vieillissement de la population.

5 - Amnisties

Pour la période 1952-1985, les perturbations apportées par les amnisties prononcées suites aux élections présidentielles nous ont conduit à adopter une variable *dummy* pour ces années.

Il s'agit d'une procédure assez usuelle dans des tests économétriques, qui consiste à introduire une variable représentant des effets temporaires (ou même à tenir compte de caractéristiques qualitatives). Il s'agit généralement d'une variable à deux positions, de valeur 1 pour l'occurrence de l'événement et 0 pour la non occurrence.⁴²

Nous ne tenons pas compte des amnisties prononcées au tout début des années cinquante ou dans les années soixante pour des faits en relation avec la guerre de 39-45 ou celle d'Algérie. Nous ne retenons que les trois principales amnisties présidentielles : des 30 juin 1969, 16 juillet 1974 et 4 août 1981 (deux autres amnisties sont intervenues les 31 juillet 1959 et 18 juin 1966 mais d'ampleur plus faible).

Nous introduisons donc, une dernière variable (AMN) dichotomique, ayant une valeur 1 pour les trois années 1969, 1974 et 1981 et 0 pour toutes les autres années.

41 - Voir annexe 4, graphes 12 et 21 pour, respectivement la première et deuxième période.

42 - Voir Johnston (1963) et Lewis-Beck (1980).

années	1920-1938	1952-1985
var. pénitentiaires (Y)	ENTOT MARST PREVINC DEPOTOT	ENTLIB STODC TXSTODC PREV
VARIABLES EXOGENES marché du travail (X ₁)	CHOM	CHOM CHOMA69 CHOMP69 TENS TENSA69 TENSP69
délinquance (X ₂)	PV	FCONST MISCAUSE
variables démographiques (X ₃)	POPTOT POPJ POPV PVJ	POPTOT POPJ POPV PVJ POPA

Tableau 2 : Listes de variables
(voir la définition des variables et les sources en annexe 2)

3.3 Traitement et analyse

3.3.1 Méthode

Il est assez courant, en économie, de formaliser les relations entre variables sous forme de modèle.

Généralement le modèle représente la détermination des variables endogènes à partir de valeurs prises par les variables explicatives. L'économétrie a pour objet l'estimation des valeurs des paramètres de ces modèles.

Une des techniques économétriques la plus couramment employée pour l'analyse des relations entre variables, notamment dans le cas de séries temporelles, est la régression linéaire.

La méthode classique d'ajustement est celle des moindres carrés ordinaires (MCO). L'application de cette technique à notre cas particulier pose des problèmes du fait de la fréquente violation d'une des hypothèses centrales : la non auto-corrélation des résidus (indiquée par une faible valeur de la statistique de Durbin-Watson).

Les tests initiaux effectués par la méthode des MCO donnent des résultats généralement décevants. La valeur du test de Durbin-Watson (D.W.), trop faible nous conduit à rejeter la méthode des MCO (non indépendance possible des erreurs).

Pour obtenir des estimations plus efficaces on a appliqué la méthode du maximum de vraisemblance (AR1). C'est une méthode robuste pour corriger l'auto-corrélation des erreurs et, généralement, elle améliore la valeur du D.W.. Si les résultats des régressions ont été meilleurs, ils n'en sont pas pour autant satisfaisants et l'on a dû recourir au processus ARMA (processus vectoriel autorégressif de moyennes mobiles).⁴³

43 - Pour une interprétation de la statistique de Durbin-Watson et une présentation des procédures AR1 et ARMA on peut se reporter à Johnston (1963), Ostrom (1978) ou Cassidy (1981).

Les procédures AR1 et ARMA sont assez courantes dans l'analyse des séries temporelles. La méthode du maximum de vraisemblance (AR1) prévoit que le terme d'erreur (e) suit un processus autorégressif d'ordre 1 (AR1). Nous supposons que le terme d'erreur est égal à une portion de l'erreur précédente plus un terme aléatoire :

$$e_t = \rho e_{t-1} + v_t$$

où v_t suit une loi normale de moyenne nulle.

La méthode du processus de moyenne mobile (MA, *moving average*) suppose que le terme d'erreur suit un processus de moyenne mobile d'ordre q . C'est-à-dire que le terme d'erreur doit rendre compte de chocs aléatoires qui apparaissent et perturbent la variable dépendante pendant un certain nombre (q) de périodes avant de disparaître.

Par exemple dans un processus MA(2) :

$$e_t = v_t - d_1 v_{t-1} - d_2 v_{t-2}$$

Dans ce processus de moyenne mobile d'ordre 2, les chocs aléatoires disparaissent après deux périodes.

Un processus ARMA indique que l'on suppose que le terme d'erreur suit un processus mixte, des deux types, autorégressif et de moyenne mobile. Par exemple le plus simple des processus ARMA combine des processus autorégressifs et de moyenne mobile d'ordre 1, ARMA(1,1) :

$$e_t = \rho e_{t-1} + v_t - d_1 v_{t-1}$$

Nous faisons une application particulière du modèle ARMA à notre problème en ne spécifiant que la partie MA (moyenne mobile) du processus.

En effet, nous ne désirons pas d'interdépendance temporelle entre la variable explicative et la variable endogène. Dans le modèle que nous testons, la variable explicative -le chômage- est sans décalage par rapport aux variables de population pénitentiaire.

La problématique retenue dans le modèle conceptuel postule un effet synchrone du chômage. C'est-à-dire que nous considérons que pour les populations cibles, c'est la situation au regard du marché du travail au moment du processus pénal (plus précisément lors du premier contact avec le système de justice pénal, le plus souvent la police) qui est prise en considération; et non pas la situation antérieure (t-1, t-2, t-3,?) lors de la commission de l'infraction. Il ne peut donc pas, dans notre modèle, y avoir de décalages ou d'effet retard.

L'équation du modèle, par exemple dans le cas d'une procédure ARMA(0,2), devient alors:

$$Y = a + b_1X_1 + b_2X_2 + b_3X_3 + \dots + pe_t + v_t - d_1v_{t-1} - d_2v_{t-2}$$

L'utilisation de procédures ARMA ont permis d'améliorer la valeur de la statistique de Durbin-Watson, les décalages maximum pris en compte furent d'ordre 4, ARMA(0,4).

3.3.2 Résultats

Rappelons que l'analyse par régression multiple teste le pouvoir explicatif de variations d'une variable toutes choses étant égales par ailleurs, et que les tests portent seulement sur l'influence du marché de l'emploi, notre propos n'étant pas de mettre en oeuvre un modèle explicatif de la criminalité.

Deux hypothèses font l'objet des tests :

- le chômage influence le premier approvisionnement de la justice pénale (la délinquance enregistrée) et/ou,

- le chômage influence la population pénitentiaire.

La structure des perturbations du modèle (analysée précédemment) n'est pas seule en cause. La question de la spécification correcte du modèle se pose aussi. Une spécification plus satisfaisante consiste à utiliser un modèle récursif.

La structure d'équations permettant de formaliser le modèle peut être représentée ainsi :⁴⁴

1952 - 1985 :

Var. pénit. = f(CHOM(?), MISCAUSE, POP, AMN, T)

avec⁴⁵ MISCAUSE = f(CHOM(?), FCONST, POP, T)
et FCONST = f(CHOM(?), T)

1920 - 1938:

Compte tenu de la disponibilité des données pour cette période, la structure des équations est quelque peu différente.

Var. pénit. = f(CHOM(?), POP, PV, T)

avec PV = f(CHOM(?), POP, T)

Pour l'ensemble des deux périodes, plusieurs dizaines de régressions ont été testées avec différentes combinaisons des variables explicatives. Il serait de peu d'intérêt de les présenter toutes. Mais, ainsi que l'indique Achen (1982), la présentation de la seule "meilleure régression" n'est pas suffisante. Il faut interpréter

44 - Voir la liste des variables tableau 2 p.124

45 - T: *trend*, représente dans les séries chronologiques le mouvement de longue durée, une orientation persistante.

aussi ce qui se passe quand des variables clés sont ajoutées, retranchées ou transformées.⁴⁶

1 - Période 1920 - 1938

Influence du chômage sur les variables pénitentiaires (voir tableau 3)

Cette période présente deux traits essentiels. Pour ce qui concerne les variables pénitentiaires, un contexte général déflationniste et, pour les effets du marché du travail, une quasi absence de politique sociale - au moins jusqu'au Front Populaire - qui laisse les travailleurs brutalement privés d'emploi complètement démunis.

La tendance globale à la baisse sur l'ensemble de la période des séries pénitentiaires est confirmée (*trend* décroissant).

Le chômage ne paraît pas avoir d'effets sur la population pénitentiaire considérée en stock. Aucune modélisation satisfaisante n'a pu être menée avec les effectifs pénitentiaires (MARST).

Avec la série des prévenus incarcérés (PREVINC) et celle des entrées (ENTOT), les résultats sont plus satisfaisants et confortent les hypothèses du modèle.

L'effet du chômage (CHOM) sur les deux variables de population pénitentiaire (PREVINC et ENTOT) peut être considérée comme acceptable (voir le tableau 3). Les résultats sont cependant moins assurés pour les entrées que pour les prévenus : plus faible valeur du *t* associé au chômage (à la limite de ce qui est acceptable) et coefficient de régression légèrement inférieur à 0,60.

La variable de délinquance enregistrée (PV) est nettement significative, pour les prévenus comme pour les entrées. On doit

46 - D'après Achen la sélection des régressions convenables pour résumer des résultats relève plus de l'art que de la science (Achen, 1982, p. 68).

alors tester l'hypothèse d'une éventuelle influence du chômage sur cette variable.

Influence du chômage sur la variable de délinquance enregistrée (voir tableau 4)

Rappelons que l'indicateur de délinquance enregistrée retenu pour cette période est celui de l'ensemble des procès-verbaux reçus par le parquet.

Les résultats de la régression (voir tableau 4) font apparaître une très nette non-significativité de la variable chômage et soulignent la tendance démographique de la période (le déclin des classes jeunes et le vieillissement de la population -POPV-). Le score médiocre de la statistique de Durbin-Watson (nous nous situons dans la zone d'incertitude) ne nous permet pas, cependant, de rejeter complètement l'éventualité d'une auto-corrélation des résidus.

Pour cette première période, nous pouvons retenir une confirmation de notre hypothèse: les variations du nombre des chômeurs se sont traduites par des variations de la population pénitentiaire (principalement les prévenus incarcérés et secondairement les entrées) à délinquance enregistrée constante.

La figure 5 ci-après schématise la relation entre les variables explicatives (démographique, délinquance enregistrée et chômage) et la population pénitentiaire :

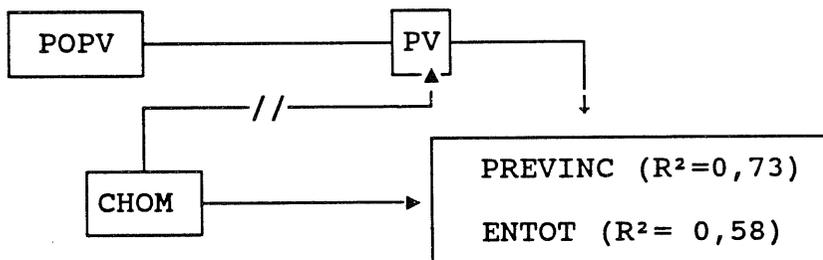


Figure 5 : Schéma des relations chômage-population pénitentiaire 1920-1938

(1) Var.: PREVINC

variables	coefficients	écart-type	t
CHOM	0,12	0,86	1,82
PV	0,11	0,28	3,96
T	-1932	319	-8,03
constante	15 519	15 183	1,02
R ² = 0,729		S.E.E. = 3 550	
D.W. = 1,827		D.L. = 15	
méthode AR1			

(2) Var.: ENTOT

variables	coefficients	écart-type	t
CHOM	0,20	0,12	1,62
PV	0,14	0,50	2,86
T	2 455	563	-4,36
constante	38 165	27 396	1,39
R ² = 0,577		S.E.E. = 6 046	
D.W. = 1,701		D.L. = 15	
méthode AR1			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R² : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 3
Résultats des analyses de régressions
pour les variables pénitentiaires
1920-1938

Var.: P.V.

variables	coefficients	écart-type	t
CHOM	0,23	0,53	0,42
POPV	-0,82	0,43	-1,91
T	8 809	2 873	3,06
constante	1 247 296	366 677	3,40
R ² = 0,742		S.E.E. = 25 958	
D.W. = 1,355		D.L. = 15	
méthode mco			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R² : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 4
Résultat des analyses de régression
pour la délinquance enregistrée
1920-1938

2 - Période 1952 - 1985

Rappelons le contexte général de la période :

- en matière carcérale, fin de la tendance déflationniste dès le milieu des années cinquante et forte croissance à partir du milieu des années soixante-dix (voir annexe 4, graphe 15),

- un chômage faible en niveau mais avec de fortes tensions sur le marché de l'emploi dans les années soixante puis, à partir de 1975, une explosion des effectifs de chômeurs (voir annexe 4, graphes 17 et 19),

- une forte croissance des classes jeunes à partir du début des années soixante (voir annexe 4, graphe 21).

Influence du chômage sur les variables pénitentiaires (voir tableaux 5 à 11)

De nombreuses régressions ont été menées. Les résultats sont assez satisfaisants, mis à part les modèles testés sur les variables de flux (les entrées). Les pouvoirs explicatifs des modèles sont tout à fait acceptables (des coefficients de régression généralement supérieurs à 0,80) et les variables d'emploi sont significatives.

Nous pouvons en conclure une vérification de notre hypothèse centrale : des variations de l'emploi (TENS / CHOM) peuvent influencer les effectifs de population pénitentiaire, toutes choses égales par ailleurs.

Mais l'analyse des régressions soulève plusieurs questions relatives aux indicateurs de population pénitentiaire, à l'expression du marché de l'emploi et à l'effet des variables démographiques.

a) Quels indicateurs de la population pénitentiaire ?

Les entrées (ENTLIB)

Cette variable de flux est particulièrement sensible à toutes les variations brusques de la population pénitentiaire (particulièrement durant la guerre d'Algérie mais aussi à l'occasion de tous les changements de politique pénale).

Nous avons fait l'hypothèse d'une forte réactivité des flux d'entrées aux modifications intervenant sur le marché du travail.

Les résultats des régressions se révèlent très mauvais et aucun effet des indicateurs d'emploi sur les entrées ne peut être significativement retenu (voir les tableaux (5, 6 et 7).

Ce résultat tient certainement pour partie à la très mauvaise qualité de la série (notamment les perturbations apportées par les entrées-sorties des détenus hors droit commun n'ayant pu être éliminées). Il n'en reste pas moins décevant au regard de l'hypothèse faite sur la fréquence du recours à l'emprisonnement.

Le nombre de prévenus (PREV)

Cette variable de stock ne peut être utilisée valablement que sur la deuxième sous-période (post 1969) compte tenu des perturbations qu'a connues cette série au début de la période (grand nombre de prévenus détenus pour des faits en relation avec la guerre d'Algérie).

Pour son analyse nous recourons donc à la variable d'emploi séparée en deux sous-périodes (CHOMA69 et CHOMP69). Elle est alors nettement significative sur la deuxième sous-période (après 1969), confirmant la réactivité du nombre des prévenus au volume du chômage (voir tableau 8).

Les effectifs de détenus (STODC)

Cette variable de stock doit être considérée comme la variable la plus fiable. Il a en effet été possible de reconstruire une série ne concernant que les seuls détenus de droit commun.

Elle peut, cependant, être difficile à interpréter dans la mesure où son évolution recouvre un double effet, accroissement de l'intensité (augmentation du recours à l'emprisonnement) et/ou de la sévérité (allongement des durées de peines).

Les résultats de l'ensemble des régressions (voir tableaux 5, 6, 9, 10 et 11) montrent que, à effet constant des autres variables, des variations du marché de l'emploi influencent la population pénitentiaire en effectif ou taux de détention (STODC ou TXSTODC).

Les pouvoirs explicatifs des modèles sont bons (les coefficients de régression corrigés), les problèmes posés par l'auto-corrélation des résidus ont pu être résolus (statistique de Durbin-Watson) et les variables d'emploi retenues (CHOM ou TENS) sont significatives.

b) Quelle expression du marché de l'emploi ?

Rappelons que nous avons retenu deux indicateurs différents des populations marginalisées sur le marché du travail suivant le contexte économique (TENSA69 et CHOMP69).

Durant la première sous-période (antérieure à 1969) où le chômage est plutôt un problème d'ajustement, l'indicateur de la tension sur le marché de l'emploi (TENSA69) qui en est la meilleure expression est très significatif ; alors que durant la deuxième période (postérieure à 1969) où l'on a assisté à une croissance forte et rapide de l'effectif des chômeurs, c'est l'effet volume (CHOMP69) qui joue (voir tableau 11).

Le choix de l'indicateur de la situation sur le marché du travail est donc particulièrement important et le recours à sa seule expression par le chômage en volume peut souvent en masquer l'effet.

c) Quel effet de la variable démographique ?

Cet ensemble de régressions fait apparaître, aussi, une instabilité des effets de deux variables explicatives, la délinquance enregistrée et l'indicateur démographique.

Dans le modèle initialement envisagé, l'hypothèse est celle d'un effet de la composante démographique sur la délinquance enregistrée (MISCAUSE) et de cette variable ainsi que d'une influence démographique sur les indicateurs pénitentiaires.

Les résultats de ces modèles du type :

$$\text{Var. Pénit.} = f(\text{CHOM/TENS, MISCAUSE, POP, ..})$$

figurent au tableau 5.

La variable de délinquance enregistrée y apparaît comme non significative. On peut alors supposer que cette variable n'est pas nécessaire à la bonne spécification du modèle.

Les résultats des régressions sur des modèles ne prenant pas en compte la variable de délinquance enregistrée du type :

$$\text{Var. Pénit.} = f(\text{CHOM/TENS, POP, ...})$$

figurent aux tableaux 6 et 10 (mais aussi au tableau 11.2).

Les pouvoirs explicatifs de ces modèles sont tout à fait satisfaisants (des coefficients de régression corrigés supérieurs à 0,87) et les variables démographiques sont très significatives.

Mais un autre modèle peut être envisagé du type :

$$\text{Var. Pénit.} = f(\text{CHOM/TENS, MISCAUSE, ...})$$

En effet, les résultats de modèles excluant la composante démographique et intégrant la variable de délinquance enregistrée retenue, les personnes mises en cause par des services de police (MISCAUSE), montrent que ces modèles ont des pouvoirs explicatifs tout aussi satisfaisants (des coefficients de régression

corrigés supérieur à 0,90) et que la variable MISCAUSE est très significative (voir tableaux 9 ou 11.1).

Un effet de substitution semble ainsi possible entre cette variable et la composante démographique. La variable des personnes en cause (MISCAUSE), prise comme indicateur de la délinquance enregistrée, apparaît alors comme non forcément nécessaire à la bonne spécification du modèle..

Deux modèles peuvent alors être envisagés, sans qu'à ce stade on puisse préciser l'exact statut de la variable démographique:

- **modèle 1** : si l'on inclut la composante démographique dans le modèle, la variable de délinquance enregistrée n'influence pas directement la variable pénitentiaire et ne semble donc pas nécessaire à la bonne spécification du modèle;

- **modèle 2** : si l'on exclut la variable démographique d'une relation directe avec la variable pénitentiaire, la variable de délinquance enregistrée a une influence sur la population pénitentiaire et la composante de l'effet démographique est sans doute médiatisée par le nombre de personnes mises en cause par les services de police.

Comme nous ne pouvons trancher, en l'état, entre ces deux modèles concurrents, nous devons tester -dans le cas du modèle 2- l'hypothèse d'une influence du chômage sur la délinquance enregistrée.

Influence du chômage sur la variable de délinquance enregistrée (voir tableaux 12 et 13)

Une quinzaine de régressions ont été analysées. Deux modèles ont des pouvoirs explicatifs particulièrement bons et répondent à notre question.

Le premier suppose une influence de la variable emploi directement sur le nombre des personnes mises en cause par les services de police (MISCAUSE), du type :

$$\text{MISCAUSE} = f(\text{CHOM/TENS, POP, ...}) .$$

Les résultats d'une analyse de régression effectuée selon ce modèle figurent au tableau 12. Il possède un pouvoir explicatif tout à fait suffisant mais la variable d'emploi (ici TENS) ne peut être retenue comme significative.

Le deuxième suppose une influence de la variable emploi sur l'autre variable de délinquance enregistrée, les faits constatés (FCONST), qui influence à son tour le nombre de personnes mises en cause. Ce modèle est du type :

MISCAUSE = f(FCONST, POP, ...)
avec FCONST = f(CHOM/TENS, ...).

Les résultats figurent au tableau 13, ce modèle a de bons coefficients de régression (supérieur à 0,98), ne présente pas de problèmes d'auto-corrélation et la variable d'emploi (TENS) est ici aussi non significative.

Les analyses de régression menée sur ces deux modèles apportent une réponse négative à la question posée : les variables d'emploi retenues n'ont pas d'influence sur la délinquance enregistrée; les hypothèses d'une influence directe de ces indicateurs d'emploi sur les variables de population pénitentiaire sont confirmées.

A ce stade, trois modèles peuvent rendre compte de l'influence des variables descriptives de l'emploi sur les populations pénitentiaires.

- modèle 1

Les variables démographiques influencent directement les effectifs de la population pénitentiaire, alors que la délinquance enregistrée n'a aucune influence. Ce modèle serait du type :

PREV/STODC = f(TENSA69/CHOMP69, POPTOT)

- modèle 2

La délinquance enregistrée influence les variables pénitentiaires alors que la composante démographique s'exerce sur les personnes mises en cause par les services de police. Deux types de modèles répondent à cette spécification :

Type 2a :

PREV/STODC = f(TENSA69/CHOMP69, MISCAUSE, AMN)
avec MISCAUSE = f(TENS¹, POPA)

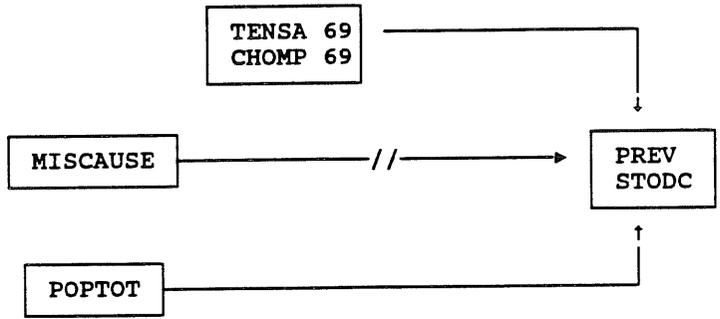
Type 2b :

PREV/STODC = f(TENSA69/CHOMP69, MISCAUSE, AMN)
avec MISCAUSE = f(FCONST, POPTOT, T)
et FCONST = f(TENS², T)

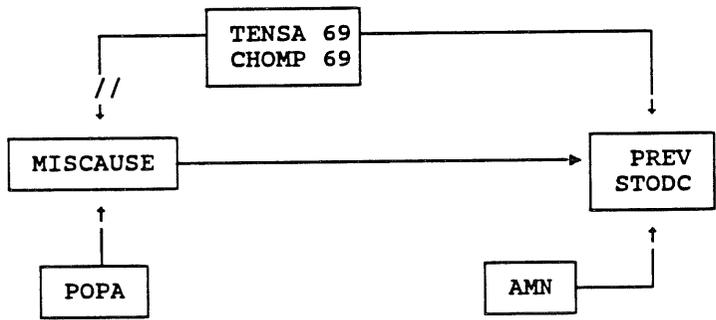
1 - ns : variable non-significative.

2 - ns : variable non-significative.

modèle 1



modèle 2a



modèle 2b

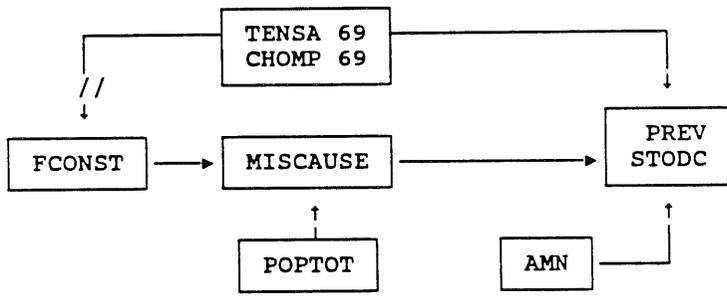


Figure 6 : Schéma des relations
emploi - population pénitentiaire
1952-1985

(1) Var. ENTLIB

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	1 948	3 958	0,49
MISCAUSE	-0,26	0,17	-1,46
POPTOT	0,48	0,20	2,40
constante	-29 644	40 925	-0,72
R ² = 0,475		S.E.E. = 6 132	
D.W. = 1,953		D.L. = 28	
méthode ARMA (0,1)			

(2) Var. PREV

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	1 274	1135	1,12
MISCAUSE	0,16	0,47	0,35
POPTOT	0,12	0,51	2,30
constante	-18 416	10 658	-1,73
R ² = 0,860		S.E.E. = 1 314	
D.W. = 1,904		D.L. = 27	
méthode ARMA (0,2)			

(3) Var. STODC

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	3 690	1 607	2,30
MISCAUSE	-0,16	0,70	-0,23
POPTOT	0,28	0,79	3,55
constante	-42 949	16 380	2,62
R ² = 0,866		S.E.E. = 2 473	
D.W. = 1,792		D.L. = 28	
méthode ARMA (0,1)			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R² : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 5
Résultats des analyses de régression pour les variables
pénitentiaires 1952-1985
type a : Var. Pénit. = f(TENS, MISCAUSE, POPTOT)

(1) Var. ENTLIB

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	368	3 951	0,93
POPTOT	0,21	0,86	2,42
constante	23 990	20 206	1,19
R ² = 0,459 D.W. = 1,774 méthode ARMA (0,1)		S.E.E. = 6 221 D.L. = 29	

(2) Var. PREV

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	1 416	1 054	1,34
POPTOT	0,13	0,22	5,94
constante	-21 619	5 374	-4,02
R ² = 0,864 D.W. = 1,899 méthode ARMA (0,2)		S.E.E. = 1 294 D.L. = 28	

(3) Var. STODC

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	3 723	1 642	2,26
POPTOT	-0,26	0,37	6,93
constante	-38 770	8 906	-4,35
R ² = 0,872 D.W. = 1,993 méthode ARMA (0,2)		S.E.E. = 2 414 D.L. = 28	

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R² : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 6
Résultats des analyses de régression
pour les variables pénitentiaires
1952-1985
type b : Var.Pénit. = f(TENS, POPTOT)

Var. ENTLIB

variables	coefficients	écart-type	t
CHOMA69	8 968	6 971	1,28
CHOMP69	-1 347	4 566	-0,29
MISCAUSE	-0,21	0,17	-1,22
POPTOT	0,62	0,22	2,77
constante	-6 816	50 063	-1,36
R ² = 0,470		S.E.E. = 6 157	
D.W. = 1,997		D.L. = 26	
Méthode ARMA (0,2)			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R² : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 7
Résultats des analyses de régression
pour la variable des entrées
1952-1985

Var. PREV.

variables	coefficients	écart-type	t
CHOMA69	-178	1 476	-0,12
CHOMP69	2 922	1 395	2,09
MISCAUSE	0,61	0,39	1,54
AMN	-2 425	1 035	-2,34
constante	7 892	2 088	3,77
R ² = 0,862		S.E.E. = 1 303	
D.W. = 1,796		D.L. = 25	
méthode ARMA (0,3)			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R² : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 8
Résultats des analyses de régression
pour la variable nombre de prévenus
1952-1985

Var. STODC

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	3 953	1 513	2,61
MISCAUSE	0,21	0,34	6,11
AMN	-5,696	1 207	-4,71
constante	13 775	2 077	6,79
R ² = 0,911		S.E.E. = 2 012	
D.W. = 1,778		D.L. = 27	
méthode ARMA (0,2)			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R² : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 9
Résultats des analyses de régression
pour la variable effectif de détenus (modèle 2)
1952-1985

(1) Var. STODC

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	4 603	1 448	3,17
POPTOT	0,27	0,44	6,19
AMN	-6 318	1 586	-4,30
CONSTANTE	-41 502	10 474	-3,96
$R^2 = 0,923$ D.W. = 1,580 S.E.E. = 1 872			
D.L. = 29 Méthode AR 1			

(2) Var. TXSTODC

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	0,18	0,72	2,54
POPTOT	0,89	0,25	3,48
AMN	-0,29	0,71	-4,01
constante	-1,01	0,61	-1,65
$R^2 = 0,874$ D.W. = 1,615 S.E.E. = 0,882			
D.L. = 29 méthode AR 1			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R^2 : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 10
Résultats des analyses de régression
pour la variable effectif de détenus (modèle 1)
1952-1985

(1) Var. STODC

variables	coefficients	écart-type	t
CHOMA69	2 856	2 182	1,31
CHOMP69	5 333	2 439	2,18
MISCAUSE	0,16	0,70	2,30
AMN	-6 085	1 372	-4,43
constante	15 769	3 477	4,53
$R^2 = 0,907$ D.W. = 1,890 S.E.E. = 2 060 D.L. = 25 méthode ARMA (0,3)			

(2) Var. STODC

variables	coefficients	écart-type	t
TENSA69	5 024	2 517	2,00
TENSP69	3 020	2 084	1,45
POPTOT	0,30	0,74	4,11
constante	-49 637	17 991	-2,76
$R^2 = 0,876$ D.W. = 1,802 S.E.E. = 2 379 D.L. = 29 méthode AR1			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R^2 : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 11
Résultats des analyses de régression
pour la variable effectif de détenus
1952-1985

Var. MISCAUSE

variables	coefficients	écart-type	t
TENS	19 996	26 590	-0,75
POPA	148	15	9,72
constante	-2 663 627	308 989	-8,62
$R^2 = 0,986$ D.W. = 1,802 S.E.E. = 27 589 D.L. = 25 méthode ARMA (0,5)			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R^2 : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 12
Résultats des analyses de régression
pour la variable délinquance enregistrée 1952-1985
type : modèle 2a

(1) Var. MISCAUSE

variables	coefficients	écart-type	t
FCONST	0,26	0,66	3,91
POPTOT	0,16	0,57	2,82
T	-37 420	17 640	-2,12
constante	-3 175 194	1 171 860	-2,71
$R^2 = 0,969$ D.W. = 1,648 S.E.E. = 41 868 D.L. = 27 méthode ARMA (0,2)			

(2) Var. FCONST

Variabes	coefficients	écart-type	t
TENS	94 438	92 840	1,02
T	77 231	6 425	12,02
constante	177 715	118 550	1,50
$R^2 = 0,991$ D.W. = 1,748 S.E.E. = 97 541 D.L. = 26 méthode ARMA (0,4)			

t : valeurs du test de Student, à 5 % de risque on retient la valeur critique $t = 2$

R^2 : coefficient de régression corrigée

D.W. : statistique de Durbin-Watson (à 5 % de risque la valeur critique est 1,69 pour trois variables explicatives hors la constante)

S.E.E. : écart-type de l'estimation

D.L. : nombre de degrés de liberté

Tableau 13
Résultats des analyses de régression
pour la variable délinquance enregistrée 1952-1985
type : modèle 2b

3.3.3 Discussion

Pour évaluer l'apport des modèles proposés, il est nécessaire de se dégager des questions de méthodes pour revenir à la substance.¹

Sur l'ensemble des deux périodes nous pouvons dégager de l'analyse empirique une conclusion forte et deux questions.

Une conclusion : sur les deux périodes, les tests font apparaître une relation significative entre des indicateurs du marché du travail et des indicateurs de population pénitentiaire; plus précisément, ils confirment l'effet du chômage sur le nombre de personnes détenues, compte tenu des variations de la délinquance enregistrée et de la composante démographique.

Deux questions :

- Quelle importance accorder à la composante démographique ?
- Comment interpréter les indicateurs pénitentiaires influencés ? (Peut-on les interpréter en terme de fréquence accrue ou de sévérité plus grande ?)

Les variations démographiques

Elles pèsent d'un poids important dans l'évolution des indicateurs pénaux, notamment pénitentiaires.

Cet effet est observable sur les deux périodes étudiées alors qu'elles se caractérisent par des évolutions démographiques de sens opposé : stagnation et vieillissement de la population pour la première période, au contraire augmentation et part croissante des

1 - Achen (1982) conseille de ne pas subordonner la substance à la méthode et indique que la crédibilité de propositions ne se fonde pas sur la ressemblance avec des expériences physiques idéales mais sur la comparaison (concurrence) avec d'autres explications.

classes d'âge jeunes pour la seconde (voir annexe 4 graphes 12 et 21).

Pour la deuxième période, contrairement à toute attente ce sont les variations en volume de la population plutôt qu'en structure (par âge) qui semblent jouer un rôle déterminant (la variable POPJ, des 18-24 ans, n'apparaît jamais comme ayant un poids significatif dans les modèles testés).

Durant cette période les variations démographiques peuvent influencer sur tous les indicateurs pénaux sans que l'on puisse déterminer avec certitude à quel stade du processus elles interviennent : dès le stade policier avec les effectifs de personnes mises en cause ou seulement sur les populations mises en détention.

Les indicateurs pénitentiaires

Nous concluons que l'hypothèse centrale de notre problématique, à savoir qu'un élargissement des populations précarisées sur le marché du travail entraîne un accroissement des prises en charge carcérale (toutes choses égales par ailleurs), est confirmée pour deux périodes aussi différentes que 1920-1938 et 1952-1985.

Cette hypothèse de la fréquence, c'est-à-dire l'accroissement du nombre des incarcérations, est la plus souvent testée (et vérifiée) dans la plupart des travaux (voir 1ère partie 2.5.2). Elle repose généralement sur l'influence d'indicateurs du chômage sur des variables de flux pénitentiaire.

Or, des divergences apparaissent entre les deux périodes sur le type d'indicateurs de la population pénitentiaire (flux ou stock) qui se révèlent le plus sensible aux fluctuations du marché de l'emploi.

L'analyse empirique a montré une influence des variables de chômage sur les flux pénitentiaires pour la première période et sur les stocks pour la seconde. Peut-on interpréter cette différence en terme de fréquence durant la première période et pour la deuxième de fréquence et de sévérité ?

Nous pouvons avancer quelques éléments qui permettent d'expliquer cette disparité et de bien interpréter la relation pour les deux périodes selon l'hypothèse de fréquence.

Au cours de la première période, la tendance à long terme du fonctionnement de la justice pénale continue d'être orientée vers un allègement des prises en charge carcérales. Rappelons que l'on assiste à une stabilisation, puis à une baisse des taux de détention par habitant (Barré, 1986).

On peut estimer aussi que les durées de détention tendent à diminuer. Une indication nous en est donnée par la baisse rapide des effectifs incarcérés en maison centrale malgré le dépérissement de la transportation jusqu'à sa disparition en 1938. L'augmentation des incarcérations aurait eu ainsi peu d'effets sur les stocks de détenus du fait de l'écourtement des peines.

Cela peut expliquer que l'analyse empirique permette bien de vérifier la relation entre les populations au chômage et les incarcérations (les entrées et les prévenus) mais pas avec les stocks.

Il s'agit bien, pour cette période, de la seule hypothèse de fréquence.

Les résultats pour la seconde période sont plus délicats à interpréter.

Les résultats des tests entre les indicateurs de chômage et ceux d'entrée sont clairs et pourraient nous conduire à invalider l'hypothèse sur la fréquence des incarcérations.

Cependant nous ne le faisons pas.

Tout d'abord, durant la première sous-période (ante 1969) les statistiques d'entrée sont particulièrement perturbées par des événements politiques et il n'a été possible d'épurer de ces variations erratiques que la variable de stock. Les résultats des analyses de régression sur la variable de flux ne peuvent donc véritablement valider ou invalider l'hypothèse. On doit donc recourir à un autre indicateur de l'évolution des incarcérations.

L'évolution des effectifs de détenus pourrait être retenue comme un indicateur indirect de celle des incarcérations si toutes choses étaient égales par ailleurs et particulièrement les durées de détention. Or, les statistiques de condamnations² indiquent une légère tendance à la baisse du quantum des peines et les durées moyennes de détention sont orientées dans le même sens, tout au moins jusqu'aux dernières années de la période (base SEPT).

Les augmentations d'effectifs peuvent donc être principalement imputées à une accélération des incarcérations.

Durant la seconde sous-période (post 1969), cette indication est corroborée par une relation significative entre la population des prévenus incarcérés et l'évolution des effectifs de chômeurs.

Il reste que sur cette deuxième sous-période (où les séries des entrées ne sont plus perturbées par des événements politiques), contrairement à toute attente la relation entre le flux des entrées et les indicateurs d'emploi n'est pas significative.

On peut chercher une explication du côté de mesures de politique pénale, particulièrement les amnisties. Les amnisties jouent sans doute un rôle particulier et le recours à des variables *dummy* pour les seules années d'amnistie ne suffit pas à rendre compte de l'importance de ces mesures qui ont affecté le rythme des entrées en prison. Les effets de l'amnistie se font sentir sur plus d'une année et l'on peut penser que les décisions d'incarcérations anticipent généralement les mesures d'amnisties (ainsi que cela a été observé lors de l'amnistie de 1981).

On peut aussi avancer un autre élément d'explication relatif aux questions de délais et de durées qui auraient joué différemment dans la première (avant 1980) ou la seconde partie (après 1980) de cette sous-période (post 1969).

2 - Publiées dans le *Compte Général*.

Ainsi la relation du chômage avec la variable des prévenus pourrait s'expliquer non seulement par une question de fréquence accrue des incarcérations mais aussi par un allongement des durées de détention provisoire sensible tout au long de la décennie 1970 alors que les durées moyennes de détention sont relativement stationnaires.³

L'indicateur des entrées peut ne pas rendre compte de cet effet, ce qui peut permettre de comprendre que les résultats empiriques ne montrent pas de relation entre les indicateurs du chômage et ceux des entrées.

Au début des années 1980, l'allongement concomitant des durées moyennes de détention laisse supposer que la relation entre chômage et variables pénitentiaires relève moins de l'hypothèse de fréquence (comme dans la période antérieure à 1969 et durant la décennie 1970) que de celle de sévérité. Serait-on passé alors de l'hypothèse de fréquence à celle de sévérité ? S'agit-il toujours d'effets conjoncturels ou de l'amorce de changements de caractères plus structurels du régime des peines.

Les résultats de l'analyse empirique ne permettent pas de répondre.

Les résultats proposés à l'issue de l'analyse empirique laissent aussi dans l'ombre les médiations existantes entre variables socio-économiques et les processus pénaux. Nous avons tenter de les éclairer par la présentation du modèle explicatif, mais sans pouvoir en tester la pertinence.

Cependant, ces résultats soulignent bien les tendances lourdes du fonctionnement de la justice pénale durant deux époques très différentes : avec les variations démographiques, les évolutions

3 - Durée moyenne (en mois) de la détention provisoire : 2,5 (1970), 2,9 (1980), 3,9 (1985).

Durée moyenne de la détention : 4,9 (1970), 4,6 (1980), 6,2 (1985) (source base SEPT).

Cet allongement des durées de détention précédant le jugement est à mettre en relation avec celui des procédures d'instruction (voir sur la question des durées le rapport du IX^{ème} colloque criminologique du Conseil de l'Europe).

du marché du travail jouent un rôle non négligeable sur les effectifs des populations carcérales.

CHAPITRE 4

CHOMAGE ET PRISON SOUS LA III^e REPUBLIQUE (1872 - 1913)¹

Les analyses des séries chronologiques menées sur deux périodes différentes confirment l'importance du poids du chômage sur le volume des populations carcérales.

Ces analyses empiriques permettent d'évaluer des effets conjoncturels, mais elles ne rendent pas compte d'éventuels effets de changements structurels du marché de l'emploi sur la place de l'emprisonnement et les formes de la répression.

Une étude plus approfondie de la période de la naissance de la prison républicaine (1870-1914), période d'importantes mutations structurelles de l'économie, permet dans une première approche d'en saisir le poids.

Après avoir répliqué le modèle simplifié testé *supra*, pour mesurer les effets conjoncturels, on a tenté de resituer la place de la prison dans le contexte socio-économique : la mise en parallèle des changements structurels du marché du travail de la fin du XIX^e siècle et la recomposition de la répression pénale à cette époque.

4.1 L'économie, le chômage et la prison

On peut rappeler brièvement les évolutions au cours de cette période.

Le rythme de l'économie

1 - Ce travail a été mené dans le cadre de séminaire sur la Prison républicaine dirigé par R. BADINTER et M. PERROT à l'EHESS. Il a été publié *in Déviance et Société*, voir Laffargue et Godefroy (1990).

Le rythme de l'économie française se déroule selon un cycle long, commençant par une phase de dépression presque jusqu'à la fin du siècle suivie d'une phase de forte expansion jusqu'à la première guerre mondiale.

Le ralentissement de la croissance économique en France commence dès le début des années 1860 (Lévy-Leboyer et Bourguignon, 1986). Après une courte reprise économique postérieure à la guerre de 1870, soutenue par les politiques gouvernementales (Plan Freycinet de 1878) l'économie française entre dans une grave récession dans les années 1880. Précédée par une crise agricole (prix et ravages de phylloxera) et par une hausse du coût des matières premières notamment le charbon (Escudier, 1986), le "krach" financier de 1882 semble être l'élément déclencheur d'une forte récession de la production industrielle. Les économistes² ne s'accordent pas sur les dates précises de cette crise, ni sur sa durée. Globalement cependant, on peut avancer que la dépression culmine dans les années 1883-84-85. Après une courte reprise, la production stagne jusqu'en 1895-1896. L'économie française entre ensuite dans une phase d'expansion qui ne prend vraiment son essor que dans les premières années 1900, mais qui se poursuit jusqu'en 1914 malgré de courtes phases de difficultés économiques (1907-1908, 1910-1911).

La crise des années 1880 ne se traduit pas seulement par une baisse de l'activité économique mais provoque aussi une mutation des modes de production industrielle. Le renforcement de l'investissement en capital fixe, ainsi que l'émergence de nouvelles activités à forte intensité capitaliste permettent de dégager des gains élevés de productivité (Mairesse, 1972).

Le chômage (au sens contemporain du terme) est, à cette époque, un concept en formation ; on ne dispose pas de statistique nationale du chômage avant le recensement de 1896 (Salais *et al.*, 1986). On peut cependant évaluer les conséquences pour le marché du travail de la baisse d'activité économique. Des études

2 - Voir le débat sur la datation des cycles entre Bouvier, Crouzet, Lévy-Leboyer, Markovitch repris par Coran et Bouvier (1979) et Rosier et Dockes (1983).

monographiques (Néré, 1959 ; Lequin, 1977) soulignent les effets de la crise sur l'emploi dans certaines régions. Les mouvements sociaux qui se développent à partir de 1883 (Perrot, 1974) reflètent la difficulté des conditions de vie des ouvriers au cours de cette période. S'ajoute aux effets conjoncturels de la crise, la permanence d'un chômage saisonnier (Lucciani, 1985).

Après 1896, les estimations du chômage (Carré *et al.*, 1972) mettent en évidence le maintien d'un chômage structurel, certes d'un niveau assez faible mais sans doute sous-évalué.

Même en dehors des phases de dépression, de simples ralentissements de la croissance économique provoquent une détérioration du marché de l'emploi en raison des mutations des modes de production.

L'évolution de la démographie carcérale, sur l'ensemble de la période, se caractérise par une baisse aussi bien des effectifs pénitentiaires que des taux de détention par habitants (Barré, 1986). Cette tendance à long terme de déflation carcérale entamée dès le début des années 1860, s'interrompt au cours des années 1880-1890. On constate que les incarcérations se stabilisent et connaissent même au plus fort de la dépression, une certaine croissance.

4.2 Traitement et analyse

A partir des séries économiques, pénales et pénitentiaires nous avons testé la validité d'une relation entre le marché du travail et les variations de la population pénitentiaire. Nous avons répliqué le modèle empirique développé sur les deux périodes étudiées précédemment (1920-1938 et 1952-1985) -mais simplifié en raison de la qualité des statistiques disponibles- sur la période 1872-1913.

4.2.1 Les variables

- Le chômage

On ne dispose pas pour cette période de statistique nationale du chômage. Un indicateur indirect a été retenu, l'indice

reconstruit de la production industrielle.³ Ce choix peut se justifier par les structures économiques de cette époque. Le marché de l'emploi étant encore très flexible, on peut postuler que les variations de la production ont un effet direct et immédiat sur le volume du chômage. Cet effet ne peut être qu'amplifié en période de mutation des techniques de production.

- La criminalité enregistrée

On ne dispose pas de statistiques policières des faits constatés (délits et crimes) et des personnes mises en cause. Il faut là aussi recourir à un indicateur indirect : les effectifs des personnes poursuivies par le Parquet devant les tribunaux correctionnels. Cet indicateur donne une mesure de la criminalité enregistrée mais seulement après un premier filtre institutionnel (Robert, 1985).⁴

- Les variables pénitentiaires

Deux séries ont été prises en compte : celle des entrants (hommes) dans les prisons départementales venant de l'état de liberté

3 - Deux séries reconstruites de l'indice de la production industrielle étaient disponibles : celle de Crouzet (1970) et celle de Lévy-Leboyer (1968). Les premiers tests ont montré qu'elles donnaient des résultats semblables. Nous avons finalement retenu celle de Lévy-Leboyer.

4 - Sans revenir au débat récurrent et déjà abordé, sur la signification de ce type d'indicateurs et les biais inhérents à leur mode de construction, on peut s'interroger cependant sur la validité de cette variable comme "filtre" dans le modèle. Des variations -en volume- d'un indicateur global peuvent masquer des changements structurels (Moitra, 1987) : le poids relatif des infractions les plus graves. On ne doit pas cependant surestimer ce biais : le poids des crimes (jugement en Assises) dans l'ensemble des condamnations à l'emprisonnement (moins de 2,5 %) reste faible et présente une tendance décroissante tout au long de la période. De plus, les condamnations à de longues peines n'influent que peu sur les variables dépendantes qui ont été retenues : les entrées et le stock dans les prisons départementales en excluant la population des maisons centrales et du bagne. Une variation dans la durée des peines ne peut avoir qu'un effet marginal dans l'évolution de ces variables. Enfin, si l'on analyse les statistiques au cours de la période, on constate que les augmentations des populations obtenues tiennent principalement à celles des condamnations à des courtes peines (moins d'un an).

et celle des stocks de détenus masculins dans les prisons au 31 décembre de l'année. Les entrées dans les chambres et dépôts de sûreté⁵ ont été écartées en raison de l'hétérogénéité des populations séjournant dans ce type d'établissement. Ce choix, cependant, minimise l'estimation du flux des entrants venant de l'état de liberté (Barré, 1986). Les effectifs des prisons centrales ont été exclus car notre hypothèse porte sur le volume des incarcérations et non pas sur la sévérité et la durée des peines.

Les variables démographiques n'ont pas été incluses dans le modèle en raison de la relative stabilité de la population adulte masculine observée sur cette période. On enregistre bien une augmentation de la population active mais elle tient principalement à des changements dans le mode de dénombrement (Toutain, 1963).

4.2.2. Les tests⁶

- Coefficients de corrélation

On observe des coefficients de corrélation négatifs assez significatifs ($> 0,80$) entre l'indice de la production industrielle et les indicateurs pénitentiaires (incarcérations et effectifs de détenus).

Les coefficients de corrélation entre le nombre de personnes poursuivies et les indicateurs pénitentiaires n'est absolument pas significatif. Aucune relation (statistiquement parlant) ne peut être faite entre le nombre de prévenus et les personnes incarcérées ou détenues.

5 - Les chambres de dépôt et de sûreté sont des établissements rattachés aux prisons départementales et reçoivent les prévenus au moment de leur arrestation, en attendant leur transfèrement dans une maison d'arrêt.

6 - La qualité des séries disponibles ne justifiait pas l'utilisation de tests statistiques trop sophistiqués. Nous nous sommes limités à un simple calcul de coefficients de corrélation et à une analyse de régression. Les résultats figurent en annexe 6.

La corrélation entre l'indice de production industrielle et le nombre de prévenus devant les tribunaux correctionnels est beaucoup trop faible ($R \approx 0,40$) pour que l'on puisse accepter une relation statistique entre activité économique et criminalité enregistrée.

De l'analyse des coefficients de corrélation, nous ne retenons qu'une relation, statistiquement établie, entre l'indicateur d'activité économique et les deux indicateurs pénitentiaires.

- Analyse de régression⁷

Les séries pénitentiaires (entrants et effectifs) sont les variables à expliquer, l'indice de la production industrielle et le nombre de personnes jugées en audience correctionnelle sont les deux variables explicatives.

Dans le cadre d'un tel modèle, évidemment assez sommaire, trois quarts des variations des séries pénitentiaires peuvent être expliquées par les deux indicateurs retenus (économique et de délinquance enregistrée).

Les deux variables (PRODIND et PERSJUG) sont nettement significatives (voir les résultats de l'analyse de régression annexe 6). L'analyse de régression par sélection décroissante des variables les plus contributives font clairement ressortir la part prépondérante prise (entre ces deux variables) par l'indicateur économique dans l'explication des variations des séries pénitentiaires (voir tableau 4, annexe 6).

Bien que relativement frustré et n'évitant pas des problèmes d'auto-corrélations, le modèle testé confirme la relation

7 - Pour un exposé de la méthode voir *supra*. Rappelons que l'analyse de régression permet de tester l'influence d'une variable indépendante (ici PRODIND ou PERSJUG) sur les séries pénitentiaires toutes choses égales par ailleurs et que nous n'avons pas introduit de décalage temporel entre les variables explicatives de la variable dépendante. En effet, le modèle théorique, tel qu'il a été exposé *supra*, fait l'hypothèse d'un effet synchrone du chômage sur les variations des "populations cibles" de la justice pénale.

durant cette période entre indicateurs économiques et indicateurs pénitentiaires. Ces résultats rejoignent ceux mis en évidence sur les deux autres périodes (1920-1938 et 1952-1985).

4.2.3 analyse

De cette relation statistique significative entre chômage et incarcération, on ne peut certes pas déduire un lien de causalité direct. Comme il a été exposé *supra* le modèle n'exclut pas l'existence de variables latentes ou intermédiaires. D'autres facteurs politiques, législatifs, institutionnels influent sur les variations des populations pénitentiaires. Le contexte socio-économique permet cependant de mieux comprendre le changement de tendance dans la démographie carcérale au cours des années 1880-1890.

De nouvelles incriminations (notamment la loi sur l'ivresse de 1873) et le changement des pratiques policières et judiciaires dans les poursuites pour faits de vagabondage et de mendicité (les condamnations doublent entre 1880 et 1895) sont aussi à l'origine d'une augmentation des incarcérations surtout pour les courtes peines. Mais outre que de telles incriminations sont plus liées au statut socio-économique des personnes poursuivies qu'à une activité délictueuse statistiquement parlant, l'augmentation du nombre de personnes poursuivies ne suffit pas à expliquer celle des incarcérations .

Toutes choses étant égales par ailleurs dans la criminalité enregistrée, la croissance du chômage au cours de cette première période semble avoir eu un effet sur les effectifs de la population pénitentiaire.

Pour la période suivante (après 1895), on ne peut certes imputer la baisse des incarcérations et du nombre de détenus à la seule diminution des taux de chômage.

La reconstruction des modes de répression pénale des années 1885-1891 se traduit dans le type des peines prononcées et leur durée. Cette recomposition certes entérine le constat de l'échec de la prison (Perrot 1975) et du "tout-carcéral" dans la gestion des

délinquances. Mais n'a-t-elle pas aussi été rendue possible et n'est-elle pas liée aux transformations socio-économiques de cette période et aux changements intervenus dans la composition des "populations-cibles" de la justice pénale : les classes populaires.

4.3 La prison républicaine : nouvelles classes populaires, nouvelle économie pénale

La fin du siècle voit se mettre en place une profonde réorganisation de la répression pénale tant sur le plan législatif qu'au niveau des pratiques pénales et pénitentiaires. La prison reste au centre du dispositif mais perd de son exclusivité. Par de nouvelles procédures à la fois d'exclusion définitive (loi de 1885 sur la relégation), de réhabilitation (loi de 1891 sur le sursis) la justice pénale module et affine ses formes de répression. Moins massive, elle sera plus sélective et différenciée dans ses prises en charge en vue d'une plus grande efficacité.

Après les ultimes tentatives de réforme de 1875, le système du "tout-carcéral" apparaît comme une impasse ; le discours ne porte plus sur le traitement inadéquat au sein de la prison mais plutôt sur le symptôme de son échec : la récidive. Phénomène réel ou artéfact de l'amélioration des moyens d'enregistrement et d'identification, l'augmentation spectaculaire de la récidive est décomptée par la statistique criminelle et se trouve au centre du débat.⁸ La distinction entre criminel d'habitude, professionnel et le criminel d'occasion ou passionnel est certes une interrogation récurrente tout au long du siècle dans le discours sur le phénomène culturel mais elle prend au cours de cette période une place prédominante.

8 - On peut se reporter notamment au : *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1880 et rapport relatif aux années 1826-1880*, ministère de la Justice, 1882 et à la préface de sa réédition, Perrot et Robert (1989).

La justice pénale, tout autant que punir les auteurs d'actes criminels, a pour mission de discerner parmi eux les plus dangereux, moins en raison de la gravité de leurs actes que de leur caractère répétitif.⁹ Le criminel d'habitude, le délinquant professionnel devient la principale menace pour l'ordre social. Offrir la possibilité de réhabilitation au criminel d'occasion, éliminer celui d'habitude, tel semble être le principe de la nouvelle économie pénale.¹⁰

Le constat de l'échec du modèle réhabilitatif¹¹ tout au moins pour sa clientèle usuelle, conduit à la mise en place de procédures d'exclusion (Perrot, 1975). S'agit-il d'"une purge des prisons départementales ?"... Non sans doute, si l'on s'en tient aux seuls effectifs des condamnés à la relégation.¹² Oui, partiellement, si l'on tient compte du fait que chaque mise à l'écart de multi-récidivistes peut avoir un effet d'importance sur la statistique pénitentiaire en éliminant de nombreux mouvements d'entrée et de sortie.

La baisse des incarcérations, grâce aux peines avec sursis, l'accélération des sorties par la libération conditionnelle, plus que la relégation, permettent sans doute d'expliquer la diminution des populations détenues constatée au début du siècle (Barré, 1986 ; Aubusson, 1988).

Cette réforme de la justice pénale visant à la rendre plus économe dans ses moyens et plus sélective dans ses cibles peut être

9 - Texte de la *loi sur les récidivistes (27 mai 1885)*, Bulletin des lois, 12 s, B 931, n° 15503.

10 - Pour une analyse du contexte social, politique et criminologique de la réforme de la justice pénale de cette période, on peut se référer à Nye (1984).

11 - Voir Faugeron et Le Boulaire (1991).

12 - Moins de 5000 peines de relégations prononcées dans les cinq premières années d'application de la loi et de plus ne sont pas toutes mises à exécution. Les effectifs baissent rapidement dans les années suivantes (*Code pénitentiaire*, vol. XIV, et M. Pierre 1982).

considérée comme un succès. Elle réamorçait la baisse tendancielle des effectifs carcéraux - stoppée au cours de la période précédente - qui se prolongera jusqu'à la deuxième guerre mondiale. Son économie ne sera d'ailleurs guère modifiée tout au long de cette période.

Peut-on y voir la marque de l'influence de la doctrine de la défense sociale qui se construit alors et tend à prendre une place dominante dans le discours sur le crime à cette époque ? Une justice pénale sélective qui distinguerait enfin le criminel (de nature ou d'habitude) du pauvre (délinquant d'occasion) (O'Brien, 1988) ? Les "classes laborieuses" ne s'identifieraient plus dans leur globalité aux "classes dangereuses" (Chevalier, 1958). La menace sociale et la cible de la justice, c'est le vagabond oisif et récidiviste vivant d'une délinquance répétitive.

Certes, une littérature abondante est produite tout au long de cette période sur le péril social que représentent les populations fluctuantes et rebelles au travail.¹³ Le thème est très présent dans les articles publiés et les arguments développés lors du débat autour de la loi sur la relégation.¹⁴ Mais il est loin d'être nouveau. Sans remonter jusqu'à l'Ancien Régime et au vagabond gibier de potence de la justice prévôtale, la crainte de ces populations "sans aveu" est récurrente tout au long du XIX^{ème} siècle. Déjà en 1810, le code pénal napoléonien incrimine par le délit de vagabondage un mode de vie et non pas un comportement.

Plus qu'à une peur nouvelle du vagabond, sans doute faut-il plutôt relier la réforme de la justice pénale de cette fin de siècle aux changements économiques et sociaux à l'origine d'une mutation des classes populaires.

Si les classes laborieuses ne sont plus globalement perçues comme les classes dangereuses, peut-être est-ce parce qu'elles ne sont plus potentiellement vagabondes (Perrot, 1978).

13 - Pour une recension de ces publications, on peut se référer à Perrot (1975) et à Nye (1984).

14 - On peut se référer à Nye (1984), et M. Pierre (1982).

Seules les fractions les plus instables, inaptes à s'insérer dans une nouvelle organisation du marché du travail et réfractaire à un processus de sédentarisation restent une menace pour l'ordre social.

L'économie au cours de cette période connaît en effet une profonde mutation. Les changements des modes de production, l'émergence et le développement de nouvelles industries modifient le fonctionnement du marché du travail. L'organisation sociale et les modes de vie ouvriers en sont profondément transformés.

L'agriculture perd sa place dominante dans la production nationale même si elle reste le secteur qui emploie la main-d'oeuvre la plus nombreuse. L'industrie après la stagnation des années 1880 connaît une vive expansion (la production double quasiment entre 1896 et 1913). C'est une croissance fortement capitaliste. L'investissement industriel triple au cours de la période et l'équipement en machines augmente de 5 à 8 % par an. Le développement de secteurs nouveaux comme la transformation des métaux, la chimie, l'électricité nécessite des établissements et des équipements beaucoup plus importants que les productions traditionnelles (comme le bâtiment, la confection par exemple).¹⁵

La France n'a pas connu un rythme de concentration industrielle semblable à d'autres pays européens comme la Grande-Bretagne ou l'Allemagne. On note la permanence du travail à domicile et d'un réseau serré de petits établissements (70 %). Cependant, les entreprises de plus de 100 personnes employaient en 1906¹⁶ 40 % de la main-d'oeuvre salariée.

Cette transformation des structures industrielles modifie le marché de l'emploi. Les industries à forte intensité capitaliste ont besoin de disposer d'une main d'oeuvre permanente et stable pour rentabiliser leurs investissements.

La mécanisation de la production implique la sortie de produits en série continue. La rupture de l'activité représente une

15 - Pour une étude des transformations économiques au cours de cette période, on peut se reporter à Caron (1979) et Lévy-Leboyer et Bourguignon (1985).

16 - *Recensement de 1906* cité par Caron (1979).

perte pour le capital investi. Le chômage saisonnier perd de son ampleur sauf dans certains secteurs (bâtiment et production de biens de consommation) (Lucciani, 1985).

Sauf retournement de conjoncture, la production et l'emploi doivent être stabilisés et ne doivent dépendre ni des variations de marché, ni d'activités annexes chez les salariés.

On assiste ainsi au cours de cette période à une rupture progressive du monde industriel et du monde rural, la disparition de nombreux ouvriers-paysans et à la naissance des "dynasties ouvrières" (Noirel, 1986).

Du fait de la crise agricole, les migrations rurales vers les villes continuent à un rythme élevé dans les premières années 1880, malgré la raréfaction de l'emploi urbain due à la dépression. Elles se ralentissent ensuite grâce à une amélioration des conditions de l'agriculture par le rétablissement du protectionnisme. Elles ne reprennent à un rythme soutenu que lorsque l'expansion paraît assurée (Lévy-Leboyer, 1971).

Mais surtout au cours de cette période, les migrations changent de nature. De temporaires et masculines elles deviennent familiales et permanentes (Noirel, 1986).

La naissance d'une industrie moderne et son corollaire, la "sédentarisation" de l'emploi et l'habitat permet -en schématisant- le passage d'un prolétariat industriel mouvant et indifférencié - exception faite des ouvriers professionnels maîtres de leur métier- à une classe ouvrière plus structurée, mieux organisée (Perrot, 1974) et mieux protégée (Hatzfeld, 1971).

Etre ouvrier devient de moins en moins un état temporaire principalement rural. On naît fils d'ouvrier et reste en milieu urbain après la retraite (Melchers, 1988). Le phénomène modifie considérablement les modes de vie et les besoins de protection sociale (Hatzfeld, 1971 et Martin, 1983) ainsi que la gestion, par les politiques, des problèmes de la classe ouvrière qui représente un électorat de plus en plus puissant (Machelon, 1976).

Les ouvriers se voient reconnaître par la loi, le droit de se syndiquer (1884). De 1890 au début de la première guerre mondiale, est mis en place un ensemble de mesures de protection pour les classes populaires et les ouvriers. Sans entrer dans le détail de cette abondante législation, rappelons qu'elle concerne les conditions de travail, l'hygiène et la sécurité dans l'entreprise, le secours aux indigents, la création d'un système de retraite et d'indemnisation des chômeurs. La création d'un Office du Travail (1891) et d'un ministère du Travail (1906) apparaît comme la reconnaissance sociale et la légitimité d'une représentation des intérêts de la classe ouvrière.

L'interrogation se pose alors sur l'existence d'un lien entre l'émergence de cette "nouvelle" classe ouvrière, la mise en oeuvre d'un ébauche de protection sociale et les changements de la répression pénale dans cette fin de siècle.

Le passage d'un Etat libéral à un proto Etat-providence conduit-il à une modification de l'économie des peines ? Dans une perspective ruschienne, la prison perdrait partiellement son statut de peine-type pour laisser la place à de nouvelles formes de sanctions de contrôle social hors du monde carcéral. La peine-type de l'Etat providence serait moins l'emprisonnement que les différentes mesures de probation, l'incarcération restant placée comme menace ultime afin d'imposer ces nouvelles disciplines (Jankovic, 1977). L'Etat mettrait en place de nouvelles formes de contrôle des classes populaires réservant la prison à ses fractions les plus marginales. D. Garland (1985) a fort bien analysé pour la Grande-Bretagne, l'articulation entre le développement de la protection sociale et la diversification des modes de répression pénale. Sans tenter d'établir un lien aussi direct entre l'organisation sociale et l'économie pénale, nous voudrions ici, plus modestement, souligner les proximités entre les débats sur le criminel et ceux sur le chômage.

Cette fin de siècle voit en effet se développer simultanément et parallèlement un débat sur le "vrai" criminel et le "vrai" chômeur. Comme par effet de miroir, on semble assister à une tentative de classement de deux catégories antithétiques. On peut y voir une nouvelle étape de l'éternel débat sur la pauvreté et la manière dont elle doit être gérée (Topalov, 1987 et 1990).

Le terme de chômage jusqu'alors ne servait qu'à qualifier la situation des ouvriers privés d'emploi du fait des cycles saisonniers de la production (Lucciani, 1985). La crise des années 1880, ses conséquences sur le marché de l'emploi et les troubles sociaux et politiques qui l'accompagnèrent (Néré, 1959) ont conduit à la prise de conscience de l'existence d'un chômage structurel, aggravé en période de dépression, qui apparaît maintenant comme un obstacle au maintien de l'ordre social. Se pose alors le problème de l'organisation du secours aux chômeurs à la fois pour atténuer les effets des cycles saisonniers et éviter une sous-prolétarianisation d'une fraction de la classe ouvrière en période de pénurie d'emploi.

L'enjeu du débat est de mettre en place un système d'indemnisation mais qui soit limité aux seuls chômeurs qui le "méritent". Toute une entreprise de classement doit être mise en oeuvre pour distinguer le "vrai" chômeur sans emploi du fait des rythmes saisonniers de la production ou d'une conjoncture économique défavorable de l'ouvrier "paresseux" qui pourrait profiter d'un système de secours pour rester dans l'oisiveté. Les travaux de l'office du Travail, notamment les documents présentés en 1895 (Salais, 1986), soulignent la nécessité d'établir ces distinctions. Les consignes de classement pour le recensement de 1896 (Reynaud, 1986) montrent le souci de définir le statut du chômeur. Le discours est repris par des leaders syndicalistes comme A. Keuffer¹⁷ affirmant qu'il convient de "distinguer le véritable ouvrier atteint par le chômage de la masse des nécessiteux d'habitude".¹⁸ La mise en place d'un système étatique d'indemnisation du chômage, relayé par les autorités locales, doit permettre à la fois de secourir les seuls ouvriers chômeurs, victimes de la conjoncture et briser le pouvoir des organisations d'ouvriers professionnels disposant de caisses de secours autonome leur permettant d'imposer des pratiques proches du *close-shop* (Topalov, 1987).

Le parallélisme du discours sur le criminel et le chômeur, le fait que des changements dans la répression pénale et l'émergence

17 - Leader du syndicat du livre, rapporteur pour l'Office du Travail.

18 - Discours homothétique de celui sur le criminel.

d'une nouvelle classe ouvrière se déroulent au cours de la même période, n'autorisent certes pas à conclure à un lien de causalité directe. Il ne saurait être question d'accorder à l'économie une position déterminante et ultime dans les changements des appareils de contrôle social.

Les réformes législatives des années 1885-1891 ne peuvent se comprendre sans les resituer dans leurs contextes institutionnel et politique. L'augmentation de la récidive souligne la faillite du système du "tout carcéral", quelque soit le régime des prisons, dans la gestion et la prévention des criminalités. Elles sont votées dans une situation politique où le gouvernement républicain, certes mieux assuré de sa pérennité mais toujours menacé sur ses extrêmes, doit faire la preuve tout à la fois de son souci de construire une législation garantissant les libertés publiques mais aussi de sa capacité de maintenir l'ordre social¹⁹ (Nye, 1984 et Machelon, 1976).

Cette prééminence du politique peut être décelée dans l'antériorité des réformes de la législation pénale sur les lois organisant la protection sociale. L'Angleterre, pays pourtant industriellement plus avancé, ne met en place une diversification des modes de répression pénale que dans les premières années du XXe siècle (Commission Gladstone de 1895 conduisant aux réformes législatives des années 1900-1910).²⁰ La République bourgeoise française était sans doute plus prête à céder sur le terrain des libertés, tout au moins tant que l'ordre républicain n'apparaissait pas

19 - C'est la même majorité parlementaire que celle des "républicains opportunistes" qui vote les grandes lois sur les libertés publiques (loi sur le presse, le droit d'association, les libertés syndicales, les collectivités locales, etc...) (Mayeur, 1973). Les lois sur la relégation et sur la libération conditionnelle sont adoptées par le parlement au cours de la même année 1885 (Seyler, 1981).

20 - Voir Garland, 1995. *The prevention of Crime Act* de 1908 notamment, établit simultanément le système du *Borstal* pour les jeunes délinquants et des mesures spécifiques pour les délinquants récidivistes : détention préventive à durée indéterminée (au moins de 5 à 10 ans) mais bien entendu sans transportation à la différence de la législation française sur la relégation.

menacé (Machelon), qu'à mettre en oeuvre une législation sociale plus coûteuse pour les classes possédantes.

Dans cette analyse nous voulions souligner la similitude dans la logique des classements -inclusion/exclusion- parmi la population des chômeurs et des criminels. La prison républicaine a tenté de faire la sélection de ses clientèles, la distinction entre l'ouvrier "méritant", délinquant d'occasion par nécessité, et le vagabond récidiviste ou l'"apache" voué à l'enfermement ou l'exclusion définitive par la relégation. Cette approche permet de voir comment des changements structurels au sein du marché du travail ont pu favoriser une réorganisation de l'économie de la répression pénale.

CONCLUSION

La forte inflation carcérale qui accompagne les déséquilibres économiques (notamment ceux de l'emploi) auxquels sont confrontés la plupart des pays occidentaux depuis le milieu des années soixante-dix, a donné une nouvelle actualité à l'interrogation sur l'effet de l'économie sur la délinquance et la répression pénale.

L'explication peut sembler aller de soi.

La détérioration de la situation économique conduit à une augmentation de la délinquance qui se traduit par un accroissement de la répression pénale, particulièrement de l'emprisonnement.

Si l'hypothèse d'une relation entre conditions économiques et délinquances bénéficie d'un large consensus théorique, les résultats des travaux empiriques laissent plus dubitatif. La remise au goût du jour de la vieille relation misère-criminalité ne s'avère pas concluante.

Le deuxième terme de l'explication, la relation entre le niveau de délinquance enregistrée et le niveau de population pénitentiaire reste tout aussi hypothétique.¹

Cette chaîne simple de relations, si conforme au bon sens, ne débouche en fait que sur des résultats confus.

Les relations entre l'économie et le pénal sont susceptibles d'une autre approche, évitant ce débat récurrent.

On peut s'interroger sur l'existence d'un lien entre l'évolution du marché du travail (conjoncturelle ou structurelle) et les formes prises par la répression pénale. Il ne s'agit plus d'un discours sur les facteurs de la criminalité, mais d'une analyse des variations des modes de contrôle et de répression des délinquances

1 - Rappelons brièvement, que trop de facteurs interviennent entre l'enregistrement d'un évènement comme infraction et la sanction par l'emprisonnement pour qu'il en soit autrement (voir les conclusions de Rutherford, 1986, p. 43).

en rapport avec les changements économiques et cela indépendamment de tout lien entre économie et criminalité.

Les résultats des travaux empiriques étrangers analysant l'influence des fluctuations du marché du travail sur l'emprisonnement sont relativement constants et cohérents : la population pénitentiaire s'accroît en période de récession.

En France, des observations identiques peuvent être faites sur un peu plus d'un siècle. Les résultats de tests statistiques conduisent à des conclusions similaires. Ils font apparaître une relation significative entre des indicateurs du marché du travail et des indicateurs de la population pénitentiaire.

Plus précisément, pour la période 1952-1985 où un ensemble de tests économétriques plus complets a pu être mené, l'effet du chômage sur le nombre de personnes détenues (interprété en terme de recours accru à l'emprisonnement) est confirmé, compte tenu des variations de la délinquance enregistrée et de l'évolution démographique.

Cette relation entre l'emploi et l'emprisonnement présente une certaine stabilité. Elle a pu être confirmée, par des modèles empiriques simplifiés, sur deux autres périodes : 1872-1913 et 1920-1938.

Ces résultats, cependant, ne peuvent répondre aux questions sur les médiations entre le chômage et l'emprisonnement.

Sur la base de travaux d'analyse des processus pénaux, nous avons pu avancer quelques éléments permettant de comprendre l'articulation de cette relation. Nous avons essayé de nous situer entre une simple constatation sans raison et une relation trop lâche relevant d'un niveau d'explication général.

L'analyse du processus pénal montre que l'emprisonnement repose sur des décisions privatives de liberté prises au plus tôt dans le processus pénal (souvent la police, en tous cas avant le jugement). Dès ce stade, la non insertion dans des

relations de travail joue un rôle très important.² En période de détérioration de l'emploi, l'élargissement quasi mécanique des populations cibles entraîne un accroissement des incarcérations.

Ajoutons, si l'on suit Melossi (1985 et 1989), que la chaîne discursive qui se développe à partir des entrepreneurs moraux et des dirigeants économiques vers les acteurs du pénal provoque un durcissement des attitudes et une sévérité accrue durant les périodes de dépression. L'effet résultant de l'élargissement des populations cibles se trouve alors amplifié.

Cette macro-relation (vérifiée par les tests empiriques) résulterait de l'addition d'une multitude de micro-décisions sans qu'il soit nécessaire d'imaginer un chef d'orchestre quelconque, d'instrumentaliser la justice pénale au service des classes dominantes comme incline à le faire trop souvent le modèle de discipline pénale. On peut ainsi comprendre que les évolutions du marché du travail jouent un rôle non négligeable sur le volume des populations carcérales. Le contrôle des populations à problèmes, mis en avant par de nombreux criminologues radicaux, serait alors plutôt une conséquence qu'une cause de cette relation empiriquement vérifiée.

Le modèle économétrique a permis de vérifier ces évolutions de caractère conjoncturels, ces résultats ne permettent, certes pas, d'apporter une réponse définitive à ces questions des relations entre marché du travail et emprisonnement.

L'analyse plus approfondie de la période des débuts de la IIIème République a montré qu'au delà de ces évolutions privilégiant

2 - Rappelons les conclusions de Lévy (1984, p. 512) : "C'est plutôt la non insertion sociale (l'absence de travail, de profession, le domicile douteux et secondairement l'origine, le fait de vivre seul et la situation administrative irrégulière) qui sont déterminants et cette constellation de traits définit assez clairement une cible. Par la prédétermination qu'elle institue, la décision de défèrement est en fait un pré-jugement policier fondé avant tout sur l'évaluation de ce que le langage judiciaire appelle pudiquement les garanties de représentations et qui n'est rien d'autre que le degré de conformité aux normes dominantes de l'insertion sociale".

des explications de caractère conjoncturel, une analyse de caractère plus structurel des profondes transformations de l'emploi (à cette époque, l'émergence du salariat) en relation avec une recomposition de l'économie répressive pouvait être pleine d'enseignement. Elle a permis d'établir un parallèle entre les changements du marché du travail (sédentarisation des ouvriers, stabilisation des formes de salariat et apparition d'un système de protection sociale) et la mise en place de dispositifs législatifs et de pratiques pénales limitant le recours à l'emprisonnement et spécifiant les cibles de la répression.

Les profondes transformations que connaît le marché du travail depuis la crise de la fin des années 1970 conduit à s'interroger sur d'éventuels changements structurels qui affecteraient le modèle répressif dominant depuis un siècle.

Comme d'autres économies occidentales, l'essor économique français depuis un siècle s'est accompagné de l'extension d'un mode dominant d'emploi : le salariat à durée indéterminée. Le développement croissant des formes atypiques d'emplois (temps partiels, stages, intérim, emplois aidés...), souvent plus important en termes de flux d'embauche que d'effectif, remet en cause ce modèle dominant et marque une évolution vers un modèle marchand d'emplois et de relations sociales. Ce phénomène est renforcé par l'effritement de l'emploi industriel et la croissance des effectifs au sein d'un emploi tertiarisé. Il s'accompagne du développement de formes d'ajustement du marché du travail qui reposent largement sur une flexibilité externe : recours aux licenciements, à l'intérim ou au temps partiel, externalisation de certaines productions par sous-traitance et recours au travail indépendant .

Ces transformations se font avec, pour la France, le maintien d'un chômage élevé. Notamment une cohorte de chômeurs de longue durée (les chômeurs de métier, les laissés pour compte de la crise) et un flux important de chômeurs passagers (les jeunes soumis à une sorte de chômage de conscription).

Il en résulte des diversités de situations qui font qu'aujourd'hui, avoir une activité ne signifie pas avoir un emploi et que l'on peut observer un *continuum* de positions qui vont de l'emploi à l'exclusion, fort éloigné de la dichotomie chômage/emploi

sur laquelle s'était construite le modèle dominant.³ Les conséquences quant aux ressources sont importantes. Le modèle de l'emploi stable s'accompagnait d'une garantie de ressources en cas de chômage ; avec le développement du travail précaire ou du chômage partiel, on trouve de plus en plus d'exclus de l'assurance chômage qui oscillent entre l'assistance et les "petits boulots".

Cette restructuration du marché du travail a, pour notre interrogation, un trait saillant : une partie de la population, la plus concernée par la justice pénale, se trouve en dehors des relations de travail classique.⁴

Le modèle répressif qui a dominé durant environ un siècle (1870-1970), fondé sur un recours à l'emprisonnement limité, pour des cibles spécifiques, semble en pleine transformation. La baisse tendancielle et séculaire des taux de détention (malgré quelques retournements liés à la conjoncture économique) a cessé depuis quelques années. Cette inflation carcérale, que l'on pouvait d'abord imputer à un phénomène qui semblait conjoncturel (croissance des incarcérations liées au développement du chômage), perdure. Ce phénomène s'est traduit d'abord par une croissance des incarcérations puis (depuis le début des années 1980) par un allongement des durées.

L'on peut se demander si l'on est pas passé, dans un premier temps, à un recours plus extensif de l'emprisonnement (accroissement des incarcérations avec le début de la crise), puis à un usage plus intensif (croissance moins par les entrées que par les durées de séjour). Ce qui suppose l'usage, entre l'amende et un emprisonnement de plus en plus long, de peines de moyennes

3 - Cela n'est pas sans rappeler la distinction au XIXème siècle en France entre ouvriers stables (295 jours de travail par an) et instables (170 jours de travail par an). On peut se reporter sur ces questions à Lucciani (1985) qui donne aussi l'exemple des différents statuts des dockers britanniques selon leur degré de précarité : *permanent men*, *preference men* et *purely casual labourers* (Webb, 1893).

4 - Si l'on suit Lynch (1988) la discipline qui n'est plus assurée par les relations de travail doit l'être alors par un recours accru au contrôle pénal.

portées.⁵ Adossées sur des sanctions sévères en cas de non respect des obligations, on assiste à la mise en place de nouvelles formes de contrôle social⁶ reposant plus sur des incitations ou des obligations (obligation de soins, suspension de permis de conduire, TIG, interdiction d'émettre) dont les effets limités en stock sont mal perçus en flux d'incarcération. Ces différentes mesures, moins coûteuses budgétairement que l'enfermement (important en période de contrainte budgétaire), laissent sur le marché de l'emploi un volant de main-d'oeuvre non qualifiée, peu exigeante, nécessaire au développement du secteur des services et à de nouvelles formes d'organisation de la production faisant largement appel à plus de précarité et de mobilité.

L'enjeu serait, encore, de mettre en place une politique déflationniste par une meilleure spécification des cibles (objectif déjà des deux grandes mesures législatives de la fin du XIX^{ème} siècle : les lois sur la récidive et le sursis). On retrouve là une préoccupation récurrente : distinguer le client habituel auquel serait réservé la prison pour peine, de l'occasionnel à l'origine de la surpopulation des maisons d'arrêt dont les fonctions d'ordre et de discipline⁷ seraient dévolues à ces peines de moyennes portées. Les objectifs seraient doubles : écarter, neutraliser l'un, discipliner, réinsérer le second par des mesures qui tendent à gommer les frontières entre les actions relevant du pénal, du social ou de l'emploi, entre diverses formes de politiques publiques traitant des mêmes populations.

5 - Moyenne portée : *middle range*, expression que l'on retrouve de plus en plus dans la littérature anglo-saxonne et qui semble bien plus appropriée que le terme de peines alternatives.

6 - Melossi (1990) oppose à un concept réactif du contrôle social qui censure, un concept actif qui produit ou incite à des conduites.

7 - On peut distinguer des tâches de discipline et mise à l'ordre laissées aux maisons d'arrêt, les fonctions de neutralisation et de mises à l'écart dévolues à la prison pour peine (Faugeron et Le Boulaire, 1991).

ANNEXES

ANNEXE 1

RESUME DES PRINCIPAUX TRAVAUX

En résumant très brièvement les principaux travaux réalisés à l'étranger (Etats-Unis, Grande-Bretagne, Suisse et Italie) concernant la relation chômage-emprisonnement, nous avons voulu rendre les conclusions les plus fortes accessibles aux lecteurs français.

AUX ETATS-UNIS

GREENBERG, 1977 :

L'auteur propose un modèle d'interprétation alternatif au modèle de la stabilité de la répression. Les variations de la population pénitentiaire peuvent être expliquées par des variables endogènes ou exogènes au système pénal. Greenberg retient l'hypothèse d'une variable exogène : le chômage. Les résultats montrent une bonne corrélation du chômage avec la population pénitentiaire tant au Canada (période 1945-1959) qu'aux Etats-Unis (1960-1972). L'auteur explique ces résultats par une attitude plus dure du corps judiciaire en période de récession (notamment par un refus de la probation à tous les sans emplois).

JANKOVIC, 1977 :

L'auteur fait un exposé critique des théories de Rusche et Kirchheimer. Le système de peines dominant pour les sociétés capitalistes contemporaines seraient non pas l'emprisonnement et l'amende mais l'emprisonnement et les peines probatoires. Jankovic développe ensuite (pour les Etats-Unis de 1926 à 1974) un test statistique de la relation marché du travail et emprisonnement. Globalement, l'hypothèse de sévérité est vérifiée pour l'ensemble de la période (le chômage a un effet sur les entrants et les présents en prison indépendamment du niveau de criminalité) mais l'hypothèse d'utilité n'est pas confirmée (la prison ne diminue pas la pression du chômage).

YEAGER, 1979 :

L'auteur réexamine le travail de Frank (1975) qui avait calculé que le taux de chômage trimestriel (pour les Etats-Unis) peut expliquer 59% des variations de population des prisons fédérales entre 1952 et 1974. Yeager reprend ce modèle. Pour la période

1952-1978, sans considérer l'effet du *sentencing*, le chômage explique 70% des variations des populations en prison (et 54% dans le cas contraire). L'auteur estime que le chômage est un fort bon instrument de prévision de la population en prison et que les pratiques condamnatoires ne font que peu de différences.

WALLACE, 1981 :

L'auteur reprend l'hypothèse selon laquelle le contrôle de la population en surplus (par rapport aux besoins du marché du travail) se fait par deux agences de contrôle social: le système pénal et l'aide social. L'emprisonnement serait un des mécanismes par lequel l'Etat gère un segment de cette population en surplus. Les tests menés sur la période 1970-1976 montrent que, lorsque la population en surplus augmente, les dépenses de l'administration pénitentiaire et les effectifs de détenus croissent alors que les libérés conditionnels diminuent.

GALSTER et SCATURO, 1985 :

Les auteurs testent par analyse spatiale pour le groupe des cinquante états américains de 1976 à 1981 la relation chômage - emprisonnement, non pas directement avec le taux d'incarcération mais avec chacun des quatre déterminants supposés (les condamnations à l'emprisonnement, les violations de liberté sur parole, les libérations conditionnelles et les mises en liberté). Les auteurs trouvent que les états à fort taux de chômage ont assez généralement des taux de condamnations à l'emprisonnement peu élevés. Ces résultats sont en contradiction avec la plupart des autres travaux. Pour être interprétés avec plus de certitudes, les auteurs estiment qu'ils devraient tenir compte du niveau des dépenses et de la capacité des institutions pénitentiaires.

PARKER et HORWITZ, 1986 :

Les auteurs estiment que les travaux précédents n'ont pas abouti à des conclusions probantes, quelle que soit la méthode utilisée (séries chronologiques ou analyse spatiale). Ils critiquent principalement la confusion faite entre les *trend* internes aux séries et les co-variations externes, ainsi que l'absence de contrôle adéquat des effets retards entre les séries. Ils font un traitement par *panel* des cinquante états américains entre 1974 et 1979, en contrôlant spécialement le *trend* des séries et le décalage. Ils concluent que leur analyse, une fois contrôlés les effets de *trend* et des retards,

n'apporte que peu de confirmation à une relation significative entre chômage et criminalité ou emprisonnement.

LYNCH, 1988 :

L'auteur défend une position marxiste orthodoxe. Il se réfère au concept de plus-value et critique l'utilisation faite dans la plupart des travaux de la variable chômage. Lynch teste pour les Etats-Unis la relation entre le taux de plus-value et la criminalité (1950-1974) d'une part, l'emprisonnement (1950-1980) d'autre part. L'analyse des données montre qu'il existe une relation statistiquement significative et positive entre la plus-value et les arrestations ou les admissions en prison pour les périodes considérées.

INVERARITY et GRATTET, 1989 :

Les auteurs estiment que la plupart des travaux qui ont mis en évidence une relation directe entre le chômage et l'emprisonnement n'ont pas porté assez d'attention aux autres institutions de contrôle social et à d'éventuels effets de substitutions. Ils examinent pour les Etats-Unis (1948-1985) comment la relation chômage/emprisonnement pourrait être influencée par d'autres institutions (armée, bénéficiaire de l'aide sociale ou institutions psychiatriques). Ils ne constatent pas d'effets de substitution entre ces politiques de contrôle social et concluent que le chômage affecte directement les admissions en prison.

MICHALOWSKI et PEARSON, 1990 :

Les auteurs s'interrogent sur deux hypothèses souvent faites : (1) la relation entre taux d'emprisonnement et recettes publics (la contrainte fiscale), (2) la relation entre chômage et emprisonnement indépendamment des niveaux de criminalité (le modèle de discipline pénal).

Les tests statistiques menés par analyse spatiale sur les cinquante états américains (pour 1970 et 1980), montrent que ni les recettes publics, ni les taux de chômage n'ont d'influence significative sur les différences de taux d'emprisonnement entre les Etats.

EN GRANDE-BRETAGNE

O'HARA, 1983 :

L'auteur analyse pour l'Angleterre et le Pays de Galles (période 1950-1982) les corrélations entre le chômage et la délinquance enregistrée, les condamnations ou l'emprisonnement. Il en ressort que la relation chômage - emprisonnement présente le plus grand ensemble de résultats positifs, notamment pour les entrants en prison.

BOX et HALE, 1985 :

Les auteurs estiment qu'en période de récession économique, lorsque le chômage augmente, l'accroissement des incarcérations n'est pas une réponse passive à une augmentation du *workload* (la criminalité enregistrée) mais une réponse active du système pénal. Ils soulignent le rôle des magistrats qui perçoivent les populations marginalisées économiquement comme une menace. Les tests statistiques menés pour l'Angleterre et le Pays de Galles (période 1952-1981) vérifient l'hypothèse de fréquence (incarcérations plus nombreuses) mais sont peu probants pour ce qui concerne l'hypothèse de sévérité (la durée).

SABOL, 1987:

Sabol axe son travail sur le *sentencing* et s'interroge sur l'effet éventuel du chômage. Il utilise comme expression du flux pénitentiaire une variable de condamnations à l'emprisonnement et montre que les juges n'ont pas modifié leurs pratiques condamnatrices. En conséquence les variations du chômage n'ont que peu d'effets sur les taux de condamnation à de l'emprisonnement. Les tests statistiques (Angleterre et Pays de Galles, période 1946-1985) permettent de vérifier une autre hypothèse, celle d'une adaptation rationnelle des agents du système pénal dans leur décision.

EN SUISSE

KILLIAS et GRANDJEAN, 1986 :

Les auteurs vérifient l'hypothèse d'une variation pour la Suisse (période 1890-1941) des taux d'emprisonnement en fonction du taux de chômage. L'influence est plus forte pour les détenus non condamnés que pour les détenus condamnés.

EN ITALIE

MELOSSI, 1985:

L'analyse sur les données italiennes (1896-1965) de la relation cycle économique - emprisonnement montre qu'il n'y a pas de relation entre cycle économique et variables de sentencing mais une association directe avec les taux d'admissions en prison. Melossi estime que le cycle économique aurait une incidence sur les taux d'emprisonnement à travers un réseau complexe de discours qui lie les acteurs économiques et les acteurs du contrôle social.

ANNEXE 2

LISTE DES VARIABLES RETENUES ET SOURCES

1872-1913

Population pénitentiaire:

- 1 **PRISDEPH** : Effectif des détenus présents au 31 décembre dans les prisons départementales (hommes).
- 2 **ENTLIB** : Entrées, venant de l'état de liberté, dans les prisons départementales et le dépôt de sûreté de Paris (hommes).
- 3 **ENTDEP** : Entrées dans les prisons départementales, dépôt de sûreté de Paris exclu (hommes).

source :

Statistiques des prisons et établissements pénitentiaires, ministère de l'Intérieur, annuel.

Délinquance enregistrée :

- 4 **PERSJUG** : Nombre de personnes poursuivies devant les tribunaux correctionnels.

source :

Base Davido, CESDIP. (Aubusson de Cavarlay *et al.*, 1989)

Emploi :

- 5 **PRODIND** : Indice de la production industrielle (hors bâtiment).

source :

Lévy-Leboyer, 1968.

1920-1938

Population pénitentiaire:

- 1 **MARST** : Effectif des détenus présents au 31 décembre de l'année considérée dans les maisons d'arrêt (hommes).
- 2 **ENTOT** : Nombre de détenus entrés pendant l'année dans une maison d'arrêt (hommes).
- 3 **ENTLIB** : Nombre de détenus entrés dans une maison d'arrêt venant de la liberté pendant l'année (hommes).
- 4 **ENTAUT** : Nombre de détenus entrés dans une maison d'arrêt venant d'un autre établissement pendant l'année (hommes).
- 5 **DEPOTOT** : Nombre d'entrées dans les chambres et dépôts de sûreté (France, hormis Alsace-Lorraine 1920-21-22, hommes).
- 6 **PREVINC** : Nombre de prévenus (+ accusés et condamnés en appel) incarcérés (hommes).

sources :

Statistique pénitentiaire, ministère de la Justice, annuel.
Base SÉPT, CESDIP. (Tournier, *et al.*, 1990)

Délinquance enregistrée:

- 7 **P.V.**: Total des plaintes, dénonciations et procès-verbaux enregistrés par les parquets.

source :

Base Davido, CESDIP. (Aubusson de Cavarlay *et al.*, 1989)

Population:

8 **POPTOT** : Population totale, au 1er janvier de chaque année (hommes).

9 **POPJ** : Population jeune, 18-24 ans, au 1er janvier de chaque année (hommes).

10 **POPV** : Population âgée, 60-64 ans, au 1er janvier de chaque année (hommes).

11 **PVJ** : Indicateur de vieillissement de la population. Ratio de la population 60-64 ans (POPV) et de la population 18-24 ans (POPJ) : POPV/POPJ (hommes).

sources :

Vallin, 1973.

INSEE, 1974.

Emploi:

12 **CHOM** : Chômage estimé pour les deux sexes.

source :

Sauvy, 1984.

1952-1985

Population pénitentiaire:

1 **TXSTODC** : Ratio des effectifs de détenus "droit commun" et de la population des 18-64 ans : STODC/POPA (hommes).

2 **STODC** : Effectifs des détenus de "droit commun" présents dans les Maisons d'arrêt et les Maisons centrales au 1er janvier de l'année considérée (hommes). (Sont exclus les détenus pour des faits de collaboration ou en relation avec la guerre d'Algérie).¹

3 **PRISTOT** : Effectif total des détenus présents dans les maisons d'arrêt et les maisons centrales au 1er janvier de l'année considérée (hommes).

4 **PREV** : Effectifs des prévenus au 1er janvier de l'année considérée, depuis 1954 (hommes).

5 **CONDA** : Effectifs des condamnés au 1er janvier de l'année considérée, depuis 1954 (hommes).

6 **ENTLIB** : Nombre de détenus entrés pendant l'année dans une maison d'arrêt venant de l'état libre (hommes).

sources :

Rapport de l'Administration pénitentiaire, ministère de la Justice, annuel.

Base SEPT, CESDIP. (Tournier, *et al.*, 1990)

Tournier, 1981.

1 - Voir *infra* l'établissement de ces séries "droit commun".

Délinquance enregistrée :

7 FCONST : Nombre total de crimes et délits constatés par les services de la gendarmerie et de la police (sont exclues les infractions de circulation par définition, et les affaires de chèques par nos soins).

8 MISCAUSE : Nombre de personnes mises en cause dans les faits constatés par la police (série FCONST). De même ne figurent pas les affaires de circulation et sont exclues les affaires de chèques.

sources :

La criminalité en France, ministère de l'Intérieur (annuel) et CESDIP.²

Population :

9 POPTOT : Population totale, au 1er janvier de chaque année (hommes).

10 POPA : Population des 18-64 ans, au 1er janvier de chaque année (hommes).

11 POPJ : Population jeune, 18-24 ans, au 1er janvier de chaque année (hommes).

12 POPV : Population âgée, 60-64 ans, au 1er janvier de chaque année (hommes).

13 PVJ : Indicateur de vieillissement de la population. Ratio de la population 60-64 ans (POPV) et de la population 18-24 ans (POPJ) : POPV/POPJ (hommes).

sources :

Mouvements économiques de la France *in Annuaire statistique de la France*, INSEE, annuel.

INSEE, 1974.

INSEE, 1985.

2 - Voir *infra* la reconstruction des séries.

Emploi :

14 **CHOM** : Nombre de chômeurs. L'estimation est faite à partir des demandes d'emploi non satisfaites.³ En moyennes annuelles des données observées en fin de mois. (les deux sexes).

15 **TENS** : Indicateur de tension sur le marché de l'emploi : logarithme décimal du rapport des demandes sur les offres d'emploi non satisfaites.

16 **CHOMA69** : Nombre de chômeurs (1952-1968).

17 **CHOMP69** : Nombre de chômeurs (1969-1985).

18 **TENSA69** : Tension sur le marché du travail (1952-1968).

19 **TENSP69** : Tension sur le marché du travail (1969-1985).

sources :

INSEE et CESDIP

Amnisties :

20 **AMN** : Variables *dummy* pour les années d'amnistie (1969, 1974 et 1981).

3 - Les demandes d'emploi non satisfaites (DENS) devenues demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). Le Ministère du Travail publie chaque mois la statistique des demandes d'emploi recensées dans les bureaux de l'Agence Nationale pour l'emploi - naguère Bureau de main d'oeuvre - et qui n'ont pas trouvé contrepartie en fin de mois. Il s'agit des personnes immédiatement disponibles et recherchant un emploi à temps plein et à durée indéterminée (sont éliminés ceux qui désirent changer d'emploi).

NOTE SUR LA SERIE DES EFFECTIFS DE DETENUS "DROIT COMMUN" (STODC)

Le nombre de détenus "droit commun" présents au 1er janvier de l'année considérée dans les maisons d'arrêt, centres pénitentiaires et les maisons centrales (STODC) résulte de la soustraction des effectifs totaux (PRISTOT) du nombre de détenus relevant de trois catégories :

- les détenus pour faits de collaboration,
- les détenus dits "activistes",
- les détenus musulmans incarcérés pour des faits en relation avec la guerre d'Algérie.

Les effectifs des détenus pour faits de collaboration et des "activistes" sont connus (Cf. tableau 1).

En ce qui concerne les détenus nord-africains incarcérés pour des faits en relation avec les événements d'Algérie, ils bénéficient à partir de 1959 du régime spécial et sont distingués des détenus de droit commun sous la classification détenus de "catégorie A".

Antérieurement à cette date, seuls les effectifs des détenus musulmans originaires d'Afrique du nord sont connus, droits communs et politiques confondus. Il nous a fallu estimer la répartition entre ces deux catégories (Cf. tableau 2).

Nous faisons les hypothèses suivantes :

- la part des droits communs nord-africains parmi l'ensemble des détenus -connu de 1959 à 1962- augmente de façon constante entre 1956 et 1959,

- le reste de l'augmentation (en 1957 et 1958) dû nombre des détenus nord-africains est dû aux détenus incarcérés pour des faits en relation avec la guerre d'Algérie (ceux appelés "catégorie A" à partir de 1959).

Les effectifs des détenus catégorie A (estimés pour les années 1957 et 1958, connus pour les années 1959 à 1962) figurent au tableau 2.

Année	détenus collaborateurs 1	détenus "activistes" 2	détenus "cat. A" 3
1953	1220		
1954	822		
1955	368		
1956	130		
1957	52		708e
1958	28		3 458e
1959	25		6 441
1960	9		5 715
1961	5		5 880
1962	8	343	5 383
1963	5	1 688	
1964	4	988	
1965		537	
1967		188	
1968		78	
		53	
e : estimé			

sources

(1) Sagnier, 1981, p.12.

(2) Rapport de l'Administration pénitentiaire, 1962, p.34 et 1967, p.150.

(3) voir tableau 2.

TABLEAU : 1 Nombre de détenus "hors droit commun"

années	1 nombre de détenus	2 détenus nord- africains	3 % des détenus nord- africains	4 % droit commun	5 dont % cat.A	effectifs cat. A.
1956	16 966	1 602	9,44	9,44	0	0
1957	17 799	2 524	14,18	10,20 e	3,98 e	708 e
1958	20 717	5 715	27,59	10,90 e	16,69 e	3 458 e
1959	26 895	9 604	35,71	11,67	24,04	6 441
1960	24 975	9 502	38,05	15,16	22,89	5 715
1961	26 881	10 059	37,42	15,55	21,87	5 880
1962	27 904	9 396	33,67	14,38	19,29	5 383
1963	26 570	3 942	14,84	14,84	0	0
(1) et (2)	Effectifs détenus dans les maisons d'arrêt, centres pénitentiaires et maisons centrales (sans les relégués). e estimation CESDIP					

sources : Rapport de l'Administration pénitentiaire (annuel) CESDIP.

TABLEAU : 2 Effectifs des détenus nord-africains incarcérés pour des faits en relation avec la guerre d'Algérie

NOTE SUR LES STATISTIQUES DE DELINQUANCE ENREGISTREE : FCONST et MISCAUSE (1952-1985)

Les statistiques de police judiciaire excluent par définition les contraventions, les accidents de la circulation et toutes les infractions relevées par d'autres administrations compétentes dans des domaines particuliers.

Les bases de cette statistique ont changé de nombreuses fois depuis 1950, tant dans le mode de comptage que dans le champ des faits pris en compte.

1951-1962 :

L'unité de compte utilisée est l'affaire traitée. Cette statistique présente un total "droit commun" qui couvre un champ plus large que la statistique des années ultérieures (ainsi sont inclus dans ce total, des contraventions, les homicides et blessures involontaires liées à la circulation et les infractions de circulation routière).

1963-1971 :

Les unités de compte retenues sont les faits constatés et les personnes mises en cause. Le champ couvert retient l'ensemble des crimes et délits constatés, répartis en 56 rubriques, à l'exclusion des accidents de la circulation mais continue à intégrer certaines contraventions (coups et blessures notamment).

1972-1987 :

Une nouvelle statistique comporte désormais 107 rubriques d'où sont exclus les accidents de circulation et les contraventions qu'il s'agisse de celles relatives aux coups et blessures ou aux chèques.

Pour l'année 1972 nous disposons d'un total suivant les deux modes comptables, celui de 1963 et celui de 1972.

Les séries FCONST et MISCAUSE sont des séries corrigées et réduites.

L'hétérogénéité des bases statistiques sur ces trois périodes rend difficile toutes comparaisons ou analyses rétrospectives sur la période 1952-1985. Cependant, nous avons essayé de reconstruire une série cohérente sur l'ensemble de la période considérée sur la base du contenu retenu depuis 1972.

Nous possédons, en effet, pour l'année 1972 une statistique selon les deux modes de comptage (56 et 107 rubriques), le déficit (de l'ordre de 10%) a été réintroduit pour la période antérieure pour obtenir une série relativement satisfaisante de 1963 à 1985.

En ce qui concerne la période 1952-1962, la base de la série est beaucoup plus large et imprécise que celles des années ultérieures. Nous en avons soustrait les homicides et blessures involontaires, les infractions liées à la circulation et la catégorie "divers" des "infractions diverses" qui ne sont vraisemblablement que des contraventions.

Après ces diverses corrections visant à donner un minimum d'homogénéité à la série sur l'ensemble de la période 1952-1985 (séries affaires et personnes totales du tableau 3), nous avons réduit le total par soustraction des infractions de chèques.

On peut voir (tableau 3) l'influence sur le total de modifications législatives propre aux infractions de chèques. La part prise par ce contentieux a fortement varié tout au long de la période (1% au début de la période, près de 20% au début des années 1970 et de l'ordre de 10% au milieu des années 1980). On note aussi de grandes différences dans l'importance prise dans ce total suivant l'unité de compte retenue, affaires ou personnes (jusqu'à un tiers des personnes mises en cause en 1972).

Le tableau 3 donne pour les deux unités de compte les séries reconstruites, le nombre d'infractions de chèques (CH), la part des chèques dans le total (CH/tot), ainsi que les séries reconstruites et réduites FCONST et MISCAUSE (sans les infractions de chèques).

ANNEE	AFFAIRES				PERSONNES				
	total	CH	CH/tot	FCONST	TOTAL	CH	CH/tot	MISCAUSE	
1950	404233	4692	0,01	399541	235837	3133	0,01	232704	
1951	371693	7004	0,02	364689	218847	4878	0,02	213969	
1952	493295	6567	0,01	486728	221736	5012	0,02	216724	
1953	392762	8001	0,02	384761	216875	6017	0,03	210858	
1954	381381	8734	0,02	372647	209545	7230	0,03	202315	
1955	388279	10927	0,03	377352	204241	8452	0,04	195789	
1956	401469	11313	0,03	390156	202750	6595	0,03	196155	
1957	482873	29555	0,06	453318	229707	21280	0,09	208427	
1958	494305	28670	0,06	465635	228116	21592	0,09	206524	
1959	532558	26404	0,05	506154	229451	20078	0,09	209373	
1960	568984	26360	0,05	542624	226241	19916	0,09	206325	
1961	597918	27880	0,05	570038	225996	20606	0,09	205390	
1962	625291	34943	0,06	590348	237796	29961	0,13	207835	
1963	645595	32052	0,05	613543	314765	30966	0,10	283799	
1964	692641	37319	0,05	655322	341744	36732	0,11	305012	
1965	747469	46879	0,06	700590	366612	43821	0,12	322791	
1966	830546	28636	0,03	801910	399016	26082	0,07	372934	
1967	946176	84665	0,09	861511	443641	72889	0,16	370752	

1968	1055557	103784	0,10	951773	465296	90928	0,20	374368 0
1969	1148009	160037	0,14	987972	535868	139765	0,26	396103
1970	1274368	195436	0,15	1078932	608966	177279	0,29	431687
1971	1445639	nd	nd	nd	650981	nd	nd	nd
1972	1675505	324267	0,19	1351238	727154	239383	0,33	487771
1973	1763372	303297	0,17	1460075	753488	226751	0,30	526737
1974	1827373	182850	0,10	1644523	717116	149384	0,21	567732
1975	1912327	142558	0,07	1769769	682132	111249	0,16	570883
1976	1823953	113590	0,06	1710363	515517	56851	0,11	458666
1977	2097919	177550	0,08	1920369	582770	74244	0,13	508526
1978	2147832	194250	0,09	1953582	574937	77703	0,14	497234
1979	2330566	212721	0,09	2117845	609669	81298	0,13	528371
1980	2627508	282018	0,11	2345490	686354	116815	0,17	569539
1981	2890020	337246	0,12	2552774	746893	160618	0,22	586275
1982	3413682	397850	0,12	3015832	801036	191782	0,24	609254
1983	3563975	417275	0,12	3146700	874052	217005	0,25	657047
1984	3681453	385906	0,10	3295547	921983	223133	0,24	698850
1985	3579194	317683	0,09	3261511	925114	216371	0,23	708743

sources : Ministère de l'Intérieur et CESDIP

TABLEAU : 3 séries reconstruites de la délinquance enregistrée
(en affaires et en personnes)

ANNEXE 3

DONNEES

ANNEE	PRISDEPH	ENTLIB	ENTDEP	PERSJUG	PROQIND
1872	20155	159381	125065	185487	7402
1873	19885	158860	129571	192910	6923
1874	19780	140881	113884	203109	7703
1875	18564	141945	116313	198261	8121
1876	20340	142777	114383	199061	8743
1877	19621	138861	107871	195226	8212
1878	19000	130668	99979	192433	8196
1879	18992	129946	99968	196056	8202
1880	19370	133713	07863	199637	8766
1881	20453	141848	101818	210057	9144
1882	20777	144127	102735	202307	9410
1883	20595	137658	95032	209499	9118
1884	21286	134343	98629	217960	8833
1885	21589	136390	98975	224372	9173
1886	22064	134803	975512	223129	9478
1887	21409	134584	99466	228773	9570
1888	20223	134547	100541	228211	9327
1889	20575	130470	94480	228322	9566
1890	19331	131498	93739	229143	1000
1891	20281	135002	95946	233704	10611
1892	20598	142421	98409	248537	11376
1893	20363	135262	96376	247888	10973
1894	19440	137269	99124	249166	11588
1895	17861	123440	90637	238109	10931
1896	16721	117013	86493	230368	11311
1897	15661	110586	82149	225213	11978
1898	16468	107332	80258	219346	12562
1899	14439	99058	73382	212639	12750
1900	14800	97432	72140	202720	13494
1901	13724	90015	61135	203705	12633
1902	13995	103693	69646	206197	13365
1903	13700	977797	68171	206990	13580
1904	13731	89369	61569	211944	14256
1905	13544	91482	65278	213882	14600
1906	13544	91482	65278	213882	14600
1907	15186	89630	65281	222398	16237
1908	14351	93245	70288	226422	16194
1909	13338	92347	69812	218571	17359
1910	14681	90252	66920	218825	18744
1911	16029	97061	69032	239251	19160
1912	15651	101614	74996	244561	20856
1913	13032	87490	61679	235767	20886

source : Voir annex 2.

TABLEAU 1 : DONNEES 1872-1913

ANNEE	MARST	ENTOT	ENTLIB	ENTAUT	DEPOTOT	PREVINC	P. V.	POPtot	POPj	POPv	PVJ	CHOM
1920	19268	125977	53425	72552	54464	84630	604468	18043300	1978200	826500	0,42	180000
1921	14951	120103	50297	69806	56984	81147	579960	18403600	2116600	8520400	0,40	537000
1922	12067	108217	47698	60519	49839	68723	501471	18598200	2226500	860900	0,39	380000
1923	12021	108263	48379	59884	52375	65372	497783	18770400	2301900	876500	0,38	305000
1924	12278	108375	46472	61903	54664	70861	517150	18957200	2349800	890900	0,38	285000
1925	13031	108445	47297	61148	59477	72697	568333	19131600	2380100	889500	0,37	315000
1926	14446	118263	52255	66008	62282	76808	600577	19303200	2364900	885900	0,37	243000
1927	14293	120651	48457	72194	70864	75783	608441	19417100	2398100	894400	0,37	510000
1928	13038	110599	44773	65826	62645	67508	600041	19546300	2408600	897600	0,37	375000
1929	12537	106538	44192	62346	58668	63950	603525	19674800	2414500	892500	0,37	285000
1930	12519	107121	44803	62318	59715	64458	620863	19770400	2390900	891400	0,37	295000
1931	11695	109088	49126	59962	58787	68855	628269	19925660	2377668	895293	0,38	43000
1932	12579	104156	49352	54804	56456	67950	635261	19913092	2344220	872927	0,37	585000
1933	11367	102530	48145	54385	52824	58111	642147	19905437	2314757	891911	0,39	565000
1934	13490	119598	61147	58451	70854	67078	664790	19875016	2171944	907796	0,42	610000
1935	13116	121255	71276	49979	36277	70305	656188	19854290	1995681	921306	0,46	890000
1936	10586	108266	74991	33275	31949	65227	626315	19804027	1830039	933257	0,51	864000
1937	10891	88764	51079	37685	26273	58379	642939	19814075	1732188	966202	0,56	663000
1938	11690	95125	55227	39898	28605	65778	672016	19827168	1632144	960254	0,59	636000

Source : Voir annexes 2

TABLEAU 2 : DONNEES 1920-1938

ANNEE	TxSTODC	STODC	PRISTOT	PREV	CONDA	ENTLIB	FCONST
1953		21412	22632			63794	384761
1954	0,15	19884	20706	7177	12923	58821	372647
1955	0,14	18073	18441	6242	11617	57581	377352
1956	0,13	16878	17008	6103	10359	60875	390156
1957	0,13	17212	17980	6765	10566	71045	453318
1958	0,14	17596	21704	9160	10996	77726	465635
1959	0,15	19508	25974	12228	13061	69166	506154
1960	0,15	19250	24974	10851	13639	69871	542624
1961	0,16	20996	26881	11247	14995	74980	570038
1962	0,17	22170	27904	11054	16042	80253	590348
1963	0,18	24877	26570	11909	13933	80512	613543
1964	0,19	26248	27236	11269	15180	80906	655322
1965	0,21	28690	29227	12333	16006	84908	700590
1966	0,22	29903	30091	11536	17718	77841	801910
1967	0,21	28966	29044	11521	17166	93000	861511
1968	0,24	32742	32795	12643	19837	84000	951773
1969	0,24	32290	32290	11890	20106	72679	987972
1970	0,20	28088	28088	10467	17471	67948	1078932
1971	0,21	28626	28626	10513	17892	71079	nd
1972	0,22	30717	30717	12324	18128	73506	1351238
1973	0,21	29451	29451	11848	17341	72265	1460075
1974	0,19	26389	26389	11599	14526	69414	1644523
1975	0,18	25328	25328	12435	12728	74068	1769769
1976	0,20	28759	28759	12396	16076	71059	1710363
1977	0,21	29660	29660	12569	16747	75847	1920369
1978	0,22	31289	31289	13264	17643	79979	1953582
1979	0,23	32334	32334	13589	18353	84873	2117845
1980	0,24	34534	34534	15184	18972	92224	2345490
1981	0,26	37711	37711	16550	20753	77064	2552774
1982	0,21	29353	29353	14661	14523	70695	3015832
1983	0,24	33447	33447	16913	16256	81916	3146700
1984	0,26	37311	37311	19155	17736	84367	3295547
1985	0,29	41476	41476	21032	20155	78271	3261511
1986	0,29	41059	41059	20072	20622	82711	3052055

source : Voir annexe 2.

MISCAUSE	POPTOT	POPA	POPJ	POPV	PVJ	CHOM	TENS
210858	20539458		2260626	833400	0,37	300000	1,247
202315	20586202	12937000	2203774	834966	0,38	311000	1,182
195789	20769411	12941000	2199444	832978	0,38	270000	0,916
196155	21095019	12943000	2176544	839906	0,39	187000	0,423
208427	21181844	12964000	2158250	870888	0,40	136000	0,201
206524	21463002	13005000	2147953	916633	0,43	160000	0,503
209373	21739848	13032000	2113341	961539	0,45	233000	0,896
206325	22015913	13057000	2054329	1020843	0,50	215000	0,722
205390	22278575	13112000	1994455	1083400	0,54	185000	0,480
207835	22551930	13211000	2000034	1129961	0,56	209000	0,492
283799	23148583	13490000	2080640	1181972	0,57	233000	0,414
305012	23463315	13519000	2137563	1204714	0,56	189000	0,397
322791	23767601	13557000	2292282	1218067	0,53	236000	0,683
372934	24022126	13571000	2481011	1227343	0,49	244000	0,586
370752	24319024	13598000	2694888	1227634	0,46	323000	0,789
374368	24213366	13613400	2699360	1219614	0,45	421000	0,848
396103	24415794	13656432	2841776	1222336	0,43	477000	0,454
431687	24652271	13713672	2970854	1218961	0,41	510000	0,449
nd	4925756	13822657	3108524	1219561	0,39	569000	0,429
487771	25175894	13949648	3126591	1204541	0,39	595000	0,362
526737	25407681	13989060	3120487	1209438	0,39	576000	0,194
567732	25637590	14078144	3111938	1202634	0,39	615000	0,386
570883	25788025	14099831	3089179	1193910	0,39	902000	0,886
458666	25846564	14140367	2999786	1125043	0,38	993000	0,877
508526	25938577	14180273	2989330	1013720	0,34	1072000	1,013
497234	26046725	14179332	2986637	901157	0,30	1163000	1,126
528371	26133525	14258249	2984788	811274	0,27	1350000	1,185
569539	26243789	14366962	2988530	751750	0,25	1451000	1,212
586275	26380976	14304361	2991313	880500	0,29	1773000	1,408
609254	26530200	14246387	3010143	1030338	0,34	2008000	1,380
657047	26662137	14219647	3025845	1159653	0,38	2041000	1,407
698850	26750855	14265441	3036906	1269421	0,42	2309000	1,697
708743	26852423	14318867	3038941	1355961	0,45	2458000	1,727
655181	26946600	14311910	3035280	1346260	0,44	2516000	1,722

TABLEAU 3 : DONNEES 1953-1986

ANNEXE 4

GRAPHES

TRANSFORMATION DES VARIABLES

Pour les périodes 1872-1913 et 1920-1938 les effectifs des populations pénitentiaires sont les présents au 31 décembre de l'année considérée pour la période 1953-1985 ; le jour de référence est le 1er janvier.

Pour assurer la cohérence nous retenons la valeur de l'année t pour les deux périodes 1872-1913 et 1920-1938 et celle de l'année $t+1$ pour la période 1953-1985. Ainsi les effectifs des populations pénitentiaires du 31/12/1872 sont ceux de l'année 1872 ou du 31/12/1920 ceux de l'année 1920 alors que les effectifs du 1er janvier 1954 sont ceux de l'année 1953 et ceux de 1986 (1/1) ceux de l'année 1985.

Les courbes ont été recalées en conséquence pour la période postérieure à 1953.

1872 - 1913

- Graphe 1 PERSJUG et PRISDEPH.
- Graphe 2 ENTDEP et PRISDEPH
- Graphe 3 PRISDEPH et PRODIND
- Graphe 4 PERSJUG et PRODIND.
- Graphe 5 ENTLIB et PRODIND
- Graphe 6 ENTDEP et PRODIND

1920 - 1938

- Graphe 7 PREVINC et P.V.
- Graphe 8 PREVINC et MARST
- Graphe 9 ENTOT et MARST
- Graphe 10 MARST et CHOM
- Graphe 11 PREVINC et CHOM
- Graphe 12 POPTOT, POPJ et POPV

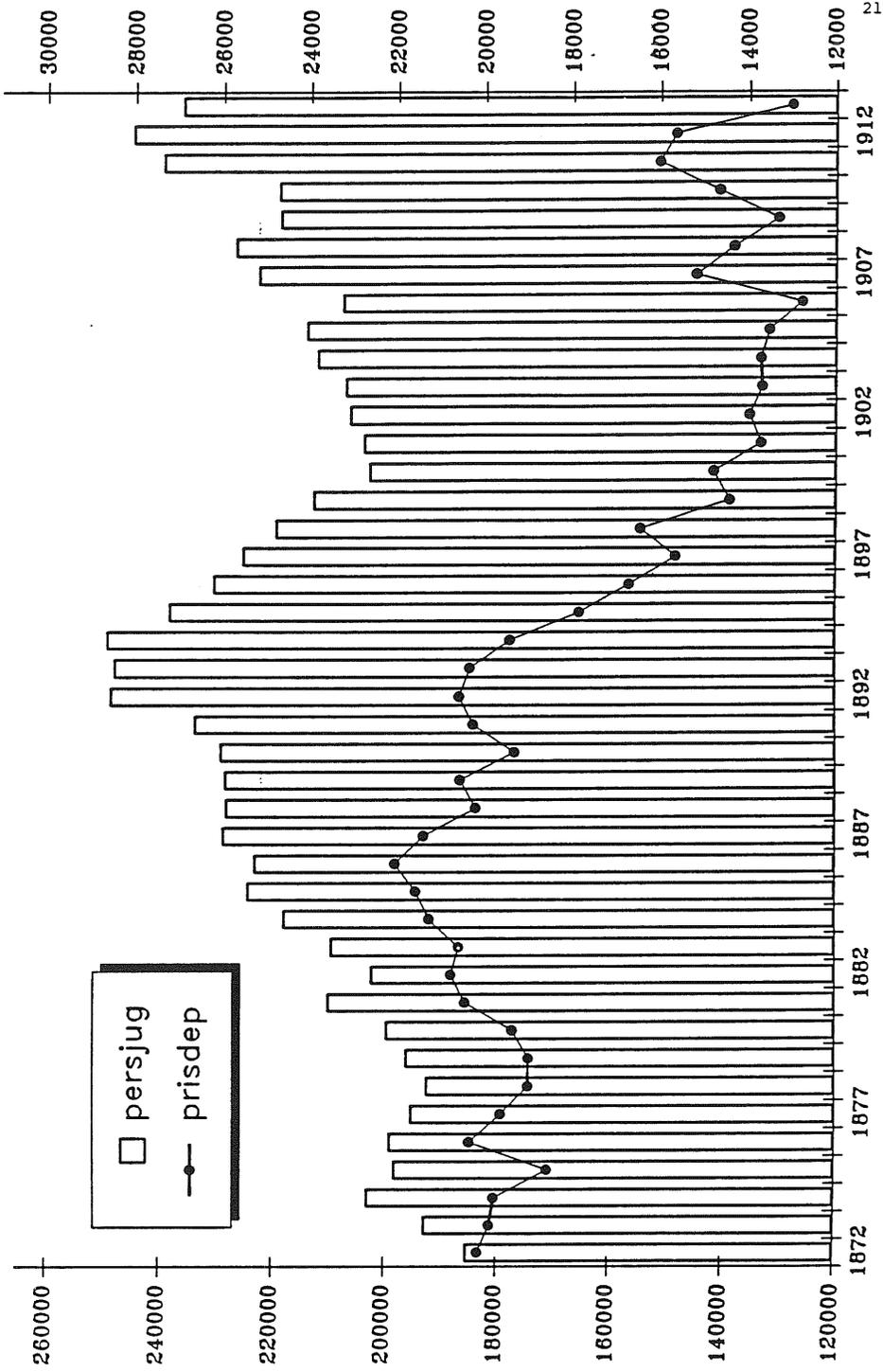
1953 - 1985

- Graphe 13 FCONST et MISCAUSE
- Graphe 14 STODC et MISCAUSE
- Graphe 15 STODC et PREV
- Graphe 16 STODC et ENTLIB
- Graphe 17 STODC et CHOM
- Graphe 18 PREV et CHOM
- Graphe 19 STODC et TENS
- Graphe 20 PREV et TENS
- Graphe 21 POPTOT, POPJ et POPV

1872-1913

persjug

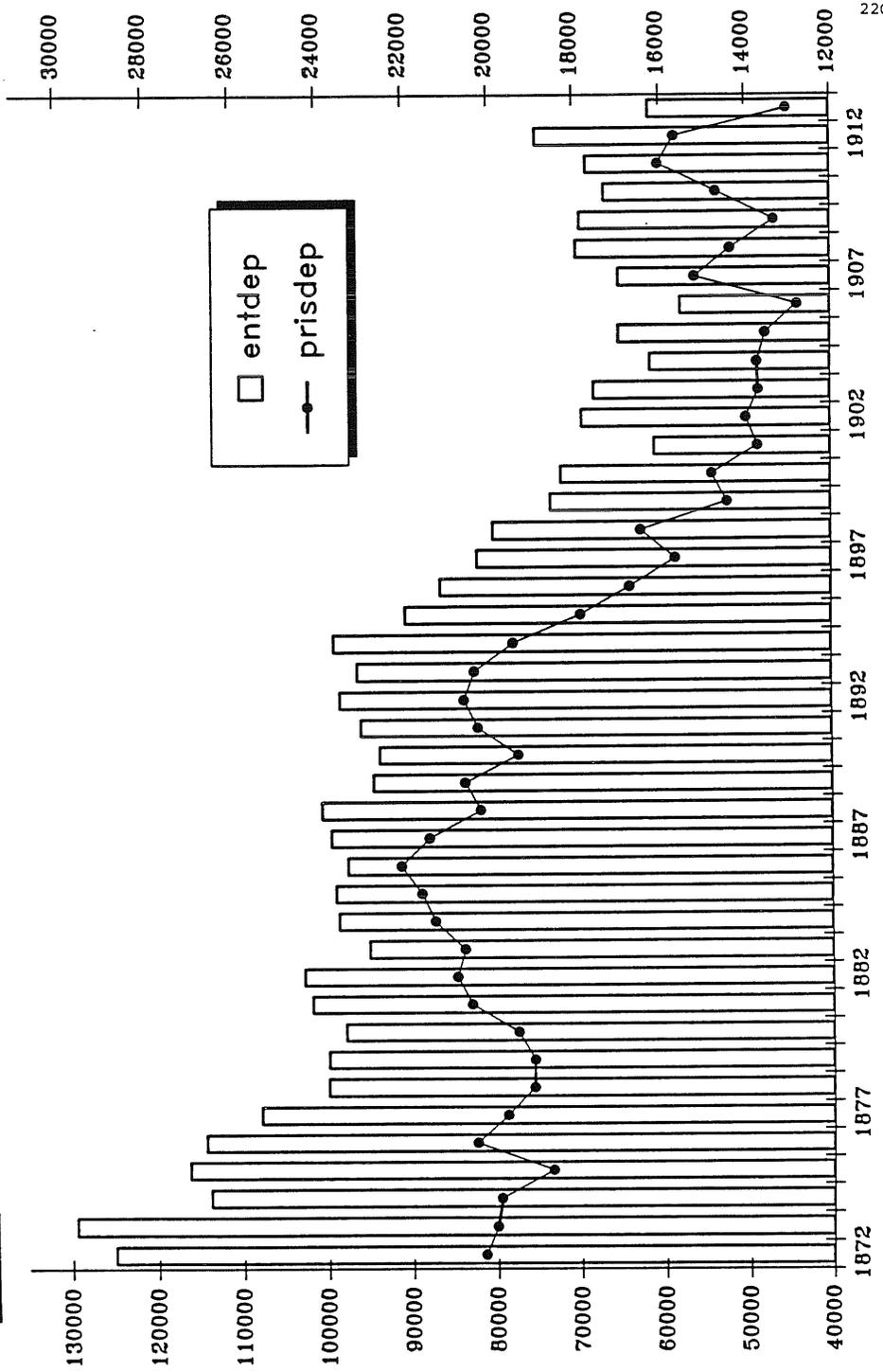
prisdep



1872-1913

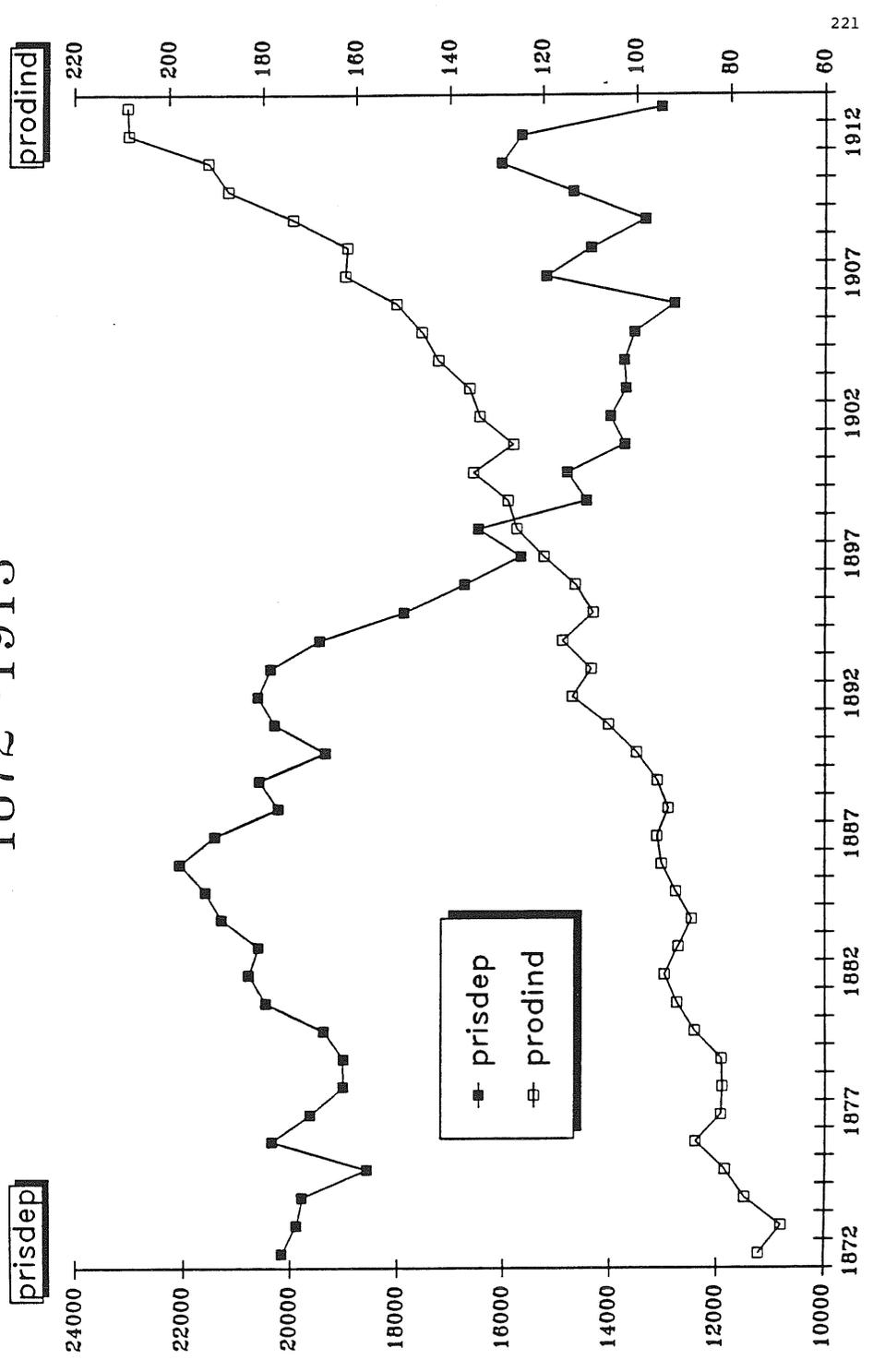
prisdep

entdep



- GRAPHE 2 -

1872-1913

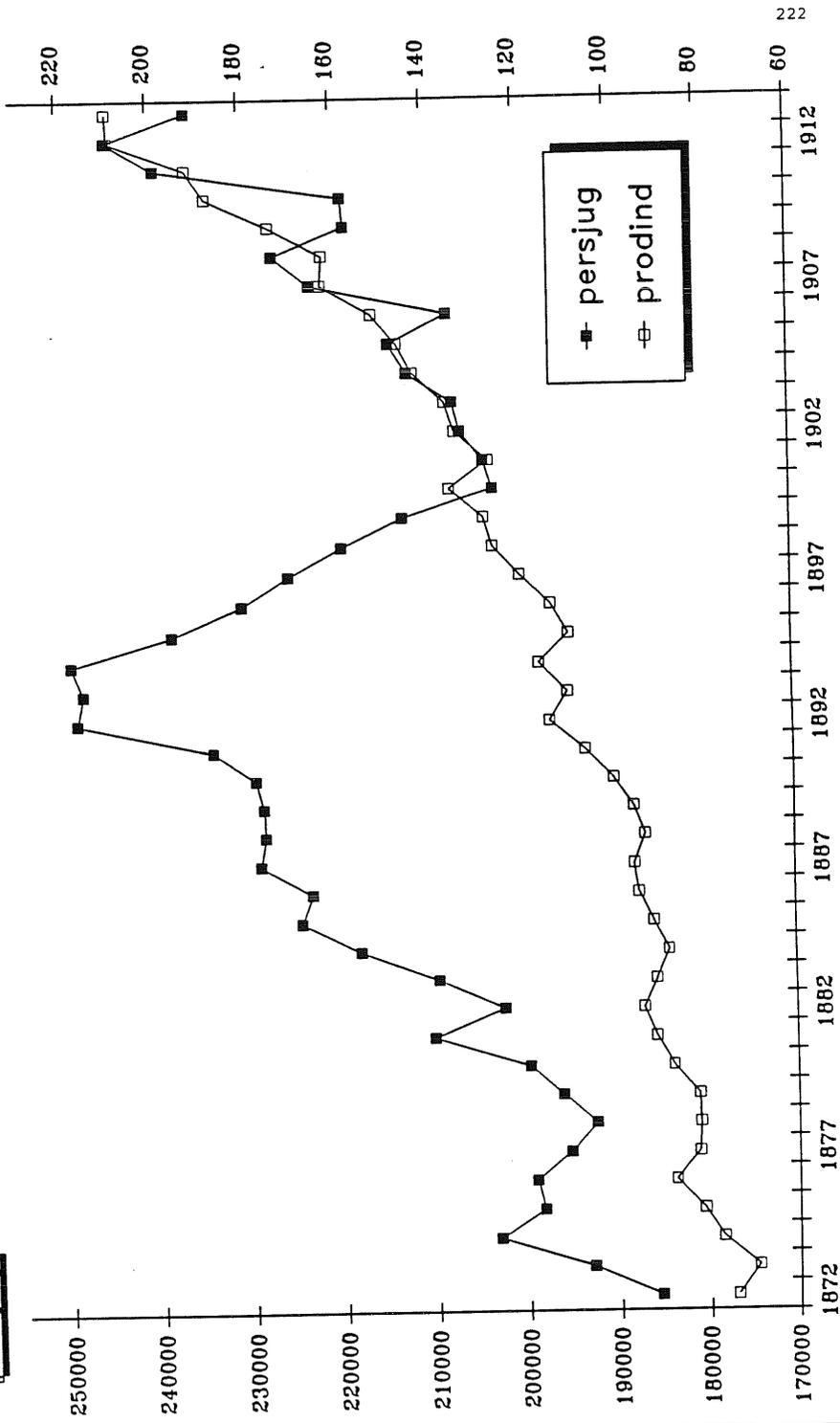


- GRAPHE 3 -

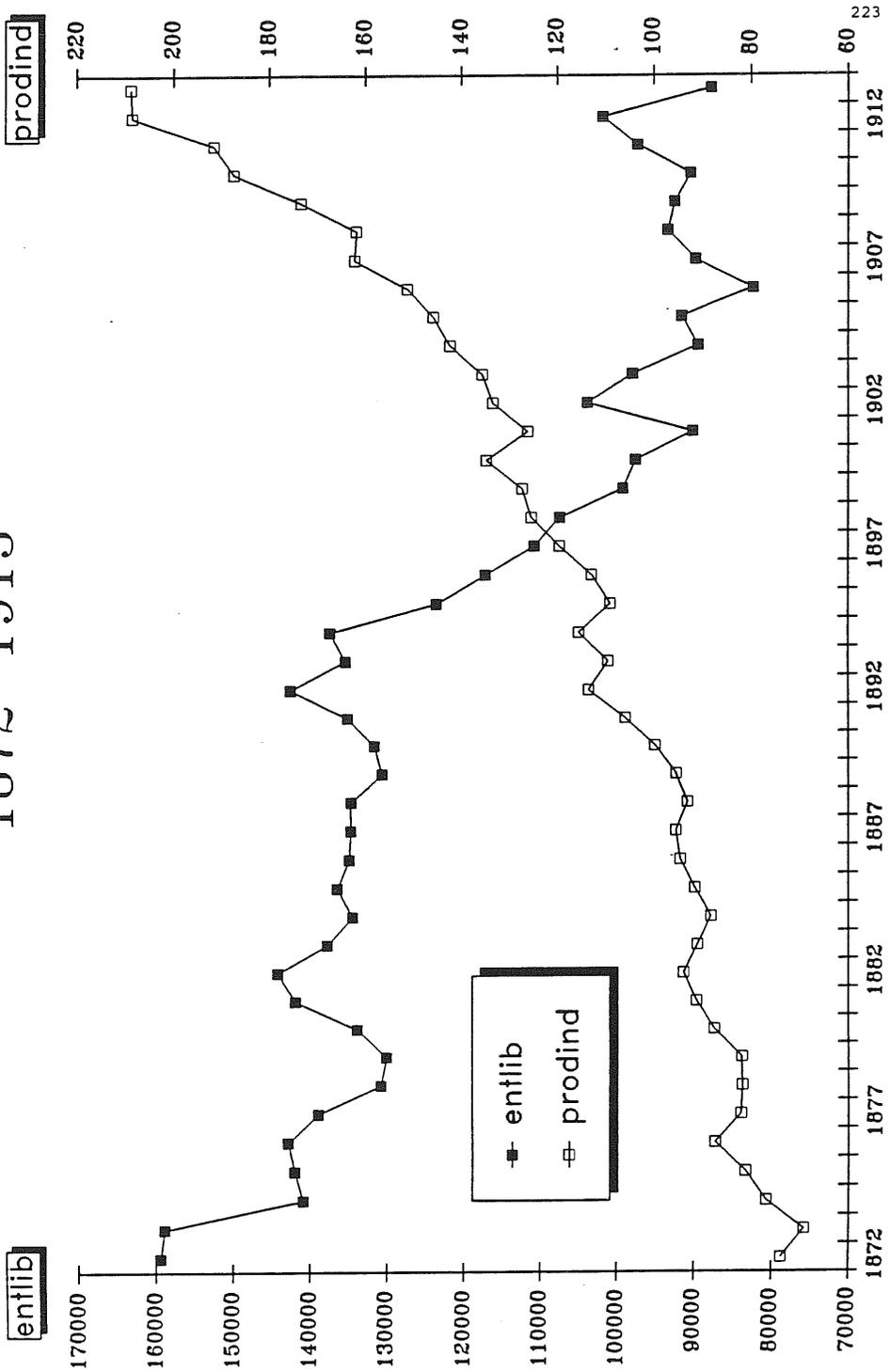
1872-1913

prodind

persjug



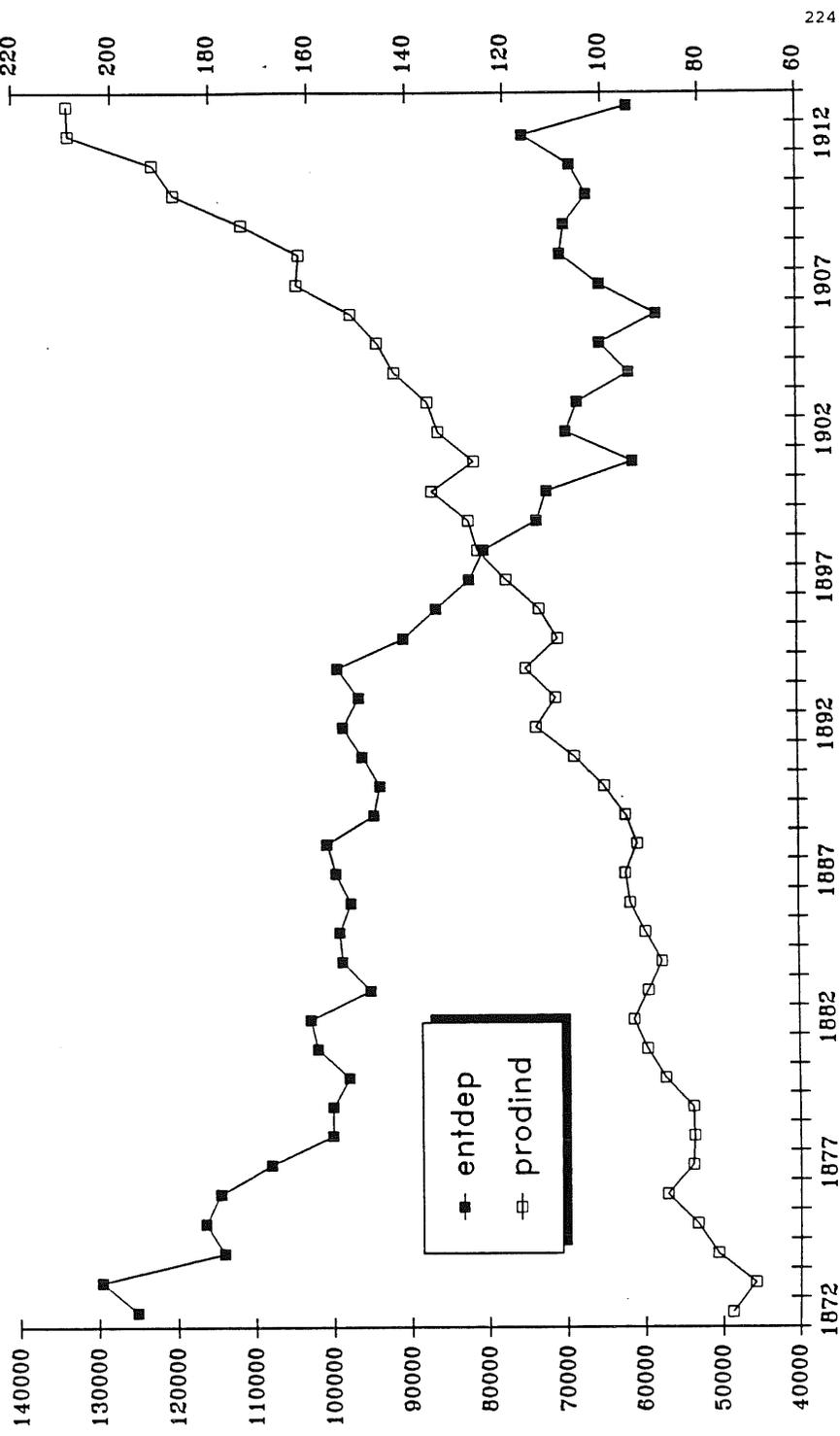
1872-1913



1872-1913

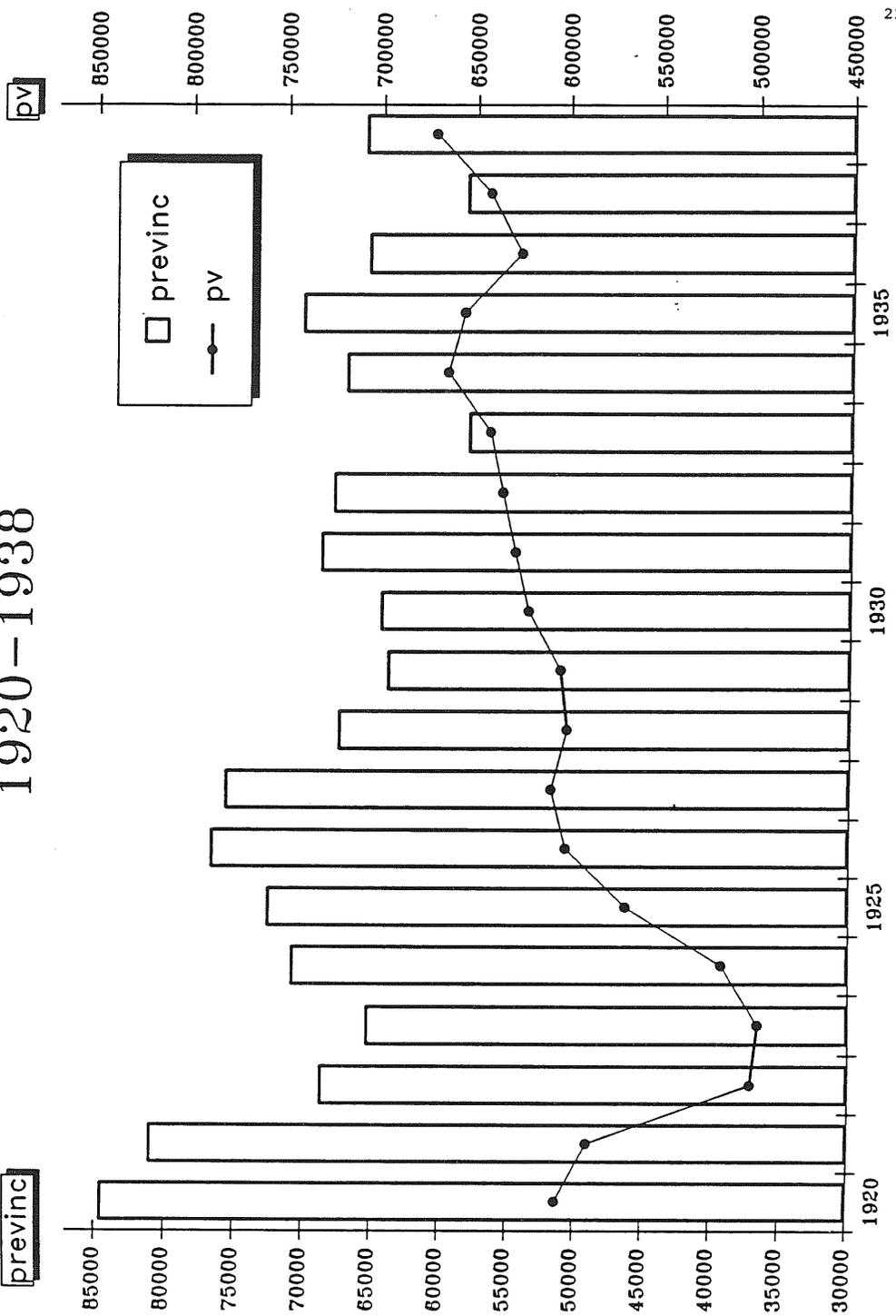
prodind

entdep



- GRAPHE 6 -

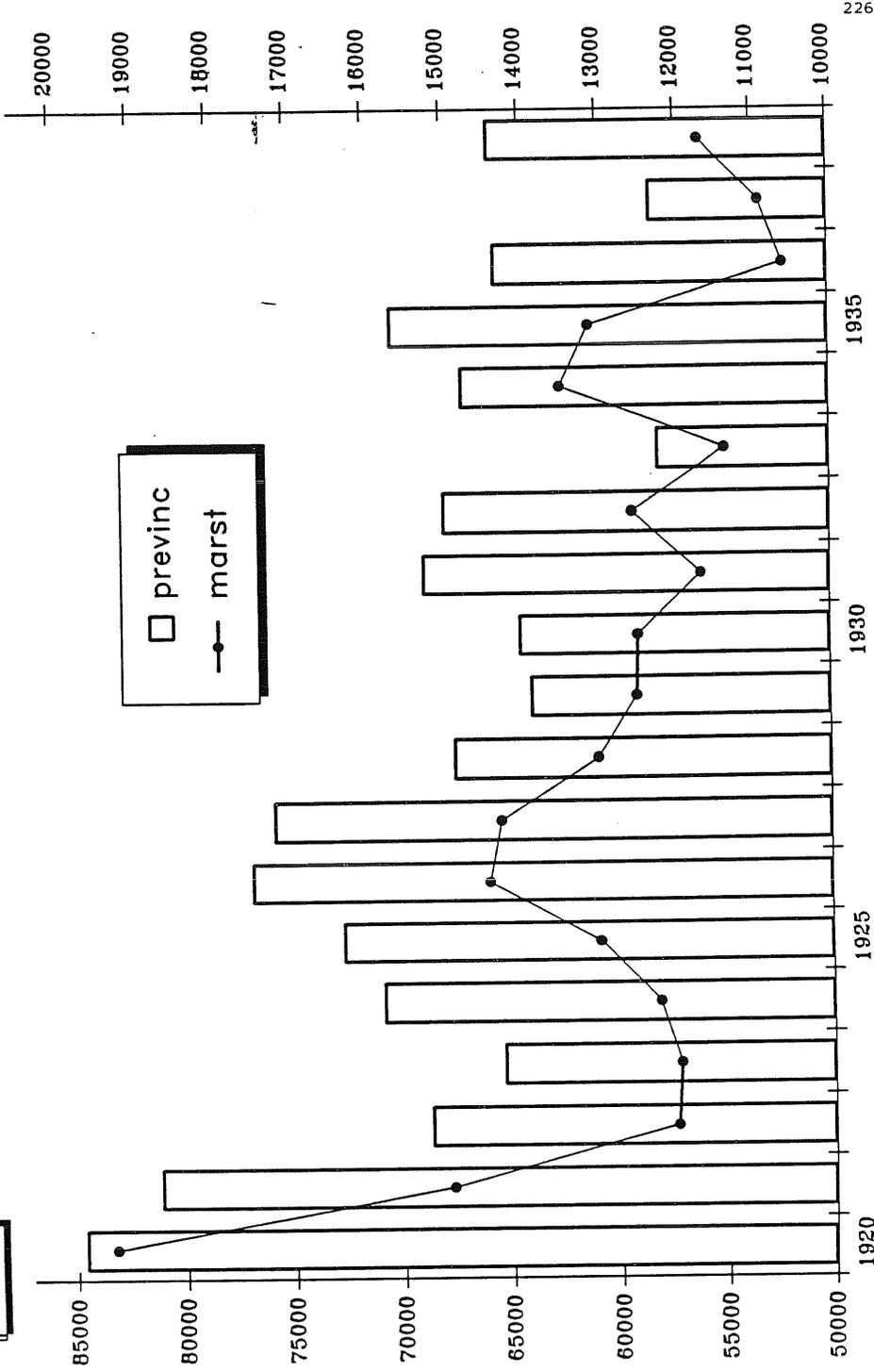
1920-1938



1920-1938

marst

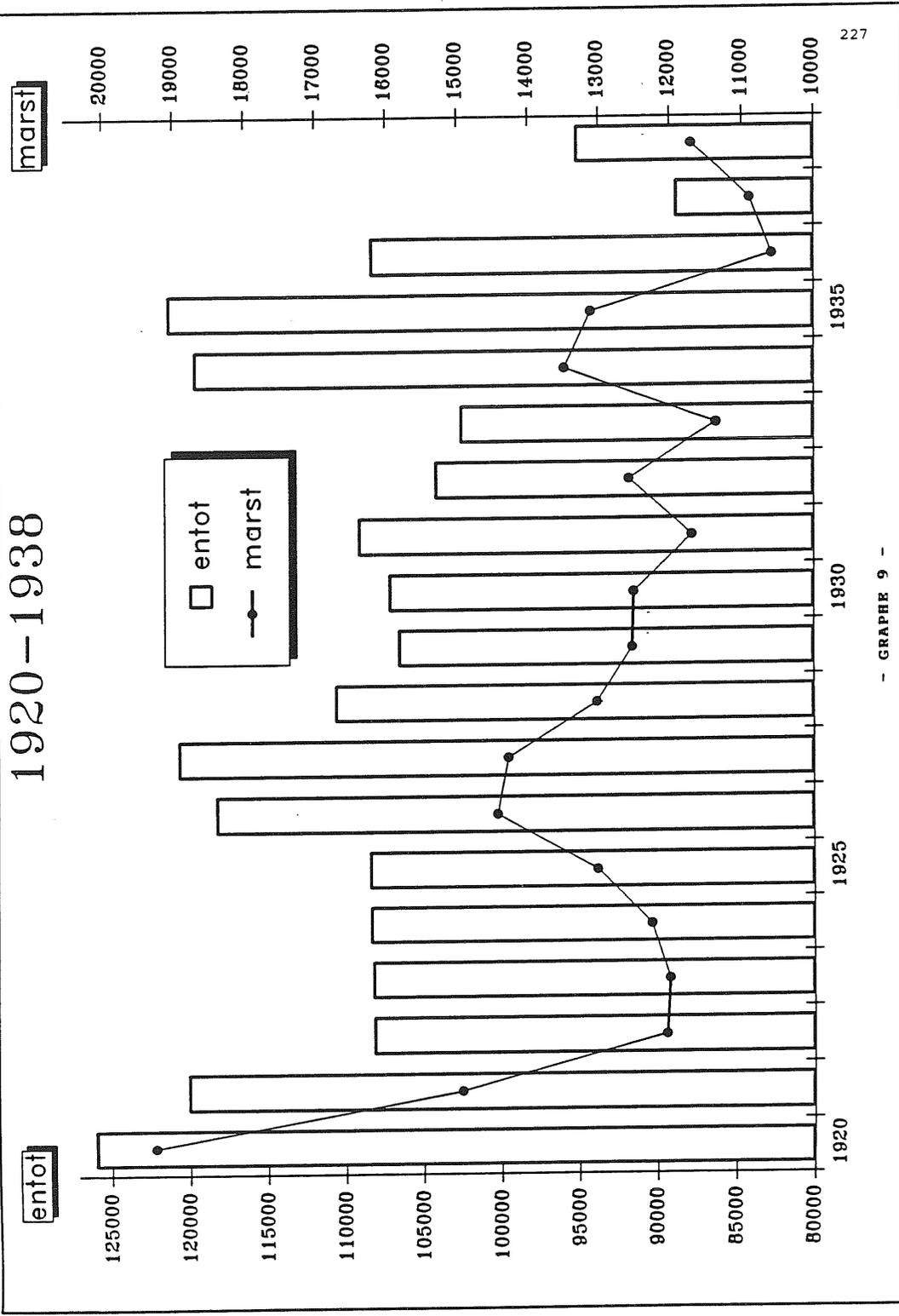
previnc



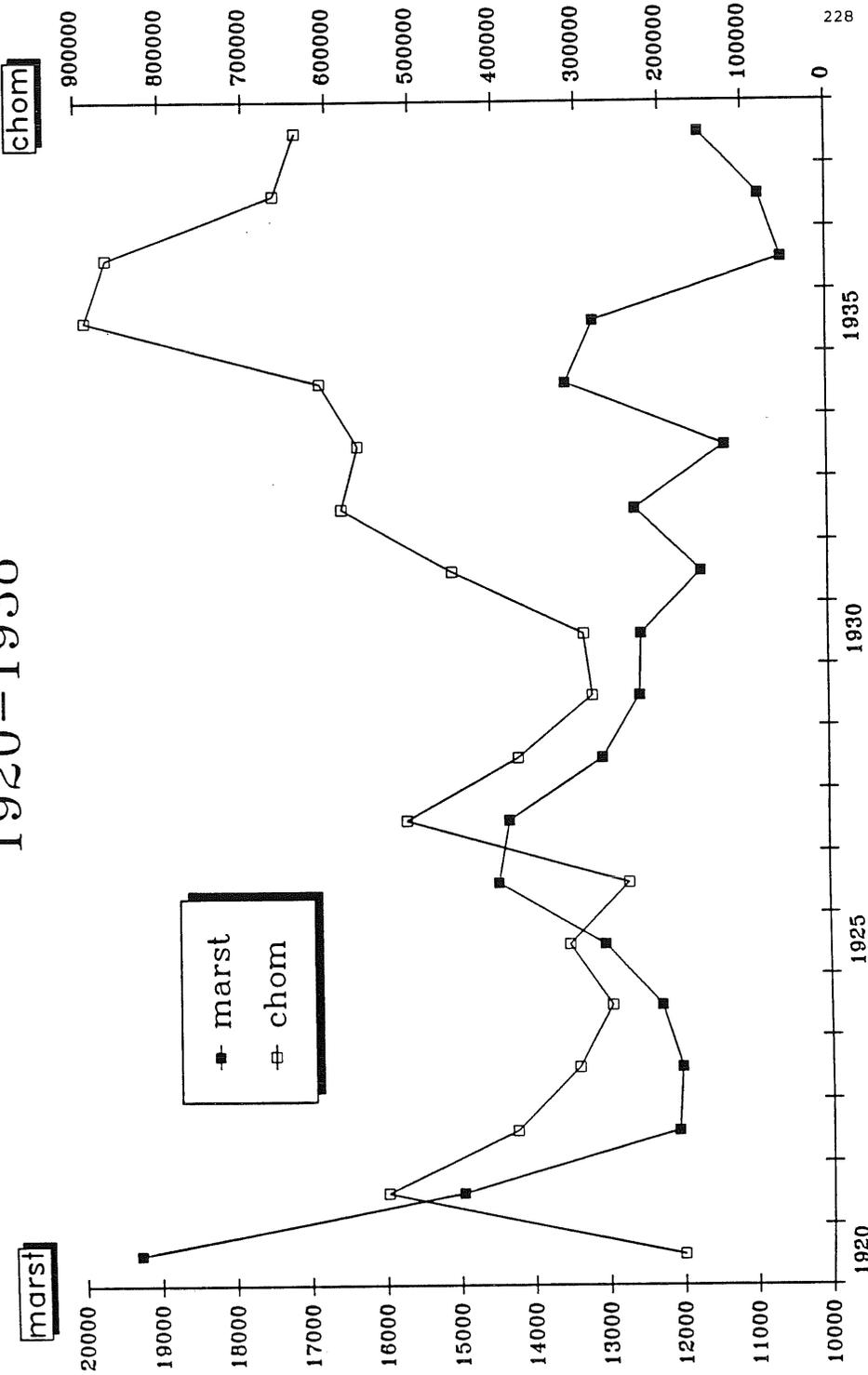
□ previnc
—●— marst

- GRAPHE 8 -

1920-1938

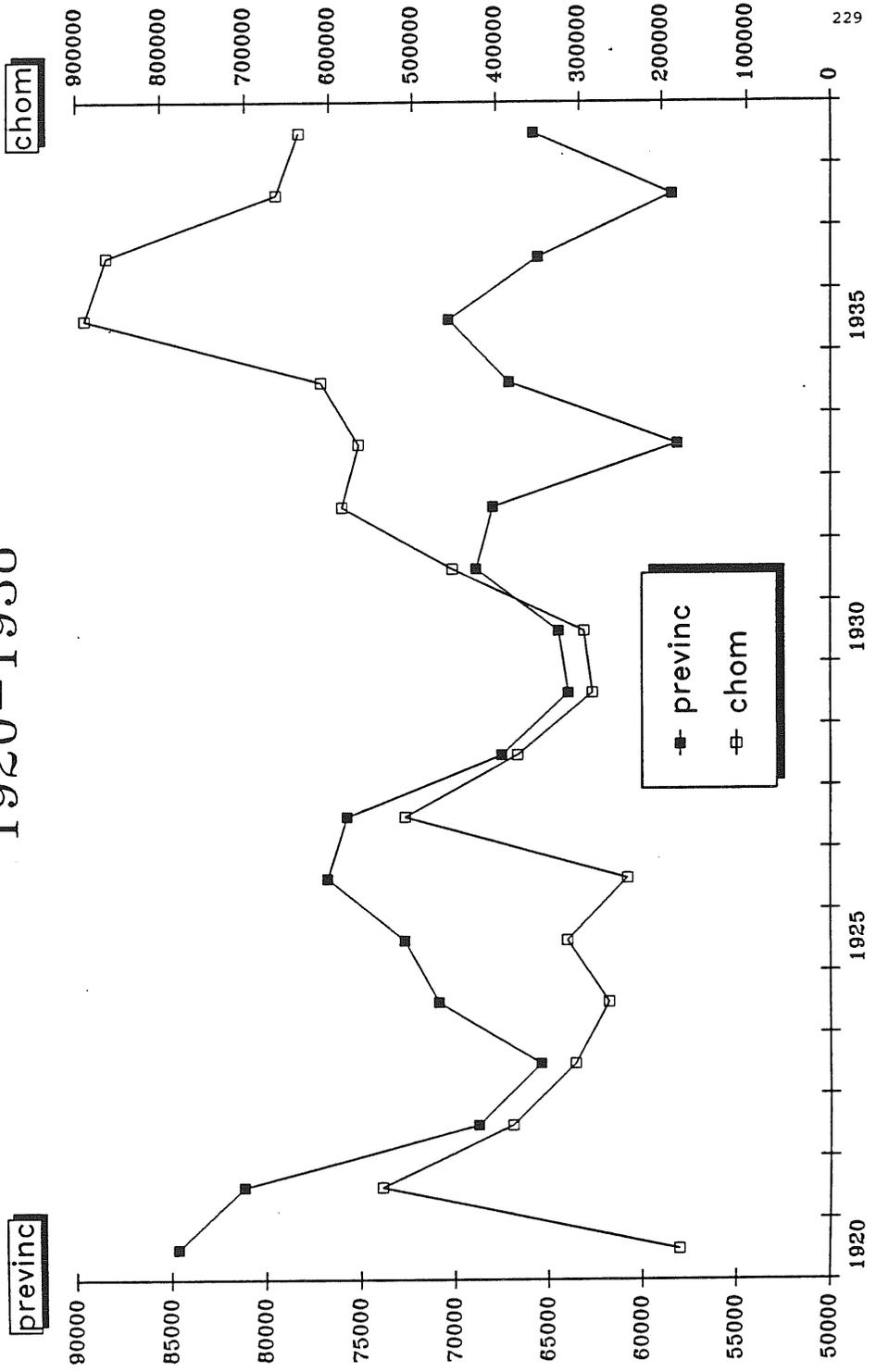


1920-1938



- GRAPHE 10 -

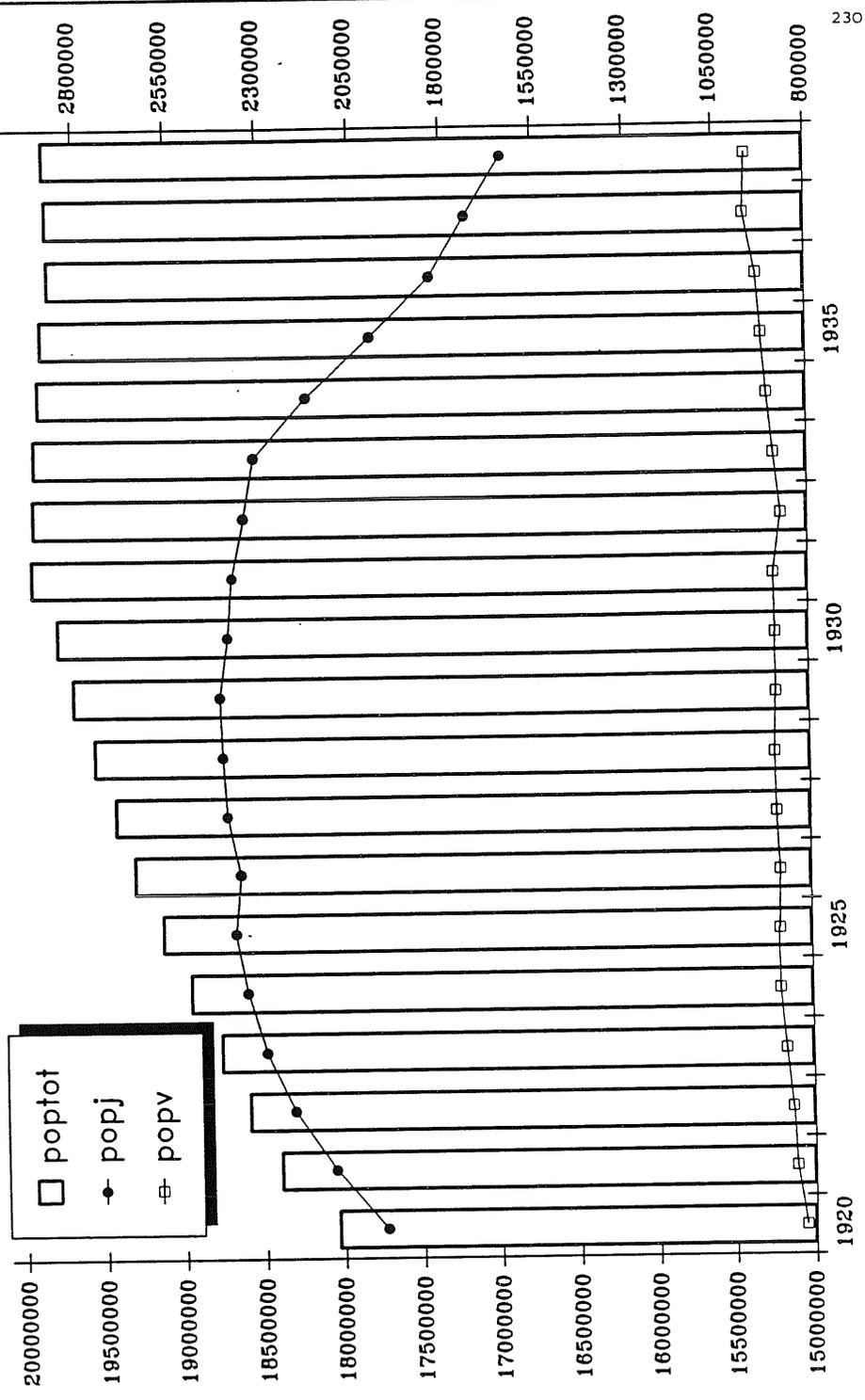
1920-1938



1920-1938

popj-popv

poptot

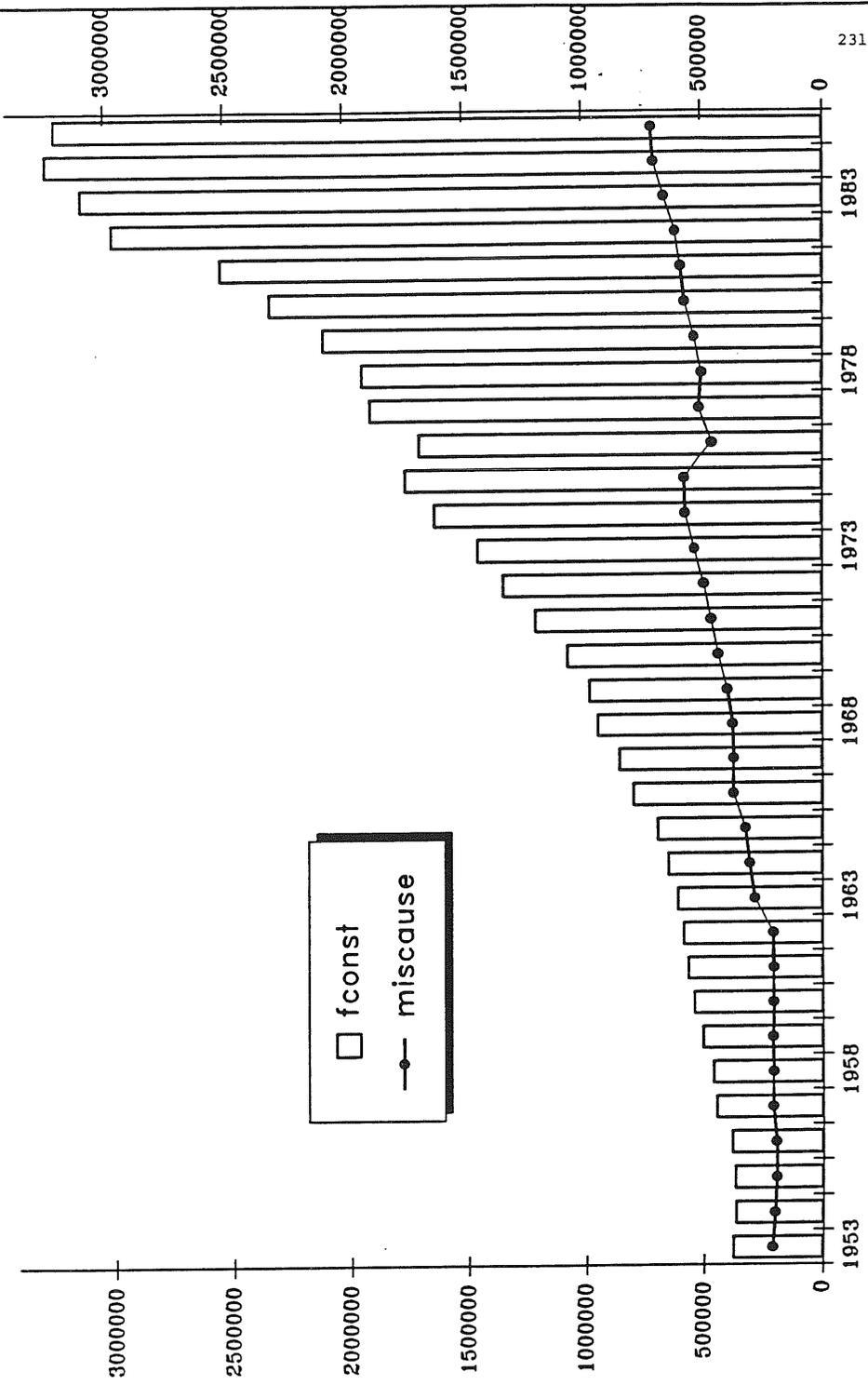


- GRAPHE 12 -

1953-1985

miscase

fconst

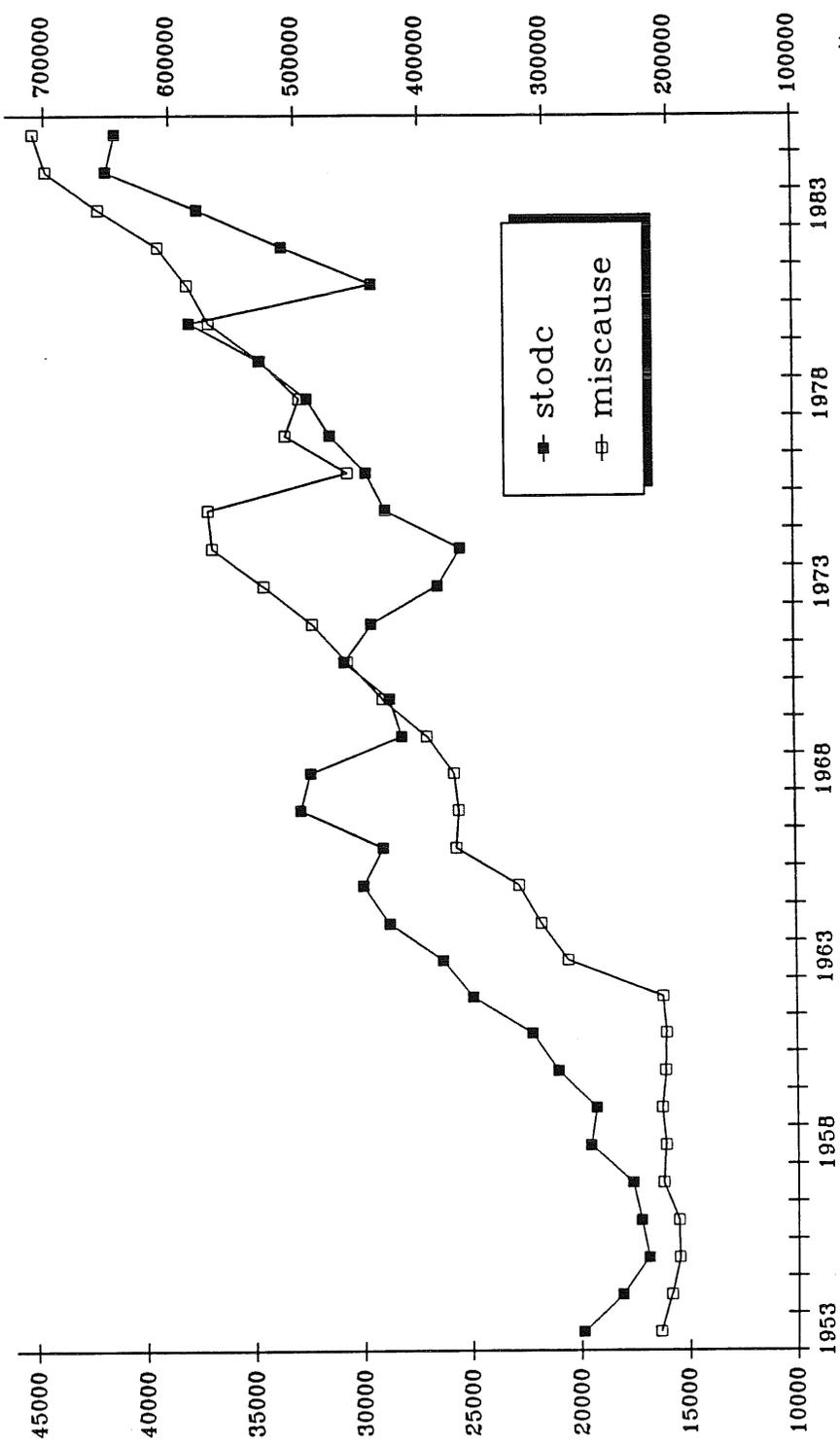


fconst
—●— miscase

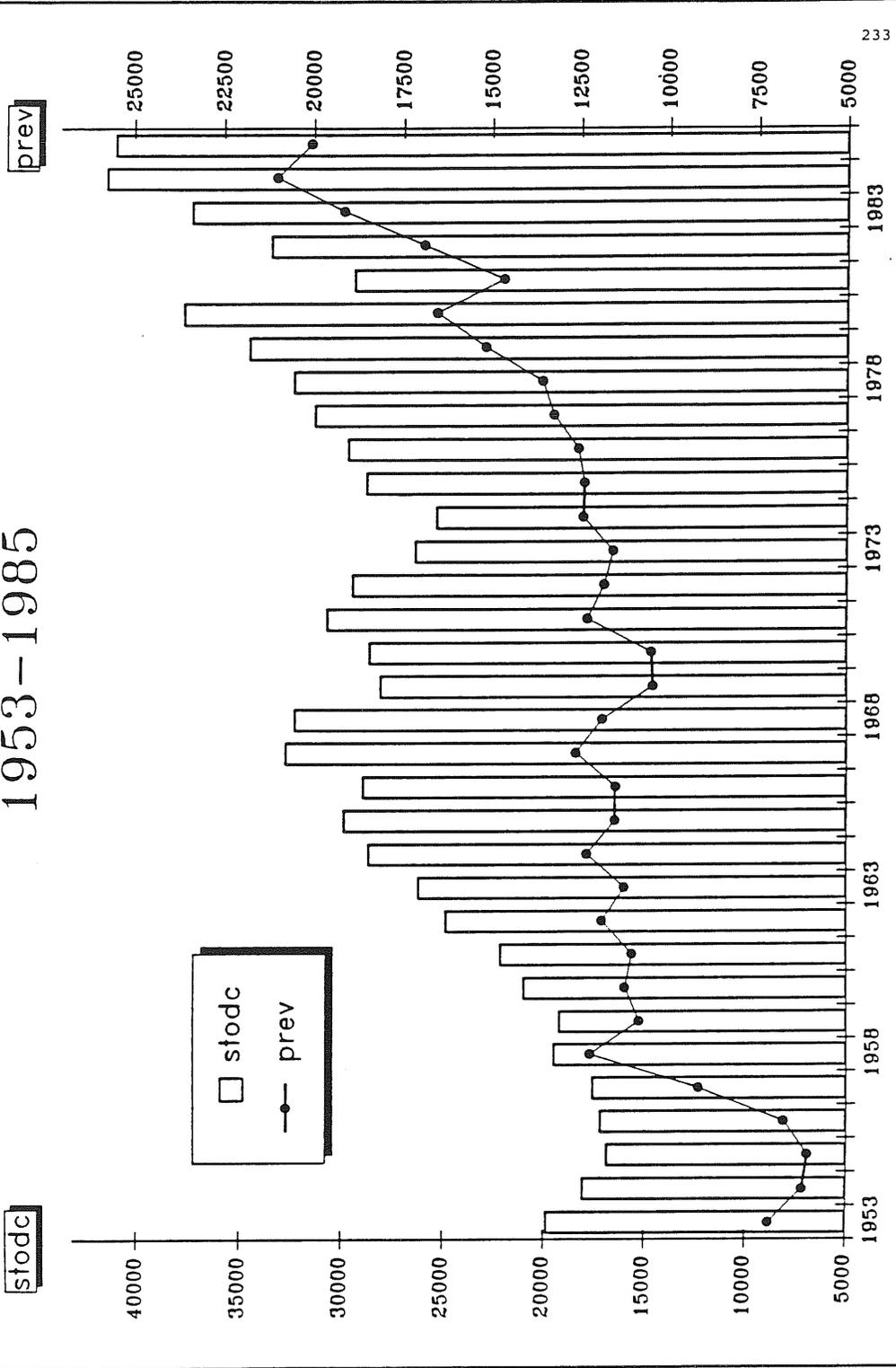
1953-1985

stode

miscase



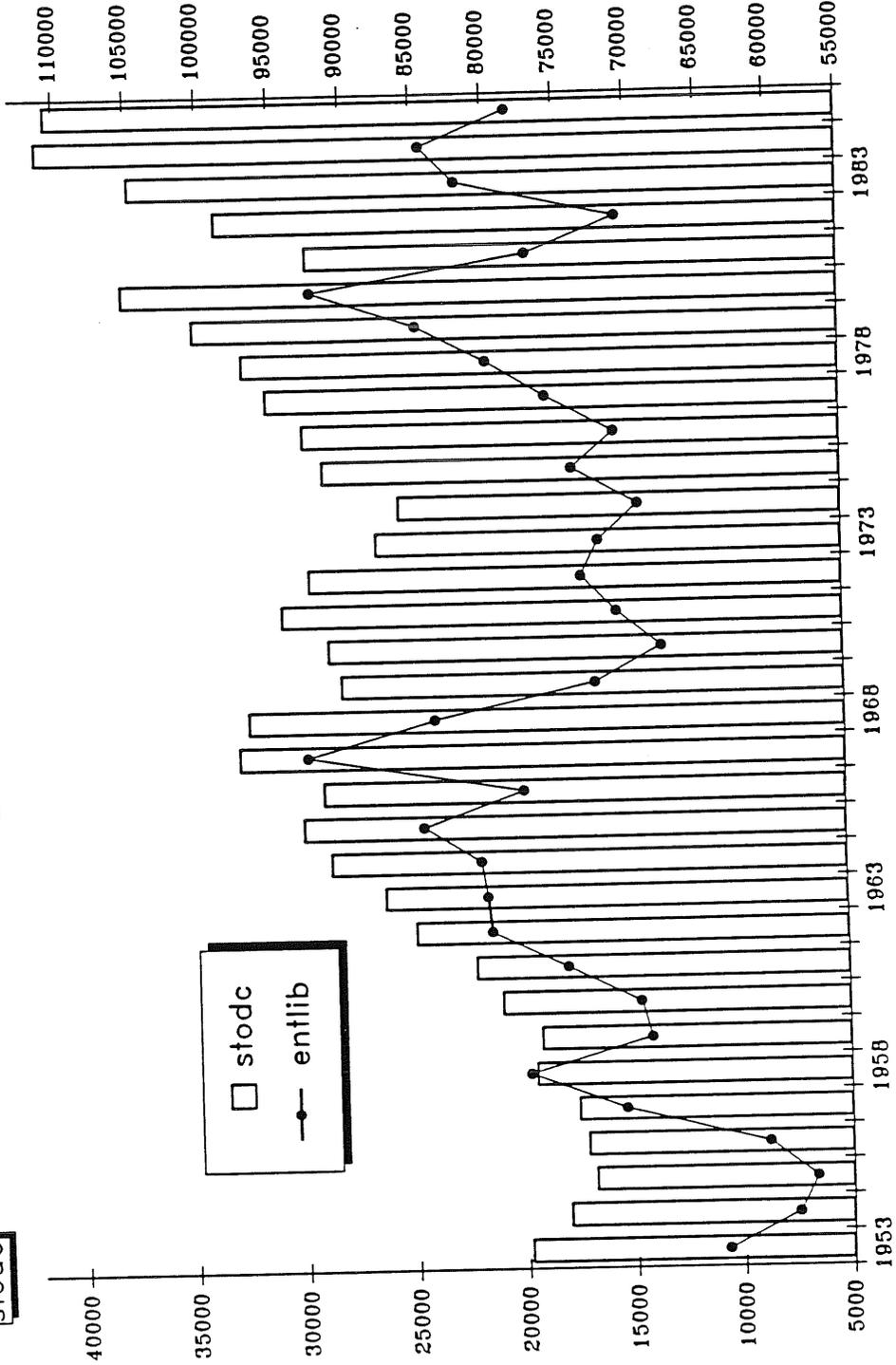
1953-1985



1953-1985

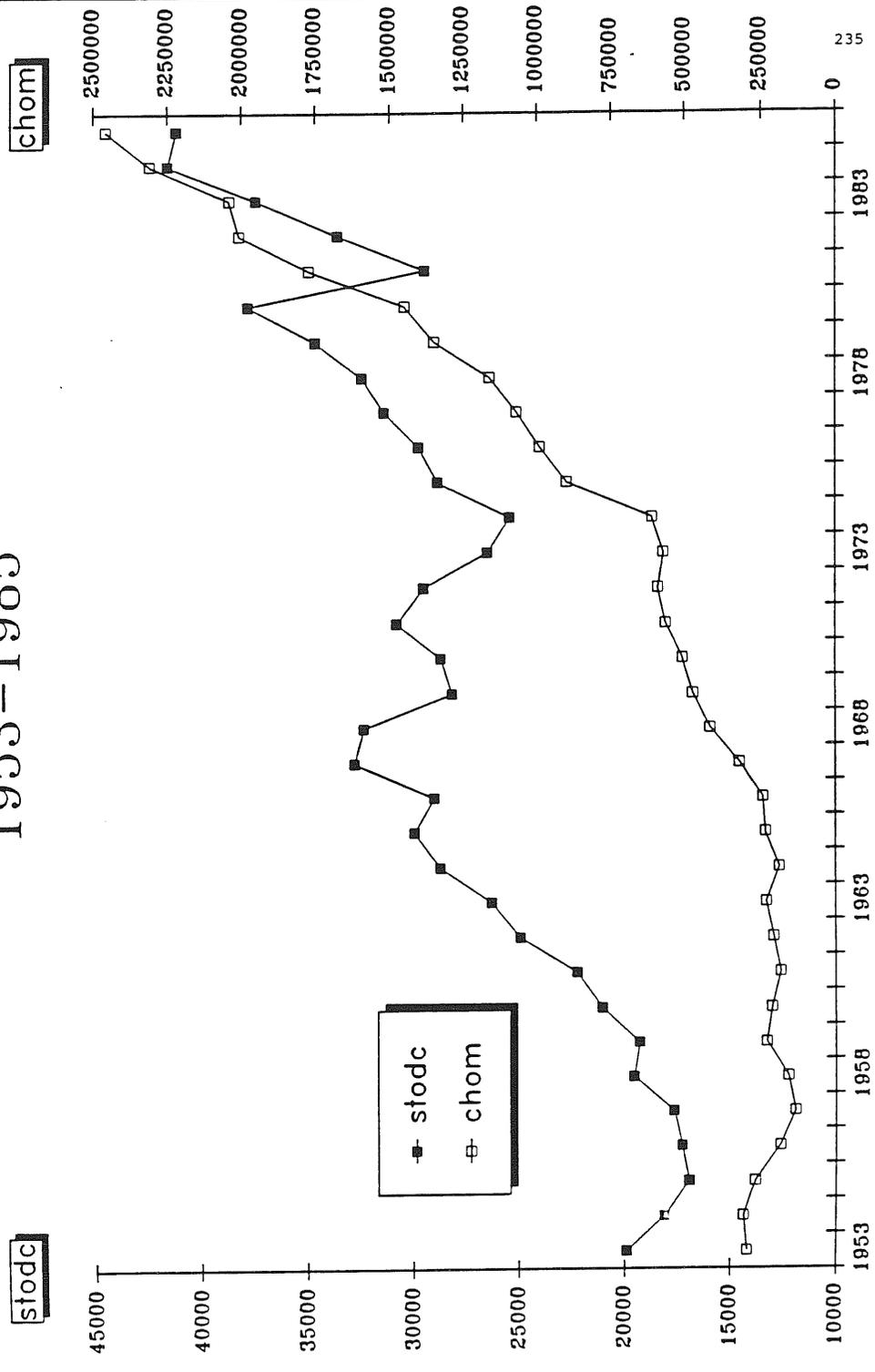
entlib

stodc

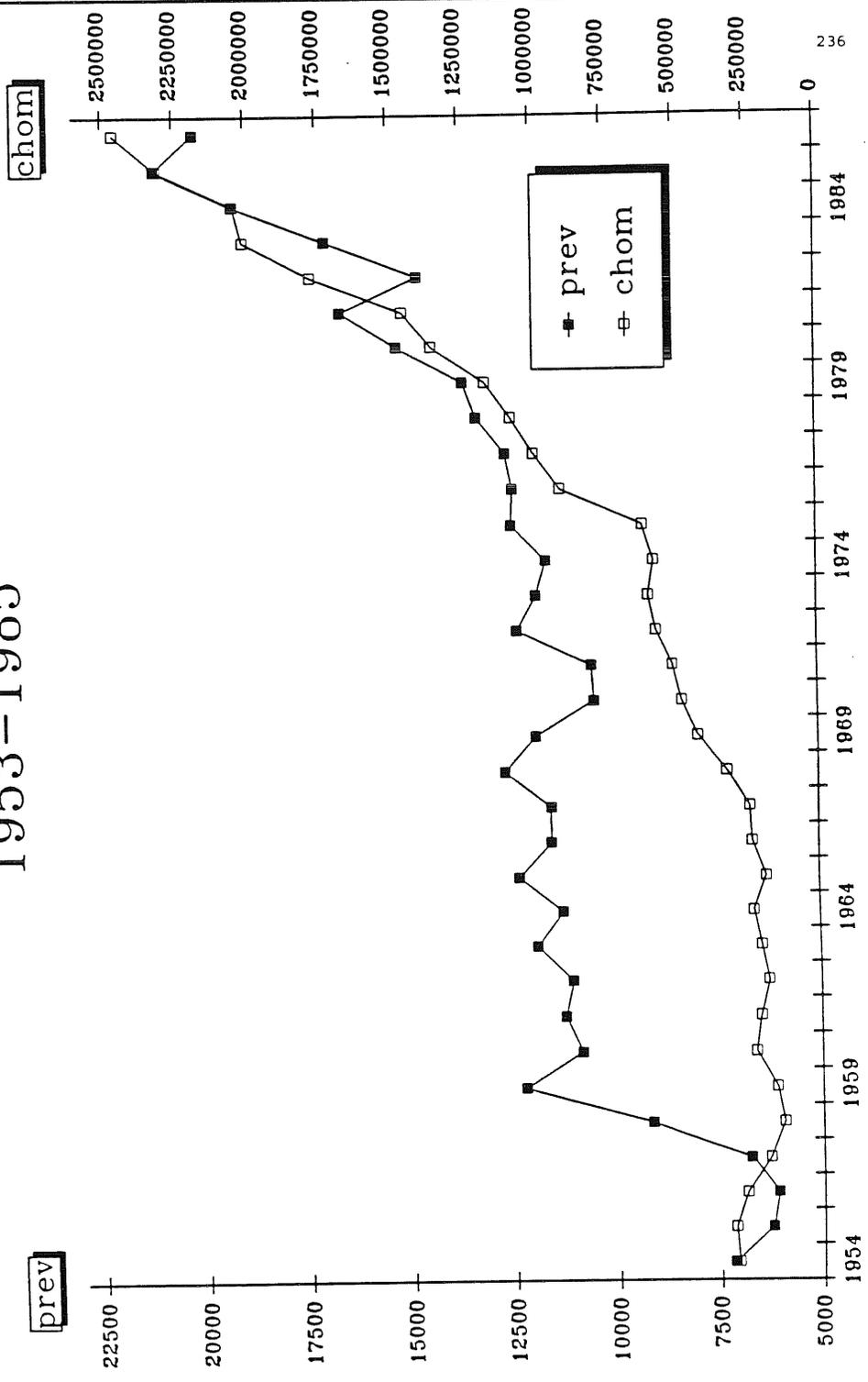


- GRAPHE 16 -

1953-1985

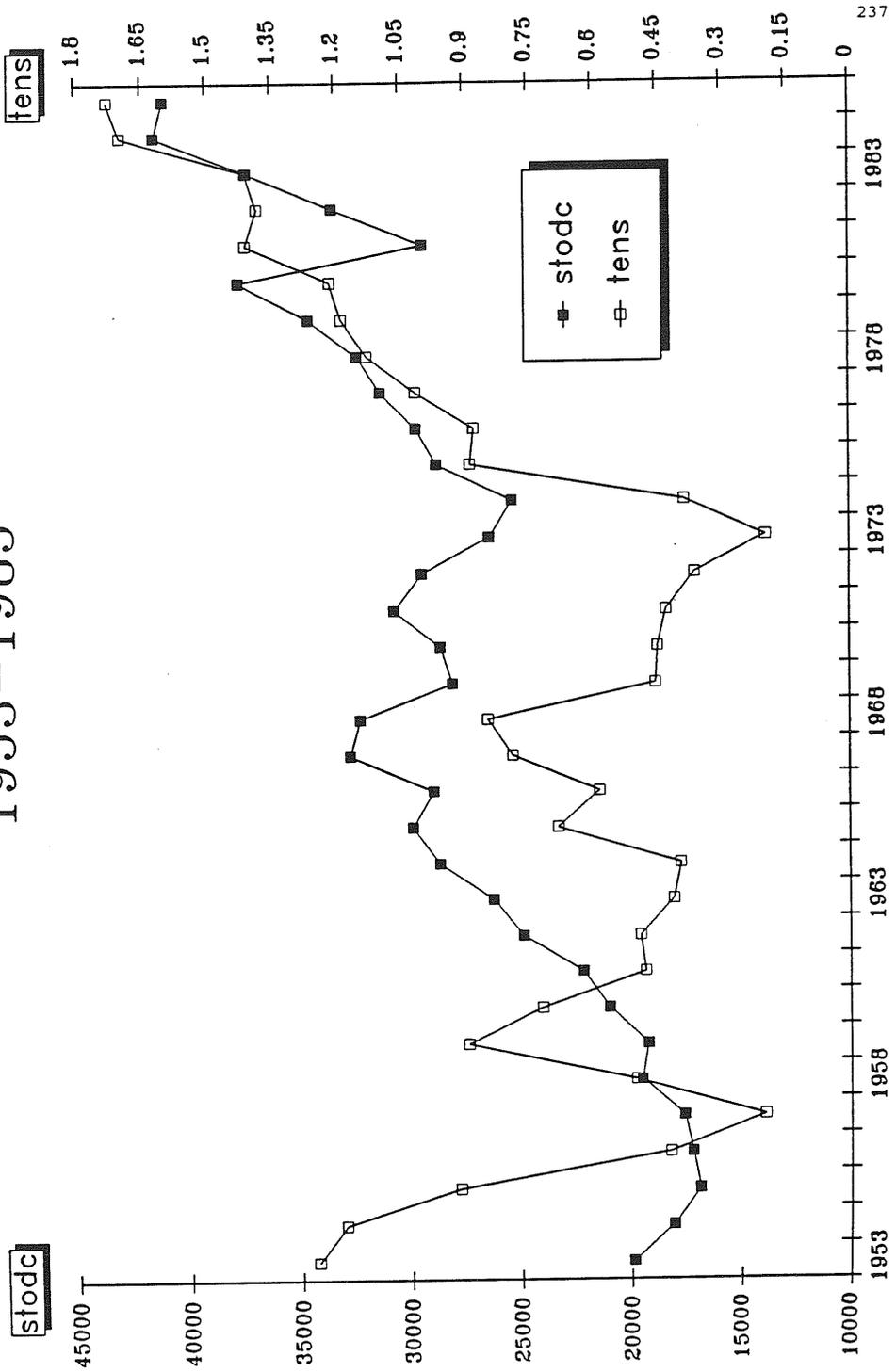


1953-1985

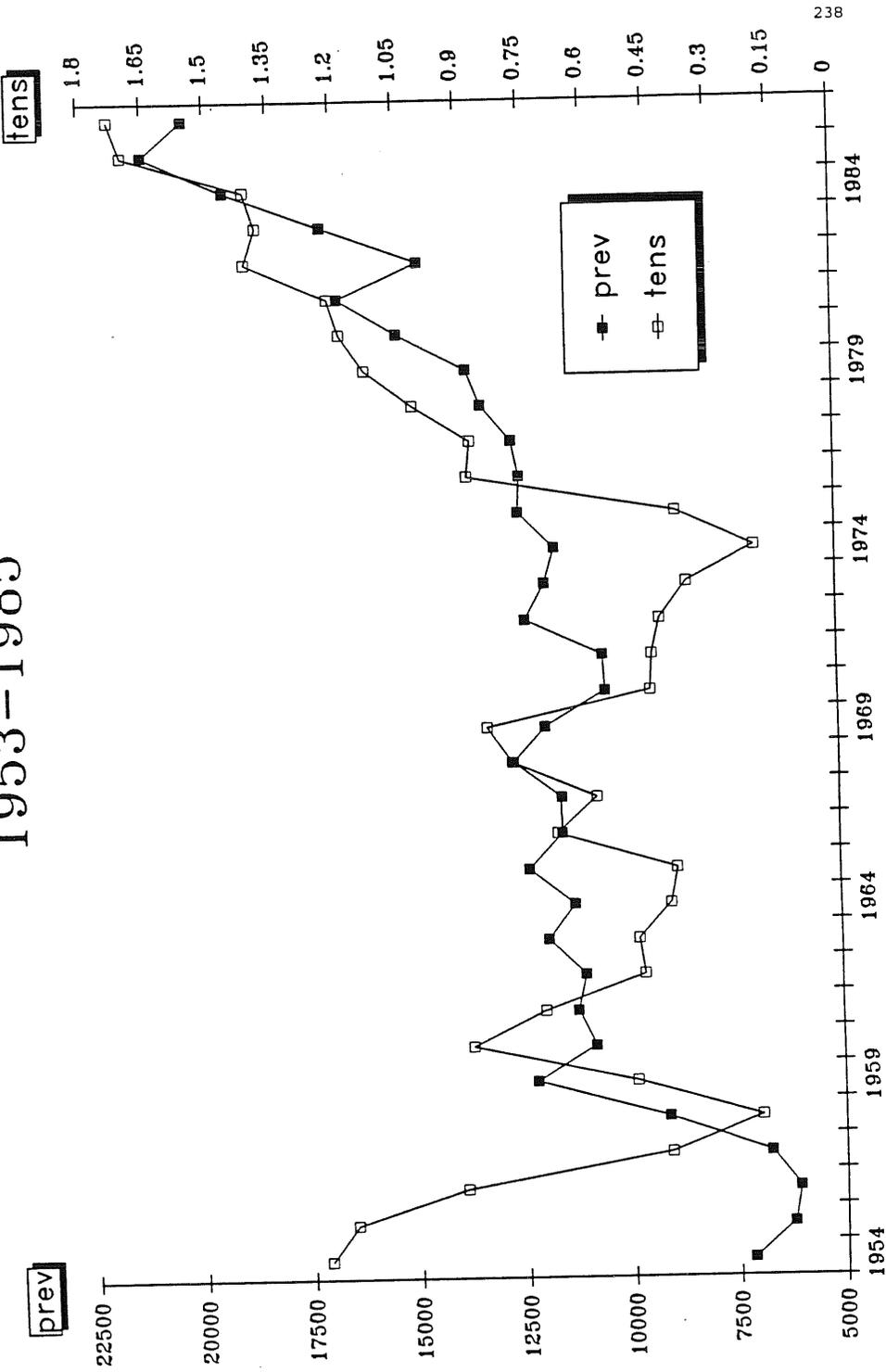


- GRAPH 18 -

1953-1985



1953-1985

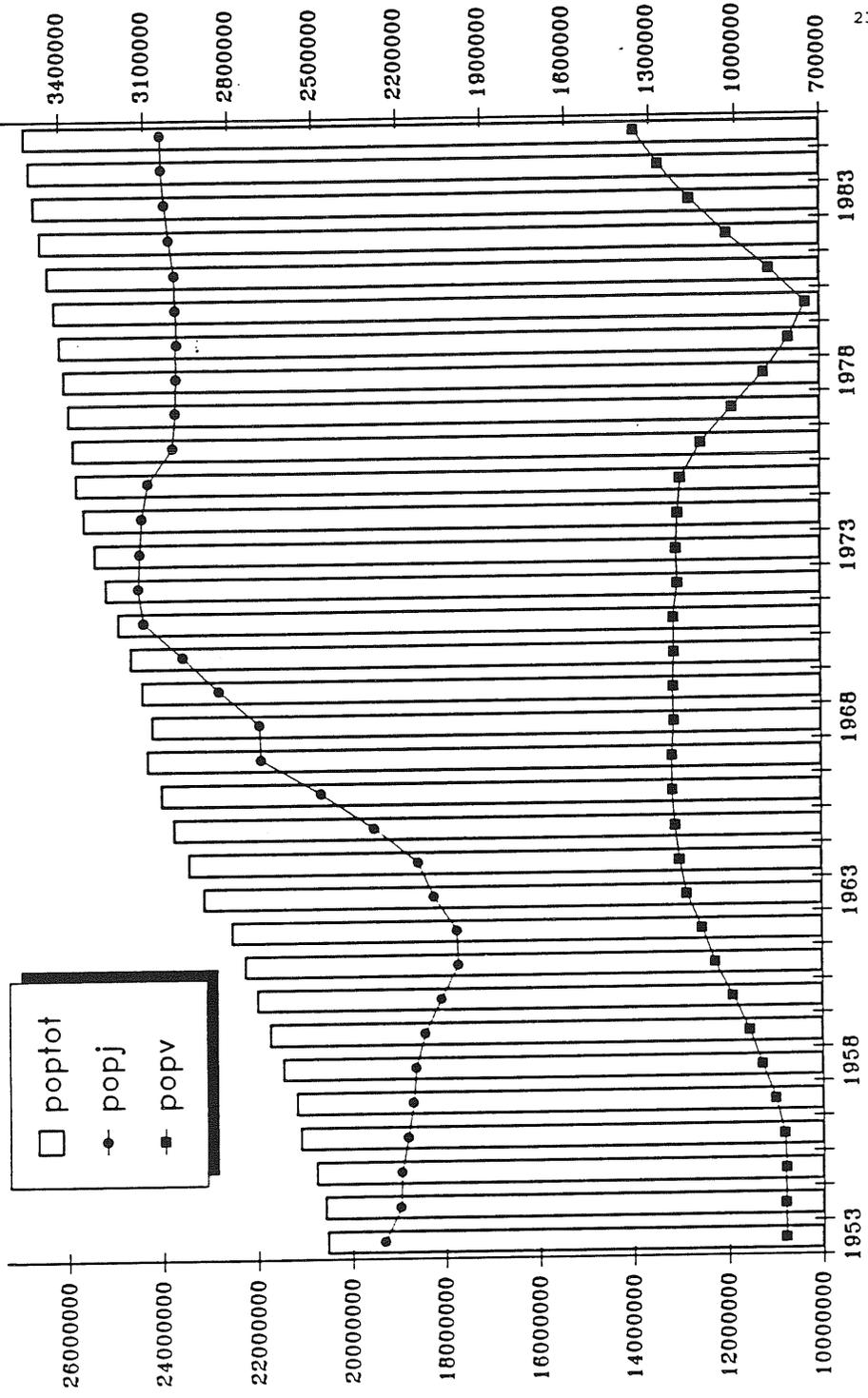


- GRAPHE 20 -

1953-1985

popj - popv

poptot



ANNEXE 5

METHODE

RAPPEL A PROPOS DE LA REGRESSION LINEAIRE

Le modèle de la régression linéaire explique la détermination d'une variable endogène (ici les variables pénitentiaires) par une ou plusieurs variables exogènes (ici trois) et un résidu aléatoire. La présence de ce terme d'erreur aléatoire peut se justifier par l'oubli des influences de facteurs secondaires inconnus, l'existence d'impondérables impossibles à prendre en compte explicitement dans le modèle ou des erreurs dans la collecte, le traitement ou la saisie des données.

Le modèle classique se présente ainsi:

$$Y = a + bX + e$$

Y : variable à expliquer

X : variable explicative

e : terme d'erreur aléatoire

a et b sont les paramètres à estimer

La méthode classique d'ajustement est celle des moindres carrés ordinaires (MCO). Elle repose sur quelques hypothèses essentielles¹ dont deux ayant trait au terme d'erreur aléatoire sont souvent remises en question. Ce sont : l'hypothèse d'homoscédasticité (le terme d'erreur doit avoir une variance constante pour toutes les observations) et l'hypothèse de non auto-corrélation des résidus.

L'ajustement par les MCO consiste à trouver des estimations des paramètres a et b tels que l'on minimise, pour la variable endogène (Y), la somme des carrés des écarts entre la valeur observée et la valeur prévue par le modèle. Si les hypothèses sont respectées les estimateurs b sont dits des estimateurs BLUE

1 - Il y a 5 hypothèses essentielles :

- la relation entre Y et X est linéaire,
- les X sont des variables non stochastiques (de variance non nulle),
- l'espérance du terme d'erreur est zéro (i.e. $E(e)=0$),
- le terme a une variance constante (l'homoscédasticité),
- les erreurs ne sont pas corrélées

("best linear unbiased estimators") c'est-à-dire les meilleurs (ou efficaces) estimateurs linéaires sans biais.

Le jugement sur les résultats de l'ajustement se fait principalement d'une part par l'analyse de la variance (le coefficient de régression R^2 est la proportion de la variation totale de Y expliquée par le modèle,² et d'autre part par l'évaluation de la significativité des b estimée (les valeurs t des tests de Student indiquent que la valeur des b estimé sont significativement différentes ou non de 0).

2 - On calcule aussi un coefficient de régression corrigé, R^2 , qui, tenant compte du nombre de degré de liberté du modèle, n'augmente pas nécessairement lorsque l'on introduit de nouvelles variables exogènes.

ANNEXE 6

RESULTATS DES TESTS STATISTIQUES POUR LA PERIODE 1872-1913.

	PRISDEPH	ENTLIB	ENTDEP	PERSJUG	PRODIND
PRISDEPH	1,000	0,925	0,858	0,117	-0,825
ENTLIB	0,925	1,000	/	-0,169	-0,853
ENTDEP	0,858	/	1,000	-0,271	-0,841
PERSJUG	0,117	-0,169	-0,271	1,000	0,437
PRODIND	-0,825	-0,853	-0,841	0,437	1,000

TABLEAU 1 : Coefficients de corrélations

Var. PRISDEPH

variables	coefficients	t
PRODIND	-2,022	-16,56
PERSJUG	0,079	7,32
constante	11 037	
R ² = 0,885		S.E.E. = 2 232
D.W. = 0,869		D.L. = 38

t : Valeurs du test de Student (à 5% de risque on retient la valeur critique t=2).

R² : Coefficient de régression

D.W. : Statistique de Durbin-Watson (à 5% de risque la valeur critique du D.W. est 1,54 pour deux variables explicatives hors la constante).

S.E.E. : Ecart-type de l'estimation.

D.L. : Nombre de degrés de liberté.

TABLEAU 2 : Résultats de l'analyse de régression pour la variable effectif des détenus (PRISDEPH). (1872-1913)

(1) Var. ENTLIB

variables	coefficients	t
PRODIND	-5,825	-11,49
PERSJUG	0,348	3,09
constante	113 712	
R ² = 0,782		S.E.E. = 22 507
D.W. = 0,502		D.L. = 40

(2) Var. ENTDEP

variables	coefficients	t
PRODIND	-4,535	-9,37
PERSJUG	0,142	1,32
constante	115 599	
R ² = 0,720		S.E.E. = 21 498
D.W. = 0,396		D.L. = 40

t : Valeurs du test de Student (à 5% de risque on retient la valeur critique t=2).

R² : Coefficient de régression

D.W. : Statistique de Durbin-Watson (à 5% de risque la valeur critique du D.W. est 1,54 pour deux variables explicatives hors la constante).

S.E.E. : Ecart-type de l'estimation.

D.L. : Nombre de degrés de liberté.

TABLEAU 3 : Résultats de l'analyse de régression pour les variables entrées des détenus (ENTLIB, ENTDEP). (1872-1913)

Les résultats de l'analyse de régression par sélection décroissante des variables les plus contributives font clairement ressortir la part prépondérante de la production industrielle dans l'explication des variations de la variable dépendante (Cf. tableau 4).

variable dépendante	variables introduites	R ² partiel	R ² total
PRISDEPH	1 PRODIND 2 PERSJUG	0,715 0,170	0,715 0,885

Tableau 4 : Contribution des variables (PRODIND et PERSJUG) dans l'analyse de régression.

BIBLIOGRAPHIE

ACHEN (C.H.), 1982. *Interpreting and Using Regression*, Sage University Paper Series on Quantitative Application in the Social Science, 07-029, Londres, Sage Publications.

ACKERMAN (W.), DULONG (R.), JEUDY (H.P.), 1983. *Itinéraire de l'insécurité*, Paris, Librairie Méridiens.

ADAMSON (C.), 1984. Toward a Marxian Penology: Captive Criminal Populations as Economic Threats and Ressources, *Social Problems*, 31, 4, pp. 435-458.

AGLIETTA (M.), 1976. *Régulations et crise du capitalisme*, Paris, Calmann-Lévy.

ALLAN (E.A.), 1985. *Crime and the Labor Market*, Ph.D. Dissertation, Pennsylvania State University, Department of Sociology.

ALLAN (E.A.), STEFFENSMEIER (D.J.), 1989. Youth, Underemployment and Property Crime : Differential Effects of Job Availability and Job Quality on Juvenile and Young Adult Arrest Rates, *American Sociological Review*, 54, 1, pp. 107-123.

AMBRUST (E.), DELONEY (G.), 1987. *Federal Prison Construction Alternatives Approaches*, Washington D.C., Congressional Budget Office.

ARVESINET (Ph. d'), 1978. L'analyse économique de la délinquance, in *Rapport du Comité d'Etude sur la Violence, T IV*, Paris, La Documentation française, pp. 155-172.

AUBUSSON de CAVARLAY (B.), 1985. Hommes, peines et infractions : la légalité de l'inégalité. *Année Sociologique*, 35, pp. 275-309.

AUBUSSON de CAVARLAY (B.), 1987. *Les filières pénales. Etude quantitative des cheminements judiciaires*, Paris, CESDIP.

AUBUSSON de CAVARLAY (B.), 1988. *L'emprisonnement ferme dans le système pénal français sous la Troisième République*, Communication au séminaire E.H.E.S.S. La Prison Républicaine (R. Badinter, M. Perrot).

AUBUSSON de CAVARLAY (B.), HURE (M.S.), POTTIER (M.L.), 1989. *Les statistiques criminelles de 1831 à 1981 Base Davido, séries générales*, Paris, CESDIP.

BADINTER (R.), 1982. *Crise économique et criminalité discours à la 13ème Conférence des ministres européens de la Justice*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

BARRE (M.D.), 1986. 130 années de statistique pénitentiaire en France, *Déviance et Société*, 10, 2, pp. 107-128.

BARRE (M.D.), 1990. La population carcérale, *Projet*, 222, pp. 8-16.

BARRE (M.D.), TOURNIER (P.), 1984. *La population carcérale, dimension, structure et mouvements*, Paris, CESDIP.

BARRE (M.D.), TOURNIER (P.), coll. LÉCONTE (B.), 1988. *La mesure du temps carcéral*, Paris, CESDIP.

BARTOLI (H.), (Ed.), 1982. *Population, travail, chômage*, Paris, Economica.

BECKER (G.S.), 1968. Crime and Punishment : an Economic Approach, *Journal of Political Economy*, 76, pp. 169-217.

BECKER (H.S.), 1985. *Outsiders ; études de la sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.

BEIRNE (P.), 1987. Adolphe Quetelet and the Origins of Positivist Criminology, *American Journal of Sociology*, 92, 5, pp. 1140-1169.

BERK (R.), RAUMA (D.), MESSINGER (S.) et COOLEY (T.), 1981. A Test of the Stability of Punishment Hypothesis : The Case of California, 1851-1970, *American Sociological Review*, 46, pp. 805-829.

BILES (D.), 1979. Crime and the Use of Prisons, *Federal Probation*, juin, pp. 39-43.

BILES (D.), 1982. Crime and Imprisonment : An Australian Time Series Analysis, *Australian and New Zealand Journal of Criminology*, 15, pp. 133-153.

BILES (D.), 1983. Crime and Imprisonment, *British Journal of Criminology*, 23, pp. 166-172.

BLUMSTEIN (A.), COHEN (J.), 1973. A Theory of the Stability of Punishment, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 64, pp. 198-207.

BLUMSTEIN (A.), COHEN (J.), NAGIN, (D.), 1977. The Dynamics of a Homeostatic Punishment Process, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 67, pp. 317-335.

BLUMSTEIN (A.), MOITRA (S.), 1979. An Analysis of the Time Series of the Imprisonment Rates in the States of the U S, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 70, pp. 376-390.

BONGER (W. A.), 1905. *Criminalité et conditions économiques*, Amsterdam, Tiercé.

BOTTOMLEY (A.K.), COLEMAN (C.A.), 1981. Understanding Crime Rates : *Police and Public Roles in the Production of Official Statistics*, Farnborough, Gower Publishing Co.

BOTTOMLEY (A.K.), PEASE (K.), 1986. *Crime and Punishment : Interpreting the Data*, Philadelphie, Open University Press.

BOTTOMS (A.E.), 1983. Neglected Features of Contemporary Penal Systems in GARLAND D. & YOUNG P., (Eds.) : *The Power to Punish*, Londres, Heinemann Educational Books.

BOWKER (L.H.), 1981. Crime and the Use of Prisons in the United States : a Time Series Analysis, *Crime and Delinquency*, 27 , pp. 206-212.

BOX (S.) HALE (C.), 1985. Unemployment, Imprisonment and Prison Overcrowding, *Contemporary Crises*, 9, pp. 209-228.

BOX (S.), 1987. *Recession, Crime and Punishment*, Londres Macmillan Education.

BOX (S.), HALE (C.), 1982. Economic Crisis and the Rising Prisoner Population in England and Wales, *Crime and Social Justice*, 17, pp. 20-35.

BOYER (R.), 1979. La crise actuelle : une mise en perspective historique, *Critiques de l'Economie politique*, 7/8.

BOYER (R.), MISTRAL (J.), 1983. Le temps présent : la crise, *Annales E.S.C.*, 38, pp. 483-506.

BRAITHWAITE (J.), 1981. The Myth of Social Class and Criminality Reconsidered, *American Sociological Review*, 46, pp. 36-58.

CANTOR (D.), LAND (K.C.), 1985. Unemployment and Crime Rates in the post-worldwar II United States : a Theoretical and Empirical Analysis, *American Sociological Review*, 50, pp. 317-332.

CARBONELL (J.), 1987. *Justice Pénale et crise*, Bordeaux, ENM, (sous la direction de).

CARON (F.), 1979. Dynamismes et freinage de la croissance industrielle in BRAUDEL F. et LABROUSSE E. (Eds.) : *Histoire économique de la France, vol. 4/1, 1880-1914*, Paris, PUF.

CARON (F.), BOUVIER (J.), 1979. Les indices majeurs in BRAUDEL F. et LABROUSSE E. (Eds.) : *Histoire économique de la France, vol. 4/1, 1880-1914*, Paris, PUF.

CARR-HILL (R.), STERN (N.), 1983. Crime, *Unemployment and the Police*, Research Note 2, Londres, Home Office, (non publié).

CARR-HILL (R.), STERN (N.), 1984. More Police, More Crime, in OGUS A.I. & VELJANOVSKI C.G. (Eds.) : *Readings in the Economics of Law and Regulation*, Oxford, Clarendon Press.

- CARRE (J.), DUBOIS (P.), MALINVAUD (E.), 1972. *La Croissance française*, Paris, Seuil.
- CARROLL (L.), DOUBET (M.), 1983. U.S. Social Structure and Imprisonment, *Criminology*, 21, pp. 449-456.
- CASSIDY (H.J.), 1981. *Using Econometrics*, Reston, Reston.
- CAVALIE (P.), 1978. Note sur l'évolution respective du chômage et de la violence in *Rapport du Comité d'Etude sur la Violence*, T. IV, Paris, La Documentation française, pp. 346-358.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 1985. *Crise Economique et criminalité*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.
- CEZARD (M.), HELLER (J.L.), 1988. Les formes traditionnelles d'emploi salarié déclinent, *Economie et Statistique*, 215, pp. 15-23.
- CHAN (J.) ERICSON (R.), 1981. *Decarceration and the Economy of Penal Reform*, Toronto, U. of Toronto, Centre of Criminology.
- CHEVALIER (L.), 1958. *Classes laborieuses, classes dangereuses*, Paris, Plon.
- CHIRICOS (T.G.), 1987. Rates of Crime and Unemployment : an Analysis of Aggregate Research Evidence, *Social Problems*, 34, pp. 187-212.
- COLAJANNI (N.), 1889. *Sociologia Criminale*, Catane, F. Tropea.
- COLLIER (P.), TARLING (R.), 1987. International Comparisons of Prison Population, *Research Bulletin*, 23, pp. 48-54.
- COURTHEOUX (J.P.), 1978. Observation sur la violence et mouvement économique, *Année Sociologique*, 29, pp. 159-189.
- CROUZET (F.), 1970. Essai de construction d'un indice annuel de la production industrielle, *Annales E.S.C.*, 25,1.

CROW (I.), SIMON (F.), 1987, *Unemployment and Magistrats Courts*, Londres, NACRO.

CUSSON (M.), 1990. *Croissance et décroissance du crime*, Paris, PUF.

DAVIDSON (R.), TIMMER (D.), EITZEN (D.), 1982. Neo-marxist Theory and Corporate Social Expenditures, *Contemporary Crises*, 6, pp. 207-225.

DENIS (H.), 1886. L'influence de la crise économique sur la criminalité et le penchant au crime de Quetelet, *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 6, pp. 220-228.

DENIS (H.), 1896. La criminalité et la crise économique, in *Actes du IIIe Congrès d'Anthropologie criminelle*.

DENIS (H.), 1901. Le socialisme et les causes économiques et sociales du crime in *Ve Congrès International d'Anthropologie criminelle*, Amsterdam, Ed. J.K.A. Wertheim Salomonson, pp. 256-269.

DICHIARA (A.), GALLIHER (J.F.), 1984. Thirty Years of Deterrence Research : Characteristics, Causes, and Consequences, *Contemporary Crises*, 8, pp. 243-265.

DUCPETIAUX (E.), 1827. *De la justice de prévoyance et particulièrement de l'influence de la misère et de l'aisance, de l'ignorance et de l'instruction sur le nombre des crimes*, Bruxelles, Cautaerts.

DURKHEIM (E.), 1900. Deux lois de l'évolution pénale, *Année Sociologique*, 14, pp. 65-96.

DURKHEIM (E.), 1960. *La division du travail social*, (1893), rééd. Paris, P.U.F.

EASTERLIN (R.A.), 1976. The Conflict between Aspirations and Ressources, *Population and Development Review*, 2, pp. 417-426.

EASTERLIN (R.A.), 1978. What will 1984 be like? Socioeconomic Implications of Recent Twist in Age Structure, *Demography*, 15, pp. 397-425.

ESCUDIER (J.L.), 1986. *Crise de l'énergie, crise économique, le charbon de 1873, le pétrole de 1973*, Montpellier, CRPEE (ronéo).

FATTAH (E.), 1983. A Critique of Deterrence Research with Particular Reference to the Economic Approach, *Canadian Journal of Criminology*, 25, pp. 79-90.

FAUGERON (C.), LE BOULAIRE (J.M.), 1991. *Prisons, peines de prison*, Paris, CESDIP.

FAUGERON (C.), 1991. Note critique sur "Croissance et décroissance du crime" (M. Cusson, 1990), *Revue Française de Sociologie*, 32, pp. 300-303.

FERRI (E.), 1883. *Socialismo e Criminalità*, Turin, Bocca.

FERRI (E.), 1893. *Sociologia Criminale*, Turin, Bocca.

FLETCHER (T.), 1849. Moral and Educational Statistics of England and Wales, *Journal of the Statistical Society of London*, 12.

FOUCAULT (M.), 1975. *Surveiller et punir, naissance de la prison*, Paris, Gallimard.

FOUCAULT (M.), 1976. *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard.

FRANK (C.), 1975. *Correlation of Unemployment and Federal Prison Population*, Washington D.C., Bureau of Prisons, (non publié).

FREEMAN (R.B.), 1983. Crime and Unemployment, in WILSON J.Q. (Ed.) : *Crime and Public Policy*, San Francisco, ICS Press.

GABOR (T.), ROBERTS (J.), 1990. Rushton on Race and Crime : The Evidence Remains Unconvincing, *Revue Canadienne de Criminologie*, 32, pp. 335-344.

GALSTER (G.), SCATURO (L.), 1985. The U.S. Criminal Justice System : Unemployment and the Severity of Punishment, *Journal of Research in Crime a Delinquency*, 22, pp. 163-189.

GARLAND (D.), 1983. Durkheim's theory of punishment : a critique in GARLAND D. & YOUNG P, (Eds.) : *The Power to Punish*, Londres, Heinemann Educational Books.

GARLAND (D.), 1985. *Punishment and Welfare. A history of Penal Strategies*, Brookfield, Gower.

GARLAND (D.), 1990. *Punishment and Modern Society*, Oxford, Clarendon Press.

GARLAND (D.), YOUNG (P.), 1983. *The Power to Punish*, Londres, Heinemann Educational Books.

GAZIER (B.), 1981. *La pauvreté unidimensionnelle*, Paris, Economica.

GILLESPIE (R.W.), 1975. Economic Factors in Crime and Delinquency : a Critical Review of the Empirical Evidence, in *Unemployment and Crime*, Hearings before the Subcommittee on Crime of the Committee on the Judiciary, House of Representatives, Washington, D.C., U.S. Government Printing Office.

GLADSTONE (F.), 1979. Crime and the Crystall Ball, *Home Office Research Study*, 7, pp. 36-41.

GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), 1984. Crise économique et criminalité. Criminologie de la misère ou misère de la criminologie ?, *Déviance et Société*, 8, pp. 73-100.

GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), coll. COUTON (P.J.), 1986. *Cycles économiques et processus pénal*, Paris, CESDIP (non publié).

GOLDMAN, (M.) 1978. Violence et conjoncture économique, in *Rapport du Comité d'Etude sur la Violence*, Tome IV, Paris, La Documentation française, pp. 41-119.

GOLDNABEL (I.), 1984. *La criminalité est-elle influencée par les variations du chômage et du PNB ?*, Paris, Université de Droit, d'Economie, et de Sciences Sociales (D.E.A. Paris 2).

GORDON (D.), 1973. Capitalism, Class and Crime in America, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 10, pp. 163-186.

GRABOSKY (P.), 1980. Rates of Imprisonment and Psychiatric Hospitalization, *Social Indicators Research*, 7, pp. 63-70.

GREENBERG (D.), 1977. The Dynamics of Oscillatory Punishment Process, *The Journal of Crime Law and Criminology*, 68, pp. 643-651.

GUILLAUME (M.), 1984. Crise économique et société spectrale in *Crise et chuchotements*, Genève, PUF-Institut universitaire d'études du développement.

HALE (C.), 1989. Economy, Punishment and imprisonment, *Contemporary Crisis*, 13, pp. 327-349.

HATZFELD (H.), 1971. *Du paupérisme à la sécurité sociale (1850-1940)*, Paris, A. Colin.

HAY (D.) et al. 1975. Albion's Fatal Tree : *Crime and Society in Eighteenth-Century England*, New York, Pantheon.

HELIN (E.), KELLENS (G.), 1984. Quételet, la morale et la statistique, *Déviance et Société*, 1, pp. 1-12.

HELLER (J.L.), 1985. Emploi et chômage en mars 1985, *Economie et Statistique*, 183, pp. 21-35.

HELLER (J.L.), 1986. Emplois précaires, stages : des emplois "faute de mieux", *Economie et Statistique*, 193-194, pp. 27-35.

HIRSCHI (T.), 1969. *The Cause of Delinquency*, Berkeley, U. of California Press.

HUGHES (M.), CARTER (T.J.), 1981. A declining Economy and Sociological Theories of Crime : Prédications and Explications, in WRIGHT K. (Ed.) : *Crime and Criminal Justice in a Declining Economy*, Cambridge Mass, Oelgeschlaoger, Gunn and Hain.

HUMPHRIES (D.), WALLACE (D.), 1980. Capitalist Accumulation and Urban Crime, 1950-1971, *Social Problems*, 28, pp. 179-193.

IGNATIEFF (M.), 1978. *A Just Measure of Pain. The Penitentiary in the Industrial Revolution, 1750-1850*, New York, Pantheon Books.

INSEE, 1987. Population active, emploi et chômage depuis 30 ans, *INSEE, Collection D N° 123*.

INSEE, 1974. Population et mortalité de 31 à 71, *INSEE, Collections N°31*.

INSEE, 1985. La situation démographique en France, *INSEE, Collections N°106*.

INVERARITY (J.) & GRATTET (R.), 1989. Institutional Responses to Unemployment : a Comparison of U.S. Trends, 1948-1985, *Contemporary Crises*, 13, pp.351-370.

INVERARITY (J.), Mc CARTHY (M.), 1988. Punishment and Social Structure Revisited : Unemployment and Imprisonment in the U.S. 1948-1981, *Sociological Quarterly*, 29, pp. 263-280.

INVERARITY (J.), TEDROW (L.), 1987. Unemployment, *Crime and Imprisonment : a Pooled Cross Section and Time Series Analysis*, Society for the Study of Social Problems Conference, Chicago.

JANKOVIC (J.), 1977. Labor Market and Imprisonment, *Crime and Social Justice*, 8, pp. 17-31.

JANKOVIC (J.), 1978. Social Class and Criminal Sentencing, *Crime and Social Justice*, 10, pp. 9-16.

JENNY (F.), 1978. La théorie économique du crime : une revue de la littérature, ROSA J.J. & AFTALION F (Eds.) : *L'Economie retrouvée*, Paris, Economica, pp. 296-324.

JOHNSTON (J.), 1963. *Econometric Methods*, New York, McGraw-Hill book.

KELLOUGH (D.G.), BRICKEY (S.L.), GREENAWAY (W.K.), 1980. The Politics of Incarceration : Manitoba 1918-1939, *Canadian Journal of Sociology*, 5, pp. 253-271.

KENSEY (A.), TOURNIER (P.), 1991. *Le retour en prison, analyse diachronique*, Travaux et documents n°40, Paris, ministère de la Justice.

KILLIAS (M.) et GRANDJEAN (Ch.), 1986. Chômage et taux d'incarcération : l'exemple de la Suisse de 1890 à 1941, *Déviance et Société*, 1986, 10, pp. 309-322.

KIRCHHEIMER (O.), 1936. Remarques sur la statistique criminelle de la France d'après guerre, *Revue de Science criminelle et de Droit Pénal Comparé*, 2, pp. 363-398.

KLECK (G.), CHIRICOS (Th.), 1987. *Unemployment, Crime and Opportunity : a Target-specific Crime Rate Analysis*, Montréal, 39e Congrès de l' "American Society of Criminology".

KELLENS (G.), 1978. Crise économique et criminalité, *Année Sociologique*, 29, pp. 191-221.

LABROUSSE (C.), 1978 (sous la direction de). Violence et économie, in *Rapport du Comité d'étude sur la violence*, Tome IV, Paris, La Documentation française, pp. 5-172.

LAFFARGUE (B.), 1980. *La détention provisoire et le contrôle judiciaire au cours de ces dix dernières années (1968-1978)*, Paris, SEPC.

LAFFARGUE (B.), GODEFROY (Th.), 1987. *Cycles économiques et répression pénale : chômage et incarcération*, Montréal Communication au 39e Congrès de l'"American Society of Criminology".

LAFFARGUE (B.), GODEFROY (Th.), 1989. *La situation dans les pays européens du point de vue des lenteurs de la justice en ce qui concerne les adultes*, IXe Colloque criminologique, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

LAFFARGUE (B.), GODEFROY (Th.), 1989. The Economics Cycles and Punishment : Unemployment and Imprisonment, *Contemporary Crisis*, 13, pp. 1-33.

LAFFARGUE (B.), GODEFROY (Th.), 1990. La prison républicaine et son environnement économique, *Déviance et Société*, 14, pp. 39-58.

LAGRANGE (H.), 1983. *Perception de la violence et sentiments d'insécurité*, Grenoble, Institut d'Etudes Politiques.

LAGREE (J.C.), LEW-FAI (P.), 1987. *Chômage des jeunes, délinquance et environnement urbain*, Paris, G.R.E.P.

LECAILLON (J.Q.), 1978. Violence et développement économique, in *Rapport du Comité d'Etude sur la Violence*, T. IV, Paris, la Documentation française, pp. 303-340.

LECONTE (B.), TOURNIER (P.), 1988. *Actualisation 1981-1988* : Direction de l'Administration pénitentiaire, Travaux et Documents n°37.

LEQUIN (Y.), 1977. *Les ouvriers dans la région lyonnaise 1848-1914*, Lyon, PUL.

LERIDON (H.), 1978. Fécondité et structures démographiques : une hypothèse sur l'évolution de la fécondité depuis 1940, *Population*, 2, pp. 441-447.

LESSAN (G.), 1991. Macro-economic Determinants of Penal Policy : Estimating the Unemployment and Inflation Influences on Imprisonment Rates Changes in the United States 1948-1985, *Crime, Law and Social Change*, 16, pp. 177-198.

LEVY (R.), 1984. Pratiques policières et processus pénal : *le flagrant délit*, Paris, CESDIP.

LEVY (R.), 1985. Police et sociologie pénale en France, *Année Sociologique*, 35, pp. 61-82.

LEVY (R.), 1987. *Du suspect au coupable : le travail de police judiciaire*, Paris, Méridiens Klincksieck.

LEVY (R.), ZANDER (H.), 1984. Présentation d'un article de Georg Rusche, *Déviance et Société*, 8, pp. 145-149.

LEVY-LEBOYER (M.) et BOURGUIGNON (F.), 1986. *L'économie française au XIXe siècle*, Paris, Economica.

LEVY-LEBOYER (M.), 1968. La croissance économique en France au XIXe siècle, *Annales E.S.C.*, 4, pp. 788-807.

LEVY-LEBOYER (M.), 1971. La décélération de l'économie française dans la seconde moitié du XIXe siècle, *Revue d'histoire économique et sociale*, 4.

LEWIS-BECK (M.S.), 1980. *Applied Regression, an Introduction*, SAGE University Paper Series on Quantitative Application on the Social Science, 07 022, Londres, SAGE Publications.

LIZOTTE (A.) 1978. Extra Legal Factors in Chicago's Criminal Courts : Testing the Conflict Model of Criminal Justice, *Social Problems*, 25, pp. 564-580.

LONG (S.K.), WITTE (A.D.), 1981. Current Economic Trends : Implications for Crime and Criminal Justice, WRIGHT K.N. (Ed.) : *Crime and Criminal Justice in a Declining Economy*, Cambridge Mass, Oelgeschlager, Gunn and Hain Publishers.

LUCIANI (J.), 1985. *Le chômage au XIXème siècle en France*, Université Paris I (thèse).

LUCIANI (J.), *L'adaptation du système productif français de la fin du XIXè siècle aux variations périodiques de l'activité économique. Une approche historique de la flexibilité*, Laboratoire d'histoire d'analyse de la croissance économique, Université Paris I, ronéo (s.d.).

LYNCH (M.), 1987a. Quantitative Analysis and Marxist Criminology : Some Answers to the Dilemmas of Marxist Criminology, *Crime and Social Justice*, 29, pp. 110-127.

LYNCH (M.), 1987b. *The Economic Determinants of the Punishment Response : the Extraction of Surplus Value Capital Accumulation and Incarceration in the U.S. 1950-1980*, Albany, State University of New York, School of Criminal Justice, (Doctoral Dissertation).

LYNCH (M.), 1988. The Extraction of Surplus Value, Crime and Punishment : a Preliminary Examination, *Contemporary Crisis*, 12, pp. 329-344.

LYNCH (M.), GROVES (B.), LIZOTTE (A.) 1987. *The Rate of Surplus Value and Property Crime Rates in the US 1950-1974 : an Empirical Examination*, Montréal, 39e Congrès de l'"American Society of Criminology".

MACHELON (J.P.), 1976. *La République contre les libertés ? Les restrictions aux libertés publiques de 1879 à 1914*, Paris, Presse de la F.N.S.P.

MADDISON (A.), 1981. *Les phases du développement capitaliste*, Paris, Economica.

MAIRESSE (J.), 1972. *L'évolution du capital fixe de production*, INSEE, collection C, 18-19.

MANNHEIM (H.), 1940. *Social Aspects of Crime in England between the Wars*, Londres, Allen et Unwin, 1940.

MARCHAND (O.), 1989. Emploi, offre de travail et chômage dans les principaux pays développés, *Economie et Statistique*, 220. pp. 35-45.

MARENIN (O.), PISCIOTTA (A.W.), JULIANI (J.), 1983. Economic Conditions and Social Control, *Criminal Justice Review*, 8, pp. 43-53.

MARSEILLE (J.), 1980. Les origines "inopportunes" de la crise de 1929 en France, *Revue Economique*, 31, pp. 648-684.

MARTIN (J.P.), 1983. *La fin des mauvais pauvres, de l'assistance à l'assurance*, Paris, Champvallon.

MATHIESEN (T.), 1984 *The Politics of Abolition*, Londres, Martin Robertson.

MAXIM (P.S.), 1985. Cohort Size and Juvenile Delinquency : a Test of Easterlin Hypothesis, *Social Forces*, 63, pp. 661-681.

MAYEUR (J.M.), 1973. *Les débuts de la IIIe République 1871-1898*, Paris, Seuil.

MAZIER (J.), BASLE (M.) et VIDAL (J.F.), 1984. *Quand les crises durent*, Paris, Economica.

MAZIER (J.), PICAUD (Y.), PODEVIN (G.), BERTRAND (H.), 1982. Les deux crises des années 1930 et des années 1970, *Revue Economique*, 33, pp. 234-273.

Mc DONALD (L.), 1976. *The Sociology of Law and Order*, Boulder, West-View Press.

MELCHERS (N.), 1988. La veillesse ouvrière : normativité et festin de la vie, *Déviance et Société*, 12, pp. 197-236.

MELOSSI (D), PAVARINI (M.) 1979. *The Prison and the Factory : Origins of the Penitentiary System*, Londres, Macmillan.

MELOSSI (D.) 1978a. RUSCHE (G.), KIRCHHEIMER (O.) : Punishment and Social Structure, *Crime and Social Justice*, 9, pp. 73-85.

MELOSSI (D.) 1978b. Mercato del lavoro, disciplina, controllo sociale : una discussione del testo di Rusche e Kirchheimer, *Questione criminale*, 1, pp. 11-37.

MELOSSI (D.) 1985. Punishment and Social Action : Changing Vocabularies of Punitive Motive within a Political Business Cycle, *Current Perspectives of Social Theory*, 6, pp. 169-197.

MELOSSI (D.), 1980. Georg RUSCHE : a biographical essay, *Crime and Social Justice*, 14, pp. 51-63.

MELOSSI (D.), 1989. An Introduction : Fifty Years Later, "Punishment and Social Structure" in Comparative Analysis, *Contemporary Crisis*, 13, pp. 311-326.

MERTON (R.K.), 1938. Social Structure and Anomie, *American Sociological Review*, 3, pp. 672-682.

MERTON (R.K.), 1965. *Éléments de théorie et de méthodes sociologiques*, Paris, Plon.

MICHALOWSKI (R.), PEARSON (M.), 1990. Punishment and Social Structure at the State Level : a Cross Sectional Comparison of 1970 and 1980, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 27, pp. 52-78.

MOITRA (S.), 1987. *Crimes and Punishment, a Comparative Study of Temporal Variations*, Freiburg, Max Planck Institute for Foreign and International Penal Law (Vol. 28).

NADJAFI ABRANDABADI (A.H.), 1984. *Crise de l'emploi et transformation de la délinquance*, Pau, Université de Pau et des Pays de l'Adour (Thèse).

NAGEL (J.) 1977. *Crime and Incarceration : a Reanalysis*, Philadelphie, University of Pennsylvania, Philadelphia School of Public and Urban Policy, Fels discussion paper n° 112.

NERE, (J.), 1959. *La crise industrielle de 1882 et le mouvement boulangiste*, Paris, Thèse de doctorat ès-lettres, Faculté des lettres de l'université de Paris.

NEUMAN (W.I.), BERGER (R.J.), 1988. Competing Perspectives on Cross-national Crime : an Evaluation of Theory and Evidence, *The Sociological Quarterly*, 29, pp. 281-313.

NOIREL (G.), 1986. *Les ouvriers dans la société française (XIXe-XXe)*, Paris, Seuil.

NYE (R.), 1984. *Crime, Madness and Politics in Modern France*, Princeton, Princeton University Press.

O'BRIEN (P.), 1988. *Correction ou châtement*, Paris, PUF.

O'HARA (F.) 1982. *Unemployment and Recorded Crime*, Londres, Home Office, HMSO, (ronéo).

OCQUETEAU (F.), PEREZ-DIAZ (C.), 1989. *Justice pénale, délinquances, déviances. Evolution des représentations dans la société française*, Paris, CESDIP.

OFFREDI (C.), 1985. Pauvreté et précarité : repères, *Revue française des Affaires sociales*, 2, pp. 129-149.

OGUS (A.I.), VELJANOVSKI (C.G.) (Eds.), 1984. *Readings in the Economics of Law and Regulation*, Oxford, Clarendon Press.

ORSAGH (T.), 1980. Unemployment and Crime : an Objection to Professor Brenner's View, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 71, pp. 181-185.

ORSAGH (T.), 1981. A Criminometric Model of the Criminal Justice System in Fox J. (Ed.) : *Models in Quantitative Criminology*.

OSTROM (C.) 1978. *Time Series Analysis : Regression Techniques*, Sage University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences, 07-009, Londres, Sage Publications.

PARKER (R.N.), HORWITZ (A.), 1986. Unemployment Crime and Imprisonment : a panel approach, *Criminology*, 24, pp. 751-773.

PASUKANIS (E.), 1970. *La théorie générale du droit et le marxisme*, Paris, E.D.I..

PATERNOSTER (R.), 1988. Examining Three-wave Deterrence Models : a Question of Temporal Order and Specification, *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 79, pp. 135-179.

PAVARINI (M.), 1978. "Concentrazione" e "diffusione" del penitenziario. Le tesi di Rusche e Kirchheimer e la nuova strategia del controllo sociale in Italia, *Questione Criminale*, 1, pp. 39-63.

PERROT (M.), 1974. *Les ouvriers en grève (France, 1871-1890)*, Paris, Mouton.

PERROT (M.), 1975. Délinquance et système pénitentiaire en France au XIXe siècle, *Annales E.S.C.*, 30, pp. 67-71.

PERROT (M.), ROBERT (Ph.), 1989. Préface à la réédition du *Compte général de l'administration de la justice de 1880*, rapport relatif aux années 1826-1880, Genève, Slatkine.

PETIT (J.G.), 1990. *Ces peines obscures. La prison pénale en France 1789-1870*, Paris, Fayard.

PETIT (J.G.), CASTAN (N.), FAUGERON (C.), PIERRE (M.), ZYSBERG (A.), 1991. *Histoires des galères, bagnes et prisons*, Toulouse, Privat.

PHILIPS (L.), VOTEY (H.L.), MAXWELL (D.), 1972. Crime, Youth and the Labor Market, *Journal of Political Economy*, 80, pp. 491-504.

PIERRE (M.), 1982. *La terre de la Grande Puniton*, Paris, Ramsay.

PILIAVIN (I.), THORNTON (C.), GARTNER (R.), MATSUEDA (R.), 1986. Crime, Deterrence and Rational Choice, *American Sociological Review*, 51, pp. 101-119.

PONTELL (H), 1984. *A Capacity to Punish*, Bloomington, Indiana University Press.

PRATT (J.E.), 1985. Delinquency as a Scarce Ressource, *Howard Journal of Criminal Justice*, 24, pp. 93-107.

QUETELET (A.), 1848. *Sur la statistique morale et les principes qui doivent en former la base*, Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, Tome XXI. (réédition in *Déviance et Société*, 1984, pp. 13-41).

QUINNEY (R.), 1977. *Class, State and Crime*, New-York, Longman.

RADZINOWICZ (L.), 1939. The Influence of Economic Conditions on Crime, *The Sociological Review*, 33, pp. 139-53.

RADZINOWICZ (L.), 1977. Economic Pressures, in RADZINOWICZ L. et WOLFGANG M. (Eds.) : *Crime and Justice : the Criminal in Society*, New York, Basic books.

RANULF (S.), 1938. *Moral Indignation and Middle Class Psychology : a Sociological Study*, Copenhagen, Levin et Munksgaard.

RAUMA (D.), 1981. Crime and Punishment Reconsidered : Some Comments on Blumstein's Stability of Punishment Hypothesis, *Journal of Criminal Law and Criminology*, 72, pp. 1772-1798.

REASONS (C.E.), KAPLAN (R.L.), 1975. Tear Down the Walls? Some Functions of Prisons, *Crime and Delinquency*, 21, pp. 360-372.

RILEY (D.), 1986. Demographic Changes and the Criminal Justice System, *Research Bulletin*, Home Office Research and Planning Unit, 20, pp. 30-33.

ROBERT (Ph.), 1977. Les statistiques criminelles et la recherche, réflexions conceptuelles, *Déviance et Société*, I, pp.3-27.

ROBERT (Ph.), 1984, *La question pénale*, Genève, Droz.

ROBERT (Ph.), 1985a. *Les comptes du crime : les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, Sycomore.

ROBERT (Ph.), 1985b. Insécurité, opinion publique et politique criminelle, *Année Sociologique*, 35, pp. 199-231.

ROBERTS (J.), GABOR (T.), 1990. Lombrosian Wine in a New Bottle : Research on Crime and Race, *Revue Canadienne de Criminologie*, 32, pp. 291-314.

ROBINSON (W.H.), SMITH (P.), WOLF (J.), 1974. Prison Population and Costs : *Illustrative Projections to 1980*, Washington D.C., Congressional Research Service.

ROSIER (B.), DOCKES (P.), 1983. *Rythmes économiques, crises et changement sociale, une perspective social*, Paris, La Découverte-Maspéro.

RUSCHE (G.) 1980. Marché du travail et régime des peines. Contribution à la sociologie de la justice pénale ("Arbeitsmarkt und Strafvollzug, Gedanken zur Soziologie der Strafjustiz", *Zeitschrift für Sozialforschung*, 1933, 2, pp. 63-78), Traduction française in *Déviance et Société*, 1980, 4, pp. 215-228.

RUSCHE (G.), 1984. Révoltes pénitentiaires ou politiques sociales. A propos des évènements d'Amérique ("Zuchthausrevolten oder Sozialpolitik. Zu den Vorgängen in America". *Frankfurter Zeitung*, 403, pp. 1-2.), Traduction française in *Déviance et Société*, 1984, 8, pp. 151-165.

RUSCHE (G.), KIRCHHEIMER (O.), 1939. *Punishment and Social Structure*, New York, Columbia University Press, (réédition, New York, Russell et Russell, 1968).

RUSHTON (J.R.), 1990. Race and Crime : A Reply to Roberts and Gabor, *Revue Canadienne de Criminologie*, 32, pp. 315- 334.

SABOL (W.J.), 1987. *Unemployment, imprisonment and fines in England and Wales 1946-1985*, Montreal, 39e Congrès de l'"American Society of Criminology".

SALAI (R.), 1982. *La catégorie de chômeurs des années 1930 aux années 1970*. Communication à la journée d'études de l'Association française de science politique du 23 mars 1982 sur le thème: "chômage et politique : une relation mal connue", INSEE n°78/930.

SALAI (R.), 1983. La formation du chômage moderne dans les années trente, *Economie et Statistiques*, 155, pp. 15-28.

SALAI (R.), BAVEREZ (N.), REYNAUD (B.), 1986. *L'invention du chômage*, Paris, Presses Universitaires de France.

SAUVY (A.), 1984. *Histoire économique de la France entre les deux guerres*, Tome 3, Paris, Economica.

SCULL (A.), 1977. *Decarceration. Community Treatment and the Deviant - a Radical View*, Englewood, Prentice-Hall.

SCULL (A.), 1984. *Decarceration. Community Treatment and the Deviant - a Radical View*, réédition, New Brunswick, Rutgers University Press (postface pp. 161-198).

SELLIN (T.), 1976. *Slavery and the Penal System*, New York, Elsevier Scientific Publishing.

SELLIN (T.), 1937. *Research Memorandum on Crime in the Depression*, New York, Social Science Research Council, Bulletin 27, pp. 71-84.

SELLIN (T.), 1944. *Pioneering in Penology*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press.

SEYLER (M.), 1981. *L'excellente loi de 1805*, Paris, ministère de la Justice, CNERP.

SHANK (G.), 1978. J. Thorsten SELLIN : Pioneering in Penology and Slavery and the Penal System, *Crime and Social Justice*, 10, pp. 36-52.

SHELDEN (R.), 1981. Convict Leasing : an Application of the Rusche-Kirchheimer Thesis to Penal Changes in Tennessee, 1830-1915, in GREENBERG D. (Ed.) : *Crime and Capitalism*, Palo Alto, Mayfield.

SOROKIN (P.), 1937. *Social and Cultural Dynamics*, New York, American Book Co.

SPITZER (S.), 1975. Towards a Marxist Theory of Deviance, *Social Problems*, 22, pp. 638-651.

SPITZER (S.), 1985. Review essay, *Criminology*, 23, pp. 575-582.

STERN (L.T.), 1940. The Effects of Depression on Prison Commitments and Sentences, *Journal of Criminal Law, Criminology and Political Science*, 31, pp. 696-711.

STRIKWERDA (J.). *Unemployment and Prison Sentence*, Gröningen, University of Gröningen, Institute of Criminology, (Research note, sd).

SUTHERLAND (E.H.), CREESSEY (D.), 1966. *Principes de criminologie*, Paris, Cujas.

TARDE (G.), 1890. Misère et criminalité, *Revue Philosophique*.

TARDE (G.), 1901. La criminalité et les phénomènes économiques, in *Ve Congrès International d'Anthropologie criminelle*, Amsterdam, Ed. : J.K.A. Wertheim Salomonson, pp. 197-204.

THELOT (C.), 1985a. Les traits majeurs du chômage depuis 20 ans, *Economie et Statistique*, 183, pp. 37-61.

THELOT (C.), 1985b. La croissance du chômage depuis 20 ans : interprétation macro-économique, *Economie et Statistique*, 183, pp. 61-78.

THELOT (C.), 1986a. Emploi et chômage : l'éclatement, *Economie et Statistique*, 193-194, pp. 3-4.

THELOT (C.), 1986b. Le sous-emploi a doublé en quatre ans, *Economie et Statistique*, 193-194, pp. 37-42.

THORNBERRY (T.), CHRISTENSON (R.), 1984. Unemployment and Criminal Involvement : an Investigation of Reciprocal Causal Structures, *American Sociological Review*, 49, pp. 398-411.

TOPALOV (C.), 1987. Invention du chômage et politiques sociales au début du siècle, *Les Temps Modernes*, 496-497, pp. 53-92.

TOPALOV (C.), 1990. *Indemnisation du chômage et construction de la catégorie de chômeur. Etude comparative France/Grande-Bretagne/Etats-Unis, 1900-1940*, Paris, CSU-MIRE.

TOURNIER (P.), 1981. *Contribution à la connaissance de la population des personnes incarcérées en France (1968-1980) Analyse démographique*, Paris, Université de Paris I (Thèse du III^e cycle).

TOURNIER (P.), coll. LECONTE (B.), 1990. *BASE SEPT "Séries pénitentiaires temporelles 1968-1990"*, Paris, CESDIP.

TOURNIER (P.), ROBERT (Ph.), 1991. *Etrangers et délinquances*, Paris, Harmattan.

TOUTAIN (J.C.), 1963. La population en France de 1840 à 1959, *Cahiers de l'ISEA*, 3.

UNSDRI, 1976. *Economic Crises and Crime*, Rome, UNSDRI, (N°15).

VALLIN (J.), 1973. *La mortalité par génération en France, depuis 1899*, Paris INED-cahiers et documents, N°63.

VAN KAN (J.), 1901. Les causes sociales de la criminalité in *Ve Congrès International d'Anthropologie criminelle*, Amsterdam, Ed. J.K.A. Werthein Salomonson, pp. 365-368.

VAN KAN (J.), 1903. *Les causes économiques de la criminalité*, Paris-Lyon, Maloine.

VELJANOVSKI (C.G.), 1984. The New Law and Economics : a Research Review in OGUS A., VELJANOVSKI C.G. (Eds) : *Readings in the Economics of Law and Regulation*, Oxford, Clarendon Press, pp. 12-24.

VEYNE (P.), 1978. *Foucault révolutionne l'histoire*, Paris, Le Seuil.

VOLD (G.B.), 1979. *Theoretical Criminology*, New York, Oxford University Press (2e édition).

VOTEY (H.L.), 1987. Employment, Age and Crime : a Labor Theoretic Investigation, *Journal of Quantitative Criminology* 7, pp. 123-153.

WALDRON (R.), POPICHAL (T.), 1979. *Relationship between Unemployment and Prison Incarceration Rates*, Washington D.C., U.S. Department of Justice.

WALLACE (D.), 1980. The Political Economy of Incarceration Trends in late U.S. Capitalism 1971-1977, *Insurgent Sociologist*, 1980, 10, pp. 59-65.

WALLER (I.), CHAN (J.), 1974. Prison Use : a Canadian and International Comparison, *Criminal Law Quarterly*, 17, pp. 47-71.

WALLER (I.), TOUCHETTA (L.), 1982. *Canadian Crime and Justice in Comparative Perspective*, OTTAWA, Université d'OTTAWA, Department of Criminology.

WEBB (B.), 1893. *The Docks Life and Labor of the People in London*, Londres, C. Booth.

WRIGHT (E.O.), 1982. *Class Crisis and the State*, New York, Vesco.

WRIGHT (K.N.), 1989. Race and Economic Marginality in Explaining Prison Adjustment, *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 26, 1, pp. 67-90.

WRIGHT (K.N.), Ed, 1981. *Crime and Criminal Justice in Declining Economy*, Cambridge, Oelgeschlager, Gunn one and Hain.

YEAGER (M.), 1979. Unemployment and Imprisonment, *The Journal of Criminal Law and Criminology*, 70, pp. 586-588.

ZANDER (H.), 1980. Georg RUSHE, marché du travail et régime des peines : introduction à la genèse de l'oeuvre de Georg RUSHE, *Déviance et Société*, 4, pp. 199-213.

ZAUBERMAN (R.), ROBERT (Ph.), PEREZ-DIAZ (C.), LEVY (R.), 1990. *Les Victimes, comportements et attitudes*, Paris, CESDIP.

COLLECTION "DEVIANCE ET CONTROLE SOCIAL"

- 1 - Robert (Ph.), Chirol (Y.), *Statistiques criminelles, premier document prospectif*, Paris, SEPC, 1968, épuisé.
- 2 - Robert (Ph.), Bismuth (P.), *Les jeunes adultes délinquants, sous-recherche statistique*, Paris, SEPC, 1970, épuisé.
- 3 - Robert (Ph.), Bombet (J.P.), Coll., *Le coût du crime en France*, Paris, SEPC, 1970, épuisé.
- 4 - Robert (Ph.), Bismuth (P.), Lambert (Th.), *La criminalité des migrants en France*, Paris, SEPC, 1970, épuisé.
- 5 - Bombet (J.P.), *Alcoolisme et coût du crime* (sous la direction de Ph. Robert), Paris, SEPC, 1970, épuisé.
- 6 - Robert (Ph.), Faugeron (C.), *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport axiomatique*, Paris, SEPC, 1971, épuisé.
- 7 - Robert (Ph.), Faugeron (C.), Coll., *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire quantitative*, Paris, SEPC, 1971, épuisé.
- 8 - Robert (Ph.), Faugeron (C.), Coll., *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative*, Paris, SEPC, 1972, épuisé.
- 9 - Robert (Ph.), Faugeron (C.), Kellens (G.), *Les attitudes des juges à propos des prises de décision*, Paris, SEPC, 1972, épuisé.
- 10 - Toiser (J.), Aubusson de Cavarlay (B.), Robert (Ph.), *Eléments d'analyse de la criminalité légale*, Paris, SEPC, 1972, épuisé.
- 11 - Godefroy (Th.), Husson (F.), *Alcoolisme et coût du crime en France dans les années 1970 et 1971*, Paris, SEPC, 1973, épuisé.

12 - Robert (Ph.), Godefroy (Th.), *Le coût du crime en France pendant les années 1970-1971*, Paris, SEPC, 1973, épuisé.

13 - Robert (Ph.), Toiser (J.), Aubusson de Cavarlay (B.), *Recherche prévisionnelle en criminologie, application d'une méthode à élasticité spatiale*, Paris, SEPC, 1973, épuisé.

14 - Robert (Ph.), Moreau (G.) et al., *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport (N° 5) sur la phase quantitative de l'analyse de presse*, Paris, SEPC, 1973, épuisé.

15 - Robert (Ph.), Lambert (Th.), Pasturaud (C.), Krementchousky (A.), Faugeron (C.), Moreau (G.), Lascoumes (P.), *Images du viol collectif et reconstruction d'objet*, Paris, SEPC, 1974, épuisé.

16 - Aubusson de Cavarlay (B.), Lambert (Th.), Robert (Ph.), *La prévision en criminologie à partir des ratios par âge et par CSP*, Paris, SEPC, 1974, épuisé.

17 - Godefroy (Th.), Robert (Ph.), *Le coût du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire*, Paris, SEPC, 1974, épuisé.

18 - Lascoumes (P.), Moreau-Capdevielle (G.), *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase quantitative de l'analyse de presse*, Paris, SEPC, 1975, épuisé.

19 - Faugeron (C.), Robert (Ph.), *L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase extensive*, Paris, SEPC, 1975, épuisé.

20 - Godefroy (Th.), Robert (Ph.), *Le coût du crime en France en 1972-1973*, Paris, SEPC, 1976, épuisé.

21 - Weinberger (J.C.), Jakubowicz (P.), Robert (Ph.), *Société et perception des comportements déviants criminels*, Paris, SEPC, 1976, épuisé.

22 - Robert (Ph.), Laffargue (B.), *L'image de la justice criminelle dans la société, le système pénal vu par ses clients*, Paris, SEPC, 1977, épuisé.

- 23 - Verneuil (D.), *L'image de la justice criminelle dans la société. Fonction et processus du système pénal*, Paris, SEPC, 1977, épuisé.
- 24 - Godefroy (Th.), *Le coût du crime en France en 1974 et 1975*, Paris, SEPC, 1977, épuisé.
- 25 - Yordamian (S.) et al., *Alcoolisme et circulation. Première phase de recherche*, Paris, SEPC, 1979, épuisé.
- 26 - Lascoumes (P.) et al., *Délinquance d'affaires et justice pénale*, Paris, SEPC, 1979, épuisé.
- 27 - Godefroy (Th.), Laffargue (B.), *Le coût du crime en France en 1976 et 1977*, Paris, SEPC, 1979, épuisé.
- 28 - Faugeron (C.) et al., *Réponses à la déviance... et groupes sociaux*, Paris, SEPC, 1980, épuisé.
- 29 - Aubusson de Cavarlay (B.), Godefroy (Th.), *Condamnations et condamnés. Qui condamne-t-on ? A quoi ? Pourquoi ?*, Paris, SEPC, 1981, épuisé.
- 30 - Godefroy (Th.), Laffargue (B.), Yordamian (S.), *Le droit de grâce et la justice pénale en France*, Paris, SEPC, 1981, épuisé.
- 31 - Robert (Ph.), Zauberman (R.), *La détention provisoire des mineurs de seize ans*, Paris, SEPC, 1981, épuisé.
- 32 - Zauberman (R.), *Trajectoire de la déviance : le renvoi des mineurs à la justice*, Paris, SEPC, 1981, épuisé.
- 33 - Lascoumes (P.), *Délit fiscal et/ou délit pénal*, Paris, SEPC, 1981, épuisé.
- 34 - Faugeron (C.), Rivero (N.), *Femmes libérées sous condition*, Paris, SEPC, 1982.
- 35 - Lévy (R.), *Les flags, une justice ou une police*, Paris, SEPC, 1982, épuisé.

- 36 - Landreville (P.), *Le critère de la récidive dans l'évaluation des mesures pénales*, Paris, SEPC, 1982, épuisé.
- 37 - Godefroy (Th.), Laffargue (B.), *Les coûts du crime en France en 1978 et 1979*, Paris, SEPC, 1982.
- 38 - Lascoumes (P.), *Justice pénale et délinquance d'affaires*, Paris, SEPC, 1983.
- 39 - Lévy (R.), *Pratiques policières et processus pénal : le flagrant délit*, Paris, CESDIP, 1984.
- 40 - Aubusson de Cavarlay (B.), Lascoumes (P.), Robert (Ph.), Zauberman (R.), *Le pénal en première ligne ou en dernier ressort*, Paris, CESDIP, 1984.
- 41 - Seyler (M.), *La consommation dans les établissements pénitentiaires*, Paris, CESDIP, 1985, épuisé.
- 42 - Lascoumes (P.), *Des erreurs, pas des fautes*, Paris, CESDIP, 1986.
- 43 - Aubusson de Cavarlay (B.), *Les filières pénales, étude quantitative des cheminements judiciaires*, Paris, CESDIP, 1987.
- 44 - Soubiran (F.), *Le recours à la justice dans les conflits du travail : histoire d'un détour (l'exemple de l'automobile)*, Paris, CESDIP, 1987, épuisé.
- 45 - Chevalier (G.), *L'intérêt central pour le local. Analyse des politiques socio-préventives entre 1981 et 1986*, Paris, CESDIP, 1987, épuisé.
- 46 - Bernat de Célis (J.), *Peines prononcées, peines subies (la mise à exécution des peines d'emprisonnement correctionnel : pratiques du parquet de Paris)*, Paris, CESDIP, 1988.
- 47 - Soubiran (F.), *Formalisation juridique et ressources des protagonistes dans un conflit du travail*, Paris, CESDIP, 1988.

48 - Barré (M.D.), Tournier (P.), Coll. Leconte (B.), *La mesure du temps carcéral, observation suivie d'une cohorte d'entrants*, Paris, CESDIP, 1988.

49 - Tournier (P.), Robert (Ph.), Coll. Leconte (B.), Couton (P.J.), *Les étrangers dans les statistiques pénales. Constitution d'un corpus et analyse critique des données*, Paris, CESDIP, 1989, épuisé.

50 - Ocqueteau (F.), Perez-Diaz (C.), *Justice pénale, délinquances, déviances. Evolution des représentations dans la société française*, Paris, CESDIP, 1989.

51 - Aubusson de Cavarlay (B.), Huré (M.S.), Pottier (M.L.), *Les statistiques criminelles de 1831 à 1981. Base Davido, séries générales*, Paris, CESDIP, 1989.

52 - Zauberman (R.), Robert (Ph.), Pérez-Diaz (C.), Lévy (R.), *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, 1990.

53 - Robert (Ph.), Zauberman (R.), Coll. Lew Fai (P.), *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, 1991.

54 - Bernat de Celis (J.), *Fallait-il créer un délit d'usage illicite de stupéfiants ?*, Paris, CESDIP, 1991.

55 - Godefroy (Th.), Laffargue (B.), *Changements économiques et répression pénale : plus de chômage, plus d'emprisonnement ?*, Paris, CESDIP, 1991.

56 - Ocqueteau (F.), *Gardiennage, Surveillance et Sécurité privée*, Paris, CESDIP, 1991.

284

Dépôt légal
Février 1992

N° ISBN
2 - 907370-22-7

Imprimé par le Service d'Impression de l'IRESO-CNRS

59-61 rue Pouchet 75849 Paris cedex 17